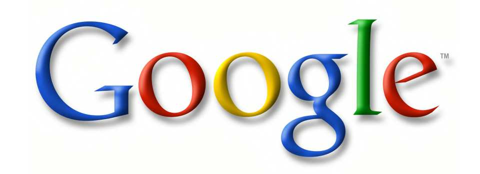


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

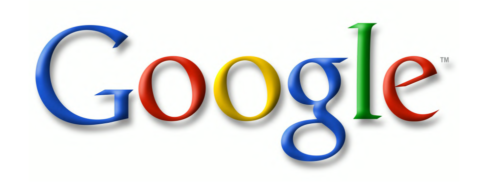
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

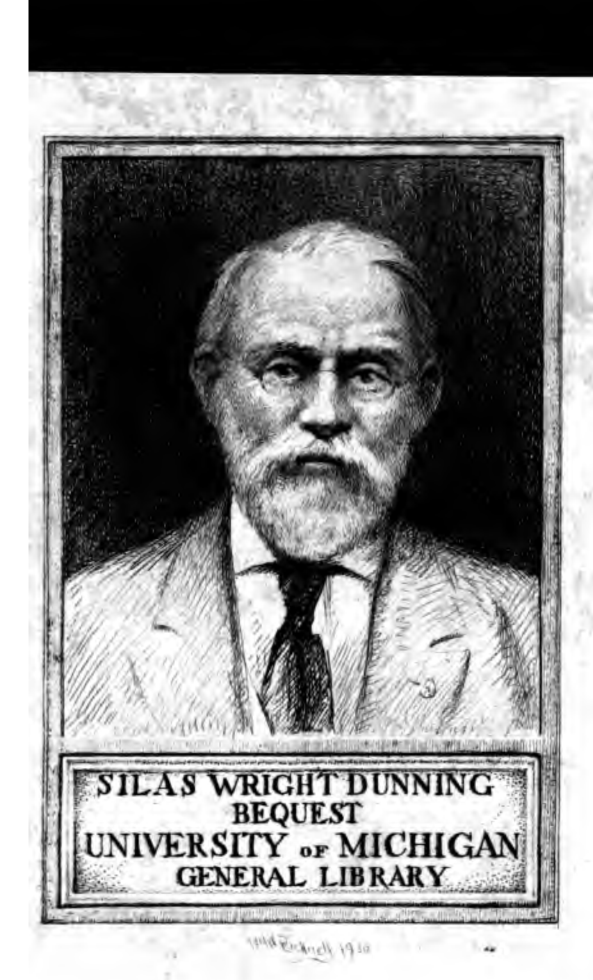
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492133


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

ET

ANALYSE DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA VILLE

DE MENDE,

CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.



MENDE,

IMPRIMERIE DE J. J. M. IGNON. — 1831.

5-11-27
13603

PROCÈS - VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE

TENUE LE 13 MAI 1831.

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la ville de Mende, s'est réunie à l'hôtel de la préfecture, dans la salle de la Cour d'assises. Le local avait été disposé d'une manière convenable à cette solennité. Le portrait du ROI DES FRANÇAIS, de l'élu de la Nation, qui se plaît à protéger toutes les institutions utiles, occupait le fond de la salle, au-dessus du Bureau du Président. Des fauteuils avaient été placés des deux côtés de ce Bureau, pour MM. les Membres du Conseil général, invités à cette séance, et pour MM. les Membres de la Société. Un grand nombre d'auditeurs occupaient les autres parties de la salle.

A trois heures, une députation ayant été prévenir M. le Préfet et MM. les Membres du Conseil général, réunis dans leur salle des délibérations, ces Messieurs se sont rendus à la séance. M. le Préfet, qui occupait le fauteuil, avait à sa droite M. le lieutenant-général baron Brun de Villeret, Président du Conseil général et MM. les Membres de ce Conseil; à sa gauche M. le baron Florens, Président ordinaire de la Société et MM. les Membres de cette compagnie.

La séance a été ouverte par un discours prononcé par M. Gabriel, Préfet du département, Président honoraire. Ce Magistrat s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» J'éprouve une vraie satisfaction à me trouver auprès de vous. Je ne puis toutefois me défendre d'une émotion où me jette l'honneur de présider cette assemblée sans d'autre titre personnel que d'aimer ses travaux et d'honorer ses exemples. Moins préoccupé d'un tel honneur, et d'un esprit plus libre, je vous ai souvent, dans vos annales, consulté, étudié, et chacun de vous, dans ce commerce intime, m'a toujours instruit ou charmé. Avec vous, j'ai gravi nos montagnes, leurs flancs stériles se couvraient de fleurs par enchantement, et je croyais voir naître sous mes pas l'Hymête ou le Cythéron. J'ai fouillé les entrailles de la terre et j'ai cru voir s'élever auprès de nos chaumières des colonnes grecques, des châpiteaux corinthiens, et une cité contemporaine des grands jours de Rome. J'ai dérobé les toisons de nos troupeaux pour en faire des tissus rivaux de ceux de Golconde. J'ai étudié une langue qu'on ne parle plus, et j'ai, surtout, été touché de vos efforts pour répandre celle qu'on ne parle pas encore.

» Dans des questions de morale, j'ai retrouvé ce Magistrat (*) qui s'est honoré par la longue administration de ce département et que j'ai l'habitude de chercher toutefois moins encore dans ses écrits que dans ses exemples.

(*) M. Florens, Président de la Société, a été Préfet de la Lozère, pendant long-tems.



» Enfin, Messieurs, tout dépose de l'utilité de vos travaux ; tout dans votre carrière répond à cette première pensée de votre fondation, de vous réunir pour vous éclairer, et répandre vos solides lumières sur le pays qui vous a vu naître.

» La présence du Conseil général à cette réunion vient confirmer cette alliance entre les travaux de l'esprit et les besoins réels des sociétés. Elle témoigne l'intérêt que prennent à vos travaux tous ceux qui doivent s'occuper de la prospérité de ce département. Les plaisirs de l'esprit, les charmes de l'étude, et surtout la recherche de la vérité se suffisent bien à eux-mêmes, et à cet attrait irrésistible, bien des esprits ont dévoué tout ce qu'il leur fut donné d'intelligence et d'activité.

» Mais enfin, inventer et perfectionner pour appliquer, s'animer à l'étude par l'utilité publique, c'est, Messieurs, la plus haute destinée de la pensée humaine. Et je crois vraiment que la passion de faire le bien est de toutes les muses la plus inspiratrice. C'est par cette haute portée des travaux de tout genre que le génie de notre nation se recommande. L'activité française veut jouir en pensant ; de là vient ce commerce intime et rapide entre les lettres et la société ; entre les livres et les choses.

» Que la littérature française conserve à jamais ce caractère qui lui est propre ; qu'elle anime le monde, et que l'activité du monde réagisse sur elle et l'entretienne dans cet enfantement perpétuel de choses grandes, aimables et utiles, qui font à la fois nos plaisirs et notre grandeur.

» Puissent les lettres françaises continuer cette heureuse domination. Puissent-elles toujours servir la vraie

Liberté, mère des pensées généreuses; s'associer à nos glorieuses institutions et les protéger par la force de la raison, qui fut toujours leur véritable origine; que toujours graves et sérieuses elles ajoutent encore à la dignité de la nation la plus spirituelle du monde; qu'elles étendent leur salutaire influence dans le pays qui vous est cher, et que je serais heureux de servir. »

Ce discours a été accueilli par les acclamations et les applaudissemens de toute l'assemblée.

M. Ignon, père, Secrétaire perpétuel, a fait ensuite un rapport sur les travaux de la Société depuis sa dernière séance publique.

Plusieurs discours et mémoires ont été lus dans l'ordre suivant :

M. le baron Florens, Président ordinaire de la Société, a prononcé un discours sur la langue;

M. le docteur Boissonade a lu une notice sur les eaux thermales de la Chaldette;

M. Bouyon, dans un dialogue, a traité de la culture des œillets;

Et M. le docteur Blanquet a donné la suite de ses observations sur la topographie médicale du département.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 13 MAI 1831,

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Votre séance publique s'ouvre aujourd'hui sous une ère nouvelle, en présence du premier magistrat et des administrateurs supérieurs du département, dont la sollicitude pour le bien être du pays sympathise si bien avec la tâche que vous vous êtes constamment imposée.

Appelé à faire connaître vos travaux devant des juges aussi éclairés et auxquels les plus chers intérêts du département ont été confiés; si vos efforts sont dignes de leurs honorables suffrages, qu'il me soit permis de réclamer leur bienveillante indulgence pour la manière d'en rendre compte.

AGRICULTURE.

Le principal but de votre institution est de vous occuper de tout ce qui peut être favorable aux progrès de cet art, le premier et le plus important de tous.

Aussi vous accueillez avec empressement ce qui tend à perfectionner tous les genres de cultures convenables à notre sol et à notre climat,

Labour des terres fortes.

Dans votre dernière séance publique, M. le docteur Boissonade vous a entretenus du labour des terres fortes.

Après avoir observé qu'on considère généralement le labour comme le plus important des travaux auxquels l'homme des champs est obligé de se livrer, et que selon qu'il est bien ou mal exécuté, il est le type de l'intelligence et de l'activité de l'agriculteur, votre Collègue examine d'abord la nature du sol sur lequel le laboureur opère; il cite principalement ce qui constitue les terres du vallon de Mende et des hauteurs environnantes qui, en général, reposant sur un banc d'argile, ou terre glaise, sont, suivant les influences atmosphériques, ou trop humides ou trop compactes et ne peuvent être labourées, dans le premier cas, que lorsque les rayons du soleil les ont ressuyées, et, dans le second, qu'après avoir été ramollies par la pluie, ce qui retarde très-souvent et empêche même quelquefois les opérations du labourage pour les semailles.

Afin d'obvier à cet inconvénient, M. Boissonade rapporte que, dans un cas de sécheresse prolongée, ayant à faire préparer un champ, de nature argileuse, pour les semailles d'hiver, la saison favorable s'écoulait et il fallait se résigner à semer sans labour ou à surmonter l'obstacle; il se prononça pour ce dernier parti; il fit d'abord tracer un premier sillon et le fer n'ayant pu qu'effleurer la surface endurcie, le bouvier suivant toujours la même trace revint à plusieurs reprises sur ses pas jusqu'à ce que le sillon eut acquis la profondeur nécessaire. Cette première difficulté vaincue, l'opération eut pour résultat de



diminuer la résistance du sol à cause de l'appui mutuel que se prêtaient toutes les parties de la croûte argileuse ; aussi pour ouvrir les sillons subséquens avec de moindres efforts, la croûte se soulevait par plaques que le piétinement des bœufs brisait en partie. De cette manière, le champ fut mis en état de recevoir la semence, et le succès de cette opération fut confirmé par une germination forte et uniforme.

Votre Collègue ajoute quelques remarques sur la direction oblique, donnée par le bouvier au soc de la charrue pour produire plus d'effet, et sur l'inutilité de l'oreille ou déversoir qui se trouvait du côté du sol à labourer, dont l'introduction dans le sillon nécessitait une plus grande ouverture et des efforts plus considérables.

Ce procédé a été renouvelé depuis lors par le même bouvier, et toujours avec des résultats avantageux.

M. Boissonade est entré dans des détails que je n'ai pu indiquer qu'en partie ; mais vous avez jugé qu'il convenait de leur donner de la publicité dans l'intérêt de nos agriculteurs, et son mémoire a été inséré dans vos Annales.

Plantes à substituer aux blés d'hiver.

Quoique les labours aient été faits à propos, si des pluies extraordinaires surviennent, elles abreuvent les terres à un tel point qu'elles ne permettent pas de les ensemencer. C'est ce qui arriva l'automne de 1829. Cet inconvénient se fit sentir dans une grande partie de la France, et principalement dans presque tout le département de la Lozère ; il excita la sollicitude du Gouvernement, qui fit renouveler la publication d'une instruction de la Société royale et centrale

d'Agriculture, rédigée en 1816, pour un cas semblable, sur les plantes qui peuvent être mises dans les terres que les pluies d'automne ont empêché d'ensemencer, et sur quelques cultures capables, à raison de leur précocité, de fournir de bonne heure des substances nutritives ; telles que le blé de Mars (variété de froment), l'orge, qui a toujours eu, dans nos climats, le mérite de remédier à la pénurie du froment et qui est à proprement parler le *grain de disette* ; l'avoine qui, réduite en gruau, fournit un bon aliment ; le maïs, qu'on peut manger en bouillie ou en galette, et, parmi les plantes économiques, qu'on peut employer à la nourriture à demi-maturité, la fève de marais, la féverole, qui en est une variété, le pois et le haricot, et enfin la pomme de terre.

Panification des blés avariés.

L'administration vous adressa encore une instruction concernant la panification des blés avariés, également rédigée en 1816, par une commission spéciale, nommée par le ministre de l'intérieur.

En résumé cette commission établissait qu'avec une dessication préalable des grains, une bonne mouture et une manutention convenable, on obtenait de tous les blés humides ou germés un bon pain et qu'il suffisait d'ajouter une portion de bonne farine à celle des grains les plus avariés ; mais préparés suivant les procédés qu'elle avait indiqués dans le plus grand détail, pour obtenir facilement, dans tous les lieux, un excellent pain de ménage.

La Société, ainsi que l'y invitait M. le Préfet, a usé de tous les moyens qu'elle pouvait avoir à sa



disposition pour répandre la connaissance de ces deux instructions.

Maïs.

L'un de vos correspondans, M. Audibert, aîné, de Tonnelle près Tarascon (Bouches-du-Rhône), vous ayant fait cadeau d'une collection d'épis de diverses espèces de maïs, vous vous êtes empressés de les distribuer à toutes les personnes qui en ont fait la demande, pour en propager la culture, en y joignant une notice de M. Prost, rédigée dans le but d'en faire connaître les avantages, sous le rapport de sa fécondité et de l'excellence de la nourriture qu'il fournit aux hommes et aux animaux.

Votre Collègue traite d'abord des soins à donner à la culture de cette plante, qui nous vient de l'Amérique méridionale et dont l'introduction en Europe date du commencement du treizième siècle. Toute terre profonde, bien travaillée et suffisamment amendée convient au maïs; cependant sa réussite serait hasardée dans nos régions montagneuses, où l'hiver se prolonge trop, et où, dans l'été, on éprouve encore des nuits très-froides. Il prospérerait dans nos vallons, comme dans les Cévennes, et là où il ne pourrait pas parvenir à une parfaite maturité on pourrait le cultiver pour fourrage, tous les animaux herbivores le recherchant avec avidité.

Ses usages dans l'économie domestique sont connus. La partie glutineuse manquant dans la farine de maïs, on ne peut guères le convertir en pain qu'en y ajoutant un tiers au moins de farine de froment, et le pain qui résulte de ce mélange est agréable au goût et très-sain.

L'habitant des campagnes le mange ordinairement en bouillie.

Enfin, M. Prost, en parlant de l'emploi du maïs pour engraisser les animaux qui en sont très-friands, ne manque pas d'observer aux gastronomes que c'est à lui qu'on doit la réputation si méritée des chapons et des poulardes de la Bresse et de la Gascogne.

Tant d'avantages font désirer à votre Collègue que la culture du maïs se propage dans la Lozère, et pour y concourir vous avez répandu sa notice et arrêté qu'elle serait insérée dans vos Mémoires.

Récoltes.

Si le cultivateur considère les produits de ses récoltes, d'abord comme devant satisfaire à sa nourriture et ensuite comme l'indemnité et le bénéfice de ses labeurs, l'administration, portant sa sollicitude vers un point plus élevé, s'enquiert s'ils peuvent suffire aux besoins des subsistances. C'est dans cette vue, Messieurs, qu'elle vous invite ordinairement à recueillir et à lui fournir des renseignemens sur la germination, la végétation et la fructification des grains, et enfin sur les produits comparés aux besoins.

Vos réponses aux questions de physiologie végétale, qui vous étaient soumises en février 1830, ne pouvaient pas être satisfaisantes ; les semailles avaient été retardées et contrariées par une température froide et humide qui, par suite avait dû influer sur la germination. Les plantes n'ayant pas acquis le développement nécessaire avant les froids, avaient moins résisté à leur intensité ; on remarquait que, dans les terres aqueuses elles étaient déracinées en tout ou en partie, et que, dans d'autres terrains, l'intensité du froid arrêtant leur végétation les avait desséchées.

Aussi les récoltes furent-elles en général mauvaises; mais cependant plus que suffisantes aux besoins du département avec les excédens précédens; et ce qui le prouve, c'est que le prix des grains, d'abord fort élevé, ne se soutint pas long-tems et devint bientôt en baisse.

Fourrages et engrais des Bestiaux.

L'administration porta également sa sollicitude sur l'état des récoltes en fourrages servant à l'engrais des bestiaux.

Elle ne se borna pas aux produits de l'année; mais elle vous invita à lui faire connaître pour chacune des années 1820 et suivantes jusques et inclus 1829:

1.° Si la récolte avait été supérieure, égale ou inférieure à l'année commune de ces produits;

2.° Si elle avait été excédante, suffisante ou insuffisante, comparativement aux besoins de l'engrais;

Et enfin, quelle était, terme moyen, la différence du prix des cent kilogrammes de foin avec celui des cent kilogrammes de luzerne, de trèfle et de sainfoin.

La solution de la première question exigea assez de recherches; elles sont détaillées dans le rapport dont vous m'aviez chargé; lequel se trouve inséré dans le Recueil de vos Mémoires. Il résulte que pendant la période des dix années proposées, deux ont été supérieures, quatre égales et quatre inférieures à l'année commune.

En ce qui concerne la deuxième question: dans un pays tel que le nôtre, où l'absence des canaux, la difficulté des communications et la cherté des transports

ne permettent pas d'avoir d'autres fourrages que ceux qu'on y recueille, les propriétaires-cultivateurs sont en général dans l'usage de ne tenir que le nombre des bestiaux qu'ils peuvent nourrir ou engraisser, comparativement aux produits de leurs récoltes en fourrages, et de se défaire aux foires qui suivent la récolte de l'excédant qu'ils prévoient ne pouvoir pas nourrir. De cette manière, il est rare qu'il y ait insuffisance.

Et quant à la différence, terme moyen, du prix du foin avec celui de la luzerne, du trèfle et du sainfoin, ces derniers sont évalués généralement à un cinquième de moins. Mais si l'on considère qu'à terrain égal, les prairies artificielles produisent plus que les prairies naturelles; qu'elles sont la base de l'agriculture perfectionnée; qu'avec elles on finira par détruire l'usage des jachères, en les faisant alterner avec les céréales; que l'humus qu'elles laissent sur le sol qui les a portées l'améliore, et qu'elles donnent un fourrage plus propre à la nourriture des bestiaux, qui permettrait d'en tenir un plus grand nombre, on jugera combien il serait avantageux de propager la culture des prairies artificielles.

Arbres fruitiers.

Un autre genre de culture qu'il importe de perfectionner, c'est celui des arbres fruitiers, en introduisant dans le département de nouvelles variétés de bonnes espèces.

Pour vous aider dans l'accomplissement de cette amélioration, vos Collègues, MM. Audibert frères, vous ont fait hommage de 310 plants d'arbres,

arbrisseaux et arbustes qu'ils ont cru convenir à nos localités.

Cet envoi, qui a été trouvé du meilleur choix et parfaitement conditionné, vous mit à même de juger de l'importance de l'établissement de MM. Audibert, frères, dont les relations s'étendent non-seulement en Europe, mais même en Afrique, dans les deux Indes et en Amérique. Vous chargeâtes votre Secrétaire perpétuel de leur faire agréer vos remercîmens et de consigner dans votre procès-verbal l'expression de votre reconnaissance pour ce cadeau. Les plants furent distribués, séance tenante, aux membres de la Société et à divers propriétaires, sous la réserve de greffes pour les propager.

Greffe du Châtaignier.

Vous avez remarqué dans les Annales de la Société d'horticulture de Paris, que vous recevez en échange de vos publications, des observations sur la greffe du Châtaignier, par MM. de Montbron et du Petit Thouars, et comme ce procédé pouvait offrir quelque intérêt dans la partie du département où l'on se livre à la culture de cet arbre précieux, vous avez chargé votre Secrétaire perpétuel d'en faire l'analyse pour être publiée dans vos Mémoires.

Si dans mon Compte-Rendu je n'étais resserré dans de justes limites, pour ne pas abuser de vos momens, je citerais, comme ayant fixé votre attention, plusieurs procédés indiqués dans ce Recueil qui, réunissant l'agréable à l'utile, satisfait à la fois les propriétaires des jardins de luxe de la capitale et ceux des jardins modestes, mais nécessaires des provinces.

Puits artésiens.

Un des élémens indispensables à la fertilité des prairies naturelles et aux besoins de l'agriculture, l'eau, que la nature a répandue avec profusion dans la majeure partie de notre territoire, manque cependant sur plusieurs points assez étendus. Les habitans des plateaux de nos montagnes, connus sous le nom de *Causse*, n'ayant que de l'eau de citerne pour leur usage et des mares pour celui de leurs bestiaux, sont privés, pendant les grandes chaleurs, de cette ressource et réduits à aller fort loin pour s'en procurer.

Afin d'obvier à ce grand inconvénient, M. le Préfet, pensant que dans ces localités on acheterait par quelques sacrifices des eaux salubres, si nécessaires au bien-être des habitans et à la conservation de leurs bestiaux, vous adressa le prospectus d'une compagnie formée à Lyon pour le forage des puits artésiens, et vous invita à lui faire connaître si le succès de ces fontaines jaillissantes pourrait être certain sur nos causses et si nos agriculteurs seraient dans le cas de courir la chance d'en faire les frais.

Une discussion s'engagea à ce sujet; M. Ignon, fils (Auguste), lut une notice sur les localités du département qui paraissent les plus susceptibles de réussite; mais comme, dans le cas contraire, les frais seraient trop onéreux pour les habitans de ces villages, vous arrêtâtes que M. le Préfet serait prié de proposer au Conseil général de pourvoir aux frais de perforation dans les lieux jugés propres à cet essai, à la charge par leurs habitans de les réintégrer dans le cas où cette opération serait couronnée de succès.



Taureaux suisses.

Afin d'améliorer la race bovine, le Conseil général ayant voté une somme de deux mille francs pour être employée à l'achat de taureaux suisses, M. le Préfet vous demanda votre avis :

Sur le nombre de taureaux qu'il convenait d'acheter ;

Sur le lieu de l'acquisition, soit en Suisse-même, soit chez M. l'abbé de Pradt ;

Sur les parties du département où ils devraient être placés ;

Et enfin, sur les moyens à prendre pour effectuer ce placement, les conditions à imposer aux propriétaires, le prix du saut, etc.

M. Pascal, dans un rapport qui obtint à juste titre vos suffrages, vous présenta des considérations sur l'ensemble de ce travail si bien motivées qu'adoptant ses conclusions vous fûtes d'avis :

De porter de 7 à 8 le nombre de taureaux à acheter, en les estimant approximativement chacun de 230 à 240 francs, plus les frais de voyage, de conduite et de nourriture au retour ;

De faire cette acquisition à l'établissement de M. de Pradt, comme étant plus rapproché, après des renseignemens préalables sur la pureté de la race ;

En supposant qu'on put s'en procurer huit, d'en placer 4 sur les montagnes d'Aubrac, 2 sur celle de la Margéride, un sur ses appendices, aux environs de Rieutort, canton de Saint-Amans, et un sur la Lozère ;

Enfin, en ce qui concerne le placement et les conditions à imposer aux propriétaires chargés de ce

dépôt et le prix du saut, vous proposâtes diverses mesures réglementaires, qu'il serait trop long de détailler ; mais qu'on pourra consulter dans vos Annales, où vous avez voulu que le rapport de votre Collègue fut consigné.

Statistique équestre.

L'administration supérieure embrassant dans sa sollicitude tous les genres d'améliorations, vous a demandé aussi des renseignemens sur la race chevaline.

Dans un rapport, au nom d'une commission, composée de MM. Ignon, Boissonade et Crouzon, votre Secrétaire perpétuel vous a proposé et vous avez adopté la solution de diverses questions relatives à la Statistique équestre du département, sur lesquelles M. le Préfet désirait avoir votre avis.

Ce travail, divisé en quatre chapitres, a pour objet de faire connaître :

1.° Le climat, la configuration du pays, le sol, les eaux, la nature et l'étendue des prairies, des pâturages naturels et artificiels, le mode de culture, c'est-à-dire, l'indication des animaux employés à cet usage, le nombre de chevaux de différens âges de l'un et de l'autre sexe, la race et l'espèce des jumens, leur origine et leurs caractères distinctifs, et le nombre de poulins et pouliches qui naissent chaque année ;

2.° Les usages du pays, concernant la reproduction des chevaux, le nombre, l'espèce et les qualités des étalons et jumens y employés communément, les étalons qui y conviennent, la monte, et les ressources du pays en étalons et jumens ;

3.° L'usage du pays, sur la manière d'élever les



chevaux, les denrées qui servent à leur nourriture, l'âge auquel on les emploie aux travaux et à la reproduction, les services auxquels ils pourraient être propres et l'aperçu des ressources que le pays pourrait offrir pour les remontes militaires ;

4.o Enfin, les lieux et époques des foires aux chevaux, l'âge et l'espèce de ceux qu'on y amène communément, d'où ils sortent, et les mouvemens occasionnés dans le département par ce commerce, en exportations et importations annuelles.

Ce sommaire est déjà si long que je craindrais d'abuser de vos momens, si je me permettais d'analyser seulement vos réponses à chacune des questions proposées ; ce travail pouvant présenter quelque intérêt sous le rapport Statistique a été inséré dans vos Mémoires, où on pourra en prendre connaissance.

Ferme modèle.

Avant de terminer ce qui intéresse l'agriculture, permettez-moi de rappeler ici que M. le comte de Morangiés vous a fait hommage d'un projet de ferme modèle qu'il avait l'intention d'établir à Fabrèges, commune d'Auroux, en y introduisant, autant que les localités pourraient le permettre, les méthodes suivies à Offwil (Suisse) et à Roville, par MM. de Fellenberg et Mathieu de Dombasle. Votre Collègue, en vous adressant ce projet, vous a annoncé qu'il l'avait présenté au Conseil général pour qu'il y mît son attache, s'il le jugeait convenable, afin de mieux en assurer le succès. Vous avez applaudi aux vues élevées et philantropiques de son auteur, et formé des vœux pour que le département pût être doté d'un établissement aussi utile.

Je passe maintenant à la seconde partie de vos travaux.

Commerce et Industrie.

Si on ne faisait la part des circonstances difficiles dans lesquelles nous nous sommes trouvés, on serait profondément affligé de l'état actuel de l'industrie et du commerce du département, qui autrefois étaient les branches les plus importantes de sa prospérité ; mais ces causes momentanées ne peuvent être de longue durée et nous devons nous en promettre bientôt le terme, sous le Gouvernement d'un Roi-Citoyen, qui n'a rien tant à cœur que le bonheur de tous les Français.

Bornons nous donc, dans ce moment, à citer les objets qui vous ont été soumis.

Police du roulage.

Le commerce est représenté sous l'emblême d'une roue avec cette devise : *Vires acquirit eundo*, c'est-à-dire que la facilité des communications est indispensable à sa prospérité.

De là la nécessité du bon entretien des routes et l'exécution des réglemens qui en préviennent la dégradation.

Parmi les mesures réglementaires destinées à atteindre ce but, celles relatives à la police du roulage ont particulièrement fixé l'attention du Gouvernement, qui a préparé un projet de loi à ce sujet.

Ce projet vous a été communiqué par M. le Préfet, avec invitation de lui faire part de vos observations.

Dans un pays montueux comme le nôtre, certaines

dispositions qui peuvent être exécutées dans les pays de plaine, présentent beaucoup de difficultés ou sont inexécutables, d'où il résulte, à raison des localités, la nécessité de modifications, qui concilient et la conservation des routes et les intérêts du commerce. C'est dans ce sens que vous avez appuyé auprès de l'autorité des mesures qui vous ont paru propres à atteindre ce but.

Chemins de fer. -- Fabrication des armes à feu.

M. Philippe Hedde, l'un de vos correspondans, vous a adressé un écrit ayant pour titre : « Aperçu sur les chemins de fer et la fabrication des armes à feu de Saint-Etienne. »

Au premier abord, ces deux sujets semblent ne présenter qu'un intérêt d'industrie locale ; mais les recherches historiques et statistiques de l'auteur sont de nature à piquer la curiosité des personnes, mêmes étrangères au département de la Loire ; sous le rapport de la nouveauté de l'importation des chemins de fer en France et sous celui de la fabrication des armes de guerre, si recherchées aujourd'hui pour seconder l'élan de nos Gardes civiques.

Récemment votre Collègue vous a fait hommage d'une nouvelle production, intitulée : « Indicateur du commerce, des arts et des manufactures de Saint-Etienne, Saint-Chamon et Rive-de-Gier, précédé d'un aperçu sur l'industrie de l'arrondissement de Saint-Etienne. »

Ces diverses publications, justement appréciées dans les localités qu'elles concernent, ont pour nous le mérite d'avoir été traitées par un de nos Membres, familiarisé avec les matières industrielles, et dont les

écrits offrent toujours le résultat d'observations exactes et judicieuses.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir de la troisième et dernière partie de vos travaux : celle des

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET BEAUX-ARTS.

Platon en Grèce.

Les Sciences morales devant occuper le premier rang, je citerai d'abord le discours prononcé, en séance publique, par M. le baron Florens, votre Président, ayant pour titre : Platon en Grèce, en 1829.

Cet écrit, sous forme de dialogue, a pour objet d'enseigner la Sagesse.

L'auteur traite dans sa première division : de la Science de la Liberté, limitée par le respect du droit d'autrui et par la règle de la Loi ; de la Liberté du peuple, de la Nation et de la Cité, et établit comme point essentiel la garantie des droits naturels et des droits divins.

Sa seconde partie est consacrée à la Science de Dieu, dans laquelle il expose son unité, sa nature, ses perfections ou attributs, c'est-à-dire, sa grandeur, sa puissance, sa sagesse, sa bonté, et démontre que la matière n'est point Dieu, parce que, dit-il, « Quiconque réfléchit, voit facilement que la matière, » étant imparfaite et finie, ne peut être l'être infini, » l'être parfait, Dieu », qu'il considère comme le principe et la fin de tout, à raison de sa beauté divine, de la dépendance des êtres envers lui et de leur fin.

La troisième partie a pour objet la Science de l'homme, la spiritualité et l'immortalité de l'âme,

Dieu a tout fait pour l'homme, sa grandeur et sa puissance, sa faiblesse et ses lumières, sa liberté et les effets du corps et des sens par rapport à la Science; les facultés de l'âme, leur unité, la vie de l'âme, en tant que Dieu est lumière et amour, et les effets de cet amour.

Enfin dans la quatrième partie, le principal interlocuteur, Platon, parle de l'état des âmes dans le royaume des enfers, dont il donne la description, du jugement des âmes, du Tartare, de l'Elysée, et il se résume en présentant les devoirs de l'homme, comme être raisonnable, comme être social et comme être religieux.

Les hautes considérations de ce discours, dont certaines paraîtront hardies pour l'époque à laquelle il a été prononcé, et la concision du style pouvaient difficilement se prêter à l'analyse; c'est dans l'ouvrage même, qui est inséré dans vos Mémoires, qu'on peut en apprécier le mérite.

Influence du travail sur le bonheur des peuples.

Dans un discours, également prononcé en séance publique, M. Des Hermaux a parlé de l'influence du travail sur le bonheur des peuples.

Après l'enseignement de la sagesse, le but moral de ce discours semble en être la suite.

Votre Collègue établit d'abord que Dieu a imposé à l'homme le travail comme une nécessité; mais qui doit faire sa force et son bonheur; que ses facultés ne sont rien, tant qu'elles n'ont pas été développées par un exercice assidu; que le travail fait éclore les germes de force et de grandeur que l'homme porte en lui-même; que nous lui devons uniquement la

vigueur, l'adresse et la rapidité d'action qui distinguent l'espèce humaine ; mais ce n'est pas là son plus grand bienfait ; l'homme ne puise pas seulement son bonheur et sa puissance dans ses forces physiques ; tout ce qu'il est ; il le doit surtout à son génie et à sa moralité : et c'est encore par le travail que son intelligence s'éclaire et que son cœur devient capable de toutes les vertus.

Signalant ensuite la tendance au repos et à l'inaction avec le désir d'avoir quelque part dans les biens qu'a créés la civilisation ; il trouve que la nécessité du travail , ou , en d'autres termes , le devoir de prendre un état , n'a jamais été mieux reconnu que de nos jours, dans les classes mêmes les plus aisées de la société ; d'où il résulte qu'en règle générale les biens moraux ou matériels sont le prix et la récompense du travail.

Sortant des individualités , si nous considérons , dit-il, l'intérêt général, le perfectionnement de chaque peuple dépend de l'esprit d'activité qui l'anime, et il est nécessaire qu'il attache un prix réel à toutes les commodités de la vie, afin que ce soit l'aiguillon qui l'excite au travail et lui fasse surmonter cette paresse naturelle à tous les hommes.

Citant ensuite certaines contrées du nouveau monde, où la nature semble avoir mis sous la main de l'homme de quoi satisfaire à ses besoins indispensables ; il peint l'inaction des habitans de ces pays privilégiés comme altérant tous les sentimens pour lesquels l'homme a été créé, et nous engage à ne pas envier leur fécondité. « Ne nous plaignons pas , dit-il, de » l'âpreté stérile de nos montagnes ; si la nature nous » a fait pauvres, que le travail nous fasse riches. »

Topographie médicale.

Poursuivant, Messieurs, l'énumération de vos travaux qui ont principalement pour objet le bien-être de vos Concitoyens, j'ai à vous entretenir des observations de M. le docteur Blanquet, sur la Topographie médicale d'une partie du département de la Lozère.

Dans son introduction, votre Collègue, après avoir loué l'utilité de vos efforts pour l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie, qui tendent l'une et l'autre à procurer plus de jouissances et un sort plus heureux, ajoute : « Mais s'il existe dans notre département une contrée dont les habitans forcés à subir » les influences funestes d'un climat froid et rigoureux, » sont à raison de cette circonstance fâcheuse, sujets » à des maladies dont l'origine vient de l'air qu'ils » respirent, de leurs habitations, de l'inclémence des » saisons et de leurs occupations habituelles, vous » jugerez qu'il est de votre devoir de vous occuper » des moyens propres à atténuer ou à corriger l'in» fluence des causes qui, en agissant sur le physique » et le moral, altèrent leur santé et sont un obstacle » aux progrès de l'industrie, sans laquelle un pays » dont le sol est stérile ne peut prospérer.

Ce pays est la partie septentrionale du département, connue sous la dénomination de *Montagne*.

M. le docteur Blanquet en décrit d'abord la situation topographique et traite successivement de la nature du sol et de ses productions, du climat, des habitations, de la nourriture de ses habitans, de leur costume, de leur physique, du tempérament, du caractère, des mœurs et de leurs maladies, et indique enfin les moyens propres à modifier l'influence du climat sur

le physique et le moral des habitans et à prévenir leurs maladies.

Vous avez applaudi à l'appel fait à votre philanthropie par votre Collègue, en même tems qu'il vous indiquait les remèdes à apporter au mal, et vous avez jugé que la publication de son ouvrage dans vos Mémoires serait éminemment utile.

Sur le Croup.

Dans l'intérêt de la santé publique, M. le docteur Boissonade vous a communiqué quelques résultats de sa pratique sur le Croup. Cette affection est tellement grave et les traitemens qu'on lui a opposés ont été si infructueux que les moindres succès ont paru à votre Collègue devoir être signalés; ce qui l'a déterminé à publier des observations qui tendent à établir que l'émétique (Tartrate antimonié de potasse), peut être employé efficacement contre le Croup, et que la durée de cette affection n'est pas aussi courte qu'on le pense généralement.

M. le docteur Boissonade cite deux faits qui le prouvent, et vous avez arrêté qu'ils seraient consignés dans vos Mémoires.

Bancs de grès sur les montagnes schisteuses.

Le géologue trouve dans notre département un vaste champ à ses méditations. Comment expliquer tous les accidens qu'il présente? tant de systèmes ont été mis en avant, que nous croyons devoir seulement signaler les observations que M. Maisonneuve, ancien directeur des mines de Vialas, vous a adressées touchant l'origine des bancs de grès horizontaux, de plusieurs mètres d'épaisseur, sur les montagnes de formation

schisteuse qui bordent la partie orientale du département de la Lozère et la séparent de celui de l'Ardêche.

Après avoir établi l'antériorité de l'origine du schiste à celui du grès ; à l'aspect de ces bancs isolés, étonné de les voir distribués à des hauteurs si prodigieuses et particulièrement aux sommités des montagnes schisteuses de la plus grande élévation, votre Collègue a cherché à se rendre raison de ce phénomène, et il hazarde quelques conjectures sur leur formation primitive et l'arrangement de leurs couches.

Il n'est pas douteux, dit-il, que les grandes chaînes de ces contrées n'aient été battues et long-tems recouvertes par les eaux de la mer, sans excepter celle de la Lozère, qui est la plus élevée de ce pays. Plusieurs dépôts marins et des coquillages fossiles le prouvent. Ses flots secondés par les autres agens de la nature ont dû détacher des crêtes des montagnes des portions de roc, qui, roulées et brisées dans les eaux, ont produit différens sables qui s'y sont ensuite déposés, suivant un certain ordre et selon la loi des balancemens qu'ils ont éprouvés par le mouvement des ondes.

Ces détritus ainsi réduits ont formé sous les eaux tranquilles et profondes des amas considérables de limon, et sous des eaux agitées des couches de sable quartzeux : et voilà sans doute l'origine des amas de schiste et de grès dérivant des montagnes granitiques dont la formation était beaucoup plus ancienne.

Cherchant ensuite à expliquer par quel événement des bancs de grès se trouvent entassés sur les montagnes schisteuses situées près de celles de granite, l'auteur pense que les terres fines et limoneuses qui ont produit nos grandes masses de schiste, n'ont pu, quoiqu'en disent

surpris du changement opéré dans le langage des habitans de la Lozère, d'après ce que leur avait rapporté un de leurs collègues qui parcourut, il y a dix ans, ce département. Partout, à la ville et à la campagne; ils ont remarqué une amélioration sensible dans la langue française ; ils en font leur compliment à l'auteur du Rève, en lui serrant la main; le plaisir le réveilla : *Plût au Ciel*, s'écria-t-il, *que cela fut ainsi*, tant il s'intéresse à l'avancement des études!

Il ne tient pas à lui, Messieurs, si ce souhait ne se réalise pas; ses écrits sont constamment dirigés vers ce but. La grammaire, la langue, la littérature, tel est le cercle de ses travaux académiques, qu'il parcourt toujours avec distinction et d'une manière digne de vos suffrages.

Pascal et Jean-Jacques.

Dans un petit écrit ayant pour titre, *Un Mot sur Pascal et Jean-Jacques Rousseau*, votre Collègue s'élève contre le jugement de Voltaire qui a dit que Pascal écrivait mieux que Jean-Jacques, et après avoir établi que l'école est la même, quoique le genre soit différent ; pour être juste, il croit devoir placer ces deux grands hommes sur le même rang, donnant toutefois la droite à Pascal, car, il fut le premier, ce n'est pas qu'un écrivain de la trempe de Jean-Jacques soit jamais un copiste; mais aurait-il pu lire inutilement les Provinciales?

» J'ai lu, dit M. Bouyon, plusieurs fois de suite » et alternativement les Provinciales et l'Emile, avec » l'intention jointe même au désir d'accorder une » préférence, jamais je n'ai pu dire :

» Pascal écrit mieux que Jean-Jacques, Jean-Jacques

» écrit mieux que Pascal ; mais toujours il me tardait » de revenir aux Provinciales ; toujours il me tardait » de revenir à l'Emile. »

Style épistolaire.

Dans quelques observations sur le Style épistolaire, votre Collègue cherche à faire sentir le ridicule, si commun de nos jours, de viser à l'esprit, de courir après la phrase. Le naturel, la simplicité doivent distinguer les lettres familières.

» Je suis loin de vous dire (M. Bouyon s'adresse » à une Dame) ne vous servez pas des expressions, » des tournures de Madame de Sévigné ; mais, en » vous invitant à lire beaucoup ses lettres, je me » permettrai de vous recommander de vous attacher » surtout à cette manière délicieuse qui fait si bien » sentir les choses. »

Ennemi du style à prétention, vrai carricature, qu'on dit être la mode, il espère qu'il en sera de cette mode comme de tant d'autres.

Pensées et Caractères.

Votre Collègue vous a fait hommage de quelques Pensées et de quelques Caractères. Ces sortes d'écrits composés de réflexions qui ne sont point liées les unes aux autres, ne se prêtent pas à l'analyse. Leur mérite consiste quelquefois dans un bon mot ou un trait piquant comme l'épigramme. J'en demande pardon à l'auteur, ne pourrait-on pas placer dans cette dernière catégorie les Pensées suivantes ?

« On n'est pas le maître de ce qui échappe. Cette » vérité, je crois que les femmes la trouvèrent. Et » comme elles disent bien, et facilement cela m'est

» échappé ; c'est l'effet d'une grande habitude ; mais » ne serai-je pas un peu malin ?

« Comme je m'exprime facilement, se disait un » prétendu bel-esprit ! et sans jamais songer à ce que » je vais dire. Que serait-ce si j'y songeais ! il voulut » essayer du moyen, il perdit la parole. »

Sur le verbe aller *et le verbe* être.

Enfin M. Bouyon vous a communiqué quelques observations sur l'emploi que l'on fait indistinctement du verbe *aller* et du verbe *être*.

Votre Collègue pense que lorsqu'il est question d'un voyage, d'une promenade, d'une visite, puisqu'il y a du mouvement, on devrait toujours employer le verbe *aller* ; mais qu'on pourrait faire usage du verbe *être*, si, parlant d'un voyage, notre idée se portait principalement sur le séjour. Et cette opinion a eu l'assentiment de plusieurs grammairiens.

Poésie.

Vous êtes redevables à vos Collègues MM. Marmilor et Auguste de Bardel, de plusieurs pièces de vers.

L'un et l'autre ont accordé leur lyre pour chanter le retour du Drapeau Français.

Leurs accens sont élevés comme le sujet qu'ils traitaient. Eh ! comment n'être pas inspirés à la vue des couleurs nationales, ramenant la Liberté et nous rappelant nos anciens titres de gloire.

M. Marmilor peint les bienfaits que la France devra au retour de l'étendard de la Patrie, et s'écrie à chaque strophe : *malheur à qui l'attaquera*.

Tandis que M. de Bardel passe en revue tous les lieux où nos légions l'ont illustré par la victoire.

Ces deux chants font partie du quatrième volume de vos Mémoires, dans lequel vous avez voulu qu'on insérât aussi plusieurs autres pièces de M. Marmilor, dont la verve poétique embellissait souvent nos réunions et que nous sommes bientôt destinés à ne plus applaudir que par correspondance.

Fouilles de Javols.

Sous le rapport de l'histoire et des Beaux-Arts, je dirai, Messieurs, que le Musée s'est accru de quelques nouveaux objets d'antiquité, provenant des fouilles de Javols. Ces travaux, destinés à jeter quelque jour sur l'histoire du pays, ont fourni à M. le Préfet l'occasion de venir au secours des ouvriers peu fortunés de cette commune et des environs, qu'on y a employés par les soins de M. Portal, Maire, et de vos Collègues MM. Boivin et Ignon, fils (Auguste), commissaires. C'est ainsi que le premier Magistrat du département a ennobli l'emploi des fonds que le Conseil général avait votés et ceux que le Gouvernement avait accordés pour cet objet.

Il sera fait un rapport général sur le résultat de ces fouilles, qui journellement amènent des découvertes d'antiques constructions, d'un grand intérêt.

Quelques fragmens de doigts en bronze et en marbre, découverts récemment, annoncent la mutilation de statues et confirment nos conjectures sur le sac de l'ancienne capitale des Gabales.

Triste et inséparable condition de la fragilité humaine, qui n'épargne, ni les choses ni les personnes, et qui m'amène naturellement à vous entretenir des pertes

que la Société a éprouvées depuis sa dernière séance publique.

Nécrologie.

Deux de vos Membres correspondans ont payé le tribut à la nature.

M. Mathieu (Félix-Urbain), docteur en médecine, à Langogne, qui, jeune encore, justifiait si bien la confiance extraordinaire que ses talens et son zèle lui avaient méritée, non-seulement dans sa ville natale; mais encore dans toutes les communes environnantes de la Lozère, de la Haute-Loire et de l'Ardêche.

Et M. de Flaugergues (Honoré), juge de paix du canton de Viviers, Membre correspondant de l'Institut (section de l'astronomie), enlevé, dans un âge avancé, aux travaux scientifiques qui avaient fait le bonheur de sa longue carrière, et lui avaient acquis une réputation européenne.

L'un et l'autre étaient dignes de votre estime et de votre affection.

Permettez que je consigne ici l'expression de vos regrets, comme un dernier hommage rendu à leur mémoire.

Correspondance.

Votre correspondance s'accroît de plus en plus; de nouvelles Sociétés académiques se sont mises en rapport avec la vôtre. L'échange de leurs publications présente toujours un vif intérêt à vos investigations. Vos relations ne se bornent pas aux seules Sociétés régnicoles; elles commencent à s'étendre aux Sociétés étrangères. La Société royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague, vous a adressé la partie de ses travaux concernant la

propagation des écoles d'enseignement mutuel en Danemarck ; vous avez applaudi au progrès de l'instruction, qui doit exercer une si grande influence sur l'avenir des peuples. Le règne de l'incapacité touchera à sa fin, si une louable émulation s'empare de la génération destinée à nous succéder ; qu'elle se livre avec persévérance à l'étude ; qu'elle se rende digne des nobles encouragemens d'un Prince qui sait si bien apprécier les notabilités du savoir.

Et vous, Messieurs, dont la tâche est d'inspirer le goût des connaissances utiles, poursuivez, avec votre zèle soutenu et désintéressé, une aussi noble carrière : elle s'agrandit tous les jours par la protection du Gouvernement, par l'appui éclairé de celui qui le représente si bien dans la Lozère et par les encouragemens des Administrateurs supérieurs du pays qui, comme vous, désirent de ne pas le laisser en arrière des progrès de l'époque et n'ambitionnent que de concourir au bonheur de leurs concitoyens.

LES ŒILLETS.

DIALOGUE,

Par M. BOUYON, Membre résidant.

Séance publique du 13 mai 1831.

Anselme.

Toujours dans les œillets, Monsieur ?

L'Amateur.

Que voulez-vous, chacun a sa manie ; les œillets, voilà bien la mienne.

Robert.

Votre semis est assez beau : mais il pourrait être un peu plus égal, convenez-en. Vous ne semez donc pas sur couche ?

L'Amateur.

Non : j'emploie tout uniment la terre destinée à la culture de mes œillets, ayant soin de la bien cribler. En semant, mon intention est d'épandre mes graines le plus également possible ; mais que faut-il pour déranger la main ? le semis doit être clair ; les plantes viennent mieux et l'on est moins gêné en les déplaçant. Lorsque j'ai jeté mes graines je les tasse un peu avec la main, et je les couvre de deux ou trois lignes de terre par le moyen du crible fin. Après un arrosement en pluie douce, j'expose ma terrine

au soleil. C'est dans le mois d'avril que je sème ordinairement mes œillets ; vous voyez que cette année il y a eu du retard. (1)

ROBERT.

Pourrais-je, sans indiscrétion, vous demander comment vous préparez votre terre ? peut-être que.....

L'AMATEUR.

Je sais combien vous êtes habile, aussi ne vous donnerai-je pas mon procédé tout-à-fait pour règle ; mais les œillets s'en trouvent bien. Ma terre se compose d'un tiers de terre à potager, d'un tiers de terreau de cheval, l'autre tiers est de sable noir de marais ou de prairie : quelquefois je remplace le sable noir par la terre de bruyère. En parlant de la terre de bruyère, je dirai que le semis y vient assez bien, sans avoir recours au mélange. Je regarde comme avantageux de faire entrer dans la composition de ma terre environ un douzième de terreau de vache. (2)

ANSELME.

Je ne m'attendais pas à voir dans vos pots de mauvaises herbes ; permettez que j'arrache celle-ci.

---

(1) Comme on sait, le plant venu de semis donne des fleurs l'année suivante.

(DÉCOUVERTE. — *Annales d'Horticulture.* — Février 1832.)

Nous nous empressons de consigner ici un fait qui nous a été communiqué par M. Firolle : fait qui surprendra plus par son application jusqu'ici à plusieurs plantes, que par la nouveauté. C'est qu'en semant des graines d'œillet aussitôt qu'elles sont mûres, en juillet, le plant fleurit l'année suivante : on s'épargne aussi plusieurs mois de culture et de soins, et on avance la floraison d'une année.

(2) Si j'ajoute une petite portion de terre jaune de marais, elle donne ou elle contribue à donner un beau vert à la plante.

Mais voilà un caillou, deux cailloux ; c'est de la négligence, Monsieur, j'en suis étonné.

L'Amateur.

En général, je soigne ma culture, et par goût ; mais je me garderais bien de changer mon plaisir en tourment.

Blaisot.

Ma foi, Messieurs les grands fleuristes, vous en direz ce que vous voudrez, toute ma règle est de remplir bonnement mes pots de la terre de mon jardin.

Anselme.

Cela s'appelle donner dans la nature. Venez chez moi, vous y verrez pour les œillets seuls quatre mélanges de terre. Je combine, je pèse tout, et c'est ce qui fait le fleuriste ; on n'est pas fâché d'ailleurs, entre nous, de prendre les airs du savoir.

L'Amateur.

Puisque l'œillet incarnat, par exemple, demande une terre un peu plus légère que le violet, le pourpre et même le piqueté, cette terre ayant toutefois certain degré de chaleur et de force, j'applaudis aux soins que se donne le fleuriste d'établir des nuances dans la préparation de sa terre ; mais pour moi qui n'aime pas à toujours avoir la balance à la main, je tiens à une composition qui raisonnablement convienne à tout œillet.

Anselme.

Ce sont là vos boutures. Vous auriez dû les tailler

toutes également ; je voudrais encore de l'ordre, un petit dessein : je suis pour ce qui satisfait l'œil.

ROBERT.

Et comment vous y prenez-vous pour les boutures ? je veux dire, pour les œilletons, car c'est ainsi qu'on a coutume de les nommer. Quelques fleuristes se servent encore du mot bion. Au reste, je n'approuve pas ce moyen de propager l'œillet.

L'AMATEUR.

Sans vouloir en faire un trop grand usage, je le trouve fort utile ; surtout pour les plantes qui s'élèvent, tel que l'œillet Mahonais. Il est reconnu que les pieds d'œillets provenant de boutures sont communément d'une plus belle venue ; et quant à la fleur, on a cru remarquer que les couleurs ressemblent davantage à celles de la mère-plante. Il y a divers procédés pour les boutures, j'ai adopté celui-ci :

Je coupe le rejeton au second ou au troisième nœud, suivant leur distance, à partir bien entendu du haut de la tige ; je fais au milieu du nœud une incision de trois à quatre lignes ; j'épointe les fanes, après avoir détaché les plus basses pour prévenir la pourriture ; j'enfonce mon doigt et je plante. La terre doit être très-légère ; celle de bruyère produit ici d'heureux effets. Je plante mes boutures un mois avant de faire les marcottes. Pas de soleil pendant quinze jours ; ensuite le soleil du matin par gradation ; j'arrose souvent, modérément et avec soin. (1)

---

(1) Bien qu'un pied d'œillet dure cinq ou six ans ; je le renouvelle au bout de trois années.

BLAISOT.

Point de semis, point de bouture, je ne connais que la marcotte, et j'y vais sans façon. Je prends la première tige venue, j'y fais une incision telle quelle; je l'ouvre un peu en l'inclinant, et je la couvre de terre.

L'AMATEUR.

Marcotter, c'est sans contredit le moyen le plus sûr de propager l'œillet; mais je m'y prends autrement que vous, car enfin il y a des règles.

Je choisis une tige vigoureuse et saine, et m'arrêtant au point où elle est ni ligneuse ni trop tendre, à la moindre distance possible du pied de l'œillet; je fais mon incision horizontale au milieu du nœud, de manière que la portion qui adhère à la plante soit un peu moins forte que l'autre; puis montant dans la phalange avec précaution et toujours également, je pousse mon incision jusqu'à la hauteur de 6 à 8 lignes; je courbe la tige, et je la fixe avec un petit crochet, dès que je suis parvenu à bien séparer la marcotte : ce procédé rend inutile le morceau de fane que plusieurs sont dans l'usage d'insérer pour maintenir la division. Enfin je couvre le tout d'une terre plus légère et plus fine que celle dont je me sers ordinairement (1). Durant les trois jours qui précèdent l'opération, j'ai l'attention de ne pas arroser les plantes, pour que les tiges aient plus de flexibilité. Les pots marcottés, je les mets à l'ombre pendant

(1) La marcotte ne doit être enfoncée ni trop ni trop peu; dans le premier cas, le soleil n'agit pas assez; dans le second : il agit trop.

cinq ou six jours. C'est ici qu'il faut soigner l'arrosement : il doit être fréquent et léger. (1)

ANSELME.

J'approuve votre procédé, qui est le mien ; mais je calcule d'une manière plus précise. L'incision horizontale est tout juste de 5/8, et la verticale de 6 lignes ; je n'aime pas les à-peu-près. A mesure que je monte dans la tige, mon canif fait des petits biais, qui ajoutent à la bonne opération ; vous les verriez sur ma figure.

L'AMATEUR.

Voici encore quelques détails touchant les marcottes.

Je les fais immédiatement après la fleuraison, et je les déplace dans les premiers jours d'octobre : ce sont les deux momens propices, pour ne pas déranger cette fleuraison et fatiguer la plante ; et pour prévenir les inconvéniens d'une végétation précoce ou tardive (2) dans ma transplantation, je veille à ce que les racines ne soient jamais détournées de leur direction naturelle. Tout comme il y a des œillets qui se reproduisent plus difficilement par bouture ; il en est dont la marcotte est bien plus lente à pousser des racines ; alors, je n'ai en vue que les espèces ou si l'on veut les variétés rares ou très-belles ; alors, au commencement de l'automne, j'enferme mes pots dans une couche. Ce moyen me sert aussi pour une grande

---

(1) Je dirai encore, avant d'exposer les marcottes au soleil, j'ai toujours soin de voir si les tiges en sont fraîches et fermes.

(2) Autant que je le puis, je ne place pas deux marcottes dans le même pot.

partie de mes œillets, si le *marcottage* a été retardé par un motif quelconque. (1)

Nous savons tous que si, nous écartant des points qu'a indiqués la nature pour les différens climats, nous voulons avoir des fleurs hors de saison, nous devons retarder ou accélérer les moyens, suivant notre désir.

SAINT-HYPOLITE.

J'aime à voir un homme heureux : bonjour mon ami; tout va comme vous voulez? la culture des œillets est une chose bien agréable! avez-vous obtenu quelque nouvelle variété cette année? mais laissez-moi donc admirer, je vous en prie. Que c'est beau! comment n'être pas ravi! ha! vous voilà, Madame, vous vous portez bien? votre soirée a-t-elle été amusante? Il faut que je vous conte........

ROBERT.

Vous dépotez sans doute vos œillets tous les ans?

L'AMATEUR.

Oui, en automne; c'est la saison la plus favorable; voilà pourquoi il est bon encore de détacher les marcottes avant l'hiver. Quelquefois un peu pressé par mes occupations, je me borne à renouveler dans mes pots le quart de la terre; mais c'est toujours à regret que je ne dépote point.

SAINT-HYPOLITE.

Je voudrais, mon cher Amateur, vous voir des

(1) J'ai remarqué qu'il convient ici de marcotter l'œillet flamand la première année; les jets cessent bientôt d'être forts.



pots bien vernissés, de toute couleur même. Et pourquoi les faire plus larges dans le haut? ne vaudrait-il pas mieux que cela vînt en se rétrécissant du côté de l'ouverture? le pot, ce me semble, aurait plus de grâce.

L'Amateur.

Un joli vernis ferait plaisir, j'en conviens; mais outre que rien ne doit distraire de la fleur, il y a une grande raison de ne pas employer le vernis : il empêche les rayons du soleil de bien pénétrer dans les racines. Vous parlez de la forme, comment feriez-vous vos marcottes si l'ouverture n'était pas un peu grande; et si vous rendiez le haut plus étroit que le bas, comment dépoteriez-vous?

Robert.

Voilà une plante bien malade.

L'Amateur.

La grande humidité en a pourri les racines; deux défauts dans le pot l'ont occasionnée : le trou qui sert à l'écoulement n'était pas assez large, et l'ouvrier avait eu la maladresse de former au fond du pot une élévation près du trou. Ce dernier défaut, très-commun, est à considérer; cela fait une espèce de réservoir où l'eau séjourne. Puisque nous en sommes aux pots : on a dit avec raison, je crois, qu'il ne faut pas les employer neufs sans avoir eu la précaution de les mettre tremper dans l'eau pendant une journée, ou de les garder huit jours remplis de terre; un reste de feu qui se conserve donne quelquefois le blanc à l'œillet.

Au lieu de percer le pot dans le fond, il serait

bon peut être d'y faire en dehors deux petites ouvertures vers le point qui joint le corps du pot à son pied, les eaux s'écouleraient très-bien et les vers ne s'y introduiraient pas. (1)

ANSELME.

Ces deux pots sont trop pleins, cela ne vaut rien pour l'arrosement : je suis à cet égard d'une sévérité extrême.

L'AMATEUR.

Vous avez raison, Monsieur, toujours on doit laisser un vide au moins de demi-pouce. Si nous remplissons tout-à-fait le pot, l'eau ne peut pas tenir et en s'échappant elle emporte les sucs ; d'ailleurs nous ne pourrions bien arroser qu'en y venant à plusieurs reprises, ce qui serait long et pénible. Dans la culture de l'œillet, l'arrosement est une chose fort essentielle. L'eau froide, ou du moins un peu trop froide, lui est contraire ; il faut la mettre à point par le moyen du soleil, ou de l'air quand il est chaud. L'eau de puits convient aux petits arrosemens d'hiver. Gardons-nous de recourir jamais à l'action du feu ; l'eau ainsi chauffée, au degré même le plus faible, tuerait la plante. Je ferai remarquer que l'eau qui n'est pas propre occasionne des maladies à l'œillet. J'arrose le matin, à midi ou le soir, suivant la saison, ayant toujours égard aux dispositions de la plante. (2)

---

(1) Ne mettons pas l'œillet en pleine terre ; outre que la fleur n'est jamais aussi belle, aussi bien déterminée, il est moins facile de la préserver de l'intempérie des saisons ; et les marcottes réussissent moins bien que dans les pots.

(2) Dans quelque saison que ce soit, je ne touche point à la plante, si elle est mouillée.



Doit-on arroser la fane, ne doit-on pas l'arroser? les avis diffèrent. Je pense qu'il convient de l'arroser, mais pas trop. J'*asperge* quelquefois les boutons, pourvu qu'ils ne commencent pas à s'épanouir, car souvent alors ils pourriraient. Les petites pluies sont bienfaisantes, en été principalement; cependant je m'en défie. Je m'explique: il a plu, dit-on, pourquoi arroserions-nous? bientôt la plante souffre et se flétrit. Une pluie qui n'est pas un peu considérable, ne m'empêche jamais d'arroser. Quand l'eau est trop abondante, elle nuit aux racines; de plus elle use promptement les sucs nourriciers: mais, tout en employant durant l'été le demi-arrosement, j'ai grand soin de faire un arrosement complet tous les cinq ou six jours, et avec la pomme; l'eau est distribuée ainsi plus également, et l'on ne voit point dans les pots certaines cavités qui déplaisent et sont nuisibles. Comme en hiver ou dans les jours froids il y aurait du danger à mouiller la fane, je remplace la pomme de mon arrosoir par un petit bec recourbé. (1)

Avant d'arroser j'examine bien s'il n'y a pas un vide qui sépare la terre du pot tout autour; je le remplis ce vide en grattant un peu avec mes doigts. Si je voulais soigner ma main je ferais usage de la spatule.

Blaisot.

Je n'y regarde pas de si près. J'arrose souvent et tant que je puis. Il m'arrive même de plonger mon pot dans un bassin, où je le tiens jusqu'à ce que la

(1) On vient de reconnaître que le sel de nître mis dans l'eau qui sert à l'arrosement donne beaucoup de vigueur à la plante.

plante soit, comme on dit, saturée ; pas plus malin que cela.

L'Amateur.

Le petit labour ou le *béchotage* est encore une chose essentielle. Je reviens de tems en tems à cette opération ; et pour ne pas fatiguer la plante ni l'endommager, j'enfonce peu la spatule, car il est à propos de se servir toujours de cet instrument de bois.

Anselme.

Pourquoi ne pas enlever ces quelques feuilles sèches, et celles-ci qui sont rouillées ?

Blaisot.

Par votre grande propreté et tous vos soins, vous fatiguez la plante, vous la déchirez.

L'Amateur.

Outre qu'on les voit avec peine, toutes les feuilles gâtées nuisent, cela est incontestable.

Mais je ne les détache qu'après avoir fait un petit mouvement à droite et à gauche. Si la feuille résiste un peu, avant de la détacher, je mets mon pouce à l'endroit de la séparation.

Ai-je la crainte d'une plus forte résistance, j'emploie les ciseaux.

Avec de telles précautions, j'ai une plante saine, qui plaît à l'œil, et sans qu'il résulte d'inconvéniens.

Anselme.

Je voudrais que vous vissiez avec quelle attention j'épluche mes œillets ; le moindre déchirement fait grand tort à la plante.



L'Amateur.

Le moindre déchirement ! nous devons sans doute user de précaution ; mais il serait ridicule d'aller trop loin : l'expérience m'a beaucoup rassuré sur les petits déchiremens.

Emile.

J'ai commencé cette année à cultiver l'œillet, que j'aime beaucoup. Je voudrais bien savoir quelles sont les maladies auxquelles il est sujet et comment on les traite. Déjà quelques pieds ont péri.

L'Amateur.

Tout comme nous l'œillet est sujet aux maladies, et tout comme chez nous, le plus souvent on ne les guérit pas.

Les principales maladies de l'œillet sont le Blanc, le Jaune, la Rouille, le Chancre et la Gale.

Le *Blanc* provient surtout de la sécheresse ; il convient donc alors de faire de fréquens arrosemens et de n'exposer que bien peu la plante au soleil. Cette maladie, qui s'annonce par des taches blanches sur les fanes, est mortelle. Mais si la couleur des taches se rembrunit, vous pouvez espérer.

C'est la trop grande quantité d'eau qui occasionne le *Jaune.* Transplantez l'œillet dans une terre légère et sèche, et arrosez très-peu.

Le Jaune, dit un auteur, est à l'œillet comme la jaunisse est aux femmes. Voyez quelle comparaison ! Ils sont par fois plaisans ces écrivains fleuristes. Que ne suis-je médecin pour bien apprécier le rapport !

La *Rouille* peut être l'effet d'une eau mal propre,

du brouillard ou de la mauvaise exposition. Elle prend surtout le bas des feuilles, qui alors se détachent facilement de la tige. Faites disparaître ces feuilles peu à peu. Dans la circontance le tabac en poudre est utile.

Quant au *Chancre*, il attaque le pied, et souvent fort près des racines. Enlevez avec un bon instrument tout ce qui est atteint, et mettez de la cire molle sur la plaie. La plante, plus ou moins fatiguée, doit être tenue à l'ombre pendant quelques jours.

La *Gale* est une tache noirâtre un peu gercée, qui vient sur la fane ; elle se communique. D'abord isolez les galeux. Quelques fleuristes pour ne pas *déshonorer* la plante, est-elle encore jolie l'expression ? au lieu de couper la portion de fane atteinte, s'efforcent d'enlever la tache avec un canif. Je n'approuve pas ce moyen non-moins pénible que long : d'autant qu'il reste toujours une empreinte désagréable.

Après la fleuraison, ceci est en général l'effet de la chaleur, la sève devenant épaisse et gluante, les feuilles qui tiennent au cœur de la tige se collent. Empressez-vous de les détacher et faites usage du tabac. Je dirai, en passant, que le tabac est l'ami de l'œillet ; s'il ne lui est pas toujours utile, il ne lui nuira jamais ; je crois pouvoir parler ainsi.

Quelquefois l'œillet est encore attaqué d'une sorte de consomption : je fais l'auteur aussi ; un mot me vient, je le prends : la tige diminue, les feuilles, devenues pâles, se flétrissent, et la plante meurt. Il n'y a pas de remède. Mais comme cette maladie ne détruit la plante que tige à tige, si vous avez soin de couper la partie atteinte le plus près possible de celle qui ne l'est point ou qui paraît ne point l'être, vous aurez encore des fleurs.



Remarque. Dans les jours de grande chaleur, le soleil desséchant la pointe du bouton, les pucerons s'y introduisent. On ne s'aperçoit pas d'abord de l'altération; mais le bouton n'avance plus. Si vous l'ouvrez, vous trouverez le bout des feuilles rongé. Pour prévenir cet inconvénient, fort grave dans certaines années, dès que vous vous apercevrez que l'extrêmité du bouton est un peu desséchée ayez recours au tabac; les pucerons n'y viendront point, ou bien ils périront si déjà ils s'y sont introduits.

BLAISOT.

Je n'aime pas plus la médecine pour mes œillets que pour moi; je laisse les choses suivre leur cours naturel. Grace au Ciel, je me porte assez bien, et je ne perds guère plus de plantes qu'un autre.

SAINT-HYPOLITE.

Votre opinion n'est pas la mienne. Je tiens trop à ma petite santé pour ne pas accueillir avec empressement ceux qui ont au moins l'intention de me guérir. Venez donc, Messieurs les médecins, vous serez toujours très-bien reçus; c'est qu'au moindre mal j'ai une frayeur mortelle.

L'AMATEUR.

Ce n'était pas assez que l'œillet fut sujet aux maladies, il a fallu encore que les insectes vinssent l'assaillir.

Une tige coupée ou dont le cœur est rongé; des trous présentant comme un petit réseau sur les feuilles, dont l'une pend quelquefois détachée à demi; la fleur mangée d'une manière sale, si je puis dire : tout

cela nous annonce le *Limaçon*. En suivant sa trace, qui est argentée, nous pourrons l'atteindre ; mais le plus souvent il nous échappera. Cet animal rusé, après avoir fait ses ravages sort du pot : il se réfugie tantôt dans un autre pot d'œillets, assez éloigné même ; dans une plante du parterre, s'il y en a d'un peu fourrée ; tantôt dans un vieux mur. Il est dangereux, poursuivons-le sans relâche, et ne l'enfermons pas dans la serre, où il ferait durant l'hiver le plus grand mal.

Les *Fourmis* se rassemblent au-dessous du pot, s'y introduisent, et par les nombreuses issues qu'elles pratiquent dans la terre, elles exposent les racines à sécher ; elles piquent ces racines et toute la plante. Comme elles n'aiment pas à être dérangées, si nous béchottons souvent notre pot, elles s'enfuiront. Mais ne nous bornons pas à cette mesure, car elles nous prendraient sur un autre point : il faut tâcher de détruire la fourmilière par l'eau bouillante, par le miel que nous mettrons dans un vase quelconque ; des plantes d'absinthe vulgaire, distribuées çà et là peuvent les faire déguerpir, tant elles y ont de répugnance. (1)

Cette écume blanche que vous apercevez est l'ouvrage et ordinairement la demeure de la petite chenille verte, donnant quelquefois sur le gris ; elle est perfide. Je me délecte à regarder un beau bouton, mais pendant huit jours il ne fait aucun progrès ; je le visite, et je découvre un petit trou rond et net : quel est mon étonnement, en ouvrant ce bouton, de ne plus trouver que l'enveloppe ; si la chenille est partie je la surprends

---

(1) Délayez de la suie de four dans une verrée d'huile de chenevis, et servez-vous de ce mélange pour frotter les pieds de l'échaffaudage où sont vos pots.

au revers d'une feuille ou sous le bord du pot. Ayons grand soin d'examiner nos boutons ; il est inconcevable avec quelle rapidité cette petite chenille les détruit.

Les *Pucerons*, verts ou noirs, sont nuisibles ; écrasons-les tout simplement. (1)

Tant que nous pourrons, ne plaçons pas nos pots sur le sol, sur la terre proprement dite ; les *Vers* s'y introduisent, et ils attaquent souvent les racines.

Débarrassons-nous des *Araignées*, dont nous devons toujours enlever la toile : l'araignée cependant est notre moindre ennemi.

Le plus terrible de tous, c'est le *Perce-oreille*. Une nuit suffit à deux ou trois de ces cruels animaux pour détruire les fleurs du plus beau pot d'œillets ; ils attaquent même la plante. J'ai juré leur mort. Deux mois avant la floraison, je place tout près de mes pots quelques fagots de genêts où les *Perce-oreille* se rendent avec une sorte d'empressement. Je n'en vois point, si je me borne à déplacer les fagots ; mais en les secouant fortement, les *Perce-oreille* tombent de tous côtés. Cette opération de chaque jour, réduit à peu leur nombre ; et, pour achever de les détruire, au moment où les fleurs commencent à s'épanouir, je place au bout de mes baguettes la corne d'un pied de mouton, que je visite tous les matins : les *Perce-oreille* ne manquent guère de s'y réfugier après leur expédition nocturne. Je les découvre quelquefois sous la carte qui soutient la tige. Si l'insecte m'échappant tombe dans le pot, je le suis des yeux pour ne pas le perdre, car il disparaît en tombant. J'ai grand soin de le bien écraser ; ces

(1) Voir le commencement de la page 49.

maudits très-souvent ressuscitent. Si vous voulez vous donner le plaisir d'une chasse au flambeau, qui doit être faite un peu tard ; vous les verrez, les *Perce-oreille*, manœuvrant avec ardeur, la petite queue en l'air ; armez-vous de ciseaux. (1)

ROBERT.

Il est encore un ennemi redoutable dont vous ne nous parlez point : la *grosse Chenille grise*. Si elle attaque un de vos pots, toutes les nuits elle en détruira une fleur, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus ; elle disparaît le matin. Plus d'une fois je suis sûr qu'elle a mis votre esprit à la torture. Hé bien, vous n'avez qu'à gratter légèrement la terre près du pied, vous trouverez la perfide roulée en peloton. Mais, grande attention, car elle pourrait bien vous échapper à cause de sa couleur.

L'AMATEUR.

Permettez que je fasse à votre mémoire un léger reproche : en vous souvenant de la Chenille grise, et du moyen de la détruire, vous avez oublié que ce moyen, vous l'apprîtes de moi l'an dernier ; cela ne soit dit qu'en passant. J'ajoute aujourd'hui que la grosse Chenille grise bien souvent ne disparaît pas le matin ; elle reste encore dans le calice de l'œillet qu'elle a détruit. (2)

(1) On se garantit des Perce-oreille, en mettant le pot d'œillets dans une assiette pleine d'eau

Si vous induisez le bout des piquets qui soutiennent votre échafaudage, d'un mélange de glue et d'huile, ils s'y prendront facilement.

(2) AVIS ESSENTIEL : Nous devons contracter l'habitude de remarquer, dans quelque moment que nous voyions nos œillets, s'il n'y a pas à terre ou dans le pot des pétales qui se soient détachées, et alors d'examiner sur le champ les fleurs les plus voisines.

ANSELME.

Je n'aime pas les Chicots. Vous devez savoir combien ils nuisent à la plante ; en voici un pourtant.

L'AMATEUR.

Il paraît, Monsieur, que vous connaissez votre La Quintinie. Les Chicots peuvent faire pourrir la plante ; il ne sont point agréables à voir, il faut les couper. Mais si votre instrument n'est pas très-bon, si vous manquez d'adresse, votre opération bien souvent nuira plus qu'elle ne sera utile. Je laisse un chicot lorsqu'il est placé de telle manière que pour le bien enlever, je cours risque d'endommager quelque tige importante ; et toujours j'ai l'attention de ne pas couper trop profondément. S'il y a plaie, il est bon d'employer la cire molle.

EMILE.

Quelle est l'exposition qui convient à l'œillet ?

L'AMATEUR.

Celle du soleil levant ; néanmoins le soleil couchant ne lui est pas défavorable. Il aime le grand air : éloignez-le donc des murs ; et d'ailleurs vous le garantirez plus facilement des insectes. Êtes-vous bien aise que je vous dise un mot sur la température ? Les grandes pluies étant funestes à l'œillet si en automne elles devenaient trop fortes, et trop continues, ils serait prudent de coucher les pots ; la plante, bien entendu, tournée vers le côté opposé au vent. Les premières gelées non seulement ne nuisent point à l'œillet ; mais elles lui sont utiles, et pour les insectes et sous le rapport des maladies ; de plus, elles le disposent avantageusement contre

les rigueurs de l'hiver. Jamais ne mettez du feu à l'endroit où sont les œillets. Y a-t-il de l'humidité? Dans le moment où il ne fait pas trop froid ouvrez les fenêtres. Je vous dirai encore : évitez qu'une température trop douce ne donne à la végétation une activité prématurée.

Ayez soin plus que jamais d'enlever les feuilles mortes; elles contribuent singulièrement en hiver à faire pourrir la plante.

Vous ne devez point vous presser de tirer de la serre vos œillets, car ils craignent les gelées du printems; ne les y tenez pas trop long-tems non plus; ils s'étioleraient. Ici, comme en tout, il faut un peu de bonheur : les plus habiles s'y prennent. (1)

Puisque nous voilà dans la serre, je vous prémunirai contre la vilaine engeance des rats : adieu vos œillets, s'ils viennent à s'introduire. N'hésitez pas à recourir aux moyens violens.

EMILE.

Une tige n'a qu'un bouton, l'autre en a deux, à celle-ci vous en avez laissé davantage. Je voudrais bien connaître le motif de cette différence.

L'AMATEUR.

Je vise à obtenir de beaux œillets, et je tâche de bien conserver mes plantes; d'où il suit naturellement que le même pied ne doit pas produire beaucoup de fleurs. Dès que les dards ont pris la moitié de leur

(1) Craignez l'alternative du gel et du dégel. Pendant la gelée, ne touchez point aux plantes; seulement ayez la précaution de soutenir certaines tiges élevées, pour qu'en fléchissant elles ne changent pas de position.



croissance (1), je choisis ceux qu'il m'importe de garder, je coupe les autres au second nœud, à partir de l'extrémité inférieure ; considérant toujours la position du dard et sa vigueur. Mais il est essentiel de ne pas couper le dard qu'entourent quelques jets assez avancés pour venir en bouton la même année, car alors ce sont les jets que je détruis. Si je veux un œillet qui ait la plus grande dimension possible, je ne conserve que le bouton principal. Dans ce cas, l'œillet ne se fait pas bien, il crève avec force. Ai-je le désir d'avoir un œillet mieux coiffé, dont la couleur même soit plus vive et plus nette, je laisse à ma tige, suivant la grandeur de l'œillet, un, deux ou trois boutons, lesquels d'ailleurs font l'ornement du bouton principal. Voyez la rose, comme les boutons qui l'accompagnent la rendent plus gracieuse ! Il y a encore ici deux raisons fort bonnes : on peut prolonger la fleuraison d'une partie des pots, et l'on n'est point exposé à ne pas connaître cette même année le nouvel œillet, si un bouton vient à périr. Le procédé me sert particulièrement pour les gros œillets. (2) Quant à l'œillet que nous appelons Mahonnais, dont la tige a les nœuds très-rapprochés, je fais disparaître le premier bouton et je maintiens tous les autres ; j'ai alors une branche d'œillet ; regardez-la ; n'est-ce pas qu'elle est charmante ? (3)

(1) On nomme dard la tige qui donne le bouton.

(2) Je ne laisse pas deux boutons sur la même dardille, c'est un dard secondaire, et jamais les boutons qui restent ne partent du même nœud.

(3) Chez moi, la marcotte ne produit qu'un œillet, et, si elle est frêle, je ne permets pas qu'elle produise.

Nota. Dèsque l'œillet est arrivé au degré de développement que la nature demande, n'oublions pas de le couper ; il fatiguerait la plante : d'ailleurs au-delà de ce point de perfection l'œil n'est plus satisfait, ou du moins aussi satisfait.

BLAISOT.

Telle est ma manière de voir, la nature ne fait rien d'inutile : y eût-il cinquante dards sur le même pied d'œillets, je n'en retrancherais pas un, et je conserve tous les boutons, n'importe comment ils viennent; j'en forme un faisceau.

L'AMATEUR.

J'ai vu hier vos faisceaux d'œillets, il m'en souviendra. Demandez à notre voisin, qui certainement est fort habile, pourquoi dans une année trop abondante, il a soin de diminuer la quantité de ses fruits : en ménageant l'arbre, il veut se donner le plaisir d'avoir des fruits meilleurs et plus beaux. A votre compte, il ne faudrait pas même qu'il émondât.

EMILE.

Peut-on juger de la fleur par le bouton ?

L'AMATEUR.

Vous aurez un superbe œillet si le bouton est égal, gros et long; un bouton court et surtout applati est de mauvais augure, d'abord il crèvera. On remédie en quelque façon à ce dernier inconvénient, en entourant de fil le bouton jusque vers le milieu, puis on ouvre l'extrêmité de chacune des divisions du calice. Je ne fais point usage de la ligature, parce que j'ai trop de plantes; mais je facilite le développement du gros œillet par le moyen de l'épingle.

---

(1) Il est reconnu qu'on ne peut pas juger de la fleur par la fane; je parle d'un œillet nouveau : plus d'une fois la fleur est le contraire de ce que la tige annonce.

ROBERT.

Et plus tard vous avez recours, s'il y a lieu, à la carte, que vous coupez sans doute selon le besoin.

L'AMATEUR.

L'œillet est-il peu fourni, j'ouvre peu la carte; je proportionne donc l'ouverture à la force de l'œillet. En me disant bien que l'artifice doit se montrer le moins possible, je dispose ma carte de manière à soutenir l'œillet également et à faciliter le développement de toutes ses feuilles. Lorsque le calice est fort allongé, ce qui d'ordinaire n'a pas lieu dans les espèces du gros œillet, ma carte n'est qu'un petit anneau, qui, soutenu par la pointe des divisions du calice, serre à peine la fleur.

Pour les petits œillets, je substitue volontiers à la carte le fil ciré, d'une couleur assortie, dont je roule les bouts. Ce dernier expédient est celui qui cache le mieux notre petite ruse. (1)

EMILE.

Je m'aperçois que vous employez différens moyens pour soutenir la tige; n'y en a-t-il pas un de préférable?

L'AMATEUR.

C'est le moyen des baguettes. Il faut que chaque montant, ou tige productrice, ait la sienne: toutefois si les montans sont d'une inégale longueur; les fleurs n'arrivant pas au même point, on en met deux

(1) Si je veux conserver mes fleurs, je tâche de les préserver du soleil et de la pluie.

ensemble. La baguette qu'on aura eu soin d'écorcer, doit être sèche et droite ; et pour joindre la durée à l'agrément, on peut lui donner la couleur verte. La tige est arrêtée par un fil de chanvre ou de laine, et mieux encore par une carte. Je ne dirai pas de lier chaque nœud, surtout si les distances ne sont pas grandes ; mais je recommanderai expressément de veiller à ce qu'il ne se forme des coudes, que l'on ne redresserait qu'avec peine ; bien souvent il y aurait du danger, vu que la tige de l'œillet est alors très-cassante.

SIMPLICE.

Je ris beaucoup, Messieurs, de vous voir admirer des monstres ; car enfin ce sont des espèces de monstres tous ces œillets merveilleux ; pour moi, je n'en connais qu'un, celui qu'on rencontre dans les bois, l'œillet que nous tenons de la belle nature ; mais l'homme altère tant, je ne saurais m'y faire.

L'AMATEUR.

Vous, Monsieur, qui parlez de la sorte, dites-moi, je vous prie, si le souvenir de l'artichaud sauvage diminue le plaisir que vous éprouvez en mangeant l'excellent artichaud de nos jardins ; et à moins qu'il n'y ait eu ordonnance médicale, vit-on jamais quelqu'un, dont le goût ne fût pas une folie, préférer à la douce asperge cultivée, l'asperge amère que nous donnent les champs. Enfin, la seule idée des fruits sauvages révolte notre goût ; à quelques légères exceptions près, ils ne sont bons que pour les animaux.

La nature est admirable, oui : mais ce souffle émané de la Divinité, le génie de l'homme, qu'il est grand ! qu'il a de pouvoir !

EMILE.

J'ai un ami qui depuis quatre ans sème des graines provenant d'œillets simples; il n'a jamais pu obtenir un œillet double, ni semi-double.

L'AMATEUR.

C'est bien ce qui arrive. Pour ne pas courir une chance fort déplaisante, car souvent il y a supercherie de la part des vendeurs; je me suis décidé à n'employer que la graine que je recueille, et laquelle me vient toujours d'un œillet semi-double, quelquefois même double, ou considéré comme double. Il y a des œillets qui ne sont pas prolifères, d'autres le sont plus ou moins; l'expérience est encore ici mon maître. J'avoue que plus d'une fois je suis déçu de mes espérances; mais il n'y a pas d'inconvénient. L'opération de la graine exige quelques soins : j'expose mes œillets au soleil, je les mets à l'abri de la grande pluie, et je continue ma chasse aux Perce-oreille, qui paraissent avoir aussi du goût pour la graine fraîche de l'œillet. Si les cosses, s'ouvrant un peu, me montrent des graines noires, je fais ma récolte, ou du moins je serre mes cosses dans un endroit sec pour les vider plus tard. Il est satisfaisant de savoir quelles sont les variétés que chaque œillet peut produire; l'amateur curieux sépare donc les graines. Moi, je les mêle toutes; mais je fais un bon choix d'œillets.

ROBERT.

N'a-t-on pas employé avec succès la greffe ? Que pensez-vous de certaines eaux teintes dont on a voulu arroser l'œillet, pour ajouter à la variété des couleurs ?

L'Amateur.

Des résultats peu considérables semblent avoir fait abandonner à jamais ces deux moyens. Il en un troisième dont quelques amateurs aujourd'hui retirent de l'avantage : c'est le mélange des pollens. Ils éprouvent sans doute de la satisfaction, et sous le rapport de la science, ces Messieurs méritent des éloges ; mais je n'ai ni le courage, ni la patience de les imiter. (1)

Robert.

Quelqu'un me parlait hier d'un procédé qui nous ferait jouir des fleurs d'une plante d'œillets deux fois dans la même année.

L'Amateur.

Je vais vous dire ce procédé : au printems, prenez une partie des tiges qui commencent à s'élever pour venir en bouton, coupez les au troisième nœud, à partir de l'extrêmité inférieure ; après en avoir un peu fendu le bout, vous les mettrez dans l'eau pendant quelque tems, et vous les piquerez dans un pot. D'abord, vous aurez soin de leur donner de l'eau en grande quantité ; ensuite, vous les arroserez tous les jours, comme on arrose ordinairement pour tenir la terre constamment humide. (2) Presque toutes ces tiges produiront des fleurs jusqu'à ce que l'automne et l'hiver viennent suspendre la végétation. Au commencement du printems, vous verrez la végétation prendre une vigueur

(1) On peut voir dans la sixième livraison des Annales d'Horticulture (année 1828), ce que dit M. Friès Morel sur cette fécondation artificielle.

(2) Cette méthode, on pourrait l'adapter aux boutures, avec la différence du choix dans les tiges.

qui fera bientôt monter les tiges; elles fleuriront dès le mois de mai. Evitez de les transplanter quand elles sont en fleurs, vous les rendriez tardives pour l'année suivante. (1)

VOICI UNE MACÉDOINE.

(Le rabacheur s'y montre un peu, j'en suis fâché.)

Débarrassez-vous donc de vos œillets à carte et de tous ceux qui ont la feuille dentelée ; je ne conçois pas que l'on puisse cultiver d'autre œillet que le Flamand.

-- Je suis, moi, pour le Mahonnais. (2)

-- Puisque chacun dit son goût : je n'aime que les gros œillets ; jamais je n'en cultiverai d'autres.

-- Messieurs, je ne suis pas exclusif, en fait d'œillets ; vous en voyez ici de toutes les espèces, et je les soigne avec un égal plaisir. Sans doute l'œillet Flamand doit être préféré ; il a pour lui la forme, l'élégance et la couleur : c'est l'œillet par excellence. (3) Mais un beau brin de Mahonnais, rose, carné ou blanc, plaira toujours beaucoup ; d'abord pour l'odeur, aucun autre ne lui est comparable. Le gros œillet, qui a eu son règne aussi, car dans notre monde, fort singulier, tout est soumis aux caprices de la mode ; le gros œillet, lorsqu'il est bien arrangé, bien soutenu est une fleur qu'on aurait grand tort de dédaigner. Il faut, par exemple, lorsqu'un œillet se forme dans

---

(1) Extrait du Journal des Connaissances usuelles et pratiques (sixième année, n.° 64).

(2) Le Mahonnais est un demi-œillet, à feuilles dentelées, dont le calice ne crève pas, du moins communément.

(3) Il doit être bien fourni et en demi-dôme.

l'autre ; avoir la précaution de dégager le bouton intérieur de son enveloppe le plus tôt qu'on pourra, afin que tout arrive ensemble au point de perfection que veut un œillet pareil. On se récrie contre les feuilles dentelées ; demandez à nos dames si un joli feston n'est pas agréable à voir, et offrez-leur la rose de Gênes : je vous abandonne ce feston irrégulier qui rend la feuille inégale et trop pointue. Mais nos brûlans amateurs de la feuille unie sont-ils conséquens lorsqu'ils ne donnent de la valeur qu'à l'œillet panaché. J'admire cet œillet, si les panaches tranchent également de la base au sommet, sur un fond net et pur (1) : mais je trouve bien beau l'œillet uni, blanc, violet ou jaune, qui n'a pas la moindre tache. Si nous en voyons peu sans quelque altération, n'est-ce pas une raison d'estimer davantage l'œillet uni lorsque nous sommes assez heureux pour le posséder véritablement pur ?

-- Votre terre est trop humide (j'avais arrosé la veille au soir), les racines pourriront.

-- Vous n'arrosez pas assez vos pots (c'était le même jour, le soleil venait d'en dessécher la superficie).

Toujours avec un air de contentement, l'un remarque un bouton parasite ; l'autre, quelques feuilles sèches qu'on a manqué d'enlever.

-- Ce pot du milieu est trop plein, celui-là ne l'est pas assez.

-- Criblez donc votre terre, pour que les racines ne soient jamais arrêtées ; l'œil d'ailleurs est plus satisfait.

---

(1) L'œillet qui a plus de deux couleurs a reçu la dénomination de bizarre : bizarre rose, bizarre feu, etc.



— Pourquoi, Monsieur, criblez-vous votre terre? l'eau s'introduisant plus difficilement, l'arrosement se fait avec plus de lenteur et moins bien; vous courez plus de risque aussi de fermer les issues.

— Vos plantes sont chétives cette année (notez qu'on venait de se féliciter de les avoir si belles).

— Je voudrais bien que vous vissiez les miens œillets; j'en ai de magnifiques, dit cet heureux mortel qui, au milieu des richesses d'autrui, sait encore jouir du bonheur de goûter sa misère.

ECOUTONS L'AMATEUR.

Tous les jours j'assiste à de pareilles scènes qui me divertissent fort. Elles me tiennent presque lieu des productions de notre vieux Molière, que j'ai honte de relire, depuis que certains jeunes prodiges ont eu l'esprit de découvrir que ce Molière n'est plus le poëte comique de la France.

Messieurs, qui cherchez un délassement à vos études ou à vos travaux, choisissez la culture de l'œillet: la plante est assez jolie; et vous aurez constamment à vous en occuper, ce qui est précieux, croyez-moi. Pour la fleur, je n'ai qu'à vous dire voyez et flairez.

Mais n'ayez pas cinq cents pots d'œillets, ce serait une vraie folie.

NOTA. Si dans quelques articles le lecteur ne trouve pas ce qu'il cherche, il est invité à jeter un coup d'œil sur la Macédoine.

NOTICE

SUR LA CULTURE DU MAIS, DANS LES ENVIRONS D'ALAIS;

PAR M. OCTAVE DE CHAPELAIN.

M. Prost, Vice-Secrétaire, a communiqué à la Société la lettre suivante, qu'il a reçue de M. De Chapelain, contenant des observations sur la culture du Maïs, qu'il considère comme un supplément utile de sa Notice insérée dans les Mémoires de la Société, tom. IV, page 138, et a proposé de les publier dans le prochain volume : ce que la Société a adopté.

« MONSIEUR,

» Vous m'avez prié de vous donner une note de la différence qu'il y a dans la manière de cultiver le Maïs aux environs d'Alais, et celle décrite par vous dans les Mémoires de la Société d'Agriculture de notre ville, Je m'empresse de remplir ma promesse ; heureux si mes réflexions peuvent être de quelque utilité à la Lozère.

» On sème le Maïs au printems et sur une terre qui vient de donner une récolte de touzelle ; dans l'hiver on donne un labour à la charrue, et au mois d'avril un second au luchet; on fait de petites fosses ou creux d'au moins un pied carré. Dans chacun de ces creux on met du fumier bien consommé et on jette par-dessus quatre ou cinq grains de Maïs que l'on recouvre d'un peu de terre. Les creux sont toujours

disposés en quinconce et séparés entr'eux d'au moins un mètre.

» Lorsque la plante a acquis un pied d'élévation on donne un premier binage et on commence à la chausser; c'est alors que l'on arrache de chaque creux toutes les plantes en sus de trois. On a essayé de transplanter ces plantes arrachées, dans les creux où il y en a moins de trois, (ce qui est extrêmement rare); mais on a renoncé à cette pratique parce que, soit que cette transplantation retardât beaucoup le sujet, ou soit que celui-ci fut déjà trop faible, puisque naturellement on a conservé les plus forts; ces plantes, étouffées par les autres, viennent rarement à bien.

» A chaque binage on chausse un peu la tige. Le nombre de ces binages est proportionné au zèle et à l'aisance du cultivateur.

» Lorsque les barbes des fusées sont bien sorties et que la fleur ou balai est bien parvenu à son développement, on opère la castration, expression populaire, qui veut dire qu'on coupe la partie de la tige qui excède la fusée la plus haute, ce qui réduit la plante à la hauteur d'environ trois pieds et demi. Cet émondage est un fourrage excellent.

» La récolte a lieu ordinairement en septembre; alors on dépouille les fusées de la plus grande partie de leurs feuilles ou enveloppes; les quatre ou cinq dernières sont seulement repliées en arrière et servent à suspendre la fusée pour la faire sécher; pour cela, on forme des faisceaux de cinq ou six que l'on attache ensemble et on met ces faisceaux ainsi disposés sur des lattes placées sous des hangards. Le Maïs reste ainsi suspendu tout l'hiver. Au printems on

l'égraine ; le tronçon, que l'on nomme *Charbon-Blanc*, sert au même usage que le menu bois, mais il vaut mieux parce qu'il dure plus long-tems au feu. La feuille bien sèche fait un très-bon coucher ; pauvres et riches l'emploient presqu'exclusivement pour remplir les paillasses ; le seul inconvénient que je lui connaisse est de faire beaucoup de bruit.

» La tige est au moment de la récolte coupée à petits morceaux et fait un bon fumier, surtout si on peut l'étendre dans une rue ou chemin où il passe beaucoup de chevaux ; ce passage l'écrase et accélère la corruption.

» On cultive aussi le Maïs pour fourrage. Cette culture est facile ; on le sème à la volée, sur un seul labour à la charrue ; quand il a acquis environ trois pieds de hauteur on le coupe et on le donne en vert. Peut-être pourrait-on, comme vous le dites dans votre notice, le faire sécher pour l'hiver ; mais, soit ignorance ou tout autre motif, ce mode est inconnu dans la localité dont je parle ; on se contente de couper la quantité nécessaire tous les deux ou trois jours, plus ou moins. Ce fourrage est excellent, surtout pour les animaux ruminans ; il donne à leur femelle un lait fort abondant et très-sucré. Cette plante est d'autant plus précieuse, comme fourragère, qu'elle vient presque dans tous les terrains ; on ne la sème même que dans ceux que l'on laisserait en jachère. Quant à ses avantages, comme céréale, je suis convaincu avec les gens du pays qu'en tenant compte de la valeur de la graine, de la feuille qui se vend, prix à peu près fixe à Alais, 5 francs le quintal, de l'émondage comme fourrage et de la tige comme fumier, je suis,



dis-je, convaincu que son produit égale au moins celui de la touzelle ; j'oubliais encore le charbon blanc.

» M. Bosc conseille de mettre au pied de la tige des pois ou des haricots ; je ne l'ai pas essayé ; mais je connais un village dont les habitans ont cette habitude. Je préfère cette méthode à celle d'y semer des choux, raves, pommes de terre, etc., parce que la plante grimpante a cet avantage qu'elle laisse le terrain libre pour les binages et autres travaux ; d'ailleurs, lorsqu'elle commence à grimper, la tige du Maïs est déjà assez forte pour n'avoir rien à craindre de ces enlacemens. Je me propose de faire l'année prochaine une expérience comparée pour résoudre cette question.

» Voilà, Monsieur, les réflexions que m'a fait naître la lecture de votre notice ; vous m'avez prié de les mettre par écrit ; je vous les soumets. Mon intention n'est point de dire que mon système vaille mieux que le vôtre ; je n'ai pas de système, je ne fais que raconter ce que je vois tous les ans. Si j'étais assez heureux pour que mes habitudes dans un pays voisin pussent vous être de quelqu'utilité vous n'avez pas à craindre de me fatiguer. »

DE LA LANGUE.

DISCOURS,

PRONONCÉ DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 13 MAI 1831,

PAR M. LE BARON FLORENS, PRÉSIDENT.

Un ancien a dit beaucoup de bien et beaucoup de mal de la Langue. Nous, appelés par le devoir de notre Association à répandre parmi nos concitoyens les idées, les connaissances que nous jugeons utiles, nous ne pouvons pas dire du mal de la Langue, au moment surtout où elle nous prête son ministère pour remplir ce devoir. Nous voulons donc en dire du bien : nous voulons dire qu'elle est l'instrument de l'homme pour manifester sa pensée, pour transmettre et accroître la science, pour communiquer ses sentimens, pour remplir les vides et charmer les loisirs de la vie sociale.

Le premier usage de la Langue est celui par lequel l'enfance exprime ses premières idées, ses premiers besoins. C'est par de simples syllabes qu'il parle : ses phrases ne sont que des mots, et des mots qui ne sont que des noms de choses et de choses qui frappent les sens. Ensuite viennent les mots qui indiquent les qualités sensibles des choses. Voilà à peu près toute la Langue de l'enfant, des mots exprimant des choses et des qualités sensibles : car toute sa pensée est dans la sensation, tout son esprit dans les sens.

Il n'en est pas de même de la Langue de l'homme

fait. La multitude des idées acquises, la liaison, l'ordre des idées dans l'esprit, leur comparaison, leur combinaison par le raisonnement, leur résultat formé par le jugement créent une Langue, la Langue de la Raison. Ici les sens peuvent bien aider l'esprit ; mais ils ne sont que des serviteurs à ses ordres. Ses opérations sont d'un ordre supérieur ; elles enfantent la vérité, la science, dont le langage est entendu de tous les esprits, et surtout des âmes nobles, grandes, élevées : disons-le aussi, des âmes sensibles.

Car il ne faut pas croire que cette partie du genre humain, en qui domine la sensibilité, soit à l'abri des attraits de la vérité et du plaisir de la science, et en ignore entièrement la Langue. Mais son goût naturel la porte plus facilement vers les choses de sentiment, vers les arts, les sciences de l'imagination, vers les affections douces, les émotions tendres. Aussi, que son tact sur ces objets est fin, délicat, exquis ! Que son langage est touchant, persuasif ! c'est le langage du cœur : n'en soyons point surpris : la femme porte son cœur sur la Langue.

Nous trouvons ainsi les trois Langues humaines ; l'une, qui naît des sensations, source des connaissances de l'homme : c'est la Langue des sens ; l'autre, qui vient des opérations de l'esprit et produit les vraies connaissances : c'est la Langue de la Raison ; l'autre, qui a son principe dans le sentiment et fait connaître les objets par leurs impressions sur les sens et l'esprit : c'est la Langue de l'imagination. L'une est simple, comme l'enfance qui la bégaie ; l'autre est nerveuse, comme l'homme qui s'en sert ; l'autre est vive, douce, comme le sexe qui la parle.

Les connaissances, que l'homme tire de ces diverses sources, sensations, raison, sentiment, il les communique par la Langue.

Ecoutez cet homme : il parle avec correction, pureté, élégance : ses idées sont nettes, vraies, ses images vives, riantes ; ses expressions justes ; les phrases bien coupées, harmonieuses : point d'affectation, de prétention ; point d'inutilité, de négligence. Vous l'écoutez avec plaisir : il vous parle sa Langue : c'est un homme de lettres, ou, si vous voulez une dénomination moins simple, c'est un académicien.

Que direz-vous de ce langage lourd, pesant, diffus, plein de mots, vide de choses, où s'étale en longues périodes une longue multitude de vieux faits qu'un long travail a déterrés pour les produire au grand jour et présenter aux esprits affamés de vérités une insipide et indigeste compilation. Vous direz que c'est le langage de l'érudit, qui n'est pas de ce siècle. Car l'érudit de nos jours parle un bien autre langage : il ne vous raconte que des faits vrais, certains, épurés au creuset d'une saine critique : il les expose avec ordre, avec clarté : il repousse la profusion qui embarrasse, l'inutilité qui ennuie : il ne donne que le nécessaire qui satisfait, ou l'utile qui plaît : son discours est simple : il ne dédaigne pas pourtant les fleurs qui peuvent le rendre agréable ; mais il repose toujours sur le fond solide de la Raison qui le rend instructif.

Voulez-vous le langage froid de la pure Raison : langage sec, mais exact au suprême degré ? c'est le langage qui apprend à nombrer, à mesurer avec la dernière précision toutes les grandeurs physiques,

réelles et imaginaires. Que n'enseigne-t-il aussi le calcul et le mésurage des grandeurs intellectuelles et morales, et surtout des grandeurs politiques ? ce serait un grand service rendu aux peuples et aux rois pour les choix qu'ils ont à faire. L'habitude de ce langage donne à l'esprit la justesse des idées, l'exactitude du raisonnement, la rectitude du jugement. Cette Langue est la Langue des sciences mathématiques.

Cette Langue est le fondement de celle que parle une autre science qu'on pourrait appeler la Science des sciences, parce qu'elle peut être utile à toutes et que plus ou moins elle les embrasse toutes : car elle est la Science de tous les êtres, de Dieu, de l'homme et de leurs ouvrages. Aussi, sa Langue est noble, sublime, divine, comme celui dont elle émane, exacte, forte, sensible, puissante comme la raison de l'homme. Elle dit : Au commencement était la Parole souveraine, la Raison universelle : au commencement cette Parole créa tout, forma l'homme, lui communiqua par son souffle l'esprit, la raison, et lui dit: entres dans le monde : sois-y l'image de celui qui t'a fait à son image : marches dans la lumière, dans la voie de la vérité, de la justice : vis sur la terre comme enfant de Dieu, d'une vie divine, et reviens à celui qui a été ton Principe, et qui est ta fin. Quelle est cette Langue, qui prêche ainsi la Sagesse, l'amour de la sagesse ? N'est-ce pas celle de la Philosophie ?

Il est une autre Langue, qui parle aux sens, autant que la Langue philosophique parle à la Raison : Langue universelle, que tout le monde entend et que tout le monde ne sait pas lire ni parler, qui parle par les mêmes signes à tous les peuples et que tous les peuples entendent : Langue qu'entendent même

les êtres privés de raison, d'intelligence, de pensées, mais non de sensation. Grave, majestueuse; elle inspire le respect, la Religion : douce, tendre, forte, expressive ; elle agite l'esprit, émeut l'âme, excite dans le cœur les passions : et, si ces passions sont celles de la gloire ou de l'amour de la Patrie, elle entraîne aux combats et même à la victoire. Si par fois elle blesse volontairement l'oreille par des sons durs, âpres, déchirans, elle se hâte de sortir de cette dissonnance pour se sauver dans l'accord parfait. C'est là la Langue de la Musique.

La Langue a une autre utilité que celle de communiquer la Science : c'est celle d'être un moyen d'accroître la Science elle-même.

La Langue est parlée ou écrite : elle est dans les sons ou dans les mots. Or les sons qui expriment les idées, et les mots qui expriment les sons sont des signes sensibles qui arrêtent l'attention de l'esprit sur les idées. De là deux avantages : le premier est de pouvoir fixer l'esprit sur des objets vagues, fugitifs, tels que sont les idées pures, dépouillées de toute image sensible, pour les discerner, les distinguer : ce que permettent de faire aisément les mots, signes sensibles des idées. L'autre avantage est la facilité pour l'esprit de classer, d'ordonner ses idées, de les lier pour en faire un tout bien suivi, et surtout de les préciser ; car les mots aident à préciser les idées, et par une action réciproque la précision des idées produit la précision des mots, et par suite la précision du langage, et finalement la perfection de la science.

La Science est froide comme la Raison, dont elle est le fruit ; et la Langue, qui est son instrument,

ne s'écarte pas du ton calme et réservé qui lui est prescrit. Mais combien la Langue ne devient-elle pas animée , bouillante , impétueuse , lorsqu'une libre carrière lui est ouverte par les passions ; nous voulons dire, par les passions nobles, l'amour de la vérité, de la justice, de la Liberté, de la Patrie? C'est alors que ses paroles sont ardentes, répandant la lumière qui éclaire, la chaleur qui échauffe, le feu qui brûle.

La propriété, l'honneur, la vie d'un homme sont menacés. Un homme se présente pour le défendre. Avec quelle force de raison il repousse les injustes prétentions ! avec quelle indignation il démasque et poursuit la mauvaise foi ! Avec quelle énergie, armé de la Loi, il désarme ses ennemis, les terrasse, les force même à s'avouer vaincus ! Son éloquence s'élève avec les objets qui l'occupent. Ce ne sont plus des biens fragiles à protéger : c'est ce que l'homme a de plus précieux, l'honneur, la vie. Il parle au juge le langage noble de la vérité, le langage ferme de la justice, le langage touchant de l'humanité : de la vérité, qu'il fait jaillir de la discussion, de la comparaison, de l'analyse des témoignages, qui, détruisant l'acte ou son imputation, met l'innocence pleinement à découvert ; de la justice qu'il invoque pour rejeter la criminalité de l'acte non prévu ou non puni par la Loi ; de l'humanité, qui désarme le juge des rigueurs trop sévères de la Loi et lui arrache l'absolution ou la mitigation.

Si les objets du langage s'agrandissent, si l'on place l'orateur sur un théâtre plus élevé, s'il doit parler devant l'assemblée des Représentans nationaux, dans cette tribune d'où la voix s'étend sur toute la Nation :

alors la Langue prend ce caractère grave, solennel qui convient aux grands intérêts de l'Etat, la formation de la Loi et les relations politiques.

La Loi proposée est-elle nécessaire ? Est-elle juste? Est-elle utile? Est-elle opportune? Est-elle égale, universelle pour tous et contre tous? Ne restreint-elle la Liberté qu'au degré nécessaire? Lui donne-t-elle des garanties qui compensent les sacrifices qu'elle fait? Voilà les questions à examiner et à résoudre. C'est ici qu'il faut employer le langage de la Raison, de la Justice, de l'Equité, de la Sagesse : ici point d'autre passion que celle de l'amour du bien public et du mépris de l'intérêt privé.

Mais des passions plus douces, d'un ordre plus élevé, animent la Langue qui prêche la paix, la concorde, la fraternité, la charité.

Voyez cet orateur, dont le maintien seul, à son apparition à la tribune chrétienne, annonce le ministère qu'il vient exercer. La gravité de ses paroles fixe l'attention, le respect. Son action simple, presque sans mouvement, indique le calme de son âme et celui qu'il veut inspirer. La parole coule de sa bouche pleine de douceur ; elle répand la lumière dans les esprits, émeut les âmes, touche les cœurs ; elle réveille la foi assoupie, relève l'espérance affaiblie, rallume la charité presque éteinte. Considère-t-il les grands objets de la Religion, son action s'anime, sa parole s'élève : il communique son esprit, son âme pleine de la parole divine. Il parle de la vanité des choses humaines, de la fragilité des choses qui passent, du tems qui fuit et nous entraîne vers l'Eternité. Armé du glaive de la vérité, il perce les âmes de la crainte

de Dieu, de sa justice, de son jugement. S'il trouble les consciences coupables, il se hâte de les soutenir par l'espérance, de les encourager par la tendresse de sa charité. S'il tonne, c'est contre le crime audacieux, contre le vice scandaleux. S'il frappe par la terreur, ce sont ces cœurs durs, ces volontés rebelles, qu'il ébranle par la force de la vérité, qu'il abat par la puissance des remords, qu'il change par le repentir et qu'il fait reposer dans la paix avec Dieu. Sa doctrine est pure. Sa morale sévère, mais douce comme l'Evangile. Son zèle fort, mais toujours tendre, n'épargne ni les grands, ni les petits, ni le riche, ni le pauvre. Il ne connaît pas les personnes, mais seulement l'homme, ses vices, ses passions, ses erreurs, ses fautes, ses crimes. Son ministère est tout apostolique. Soyez libres, dit-il aux hommes, puisque Dieu vous a faits libres; mais gardez-vous de couvrir votre liberté du voile de la malice, de la licence : Soyez libres, surtout de cette liberté que vous a acquise celui qui pour vous s'est soumis à la servitude. Soyez égaux, puisque vous êtes frères; mais conservez cette égalité par votre charité envers les autres. Honorez tous les hommes; aimez vos frères; craignez Dieu; respectez le Roi; vivez en paix avec tout le monde; supportez-vous les uns les autres; souffrez tout, même l'injustice, avec patience; amassez des trésors de bonnes œuvres. La fin de tout approche, la nuit s'avance, le jour vient : vous recevrez bientôt votre récompense : et elle sera grande, aussi grande que celui qui la donne.

La Langue chrétienne n'est pas toujours celle de l'homme. Mais la faiblesse humaine exige la variété des objets pour la Langue comme pour l'esprit. C'est cette

variété qui dissipe la monotonie des conversations dans la Société, et qui permet aux divers esprits d'exprimer leurs diverses pensées par des langages divers.

Voyez ce jeune homme, que rendent si aimables les graces de l'esprit, l'urbanité du ton, la douceur des manières. Il a de l'esprit, et il le sait : il a peu de science, et il l'ignore. Il parle de tout, il parle souvent, il parle long-tems, il parle avec facilité, mais on cherche toujours à savoir ce qu'il a dit ou voulu dire : on n'a entendu que des mots, que des phrases, c'est du bavardage.

Cependant il a la prétention de beau parleur, et surtout de parleur sans prétention, sans affectation. Je n'aime, dit-il, que ce qui est simple. Vous avez raison, lui dit-on. Je n'aime pas, reprend-il, la duplicité. Il a tort, dit-on tout bas. Et à l'instant toute son amabilité, tout son esprit disparaissent.

Il n'en est pas de même de cet homme, plus vieux que jeune, sérieux, calme, silencieux. Il a écouté le bavard : il n'a rien dit ; mais il l'a plaint. Le jeune homme s'adresse à lui pour obtenir son appui ou au moins quelque consolation. Le vieillard lui répond avec bonté, loue son esprit, mais légèrement, lui parle davantage de l'usage qu'il faut faire de l'esprit pour acquérir la science et pour ne la montrer que par nécessité et jusqu'au degré qui est utile et qui ne blesse aucun amour-propre. Il lui dit que la science est moins le fruit de l'esprit que de l'expérience et de l'âge, et que la jeunesse doit plus écouter que parler, plus penser à s'instruire qu'à instruire les autres. Ces paroles, jointes à l'assentiment général qu'elles reçoivent, inspirent au jeune homme un

sentiment de respect qu'il n'avait jamais éprouvé et qu'il témoigne assez sensiblement pour faire croire à sa conversion : car son cœur est bon, et son défaut n'est qu'un travers d'esprit. Il ne peut donc pas résister à la voix de la Sagesse. Il se retire avec la confusion de sa disgrace, mais avec l'avantage d'une utile leçon dont il veut profiter.

Que ce jeune homme est fat, dit une Douairière!..... Je le plains, dit une jeune personne : il est si aimable! mais il bavarde tant!...... Et il dit tant de sottises, tant d'impertinences, ajoute une autre, qu'on dirait que lui seul a une Langue...... Ce n'est rien tout cela, dit une autre, avec un sourire malin, je crains que son cœur ne soit autant de travers que son esprit...... Doucement, Mesdames, dit alors notre vieillard, n'allons pas trop loin. Les défauts des autres ne sont justiciables de notre Langue qu'autant qu'ils blessent. Encore faut-il toujours qu'elle soit douce, humaine, et qu'elle respecte les intentions, les personnes, et surtout les absens. L'imprudence et la malignité de la Langue sont médisance ou calomnie.

Le silence suivit ces paroles : tant est puissant le langage de la Raison, même sur les Langues qu'on accuse d'être les moins raisonnables.

Ceci nous conduit à conclure qu'il est bien difficile d'empêcher la Langue de dire du mal, puisque, malgré notre promesse de n'en dire que du bien, nous finissons en en disant peut-être du mal. Mais que la Langue serve au bien ou au mal, il faut que celui qui s'en sert n'oublie jamais que dans la variété de ses formes il doit toujours parler sensément, correctement,

utilement ou agréablement, toujours fidèlement aux lois de la Raison, du goût, des convenances, sous peine d'être réputé sans instruction ou sans goût, sans éducation; jugement, que personne, je pense, n'est jaloux de mériter.

TOPOGRAPHIE MÉDICALE

DE LA PARTIE DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE, DONT LE SOL EST DE NATURE CALCAIRE.

PAR M. BLANQUET (D. M.), MEMBRE ASSOCIÉ.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 MAI 1831.

MESSIEURS,

Dans votre séance publique du 5 novembre 1829, j'eûs l'honneur de vous présenter un essai de Topographie médicale de la partie du département de la Lozère connue sous la dénomination de *Montagne*, et dont le terrain est de nature granitique (1). Aujourd'hui je m'occuperai de la partie la plus étendue, la plus peuplée, la plus fertile du même département, et dont le sol est de nature calcaire. Je parlerai de la situation topographique, de la nature du sol, du climat, du physique et du tempérament, des mœurs, de la manière de vivre, de l'industrie des habitans et enfin des maladies.

Situation topographique.

Cette contrée est bornée au couchant par le département de l'Aveyron et les montagnes d'Aubrac; au

(1) Voir le quatrième volume des Mémoires de la Société (1830), page 91 et suivantes.



nord, par le pays de montagne, dont le sol est granitique ; à l'est, par les cantons de Langogne et de Villefort, qui confrontent avec l'Ardêche ; au sud, par les Cévennes et l'Aigoual. Elle se compose des cantons du Blaymard, de Mende, de Chanac, des deux tiers de celui de Marvejols, de ceux de Saint-Germain, la Canourgue, Saint-Georges, Ste-Enimie, Meyrueis et une lisière de celui de Florac. Elle a seize lieues dans sa plus grande longueur, depuis la commune de Chasseradès, canton du Blaymard, jusqu'au Massegros, canton de Saint-Georges, et 12 dans sa plus grande largeur, depuis Marvejols jusqu'à l'Aigoual, qui touche la commune de Meyrueix.

Elle se divise en causses et vallons : les premiers sont des plateaux plus ou moins élevés, coupés par une infinité de monticules, et parsemés d'enfoncemens circulaires ou elliptiques sans aucune issue pour l'écoulement des eaux, et qui sont évidemment formés par les éboulemens ou affaissemens qui se font à une profondeur plus ou moins considérable. Ils dominent les vallons, qui sont arrosés par le Lot, le Tarn et la Jonte. Le premier prend sa source près du village des Alpiers, commune de Cubières, à une lieue au-dessus de Bagnols, passe à Mende, Chanac, la Canourgue et entre dans l'Aveyron à Saint-Laurent. Le Tarn prend sa source sur la Lozère, dans la commune du Pont-de-Montvert, passe à peu de distance de Florac, à Ispagnac, Sainte-Enimie, le Rosier et entre, comme le Lot, dans le département de l'Aveyron. Parvenu au-dessous de Florac, il ne reçoit ni rivières, ni ruisseaux, et ne se grossit qu'au moyen des sources qui jaillissent sur ses rives, et tirent leur origine des causses. Quant à la Jonte,



qui, de Meyrueis jusques au-dessous du Rosier, peut être considérée comme la limite de la Lozère avec l'Aveyron, à quelques exceptions près ; elle est moins considérable que le Lot et le Tarn, et reçoit les sources qui tirent leur origine des causses du canton de Meyrueis.

La hauteur du sol au-dessus du niveau de la mer varie beaucoup ; elle est de 200 à 260 toises dans les vallées ; et sur les causses de 300 à 460. La population est de 60,000 âmes.

De la nature du sol et de ses productions.

Dans la partie septentrionale du département le terrain est de nature granitique et de formation primitive. Dans celle dont il s'agit, on trouve les caractères des terrains et des montagnes calcaires ou secondaires. Plusieurs espèces de coquillages, parmi lesquelles on rencontre un grand nombre d'Ammonites, se font remarquer dans les pierres des vallons. M. Ignon, fils, a trouvé au-dessous de l'ancien château de Cénaret l'Icthyosaurus ou petit Crocodile marin, entièrement pétrifié et très-bien conservé ; il a aussi constaté l'existence de plusieurs coquillages qu'on ne retrouve plus dans la Méditerranée. En voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que la mer a, dans un tems reculé, occupé toute cette contrée ; et s'il restait quelque doute à cet égard, il serait levé par la disposition des couches parallèles qui forment les montagnes, et par cette circonstance bien remarquable, que dans les vallons qui ne sont ni trop ouverts ni trop resserrés, un angle rentrant correspond constamment à un angle saillant, ce qui, d'après Buffon, est une preuve que des courants ont, à l'époque où

la mer recouvrait les terrains dont il est question, pratiqué ces énormes ouvertures. A la vérité dans les vallées du Tarn, les couches parallèles sont moins prononcées, et l'observateur est étonné d'y rencontrer des masses énormes de rochers de 50, 100 et 150 mètres de hauteur, sans qu'il soit possible d'y reconnaître le moindre interstice, en sorte qu'on les croirait formées d'un seul jet. La seule supposition qui réunisse quelque probabilité, quant à cette disposition, est que les gorges du Tarn étant très-resserrées, la force du courant et l'agitation des flots ont dû s'opposer à une cristallisation régulière, ainsi qu'à toute espèce de symétrie.

Le Jayet existe dans plusieurs localités, et notamment à Vachéri, commune de Mende. Il en est de même du marbre. On en a découvert plusieurs carrières dans le vallon de cette ville, et tout annonce qu'on en trouvera ailleurs. D'après quelques essais qu'on a fait récemment, il paraît qu'il y en a plusieurs espèces ou variétés, et que ces espèces sont susceptibles d'un beau poli. M. Florit a trouvé, dans le même vallon, l'espèce de pierre qu'on emploie pour la lithographie, et il est probable qu'on pourra en tirer un parti avantageux.

Sur les limites qui séparent les terrains granitiques des terrains calcaires, on observe une bande schisteuse dont la largeur varie depuis un quart de lieue jusques à une lieue. Cette zone est quelquefois interrompue, et alors une étendue fort considérable de terrain calcaire se trouve interposée entre la terre granitique et le schiste, si toutefois on en excepte le lieu où existe l'interruption. C'est ce qui a lieu pour les communes d'Allenc, Belvezet, Saint-Frézal et une partie de celle de Chasseradès. La même disposition

a lieu pour les villages de la partie septentrionale de la commune de Saint-Léger.

Les communes traversées par cette bande schisteuse sont celles de Cubières, le Blaymard, Saint-Julien, Bagnols, Badaroux, Chastel-Nouvel, Mende, Barjac, Servières, Lachamp, Saint-Léger, le Buisson : on la retrouve encore sur le penchant méridional des montagnes d'Aubrac. C'est dans cette zone ou sur des points qui en sont très-rapprochés, qu'existent les productions les plus variées du règne minéral. Dans la Commune de Saint-Julien, qui est située sur le penchant septentrional de la Lozère, on trouve sur la rive droite du Lot plusieurs filons d'une mine de plomb argentifère, qu'on n'a pas exploités jusqu'à ce jour, soit à cause du défaut de combustibles, soit parce qu'on n'a pas été satisfait des épreuves faites à la fonderie de Villefort; mais il est possible, et même probable qu'au-dessous de ces filons sans valeur il existe un minérai précieux : c'est ce que le tems et des recherches ultérieures pourront constater.

C'est encore dans ce même terrain schisteux, que jaillissent les eaux thermales hydrosulfureuses de Bagnols, si riches en principes salins, et dont la réputation se soutient depuis un tems immémorial. Le soufre y est si abondant qu'il forme des couches très-considérables sur la partie supérieure des tuyaux de conduite, et qu'il s'accumule dans le voisinage de la source, au point qu'on a pu en ramasser à diverses époques jusqu'à dix ou douze livres, lorsqu'on a creusé les fondemens de plusieurs maisons situées à une petite distance du point où elle jaillit. Ces eaux contiennent du sulfate de soude, du sulfate de chaux, de l'hydrochlorate de soude, de magnésie, du bicar-

bonate de soude, du fer en petite quantité, et dans un état de division extrême, en sorte qu'on ne l'y retrouve plus après le dégagement des gaz qui s'opère très-promptement. La Glairine, espèce de matière animale, dont on n'a pas encore reconnu la nature, y existe, soit sous la forme de petits filamens très-déliés, soit sous celle de globules, tantôt blancs, tantôt noirs, et d'un volume très-variable; elle est saturée par diverses espèces d'hydrosulfates qui y adhèrent fortement et donne à l'eau cette onctuosité qu'on peut constater en y plongeant la main. Quant aux principes gazeux, on sait que le gaz azote, l'hydrogène sulfuré et le gaz acide carbonique y existent; mais le dernier y est dans une faible proportion.

A Allenc, Belvezet et Saint-Frézal, dont le terrain est de nature calcaire, mais néanmoins très-rapproché de la zone schisteuse, on exploite depuis un tems immémorial plusieurs mines de sulfure de plomb, ou alkifoux, destiné au vernis des poteries. La commune du Chastel-Nouvel fournit une pierre de grès, propre à faire des meules pour moudre le seigle et l'orge. On y trouve aussi du kaolin ou terre à porcelaine, au lieu nommé les Fourches, à une lieue de Mende, immédiatement au-dessous de la route de Nismes à Clermont. Plusieurs essais faits à la manufacture de Sèvres ont prouvé qu'on peut fabriquer avec cette terre une très-belle porcelaine; mais la cherté du combustible n'a pas permis d'utiliser un trésor si précieux, dont on tirera tôt ou tard un parti avantageux en transportant le kaolin dans les lieux où le bois est à vil prix. Dans la commune de Lachamp et dans celle de Saint-Léger, on fait de la chaux grise ou hydraulique, et on extrait d'un grand nombre de

carrières, des tuiles schisteuses, destinées à recouvrir les toîts des maisons. A Bahours, commune de Mende, on a exploité autrefois une mine d'argent, qu'on abandonna, tant à cause de la cherté du bois qu'à raison des obstacles qu'apporta à son exploitation l'eau d'un ruisseau, qui en est très-voisin. Ses filons traversent le territoire du Mas et sont disposés de manière à favoriser les travaux qu'on pourra entreprendre dans la suite.

Sur le penchant méridional des montagnes d'Aubrac et entre ces montagnes, la Colagne et le Lot, il existe une grande variété dans le sol : tantôt il est calcaire, surtout dans les villages situés dans le voisinage de ces rivières, tantôt schisteux, tantôt basaltique ou pirogénique, et tantôt granitique sur les points les plus élevés. Tout annonce qu'une grande combustion a eu lieu sur plusieurs points de ce territoire, et que des ramifications du grand volcan dont le siège était à Aubrac et Nasbinals s'y sont étendues; mais toutefois sans amener des résultats aussi marquans, et sans qu'on puisse dire qu'il y existe des cratères, indices de quelque violente éruption ; toutefois il parait que dans certaines localités il y a eu un commencement d'expulsion, ce qu'on reconnaît aux fragmens de laves et de basaltes amorphes, entassés au tour des pitons, ainsi qu'on peut s'en convaincre en se transportant sur le Pui-de-la-Fare, commune de Chirac, bien plus on observe des coulées de lave lorsque la pente des terres en a favorisé l'écoulement : telle est celle de Montpinel, sur le haut de laquelle sont situés l'église et le presbytère de Pin-Moriés. Dans la commune de Saint-Germain, et plus encore dans celle de Saint-Pierre-de-Nogaret, les traces de cette antique

combustion sont évidentes et très-multipliées. On conçoit que le voisinage des montagnes d'Aubrac l'ait favorisée dans le canton de Saint-Germain ; mais on a de la peine à expliquer la formation d'un volcan à Sauveterre et à Chaldas, commune de Ste-Enimie. L'un et l'autre sont situés sur des montagnes calcaires, d'une hauteur considérable, dont les cîmes dominent sur les plaines voisines; ils n'ont point de coulées, et le périmètre de celui de Sauveterre, qui est la plus considérable, n'a pas au-delà de 180 toises. Tout annonce qu'ils ont brûlé isolément et se sont éteints après une courte durée.

En général les terres du vallon du Lot et de ses affluens sont fertiles; on les divise : 1.° en terres franches, qui sont les meilleures, et sont propres à la culture du froment, de l'orge, de l'avoine et des fourages artificiels. L'humus ou terre végétale, le calcaire pur et une petite quantité d'alumine et de silice peuvent être considérés comme leurs élémens principaux; 2.° en terres fortes, composées d'argile et de terre calcaire; mais dans des proportions telles que la première y domine; elles donnent de belles récoltes en froment et sont plus casuelles que les premières, parce qu'elles ne peuvent être ensemencées avantageusement que dans le cas où il n'y a ni trop de sécheresse ni trop d'humidité. L'orge n'y réussit pas aussi bien que dans les terres franches; 3.° d'une proportion plus considérable d'alumine, et d'une proportion moindre d'humus, résulte une troisième espèce de terre d'une qualité inférieure; 4.° enfin, il en est une quatrième de couleur rougeâtre, graveleuse, ayant peu de profondeur et fort maigre, qui est de médiocre qualité. A la vérité le calcaire y domine, mais son mélange avec l'ochre, les fragmens de tuf

et de pierre à feu l'a rendent moins propre à la végétation que les précédentes. Le froment n'y vient qu'avec peine, mais le seigle et l'avoine y prospèrent assez bien. A la partie inférieure des montagnes on trouve assez fréquemment des terres tantôt blanches, tantôt bleuâtres, qui paraissent formées par une espèce particulière d'argile ou de fausse marne, et sont naturellement stériles ; mais par la culture et les engrais plusieurs propriétaires sont venus à bout d'y faire prospérer le sainfoin.

Le peuplier, le saule, l'aulne, le frêne, l'ormeau, l'érable, le poirier, le pommier, le noyer font l'ornement des vallons et bordent presque toutes les propriétés, Le chêne, le hêtre, le noizetier et une infinité d'arbustes tapissent les coteaux d'une agréable verdure dans certains quartiers ; mais il en est beaucoup qui sont d'une aridité complète. Les prairies donnent un fourrage excellent, et les champs, du froment, de l'orge, du seigle, de l'avoine, des pommes de terre, des pois, des haricots, du trèfle, de la luzerne, du sainfoin et même du maïs. Les sources d'eau potable sont en général abondantes et salubres; mais néanmoins il y a plusieurs localités où elles sont de mauvaise qualité, ainsi que je le prouverai dans un autre article.

Les vallées arrosées par le Tarn sont couvertes de vignes, d'amandiers, de cérisiers, de péchers, de noyers et de mûriers dans les lieux susceptibles de culture ; le buis, le chêne, le hêtre, la lavande, le mespilus croissent sur les coteaux escarpés qui les dominent. Quant à la récolte des céréales, elle est à peu près nulle, par la raison qu'il y a très-peu de

terres arables, et qu'on aime mieux les consacrer à la culture des vignes.

Sur les causses, la terre est évidemment de nature calcaire et fréquemment d'une couleur rougeâtre, qui paraît dépendre de sa combinaison avec l'ochre ou un oxide de fer. Elle a très-peu de profondeur, excepté dans les bas-fonds, qui sont en général fertiles, surtout dans les communes qui se rapprochent des frontières de l'Aveyron et du Gard. Il n'existe sur ces immenses plateaux, ni rivières, ni ruisseaux. Quant aux fontaines ou sources d'eau potable on n'en trouve qu'en très-petit nombre et uniquement près des villages qui sont situés sur les pentes des montagnes, ou au-dessous de collines élevées. Cette circonstance n'offre rien d'extraordinaire si on fait attention que les causses sont formés par des masses énormes de pierres calcaires, à travers lesquelles l'eau coule avec une si grande rapidité, que les plus fortes averses ne peuvent entraîner les terres situées sur un plan incliné, et qu'il suffit d'un quart d'heure pour ne plus apercevoir aucune trace de la chûte des eaux pluviales. Ce serait bien inutilement qu'on chercherait à y pratiquer des puits artésiens; tout annonce qu'on n'y réussira jamais, car on ne peut s'attendre à voir jaillir une source à la surface de la terre, lorsque mille issues lui sont ouvertes pour pénétrer jusqu'au niveau des rivières. J'en ai dit assez pour prouver que des prairies naturelles ne peuvent exister sur un sol si desséché, aussi n'en trouve-t-on que quelques lambeaux au tour des villages, en sorte qu'on peut dire que la récolte en foin y est à peu près nulle. Depuis quelques années, on a tenté la culture du sainfoin et du trèfle, et tout annonce

qu'elle exercera une heureuse influence sur l'agriculture de ce pays. Les seules productions des champs sont le froment, l'orge et l'avoine. Dans les années pluvieuses elles sont assez abondantes et se réduisent à peu de chose lors des grandes sécheresses. La pomme de terre y réussit assez bien; mais les plantes potagères ne sauraient y prospérer. Quant aux arbres forestiers, on peut parcourir plusieurs lieues sans en apercevoir un seul; mais néanmoins il y a plusieurs communes dans lesquelles on trouve des bois de pin d'une grande étendue, telles sont celles de Chanac, de la Capelle, Laval, Saint-Rome, la Malène, et en général celles qui se rapprochent de l'Aveyron. Les causses situés dans les cantons de Meyrueis, Sainte-Enimie, Florac et Mende, sont ceux qui en sont le plus dépourvus.

Les terres incultes et les communaux servent à la dépaissance d'une innombrable quantité de bêtes à laine, qui sont les seuls animaux domestiques qu'on élève. L'espèce est petite, mais elle fait la principale ressource des cultivateurs, soit par la vente du fromage qu'ils apportent aux caves de Roquefort, soit par celle des laines, soit enfin par celle des moutons qui, une fois engraissés, obtiennent la préférence dans toutes les boucheries. Pendant les grandes sécheresses, lorsque les citernes et les marres ou réservoirs, destinés à recevoir les eaux pluviales qui coulent le long des chemins ou des coteaux situés près des villages, sont à sec, les bêtes à laine passent quinze jours, un mois, et même un mois et demi sans boire; il suffit de les faire paître avant que la rosée de la nuit ait disparu. Quant aux bœufs et aux mulets qu'on va acheter dans le Poitou, et qui sont l'objet d'un commerce considérable, on est forcé de les conduire,

soit dans les vallons du Lot, du Tarn et de la Jonte, soit à des marres qui n'ont pas encore tari et qui sont entretenues par des filets d'eau qui filtrent à travers les rochers.

Du Climat.

Placée entre le 44.me et le 45.me degrés de latitude, cette contrée jouit d'une température assez douce; mais on conçoit qu'elle ne saurait être la même sur les causses et les vallons. La station moyenne du baromètre dans les vallons du Tarn est de 27 degrés. Dans ceux du Lot, terme moyen, elle est de 26, tandis que sur les causses elle varie depuis 24 degrés 6 lignes jusqu'à 25 et 2 lignes, ce qui suppose de grandes variations, soit dans la température, soit dans la pesanteur de l'air. En général dans les vallons et leurs affluens le climat est doux, la neige n'y est jamais abondante et n'y séjourne pas long-tems. En été l'air y est rafraîchi par un vent léger, qui s'établit le soir et suit la direction des rivières. Les eaux pluviales sont promptement absorbées et ne contribuent pas, comme sur les montagnes, a entretenir l'humidité de l'atmosphère. Les vents dominans sont l'Ouest et le Nord. Le premier souffle pendant plusieurs jours, et quelquefois, quoique rarement, pendant un mois; il donne beaucoup de pluie; mais par ondées, attendu qu'il souffle par rafales et qu'elle ne tombe que dans le moment où elles sont très-fortes. Le second amène toujours la sérénité de l'atmosphère et le froid pendant l'hiver. Rarement il est très-violent, parce que les collines situées sur la droite du Lot et les montagnes d'Aubrac modèrent son impétuosité, tandis que la profondeur des vallées du Tarn et leur

sinuosité produisent le même effet. Le vent d'Est succède souvent au Nord ; il est très-froid en hiver et très-incommode, parce qu'il suit la direction des vallons et ne rencontre pas d'obstacles dans sa course ; sa durée ordinaire est de trois à huit jours. Le Sud-Est ne dépasse pas le troisième jour et amène les grandes inondations. Le Sud souffle avec force et favorise puissamment la végétation. Après un, deux, trois, quatre jours il est remplacé par l'Ouest ; mais il arrive quelquefois qu'il persiste pendant dix, douze et même quinze jours, et alors les grandes pluies qui l'accompagnent nuisent fortement aux récoltes, surtout dans les terres argileuses.

Sur les causses, les villages sont fréquemment exposés à tous les vents. La température y est plus froide que dans les vallons ; la neige y séjourne pendant tout l'hiver ; mais elle disparaît promptement vers les premiers jours de mars. L'air est généralement très-pur et sec, et cependant en automne, et surtout pendant l'hiver, il est humide, notamment dans les villages les plus élevés. Etonné avec raison d'une pareille anomalie, et cherchant à expliquer pourquoi dans des maisons appartenant à des personnes aisées on n'a jamais pu venir à bout de tapisser les appartemens, et pourquoi, d'après l'assertion de plusieurs cultivateurs, lorsqu'ils mesurent au printems le blé qu'ils déposent en automne dans leurs greniers, ils trouvent une augmentation de volume ; j'ai pensé qu'il faut en attribuer la cause aux brouillards qui, à cette période de l'année, sont très-fréquens dans cette contrée et à l'élévation du sol, qui rend plus difficile l'évaporation ou la dissolution des particules aqueuses qui flottent dans l'air. Témoins d'un phénomène si

peu en rapport avec la nature du sol, les paysans croient devoir l'attribuer à la qualité des pierres qu'ils emploient dans la construction des maisons ; mais après un mur examen je n'ai pas reconnu qu'elles soient propres à attirer l'humidité, et j'ai rejeté cette supposition.

Je termine cet article en observant que les orages qui éclatent, soit sur les causses, soit sur les vallons viennent ordinairement de l'Ouest, et qu'alors le tonnerre gronde avec un fracas épouvantable. La foudre tombe sur les lieux les plus élevés et respecte les villages situés sur les rives du Tarn ; on l'a voit se précipiter sur les sommités, et même descendre jusqu'à mi-côte ; mais il n'y a pas d'exemple qu'elle soit parvenue jusqu'au niveau de la rivière dans les localités où la vallée est très-resserrée, depuis Ispagnac jusqu'au Rozier, Il n'en est pas de même pour les vallons du Lot parce qu'ils sont plus ouverts et ont moins de profondeur.

Du Physique et du Tempérament.

Pour se faire une idée juste du physique et du tempérament des habitans, il faut les considérer relativement aux deux grandes divisions du sol. Ceux des vallons, et surtout ceux qui habitent les rives du Lot et ses affluens, sont en général robustes, vigoureux, d'un tempérament sanguin ; leur physionomie offre des traits réguliers et un air de gaîté qu'on ne trouve pas chez leurs voisins les montagnards ; leur teint est coloré ; ils sont d'une taille au-dessus de la médiocre, et leurs formes sont bien dessinées. Leur chevelure et leur barbe varient depuis le noir d'ébène jusques au blond le plus prononcé ; mais néanmoins on observe

la prédominance du châtain, plus ou moins foncé, et du blond (1). Les femmes offrent encore plus particulièrement la beauté des formes, la fraîcheur, la finesse et la coloration du teint. Elles sont vigoureuses et allaitent constamment leurs enfans, ce qui les préserve d'une infinité de maladies auxquelles sont sujettes les mères qui refusent le sein maternel à ceux auxquels elles ont donné le jour.

J'ai dit que le tempérament sanguin est celui qui domine; mais cette règle n'est pas sans exception; on verra bientôt qu'elle n'est pas applicable à toutes les localités, et quant à ce qui concerne la beauté du physique, je n'ai pas entendu parler des familles qui vivent dans l'indigence ou dans un état qui en est très-voisin, ni de celles qui se livrent à des travaux sédentaires et respirent fréquemment un air mal sain.

L'époque où le corps acquiert son développement complet n'est pas aussi retardée que dans les pays de montagne; en général les filles sont dans l'âge de puberté à quinze ans, et les hommes à dix-huit.

Sur les causses, où la température est plus froide, le bois très-rare dans plusieurs communes, l'eau d'une qualité inférieure; le sol d'une culture plus pénible, et la nourriture moins substantielle; la population est moins belle; les hommes n'ont ni la force ni la

---

(1) *C'est* d'une population semblable dont Horace a voulu parler lorsqu'il dit : (ODE VI.)

.... Rusticorum mascula militum
Proles, Sabellis docta ligonibus
Versare glebas, et severæ
Matris ad arbitrium recisos,
Portare fustes; *etc.*, *etc.*

taille de leurs voisins, et les femmes ne se font remarquer, ni par la beauté des formes, ni par la fraîcheur de leur teint.

Manière de vivre.

Les habitans des villes, telles que Mende, Marvejols, la Canourgue et Meyrueis se nourrissent très-bien, le gibier, la volaille, le poisson, le veau, le mouton, le bœuf y sont d'une excellente qualité. Le vin de Vivarais ou du Languedoc qu'on sert sur toutes les tables est très-agréable, mais surtout le premier. La classe indigente y est l'objet constant des sollicitudes des gens riches; mais il faut convenir que ces derniers seraient plus utiles aux malheureux s'ils leur procuraient du travail au lieu de leur donner l'aumône, qui avilit celui qui la reçoit. Les cultivateurs des vallées fertiles du Lot se nourrissent avec du pain d'orge qu'on mêle quelquefois avec le seigle, et même avec l'avoine chez les fermiers ou les familles peu aisées. Les paysans riches mangent du pain de froment pur ou mêlé avec le seigle. Le lait est ici moins abondant que sur la montagne; mais néanmoins il est peu de fermes dans lesquelles on ne nourrisse une, deux, trois et quelquefois quatre vaches, dont le lait, joint à celui des brebis, suffit aux besoins du ménage. Les pommes de terre, les plantes potagères, les châtaignes, les poires, les pommes, les cerises, les noix, le riz, les diverses espèces de légumes, le cochon ou le bœuf salé, trois fois par semaine; tels sont les alimens dont ils font un usage habituel. Quant aux habitans des côtes du Tarn, ils vivent à peu-près de la même manière; mais ils sont privés du lait et de ses préparations, et d'ailleurs le pain qu'ils mangent est

d'une qualité inférieure. En revanche le vin qu'ils récoltent dans leurs vignes est assez abondant pour leur permettre d'en faire un usage habituel. Sur les causses on ne mange que du pain d'orge pur ou mêlé avec le seigle et l'avoine; il est noir et de mauvaise qualité, parce que les céréales sont mêlées avec le glayeul, la vesce, le lizeron et plusieurs autres plantes qui ne peuvent qu'altérer le bon grain par le mélange de leurs semences. Le lait de vache y est très-rare; à peine trouve-t-on trois ou quatre de ces animaux dans chaque commune, et on est reduit au seul lait de brebis, sous forme de fromage ou de caillé. Quant aux plantes potagères, elles sont d'une faible ressource à cause de l'impossibilité d'arroser les jardins; j'en dirai autant des fruits, qu'il faut aller chercher dans les vallons. Ainsi, l'habitant du causse est forcé à manger du mauvais pain, à se contenter d'une petite quantité de laitage, à vivre de pommes de terre, d'orge mondé, de légumes secs et de cochon salé deux fois par semaine. Au reste, là, comme partout ailleurs, les gens riches vivent bien et n'éprouvent aucune privation.

L'eau dont on fait usage varie beaucoup, quant à ses qualités. Dans les vallons elle est en général très-bonne, fraîche et légère; mais néanmoins il y a certains villages où elle est malfaisante; d'autres où elle est trouble, et d'autres où elle est si vive qu'on ne peut la toucher impunément, quoi qu'on la boive sans inconvénient. Le long des rives du Tarn les fontaines qui jaillissent à peu de distance fournissent une boisson très-saine; mais elles sont dans quelques localités si rudes ou si vives qu'on préfère celles de la rivière, qu'on transporte dans les caves pendant

l'été. Sur les causses où il n'existe qu'un très-petit nombre de sources on est forcé à boire l'eau de pluie, qu'on recueille à l'aide de tuyaux de conduite, placés sous le bord des toits et dirigés de manière à la transporter dans les citernes. Nul doute qu'elle ne fut très-saine si elle filtrait à travers le sable avant de pénétrer dans les réservoirs; mais faute de prendre cette précaution, la poussière qui séjourne sur les toits, ainsi que les excrémens des pigeons ou des oiseaux sont entraînés dans les citernes, ce qui lui donne un mauvais goût. En outre, sa stagnation prolongée la rend fade et vaseuse, au point que les personnes qui n'y sont pas accoutumées ne peuvent la supporter.

Du Caractère et des Mœurs.

Pour juger sainement du caractère et des mœurs d'un peuple il faut dabord considérer la manière dont il accueille les étrangers, et dont il exerce l'hospitalité. Si la maison du riche est ouverte à l'indigent, si l'étranger qui vient s'établir dans une commune est l'objet des prévenances et des civilités des habitans, tant qu'il se conduit avec décence et honnêteté, on peut affirmer que ce peuple n'a pas oublié les lois primitives de la nature; qu'il a des principes religieux, des mœurs douces, de la loyauté et de la franchise dans le caractère. Dans la supposition contraire, on doit penser que l'égoïsme, l'ambition, une honteuse cupidité, le déchaînement de toutes les passions et l'absence du frein salutaire de la religion, ont flétri les âmes et que la dissolution violente des liens sociaux ne tardera pas à s'accomplir. Considérée sous ce point de vue la population qui réside dans la contrée, objet de ce Mémoire, est heureusement partagée, et je

doute qu'il en existe une seule dans laquelle l'hospitalité soit mieux exercée, l'étranger mieux accueilli et les sentimens de bienveillance que l'homme doit à son semblable, mieux appréciés.

Je m'abstiens de parler des mœurs des habitans des villes ; une civilisation plus avancée, une éducation plus soignée et des habitudes sociales plus épurées, doivent exercer sur eux une influence plus prononcée. Il faut nécessairement lorsqu'on veut étudier l'homme sous le rapport du climat, le considérer dans l'état qui se rapproche le plus de la nature : je préfère donc de vous parler de l'habitant de la campagne après avoir toutefois observé qu'en général dans les villes on méconnaît rarement cette bienveillance et ces égards réciproques qui font le charme de la société, en même tems qu'on y a, à un degré plus ou moins parfait, les autres qualités que les personnes qui la fréquentent sont bien aise d'y rencontrer.

Dans le nord du département l'homme est forcé à lutter contre l'inclémence du climat, et il en résulte une altération dans le physique et le moral. Ici au contraire une douce température produit des effets opposés. Le langage des habitans est moins rude, leur physionomie plus animée, leurs mouvemens plus vifs, leurs sens moins engourdis et leurs organes plus susceptibles de percevoir les sensations auxquelles ils sont destinés. Ils sont naturellement gais, se livrent volontiers aux exercices du corps, et notamment à la danse, les dimanches ou les jours de fêtes, et leur voix n'a pas la rudesse de celle de leurs voisins. Quel est celui d'entre vous qui n'a pas été agréablement surpris d'entendre, soit à la campagne, soit dans les bourgs et les villages, les chants doux, et même

harmonieux des jeunes filles livrées à leurs travaux ; ou cherchant à se distraire, lorsque l'heure de les quitter est arrivée. Vous n'avez pu douter de la souplesse de leur voix, et vous êtes demeurés convaincus qu'elle serait susceptible d'être embellie par les leçons de l'art musical. Cette observation ne peut être considérée comme oiseuse, car plusieurs philosophes ont soutenu que la musique donne des notions positives sur le caractère et les mœurs d'un peuple.

Les paysans cultivateurs ou pour mieux dire les principaux propriétaires, sont d'une humeur égale et d'un commerce facile. Ils ont de l'intelligence, et seraient susceptibles de réussir dans la carrière des sciences et des arts ; mais ils la négligent, parce qu'ils trouvent dans leur état tout le bonheur qu'ils peuvent désirer. Comme les habitans de la montagne, ils sont en général délicats sur leurs alliances, et les chefs de familles anciennes, qui sont assez nombreuses, sont, à quelques exceptions près, des hommes respectables, d'une probité à toute épreuve, bienfaisans et dignes de la considération publique, dont ils jouissent à juste titre. Quant à leurs principes religieux, on ne peut se dissimuler qu'ils ont subi quelque altération, surtout chez ceux qui sont rapprochés des villes ; mais il est constant qu'ils conservent leur empire sur le plus grand nombre et qu'ils contribuent puissamment à leur bonheur. Le sol qu'ils cultivent est assez fertile pour entretenir l'aisance dans leurs maisons, et leurs travaux agricoles, qui se soutiennent sans interruption pendant toute l'année, ont l'avantage de les préserver de l'oisiveté, mère de tous les vices. Si je voulais tracer un tableau flateur de l'amour conjugal, j'en trouverais le modèle parmi ces braves gens. Il est

extrêmement rare qu'ils oublient les devoirs qu'ils ont contracté en se mariant. Le mari ne fait rien sans avoir pris l'avis de sa femme, et d'une réciprocité de confiance et de bons procédés, résulte le bonheur de leur ménage. Leur vie s'écoule tranquillement dans la pratique des vertus, les soins qu'exige leur famille, leurs occupations agricoles, et la mort n'est pour eux que le passage à une meilleure vie.

Parmi les petits propriétaires on en trouve beaucoup qui se font distinguer par leur sobriété, leur goût pour le travail et une conduite sage et régulière; mais il en est d'autres qui ont une forte propension à s'élever au-dessus de leur condition, ce qui donne lieu au développement des passions ; ils sont plus processifs, moins délicats sur leurs alliances, et se ruinent en voulant imiter ceux qui sont mieux partagés du côté de la fortune. Quant à la classe inférieure, qui vit en état de domesticité, ou qui cultive diverses branches d'industrie ; elle trouve dans le pays une existence assez heureuse ; elle est dispensée d'aller offrir ses bras à d'autres contrées et n'est pas exposée à en contracter les vices. On ne peut exiger d'elle les excellentes qualités qu'on rencontre dans les autres classes ; mais si elle a des défauts, suites du manque d'instruction et plus encore du manque de fortune, elle a aussi ses vertus.

Nos cultivateurs ne sont pas des savans ; plusieurs savent lire et écrire ; un plus grand nombre sait signer ; d'autres, en plus grand nombre encore, sont tout au plus capables de lire leurs livres de prières ; et d'autres enfin ne savent ni lire ni écrire. Nul doute qu'il ne soit avantageux que tous les cultivateurs aisés

soient en état de lire, écrire et calculer; mais je n'oserais décider s'il est nécessaire que les classes inférieures reçoivent le même degré d'instruction. De bonnefoi peut-on croire que la lecture et l'écriture soient utiles à des hommes occupés pendant six jours de la semaine à labourer la terre, faucher ou moissonner et qui n'ont que le dimanche pour se reposer? Croit-on qu'ils puissent mettre quelque importance à acquérir des connaissances dont ils ne feront aucun usage, surtout lorsqu'ils voient qu'un grand nombre de ceux qui les possèdent finissent par les oublier, faute d'occasions de s'en servir? Au reste une longue expérience a prouvé que les demi-savans, ou pour mieux dire les avocats de village, appartenant aux classes inférieures, figurent assez souvent sur les bancs des assises, et delà arrivent aux bagnes. Ce que je viens de dire ne doit être appliqué qu'aux cultivateurs de cette partie du département qui sont en état de domesticité ou petits propriétaires.

La Fontainc a dit :

« L'homme est de glace aux vérités,
» Il est de feu pour le mensonge. »

Cette maxime trouve son application chez les habitans de la campagne. Ils sont persuadés que le son des cloches a la propriété de dissiper les orages. Malheur au sonneur qui en pareille circonstance négligerait son devoir; il serait honni et destitué sans forme de procès, quoique l'expérience prouve que la vibration, produite dans l'air par le coup de cloche, est plus propre à attirer la foudre sur le clocher, qu'à diviser ou écarter un nuage fortement chargé de fluide électrique. Ils ne sont pas plus sages lorsqu'ils sont atteints de maladies chroniques; il faut que l'inspection des

urines suffise à l'individu qu'ils consultent ; plutôt comme devin que comme médecin, pour établir et la nature et la cause, et le traitement du mal. Surpris, étonné de la confiance aveugle de ces bonnes gens pour des charlatans sans connaissances et sans probité, j'ai cherché à découvrir les motifs de leur détermination, constamment combattue par les personnes sensées, et je me suis aperçu que plusieurs de ces spéculateurs sur la crédulité publique trouvent le moyen d'entendre les conversations que les consultans ont avec leurs femmes ou des personnes affidées ; tandis que d'autres sachant que les paysans attribuent volontiers leurs maladies à des excès de travail, fussent-ils fainéans jusqu'au dernier degré, ne manquent jamais de les rapporter à cette cause, et s'il s'agit d'une femme, comme ils n'ignorent pas que la prétention d'être vives, sensibles, délicates existe chez les femmes de la campagne comme chez celles qui habitent la ville, ils n'hésitent pas à dire : la malade ne peut attribuer ses souffrances qu'à des travaux excessifs et à un grand fonds de sensibilité, décision toujours bien accueillie, ainsi qu'on peut en juger d'après ce qui vient d'être dit. Il est bien fâcheux que nos paysans ne soient pas plus sages ! mais ne serait-on pas tenté de les excuser, en voyant les Parisiens courir en foule chez M.lle Lenormand, pour connaître l'avenir.

Tel est le tableau des mœurs et du caractère des habitans de la campagne ; il ne se présente pas d'une manière défavorable, mais je dois à la vérité de dire qu'il est par fois rembruni par des nuances fâcheuses. La sobriété n'est pas toujours leur partage ; ils sont adonnés à la boisson, et en abusent trop souvent. Le vin, la bierre, le café, les liqueurs sont

parfaitement de leur goût. Les plus sages s'en abstiennent, mais il est malheureusement trop vrai que plusieurs ne peuvent résister à la tentation, ce qui entraîne la ruine de leurs familles, *abissus*, *abissum invocat*. A mesure que les ressources diminuent, la probité, la pureté des mœurs, l'amour du travail diminuent aussi, la discorde entre dans les maisons, et bientôt les familles sont vouées à la misère, et souvent à l'opprobre. Toutefois il est bon d'observer que les exemples d'une pareille inconduite ne se rencontrent guère que chez les habitans des communes qui sont à la proximité des villes.

Des Habitations.

Les habitations des personnes qui vivent dans l'aisance sont saines et bien aérées. Dans les maisons des paysans les écuries occupent le rez-de-chaussée, tandis que les chambres et les cuisines sont placées au-dessus. On évite par ce moyen les inconvéniens de l'humidité, source de tant de maladies parmi les habitans de la montagne. Les artisans et les indigens, soit des villes, soit des campagnes ne jouissent pas toujours de ce précieux avantage; mais néanmoins, comme le sol est généralement sec, le mal qui en résulte est moindre. Quant à la propreté, on comprend aisément qu'elle est en rapport avec l'aisance et les dispositions qu'y apportent les femmes chargées du soin du ménage. Dans les vallons, on change souvent de linge, et les maisons sont bien tenues; mais il n'en est pas de même sur les causses; à la vérité les cultivateurs riches ont la précaution de faire laver leurs linges dans les rivières qui sont à leur portée; mais la classe peu aisée qui n'a pas les moyens de transport, ou

l'eau de citerne en quantité suffisante, est forcée à se servir de celle des mares, qui est sale et dégoutante.

De l'Industrie.

Dans les vallées du Tarn et sur les causses l'industrie est à-peu-près nulle, par la raison que tout le monde est occupé à la culture de la terre ; mais il n'en est pas de même pour les vallons du Lot et de ses affluens. On s'y livre depuis un tems immémorial à la fabrication d'étoffes de laine, connues sous le nom de Refoulés, d'Impériales, d'Escots, de Serges et de Cadis. Cette branche d'industrie faisait naguère entrer dans le département des sommes considérables, mais la grande consommation des marchandises fabriquées avec le coton, leur bas prix et plus encore les améliorations que d'autres pays ont obtenu dans la fabrication de nos articles, ont porté un coup mortel à nos établissemens. Il nous est devenu impossible de soutenir la concurrence, et une foule de bras n'ont plus été occupés. La population s'étant accrue, soit à cause d'une longue paix, soit à cause de la loi sur les successions, soit à cause de l'introduction de la vaccine, la situation de la classe ouvrière est devenue encore plus fâcheuse et a excité la sollicitude de quelques hommes de bien. Les uns ont compris qu'il fallait dans la confection de nos étoffes en laine employer de nouveaux procédés plus en rapport avec le progrès des arts et susceptibles de faire pencher la balance en faveur de nos manufactures, qui ne pouvaient rester stationnaires sans être exposées à une ruine inévitable, et c'est d'après ces motifs que les Messieurs Despinassoux et Monsieur de Retz ont établi à Marvejols deux fabriques, dans lesquelles ils ont

placé plusieurs machines ou mécaniques destinées à filer, carder et tisser la laine. D'autres, tels que M. le lieutenant-général Brun de Villeret, M. Jaffard, M. Eimar, ont cherché à introduire de nouveaux genres d'industrie. Le premier a établi au Malzieu une fabrique de couvertures suivant les nouveaux procédés et emploie en ce moment un grand nombre d'ouvriers; le second, une belle papeterie à Mende; le troisième, une sucrerie de betteraves à Marvejols. Ayons la ferme confiance qu'une fois entrés dans la carrière des entreprises utiles, nous la parcourrons avec constance et que si une branche d'industrie nous échappe nous saurons la remplacer par une autre. Ne cherchons pas à nous faire illusion; lorsque les importations surpassent les exportations le pays qui est exposé à cette chance fâcheuse doit s'attendre à la décadence de sa prospérité. Or, n'est-il pas vrai que nos importations en toilerie, draperie, vin, huile, fers et mille objets de luxe inconnus à nos pères, ont plutôt augmenté que diminué, tandis que l'Ardèche commence à repousser le blé-seigle qui, dans les années d'abondance, y était importé avantageusement; tandis que le prix des filatures est presque réduit à rien; tandis que celui de nos laines a baissé de moitié, comme celui des journées de nos tisserands, tandis enfin que les produits de la cadisserie ont diminué dans une proportion effrayante, et qu'il ne nous reste que l'exportation de nos bestiaux, qui est aujourd'hui ce qu'elle était autrefois. Pour sortir d'une position si fâcheuse, nous n'avons d'autre ressource que d'augmenter et de perfectionner l'industrie, et surtout l'agriculture. Le colza, le chanvre, le lin peuvent être cultivés avec succès dans nos



vallons, ainsi que le prouvent quelques essais qu'on a déjà tenté avec succès. La culture de ces plantes nous affranchira d'un tribut immense que nous payons aux départemens voisins ; des procédés agricoles mieux entendus, et parmi lesquels on n'a qu'à faire un choix, augmenteront les produits et donneront lieu à des exportations qui nous manquent ; d'un autre côté, que de trésors précieux sont ensevelis dans le sol du département, et notamment dans celui de la contrée dont nous nous occupons ! En remontant à la plus haute antiquité, on trouve que le Gévaudan fournissait au commerce de grandes quantités d'argent, de plomb, de cuivre et d'or. Aujourd'hui on n'exploite que les mines de Villefort, qui donnent du plomb et de l'argent. Quant à celles d'Allenc, Belvezet et Saint-Frézal, on sait qu'elles contiennent du sulfure de plomb, qui était naguère l'objet d'un commerce lucratif, et qui le deviendra encore, si le Gouvernement frappe d'un droit d'entrée suffisant les sulfures du même métal, que l'Espagne nous livre à si bon marché. On a exploité autrefois plusieurs mines d'argent dans les communes d'Ispagnac, Saint-Etienne et Bédouès, ainsi que celle de Bahours, à une lieue de Mende. Sur le penchant méridional des montagnes d'Aubrac, dans le canton de Saint-Germain, on rencontre des traces d'exploitation de plusieurs mines ; parmi lesquelles on assure qu'il en existe une de fer, ce qui la rendrait très-précieuse. Des carrières de marbre, des terres à porcelaine viennent encore ajouter aux richesses de notre sol et promettent des résultats avantageux à ceux qui auront l'intelligence et l'activité nécessaires à leur exploitation.

Des Maladies.

L'homme est destiné par sa nature à lutter sans cesse contre les élémens de destruction qui l'environnent de toute part. Il les trouve dans l'eau, qui le désaltère; les alimens, dont il se nourrit; l'air, qu'il respire; les habitations, qu'il construit pour se garantir de l'inclémence des saisons; les passions, qui le tyrannisent lorsqu'il ne sait pas les dompter; et les professions, qu'il a créé pour assurer ou embellir son existence. L'action constante de ces causes est utile, et même nécessaire; mais dans une infinité de cas elle réagit d'une manière vicieuse sur le physique et le moral. Cette inévitable condition attachée à l'espèce humaine a accrédité dans les tems reculés la fable de la boîte de Pandore, et persuadé les peuples de l'Asie que deux Génies opposés : celui du bien et celui du mal se disputent l'empire du monde. Le philosophe ne voit dans ce déluge de maux qu'un effet inévitable des lois de la nature, et le médecin, la nécessité d'employer les ressources de son art, soit pour prévenir les maladies qui en sont le résultat, soit pour les guérir lorsqu'elles se sont déclarées.

Si on se rappelle ce que j'ai dit sur la nature du sol, le climat, la température, les habitations et la manière de vivre des habitans, on en déduira la conséquence que les maladies doivent être moins nombreuses que sur les terrains granitiques, et le fait est positif; toutefois elles sont assez multipliées pour fixer notre attention. Je les diviserai en deux classes; la première comprendra les maladies endémiques ou particulières à telle ou telle localité; la deuxième, celles qui attaquent indistinctement tous les individus indépendamment du lieu qu'ils habitent.

PREMIÈRE CLASSE.

La pustule maligne ou le charbon est endémique dans les communes situées à une et même deux lieues de distance de la Lozère : telles sont celles de Saint-Etienne, Lanuéjols, Saint-Julien, Cubières, Saint-Frézal, Chasseradès, Belvezet, Allenc, le Blaymard, Bagnols, Chadenet. Les paysans sont persuadés que cette maladie leur est communiquée par les mouches qui, après s'être reposées sur des bêtes à laine des troupeaux du Languedoc, qui ont été atteintes du charbon, déposent sur leurs mains ou leur visage le virus dont elles ont été infectées sur la Lozère ou les montagnes qui n'en sont pas très-éloignées. J'admets que cette terrible maladie peut être attribuée à cette cause ; mais évidemment il en existe une autre, puisque ces mêmes troupeaux, lorsqu'ils se transportent sur la Margéride et le Palais n'en sont pas atteints, ainsi que l'expérience le prouve, ce qui doit nous démontrer qu'ils en puisent le germe dans le sol des communes que je viens de citer. A Vareilles, commune de Lanuéjols ; à la Bessière, commune de Saint-Julien, et dans quelques villages dont le territoire est situé sur les pentes de la Lozère, il suffit de faire parquer un troupeau sur un champ qui vient d'être labouré, pour trouver le lendemain dix, douze, quinze bêtes à laine que le charbon a fait périr, et qu'on s'empresse d'enterrer pour détruire le foyer d'infection qu'elles récèlent. D'un autre côté, ce qui me paraît trancher la question d'une manière péremptoire, c'est que dans le domaine des Combes, commune des Bondons ; à Gros-Viala, commune de Belvezet ; à l'Esclancide, commune d'Allenc, et dans quelques autres localités

les bêtes à cornes sont atteintes de la même maladie et périssent en si grand nombre, soit dans les pacages, soit dans les écuries, qu'il en résulte une grande perte pour les fermiers. Il est possible que la mort ne soit pas toujours produite par le charbon, mais c'est l'opinion de beaucoup d'agriculteurs, et je l'admettrai jusqu'à ce qu'on prouve le contraire. Dans tous les cas, il est constant qu'on ne peut attribuer qu'au charbon la mort prompte des bœufs lorsqu'ils labourent les champs, et c'est probablement de cette maladie que le poète Delille a voulu parler lorsqu'il a dit : (*Géorg. liv. III.*)

« Voyez-vous le taureau, fumant sous l'aiguillon,
» D'un sang mêlé d'écume inonder son sillon ?
» Il meurt ; l'autre, affligé de la mort de son frère,
» Regagne tristement l'étable solitaire ;
» Son maître l'accompagne, accablé de regrets,
» Et laisse en soupirant ses travaux imparfaits. »

D'après ce que je viens de dire on ne peut se refuser à admettre qu'il existe dans le sol un principe propre à favoriser le développement du charbon : quel est-il? je l'ignore, et je pense qu'il en sera de la cause de la pustule maligne comme de celle de la chaleur des eaux thermales. Un savant médecin, après avoir longuement disserté sur les divers systèmes, à l'aide desquels on a prétendu expliquer ce phénomène, vraiment extraordinaire, a fini par dire : elles sont chaudes parce qu'elles sont chaudes. Au reste, quoiqu'il soit généralement reconnu que le charbon est communiqué à l'homme par l'attouchement des animaux qui en sont infectés, j'ai recueilli, un nombre d'observations assez considérables pour me prouver qu'il peut se manifester spontanément, ce qui confirme l'opinion que le sol en renferme le germe. Les médecins

sont rarement appelés pour traiter les personnes atteintes de la pustule maligne ; on s'adresse à des gens à secrets, qui au reste réussissent constamment par l'application des caustiques, qu'ils font précéder par les incisions cruciales sur la tumeur.

L'eau est si malfaisante dans quelques localités, qu'elle donne lieu à diverses maladies, soit aigües, soit chroniques, dont l'effet est de racourcir la période de la vie. Dans le village du Veirac, commune d'Allenc, les habitans parviennent rarement à un âge avancé, et succombent de bonne heure à la suite de l'inflammation ou de l'engorgement chronique des viscères abdominaux ou du poumon. Il faut observer en outre que ce village est situé dans un vallon étroit, où l'air circule difficilement, ce qui explique pourquoi les fièvres catarrhales et adynamiques y sont si communes. Il existe dans son voisinage plusieurs mines de sulfure de plomb qu'on exploite pour en retirer le vernis des poteries. Ces mines contiennent ordinairement plusieurs autres métaux : tels que l'arsenic, le zinc, l'argent et l'antimoine, à l'état de sulfures. L'eau pure ne peut certainement les dissoudre ; mais si elle tient en dissolution des sulfates et des hydrochlorates à base de chaux, de magnésie ou de soude, ces diverses substances salines en agissant sur les sulfures peuvent donner lieu à la formation de sels à base de plomb, d'arsenic ou d'antimoine, qui ne peuvent manquer de produire dans l'économie animale les effets les plus désastreux.

La phthisie, le goître et le vice scrofuleux sont endémiques dans le village de Badaroux, situé à une lieue de Mende, dans la direction de l'Est, et à une

distance de deux cents toises du Lot. L'eau qui sert à la boisson est lourde, désagréable au goût et affecte péniblement l'estomac ; d'un autre côté, ce bourg, dont la population est de six cents âmes, occupe un bas-fonds, qui n'est accessible qu'au vent du midi, ce qui ne peut manquer d'altérer la pureté de l'air, surtout lorsqu'on fait attention que les maisons sont très-petites et mal aérées. De la réunion de ces trois causes dérivent non-seulement les maladies chroniques dont je viens de parler, mais encore un grand nombre de maladies aigües : telles que la fièvre catarrhale, l'angine, la pleurésie, etc., etc. Les femmes résistent moins que les hommes à l'action des causes délétères dont je viens de parler : aussi il n'est pas rare de rencontrer dans ce village des hommes mariés en secondes, troisièmes et quatrièmes nôces, ce qui n'a pas lieu pour les femmes.

Même inconvénient pour les habitans du Mas, village de la commune de Mende, situé au Nord-Ouest de cette ville, sur la pente de la montagne de la Boulène, à une lieue de Mende, et dans une très-belle position. L'eau d'une fontaine, qui est la seule dont on puisse boire, est pour eux une source féconde de maladies. Les femmes, et surtout celles qui n'en sont pas originaires, y sont très-sujettes aux suppressions du flux menstruel, aux douleurs rhumatismales, aux coliques, aux maladies de poitrine et meurent avant l'âge de cinquante ans. Le nombre de celles qui le dépassent est très-borné, à peine en citerait-on une ou deux sur une population de 69 âmes. Quant aux hommes, j'ai remarqué qu'ils vivent plus long-tems, sans doute parce qu'ils sont moins exposés à plonger les mains dans l'eau de la

fontaine, qui sert non-seulement à la boisson, mais encore à laver les légumes et les plantes potagères, employées comme aliment. L'eau d'un ruisseau qui descend de la Boulène et coule dans un vallon, situé au nord du village, à une distance de 400 toises, n'est pas de meilleure qualité, et les femmes qui vont y laver les linges en sont fréquemment incommodées. Il n'est pas inutile d'observer que le territoire du Mas est traversé par les filons d'une mine de plomb argentifère.

Je ne pense pas qu'il existe en France une seule ville dont les fontaines fournissent une boisson plus fraîche, plus saine et plus agréable que celle de Mende, et cependant il est prouvé qu'elles détruisent la santé d'un grand nombre de femmes. Qu'il me soit permis de faire à l'autorité locale une observation dont elle sentira la justesse. Depuis un tems immémorial on regarde comme un fait constant que les personnes du sexe, et surtout les filles de la campagne qui viennent à Mende pour se louer, ne touchent pas impunément l'eau de la *Calquière* et des lavoirs que plusieurs particuliers ont mal-à-propos fait construire dans leurs maisons pour y laver les linges. Je suis bien certain que ces eaux sont excellentes en boisson; mais à leur sortie de la terre et avant qu'elles aient reçu l'heureuse influence de l'air et du soleil, on ne peut y plonger les mains sans s'exposer à de graves accidens. Je ne crois pas exagérer en affirmant que l'eau de la Calquière fait périr dans le courant de l'année au moins dix à douze filles ou femmes, et que d'autres, en bien plus grand nombre, sont atteintes de coliques, de douleurs rhumatismales et d'autres maladies qui leur rendent l'existence pénible

et résistent aux traitemens les mieux indiqués. Pour parer à cet inconvénient, il n'y a qu'un seul moyen qui est d'interdire au public l'usage de la fontaine de la Calquière, et quant aux lavoirs des particuliers, comme plusieurs sont exposés au soleil, le danger est moindre, quoique réel; mais une fois que les maîtres sauront qu'ils peuvent nuire à la santé de leurs domestiques un sentiment d'humanité les engagera à les détruire. (1)

Quoique les fièvres intermittentes soient très-rares dans les pays à sol calcaire, il est quelques localités qui favorisent leur développement : tel est le village de Barjac, canton de Chanac, situé entre deux rivières, et dans lequel l'eau de source est lourde, trouble et de mauvaise qualité.

La carie et la chute précoce des dents est une maladie endémique parmi les habitans des vallons du Tarn. On a beaucoup varié dans l'appréciation de la cause de cette infirmité. Les uns, voyant qu'elle existe dans les vallées des Cévennes où on fait une grande consommation de châtaignes, ont pensé qu'elle tire son origine de l'usage de ce fruit; d'autres l'ont attribuée aux brouillards qui envahissent les gorges du Tarn en automne et pendant l'hiver; d'autres enfin ont

(1) Le nombre des maladies qui dépendent de la mauvaise qualité des eaux, est comme on le voit fort considérable. Les moyens les plus efficaces pour remédier à leur insalubrité, sont de leur substituer celles des rivières ou des ruisseaux, si elles ne sont pas à une distance trop éloignée. Dans les cas contraires, de construire des citernes comme sur les causses, ou de creuser des puits loin des lieux où jaillissent les sources; et lorsqu'elles sont troubles, ce qui annonce qu'elles tiennent en suspension des substances terreuses, de les faire filtrer à travers une couche de sable et de charbon en poudre.



pensé qu'elle est due aux eaux des fontaines qui sont très-vives, ou à celles de la rivière. Les deux dernières explications sont les seules qui offrent quelque probabilité. Au reste, cette maladie n'influe pas sur la santé des habitans, car ils parviennent fréquemment à une grande vieillesse.

Sur les causses on observe assez fréquemment l'érysipèle gangréneux, qu'on guérit avec le quina et les acides. On y rencontre aussi très-fréquemment les scrofules et notamment dans le canton de Meyrueis.

Des Maladies généralement répandues.

Les maladies généralement répandues dans le pays sont :

1.º Les pleurésies et les péripneumonies qu'on observe partout ; mais qui néanmoins sont plus fréquentes dans les communes élevées et exposées au vent du nord, et dans les villages où l'eau qui sert à la boisson est froide et vive. Dans certaines circonstances elles prennent un caractère épidémique et se compliquent avec la fièvre catarrhale, et même avec l'adynamie ;

2.º Les affections rhumatismales, qui à la vérité sont moins graves que dans les pays granitiques ou de montagne ; mais qui ne laissent pas que d'être fréquentes, surtout dans les vallons, par la raison bien évidente que la classe ouvrière ou indigente habite souvent des maisons humides, que les jardiniers et les femmes qui lavent les linges ne peuvent se soustraire aux influences fâcheuses des eaux froides et presque glaciales, et que les cultivateurs sont forcés à subir l'action d'une température variable lorsqu'ils quittent

les vallons pour aller labourer sur les causses où ils ont des propriétés ;

3.o Les fièvres inflammatoires et les catarrhales ou nerveuses. Ces dernières règnent épidémiquement sous l'empire de certaines constitutions. On les voit comme sur la montagne s'accompagner de l'embarras gastrique, d'une affection vermineuse, miliaire, et même revêtir les formes du typhus; mais on ne les voit jamais régner dans le même village pendant plusieurs années comme dans les pays à sol granitique ;

4.o La dyssenterie, qui exerce de grands ravages, lorsqu'elle se manifeste pendant le règne des constitutions propres à favoriser le développement des maladies bilieuses ; mais qu'on observe rarement dans les circonstances opposées : c'est-à-dire pendant la durée des constitutions inflammatoires, telles que celle qui règne dans ce département depuis 1816 ;

5.o La gastrite et l'entérite, maladies qui ont pris un accroissement manifeste depuis quelque tems, et qui sont un produit de la constitution phlogistique ; elles méritent de fixer l'attention des médecins, car elles dégénèrent au point de devenir incurables, si dans le principe elles sont méconnues ou mal traitées. Les toniques et les excitans les exaspèrent, tandis qu'elles cèdent à la saignée locale ou générale, aux adoucissans et à un régime sévère ;

6.o La fièvre cérébrale, qui n'est autre chose qu'une inflammation du cerveau ou de ses membranes. Cette maladie n'épargne aucun sexe ni aucun âge ; mais néanmoins elle attaque de préférence les enfans depuis l'âge de quatre ans à douze. Lorsqu'elle attaque des personnes qui habitent la campagne, elle est très-



souvent mortelle, soit parce qu'on n'appelle pas les médecins, soit parce qu'on les appele trop tard. En effet, elle est incurable après le premier ou tout au plus le second jour de son invasion, et rien ne peut remplacer les moyens curatifs dont on a négligé l'administration dès le début. Les enfans d'une faible constitution, ceux qui sont rachitiques ou scrofuleux sont dévoués à une mort certaine ; mais il n'en est pas de même pour ceux qui sont vigoureux, lorsque les secours sont administrés promptement et à propos. Les chances de succès sont plus nombreuses pour les adultes ;

7.o Le croup, qui n'est pas toujours sporadique, et que j'ai vu régner sous les formes d'une épidémie. C'est une maladie particulière à l'enfance et qu'on guérit par l'application des sangsues et les potions stibiées ;

8.o L'angine ou l'esquinancie, affection généralement répandue, très-souvent épidémique ; mais qui néanmoins n'est pas suivie d'une grande mortalité ;

9.o Les scrofules, qui dans cette contrée peuvent être considérées comme la cause des trois quarts des phthisies qui s'y manifestent. On les observe plus particulièrement dans les localités où l'air ne circule pas librement, dans les villages où l'on ne boit que de l'eau de mauvaise qualité et dont les maisons sont humides, petites et placées de manière à ce que le soleil n'y pénètre pas.

Je n'ai rien à dire des maladies qui attaquent les ouvriers qui se livrent à l'exercice de diverses professions ; elles sont peu nombreuses et sont d'ailleurs parfaitement décrites dans plusieurs ouvrages spéciaux :

toutefois j'observerai, relativement aux tisserands, que les appartemens humides qu'ils choisissent de préférence pour éviter la rupture des fils de laine, les disposent aux douleurs rhumatismales et à l'hydropisie; leur vie sédentaire, à l'engorgement des viscères abdominaux; et l'action continuelle des muscles des bras et de la poitrine, aux maladies chroniques du poumon. Les jeunes gens de 16 à 18 ans qui ne sont pas robustes doivent renoncer à ce métier, surtout s'ils fabriquent des escots de quatre pans de largeur. Les efforts violens auxquels ils se livrent, sont suivis de toux, de crachemens de sang, d'anévrismes du cœur, et enfin de la mort, s'ils s'obstinent à ne pas embrasser un autre état, ou bien à ne pas se servir de la navette volante qui peut prévenir plusieurs des accidens dont je viens de faire mention.

D'après ce que j'eus l'honneur de vous dire dans votre séance publique de 1829, au sujet des pays de montagne, et d'après ce que je viens de vous dire relativement aux pays dont le sol est calcaire, vous avez pu vous convaincre que le climat du département de la Lozère est très-varié et qu'il en résulte des différences notables dans le physique et le moral. En effet, considérez les habitans des communes situées sur les pentes, et plus encore sur les plateaux des montagnes d'Aubrac et de la Margéride, qui résident sur un sol humide et vivent dans une atmosphère froide et souvent chargée de brouillards; leurs sens sont engourdis, leur démarche lente, leur voix rauque, leur physionomie peu animée et leurs maladies très-nombreuses; tandis que dans les communes situées plus bas et dont la température est moins froide, on commence à apercevoir des nuances qui sont en

faveur de la population qui les habite. Si de là vous portez vos regards sur les terrains calcaires, vous trouvez dans les vallons un air pur et serein, une température douce et agréable, un langage moins rude, plus de vivacité et de souplesse dans les mouvemens, une physionomie enjouée, la beauté des formes, des terres fertiles, les productions les plus variées du règne végétal, et même du règne minéral et un nombre moins considérable de maladies. Ces avantages sont à la vérité moins marqués sur les causses, qui sont plus froids et dépourvus de ruisseaux et de rivières; mais néanmoins l'homme ne laisse pas que de s'y trouver dans une position plus agréable que celle des habitans de la haute montagne, soit parce que le climat est plus chaud, soit parce que les maladies y sont moins fréquentes, soit parce que la population est en rapport avec les productions du sol. Quelle différence entre l'habitant des rives du Tarn et le montagnard, si on le considère relativement à l'amour du travail, à la sobriété et aux sentimens d'honneur! Voyez-le, luttant sans cesse contre l'aridité du sol, portant sur ses épaules la terre que les torrens ont entraînée pour en recouvrir le lieu qu'elle occupait primitivement; gravissant chaque jour une côte au sommet de laquelle il ne peut parvenir qu'après un trajet d'une lieue, pour défricher un sol ingrat, qu'il force néanmoins à lui fournir sa subsistance, ne se nourrissant qu'avec du pain d'une qualité inférieure, des pommes de terre, des fruits, et cependant ne tendant pas la main pour recevoir l'aumône; tandis que l'autre, livré à une désolante apathie, ne travaille qu'avec répugnance et n'est pas humilié de frapper à la porte du riche pour solliciter ses bienfaits. Voyez

le premier ; parvenant sans infirmités à une extrême vieillesse, tandis que l'autre, accablé par les maladies, suites de son insouciance, de la misère et de la malpropreté, fomente et entretient le germe des fièvres contagieuses qui désolent la contrée qu'il habite. Il me serait facile de soumettre le tableau comparatif de ces deux contrées à un examen plus étendu, mais je serais forcé à conclure plus tard, comme je le fais en ce moment, que les différences qu'on remarque dans le physique et le moral sont dues à la nature du sol, à son exposition et à sa température.



HYMNE

A L'HARMONIE.

PAR M. EUGÈNE BONNEFOUS.

Art divin, touchante Harmonie,
O toi, qui par les sons maîtrises tous les cœurs,
Et sèmes de plaisirs le chemin de la vie ;
Daigne sur moi répandre tes faveurs.

Quels lieux ne parlent point de ton pouvoir magique?
Tout retentit de tes bienfaits :
Le vieil écho du temple antique,
Le dit à l'écho des forêts.

La harpe d'or du Roi prophête
Charme la Cité des hébreux ;
Et l'orgue des chrétiens répète
Ses chants que répètent les cieux.

Le Nil, aux sons bruyans des sistres de Canope,
D'Isis voit adorer les lois ;
Et la lyre d'Orphée, au sommet du Rhodope,
Adoucit les monstres des bois.

Tu fais naître les ris, tu fais couler nos larmes ;
Bien mieux que la raison ta voix endort nos maux,
Et tes mâles accens, mêlés au bruit des armes,
Pour la Patrie, enfantent des héros.

O divine Harmonie !
Charme de l'univers !
Embrase de tes feux l'amant de Polymnie,
Et règne dans mon cœur comme dans tes concerts.

NOTICE

SUR LES MONNAIES DES EVÊQUES DE MENDE, ET SUR CELLES QUI ONT EU COURS EN GÉVAUDAN, ANTÉRIEUREMENT AU QUINZIÈME SIÈCLE ;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE - PERPÉTUEL.

Parmi les monumens qui se rattachent à l'histoire du Gévaudan, les Monnaies qui ont eu cours dans ce pays m'ont paru devoir fournir des documens positifs, et je viens faire part de mes recherches à ce sujet.

On sait que le droit de faire battre monnaie, inhérent à la puissance souveraine, a été exercé pendant long-tems par les grands vassaux de la couronne, qui s'arrogeaient, dans leurs comtés, des prérogatives régaliennes.

Nous lisons dans l'histoire générale de Languedoc que « les grands vassaux tranchaient déjà du souverain » dans la province dès le commencement du dixième » siècle, et ne reconnaissaient la supériorité de nos » rois que pour recevoir d'eux l'investiture de leurs » fiefs ; qu'ils se déclarèrent depuis la guerre, les » uns contre les autres, levèrent des troupes etc., et » gouvernèrent enfin leur domaine avec un pouvoir » absolu.

» Quelques évêques et abbés, soit pour se soustraire » à la tyrannie des ducs et des comtes, soit par des

» vues d'ambition, commencèrent d'un autre côté à
» s'ériger en seigneurs temporels et à s'arroger les
» droits régaliens après le règne de Charles-le-Chauve,
» surtout dans les villes où les grands vassaux ne
» faisaient pas leur résidence ordinaire : d'autres
» obtinrent de nos rois le domaine de leur ville
» épiscopale, et ces princes le leur accordèrent d'autant
» plus volontiers que n'en jouissant pas eux-mêmes,
» cette libéralité ne leur était point à charge. (1) »

Ne pourrait-on pas placer dans la catégorie de ces concessions le diplôme appelé *la Bulle d'Or*, parce qu'il fut scellé en or, qu'Aldebert III, évêque de Mende, obtint, en 1161, de Louis-le-Jeune ? Le roi déclare dans cet acte qu'il accorde au prélat et à ses successeurs, tout l'évêché de Gévaudan avec les droits régaliens et veut que son église soit libre et exempte de toute exaction.

D'après les savans auteurs de l'histoire de Languedoc, cette charte est le premier et le principal fondement de l'autorité temporelle dont les évêques de Mende, qui se qualifiaient de comtes de Gévaudan, jouissaient dans leur diocèse, et leur opinion à cet égard, malgré des assertions contraires, est appuyée de preuves d'un grand poids.

Quoiqu'il en soit, parmi les droits régaliens concédés à Aldebert III, de la famille du Tournel, se trouvait implicitement celui de faire battre monnaie, et il paraît que ce prélat et ses successeurs en usèrent ; mais qu'ils furent troublés dans cette jouissance, puisqu'on voit dans le registre du parlement de la

(1) Hist. gén. de Languedoc, tom. 2, p. 110.

pentecôte de l'année 1266, que l'évêque de Mende fut rétabli dans la possession de faire battre monnaie dans sa ville épiscopale : droit dont ses prédécesseurs avaient joui et dont il avait été dépouillé par le sénéchal de Beaucaire.

De nouveaux troubles furent apportés dans la jouissance de ce droit de la part des gens du roi de la même sénéchaussée et donnèrent lieu à un procès qui était pendant devant la cour du roi, c'est-à-dire au parlement de Paris, et durait depuis trente-cinq ans, lorsque pour y mettre fin le roi Philippe-le-Bel convint, au mois de février 1307, avec Guillaume Durand II, évêque de Mende, de divers articles, et cette convention, connue sous le nom d'*Acte de paréage* (1), porte entr'autres dispositions : « Les » évêques de Mende pourront faire battre de la monnaie » de billon ou d'argent dans leur domaine particulier, » et cette monnaie aura cours dans tout le Gévaudan. »

Il est marqué dans l'acte du parlement de la pentecôte, que j'ai cité plus haut, qu'on appelait cette monnaie *Deniers Mendois*.

Maintenant quel était le type de ces deniers : malgré toutes mes recherches il m'a été impossible d'en trouver aucun dans ce pays, quoique je possède beaucoup

(1) La bulle d'or et l'acte de paréage qui était composé de plusieurs rouleaux de parchemin, disparurent des archives où ils étaient déposés, pour subir, en 1792, un autodafé. Le Vandale qui proposa la destruction de ces titres de privilèges, désormais purement historiques, mit une espèce de solennité à en déployer le volume en forme de long cornet et à le porter processionnellement dans la ville jusqu'au bûcher. Quelques malins assurent qu'il avait eu la précaution d'enlever le sceau d'or pour ne pas le livrer aux flammes révolutionnaires, mais bien au feu du creuset.



d'autres monnaies qui y ont eu cours et dont je parlerai plus bas. Cependant j'ai eu occasion de voir un de ces deniers en argent dans le cabinet de feu M. Fauris de Saint-Vincent, président de chambre à la cour royale d'Aix, qui, dès 1770, en avait donné l'empreinte dans un recueil, petit in-folio, ayant pour titre : *Monnaies qui ont eu cours en Provence sous les Comtes :* Planche 14, n.o 11.

Cette pièce, d'un petit module, comme celles de dix centimes de billon, porte d'un côté le buste d'un évêque avec la légende S. PRIVATVS, et au revers une croix cantonnée de barres pometées, une à chaque vide, avec la légende : CIVITAS + MIMAS. -- Nous en donnons ici l'empreinte, d'après celle de M. de Saint-Vincent.





Les légendes de cette monnaie indiquent d'abord St-Privat, évêque et patron du Gévaudan, et au revers la ville de Mende, qui était le siège épiscopal depuis le commencement du onzième siècle.

Il paraît que tous ceux de nos évêques qui ont fait battre monnaie avaient adopté les mêmes coins, sans y ajouter leur nom : ce qui, à défaut du millésime qu'on n'était pas dans l'usage de mettre sur les monnaies avant la fin du quinzième siècle, ne permet pas de préciser l'époque de la fabrication : d'ailleurs celle des pièces dont il s'agit ne peut qu'être postérieure à la

translation du siège épiscopal de Javols à Mende, ainsi que l'indique la légende *civitas Mimas*, ce qui les avait fait appeler *Deniers Mendois*.

S'il s'agissait d'apprécier leur valeur intrinsèque, à raison de leur module, comparativement à nos monnaies actuelles, on pourrait fixer à 50 centimes le denier d'argent et à 10 centimes celui de billon; mais ce n'est pas ainsi que l'on procède pour l'évaluation des sommes historiques; un moyen plus sûr d'appréciation, employé par les historiens, les archéologues et les antiquaires, et rappelé par le célèbre économiste M. J. B. Say, dans un cours récent: c'est la valeur du blé, année commune, pour se faire une idée plus juste d'une valeur ancienne. Par exemple: si dans des titres des siècles où les deniers mendois avaient cours, nous trouvons qu'on payait 20 deniers argent une mesure de blé équivalente à un hectolitre de nos jours qui, année commune, vaut 20 francs, nous donnerons à ce denier la valeur d'un franc et non celle de 50 centimes.

La monnaie des évêques de Mende ne fut pas la seule particulière au Gévaudan, qui avait ses comtes et vicomtes, devenus héréditaires. Le fameux Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, se qualifiait comte de Gévaudan, vers la fin du onzième siècle. La vicomté de Gévaudan, dont le chef-lieu avait été d'abord à Grèzes et passa ensuite à Milhau, avait été possédée par les comtes de Toulouse, les comtes de Rouergue, les comtes de Barcelonne, rois d'Aragon, et les comtes de Provence. Ces divers seigneurs avaient aussi leur monnaie, qui eut un cours très-répandu dans ce pays et dans la province de Languedoc, pendant les onzième, douzième et treizième siècles. Plusieurs

de ces pièces sont parvenues jusqu'à nous. Je possède dans mon médaillier quelques sous Raymondins, un florin en or de Pierre, roi d'Aragon, et un assez grand nombre de sous melgoriens, qui ont été trouvés sur différens points du département.

Les sous Raymondins ou de Raymond, comte de Toulouse, sont en argent où en billon, d'un petit module comme les deniers mendois et présentent d'un côté, dans le champ, une étoile et un croissant avec la légende R. COMES, et au revers une croix clechée (armes de Toulouse), avec la légende DVX N. c'est-à-dire Raymundus COMES, DVX Narbonæ. On voit l'empreinte de cette monnaie dans la planche 8, n.o 3 du tom. V de l'histoire générale de Languedoc.

Le florin en or, trouvé à Mende en 1810, en défonçant un terrain vis-à-vis l'église des Dames de l'Adoration (1), offre d'un côté St-Jean-Baptiste avec la légende S. IOHANNES B. (Sanctus Johannes-Baptista) et au revers une fleur de lys ouverte, avec la légende : ARAGO REX P. (Aragoniæ rex Petrus).

Cette monnaie est de Pierre II, roi d'Aragon qui, en 1204, engagea à Raymond, comte de Toulouse, sous la garantie d'Alfonse II, son frère, comte de Provence, la ville de Milhaud, les châteaux de Chirac, Grèzes, Marvejols, etc. ; c'est-à-dire les domaines des anciennes vicomtés de Gévaudan et de Milhaud, pour 150 mille sous melgoriens, faisant trois mille marcs d'argent.

La monnaie melgorienne, ainsi appelée, des comtes de Melgueil ou de Mauguio, qui la faisaient battre

---

(1) Journal de la Lozère, 1811, n.° 586, p. 235.

dans un château de ce nom, où ils avaient fixé leur principale demeure, était celle qui avait le plus de cours dans la province et les pays voisins.

Les sous melgoriens trouvés dans le département sont en billon, de petit module et représentent d'un côté une croix formée de quatre besans avec un point au centre, et au revers une colonne avec deux branches ou croisillons échancrés, espèce de croix qui, avec les besans, forment les armes de Melgueil, dont les évêques de Maguelone étaient comtes. L'empreinte de cette monnaie se trouve dans la planche 8, n.o 6 du tom. II de l'Histoire générale de Languedoc.

Il paraît également que la monnaie d'Auvergne, si on en juge par les pièces qu'on a découvertes dans différentes fouilles, était assez répandue en Gévaudan, qui avait fait partie du royaume des auvergnats. Ces deux pays continuèrent à avoir des rapports d'intérêts ecclésiastiques et civils, et de bon voisinage. Mende et Clermont dépendaient de la métropole de Bourges (*Provincia aquitanica prima.*)

Le duché de Mercœur possédait une baronnie en Gévaudan, composée de plusieurs communes; les relations et les alliances de leurs comtes avaient dû contribuer à y faire admettre les monnaies de cette province.

On rapporte dans le Calendrier d'Auvergne de 1762 que, vers l'an 1010, le droit de faire battre monnaie à Clermont avait été cédé à l'évêque et au chapitre cathédral par Guillaume III (ou plutôt Guillaume V), comte d'Auvergne, par Philippe de Gévaudan (sœur de Pons, comte de Gévaudan et de Forez) sa femme et Ponce et Bego, leurs enfans.

Je possède dans mon médaillier plusieurs de ces monnaies qui ont d'un côté l'image de la Vierge, avec la légende STA MARIA (Sancta Maria), patronne de la cathédrale, et de l'autre une croix comme celle des deniers mendois, avec la légende URBS ARVERNA.

On rapporte assez généralement au règne de Charles-le-Simple, en 900, l'origine des monnaies seigneuriales. Pendant les règnes précédens, le droit de faire battre monnaie fut reservé au seul souverain; cependant plusieurs auteurs citent des monnaies d'une date plus reculée.

Dans une histoire des anciennes monnaies de France, on voit que sous le règne de Sigebert, vers l'an 565 à 568, Palladius étant gouverneur du Gévaudan, il a été frappé, des monnaies dans ce pays. Ces pièces portent d'un côté une tête sans légende; au revers une espèce de calice ou coupe avec la légende : GAVALITANO, et à l'exergue ces trois lettres B. A. H. (apparemment les initiales du nom du monétaire).

Cette monnaie appartient à l'histoire du Gévaudan et mériterait ici une dissertation plus étendue; mais il ne nous en est pas parvenu dans le pays et je n'ai pas sous la main l'ouvrage qui en parle. On sait que Palladius, originaire d'Auvergne, gouverneur du Gévaudan, faisait sa résidence à Javols et eût de grands démêlés avec l'évêque Parthenius, à la suite desquels, il se donna la mort en 571. (1).

---

(1) Histoire générale de Languedoc, tome 1.er, page 282. — Gallia *Christiana*, au mot *Parthenius*, évêque de Gévaudan.

Je ne dois pas omettre, parmi les monnaies qui ont eu cours dans le pays, celles du pape Urbain V (Guillaume de Grimoard), né à Grisac en Gévaudan, élevé à la chaire de Saint-Pierre, le six novembre 1362, qui fit reconstruire l'église de Mende, la fit régir en son nom par des grands-vicaires et la combla de dons (1).

M. le président de Saint-Vincent, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, planche 20, n.os 11 et 12, donne l'empreinte de deux monnaies en argent de ce pape, résidant à Avignon, qui ont eu cours en Provence. La première, du module d'une pièce de deux francs, et la seconde de celui d'un franc, mais très-mince. J'en possède de cette dernière, trouvée en Gévaudan ; elle porte d'un côté, dans le champ, une tiare surmontée de deux clefs en sautoir, et au-dessous PP avec la légende VRBANVS QVINTUS, c'est-à-dire, *Urbanus papa quintus*. Revers, une croix ayant dans les quatre vides, au premier et au troisième une tiare, au deuxième et au quatrième deux clefs en sautoir ; légende, SANCTVS PETRUS +.

Dans l'autre monnaie, le pape est assis sur un trône, ayant pour supports des lions ; il est coiffé de la tiare, tenant de la main gauche une croix à une seule branche et donnant la bénédiction de la droite. Revers, dans le champ, deux clefs en sautoir ; les légendes sont les mêmes.

J'ai donné une Notice biographique sur ce pape dans l'Annuaire du département de la Lozère, pour 1829, page 104.

---

(1) *Gallia Christiana*, tome 1.er *verbo* Urbanus papa V.

Les monnaies seigneuriales s'étaient multipliées tellement qu'ayant causé des troubles dans nos provinces méridionales entre les seigneurs, les communes et le peuple, les états de Languedoc demandèrent, en 1318, au roi de les réduire toutes à une particulière pour la province.

Cette demande ne fut accueillie qu'en 1359, au mois de mai, par ordonnance de Jean, fils du roi des Français, qui permit, pour avoir cours dans le Languedoc, qu'il fut frappé des deniers d'or appelés *Réal*, des gros d'argent, des deniers blancs appelés *Doze* et des deniers noirs appelés *Petite Obole.*

Nonobstant les réclamations des Etats de la province, les seigneurs se conservèrent encore dans l'usage de faire battre monnaie dans leurs châteaux ; mais le cours en fut restreint dans l'étendue de leurs domaines, ainsi que l'avait prescrit une ordonnance du roi, datée de Paris, au mois de décembre 1275 ; ce privilège fut aboli vers la fin du quatorzième siècle, où le roi défendit le cours de toute autre monnaie que la royale.

Ainsi, à partir de la bulle d'or nos évêques jouirent pendant quatre siècles du droit de battre monnaie dans leur ville épiscopale, et cette fabrication avait lieu dans leur palais et n'exigeait d'autre machine que celle du marteau, car le balancier ne fut en usage que vers la fin du seizième siècle.

Il est inutile de dire que pendant ces quatre siècles la monnaie royale avait aussi cours en Gévaudan. On en a trouvé sur plusieurs points en défonçant des terrains ou en démolissant de vieux murs ; ce sont des sols d'or de Clotaire ; des francs à cheval de Jean II ; des francs à pied de Charles V ; des écus et demi-

écus d'or à la couronne, des moutons ou agnels d'or de Charles VII ; des écus d'or de Louis XII, etc. (1) J'aurai occasion de parler, dans un autre Mémoire, de ces monnaies, ainsi que de celles d'argent et de billon trouvées dans le département. Je me propose de donner également une notice sur les médailles qu'on y a découvertes, et principalement sur celles que je possède, en citant les localités où elles ont été trouvées et les personnes qui ont eu l'obligeance de me les donner ou de me les céder ; il est à regretter qu'un bon nombre aient pris la route du creuset ou soient tombées entre les mains de personnes qui, n'y ajoutant pas de prix historique pour le pays, s'en sont défaits en faveur d'amateurs étrangers.

Je passe maintenant à une autre espèce de pièces, à l'usage du chapitre de l'église cathédrale de Mende : je veux parler des jetons connus sous le nom de *Méreaux*, qui servaient à constater la présence des chanoines au chœur (2).

Ces jetons sont de trois espèces et de trois modules différens. Je possède les coins en acier avec lesquels on les frappait au marteau sur des lames minces de cuivre.

Les deux plus anciens n'avaient pas de revers ; ils représentent le buste de Saint-Privat, portant sur la tête la mitre et tenant de la main droite une croix et de la gauche une crosse. Le dessin est au pointillé

(1) On a donné à ces diverses pièces le nom de l'empreinte qui y figure.

(2) MÉREAU, marque faite ordinairement de plomb ou de carton, qu'on distribue aux ecclésiastiques, ou chanoines, pour témoigner leur assistance à l'office, afin de compter au bout d'un certain tems les menues distributions qui leur sont dues. *Symbolum*, *Tessera*. — En 1744, ils n'étaient plus en usage dans l'église de Notre-Dame de Paris. (Diction. de Trévoux, tome 4, page 814).

et en relief ; son incorrection indique assez qu'ils ont été gravés dans la décadence de l'art, on peut bien les faire remonter au treizième siècle, époque à laquelle le chapitre de Mende quitta la vie régulière et cessa d'être cloîtré, sous l'épiscopat de Guillaume de Peyre, en 1222.

Les deux autres coins, destinés à ne former qu'un *Méreau*, avec empreinte des deux côtés, sont d'une époque plus récente : l'un représente Saint-Privat mitré, tenant de la main gauche la crosse et la droite levée, avec la légende SANCTE * PRIVATE * O * PRO * NOBIS (o pour *ora*), et l'autre pour être frappée au revers offre les armes du chapitre, avec la même légende plus abrégée : S * PRIVATE * O * P * NOBIS, dont chaque mot, comme dans la précédente, est séparé par un astérisque.

L'écu est palé d'or et de gueules de quatre pièces, qui sont les armes d'Aragon, au chef d'argent chargé de trois fleurs de lis d'or.

Les armes du chapitre de Mende ont varié. Lors de la translation du siège épiscopal, Mende et son territoire appartenaient à quatre seigneurs ; le premier et le plus considérable était le comte de Barcelone, prince de la maison d'Aragon, et les trois autres étaient les seigneurs de Canilhac, de Cabrières et de Dolan : ils avaient chacun leur château dans la ville et étaient feudataires ou vicaires du comte de Barcelone.

Ce comte ayant donné ses droits à l'église, le chapitre prit les armes d'Aragon, dans le douzième siècle. Plus tard il ajouta, d'après une concession de nos rois, trois fleurs de lis en chef.

Ces mêmes armes furent sculptées sur une pierre

placée au-dessus de la porte d'entrée des greniers du clergé, aujourd'hui la Bibliothèque de la ville, avec le millésime 1657.

Enfin le chapitre substitua, aux trois fleurs de lis du chef, le buste de Saint-Privat, ce qui est établi par ordonnance de MM. les commissaires généraux du conseil députés sur le fait des armoiries, rendue le 13 septembre 1697.

Ainsi, le coin dont il s'agit porte les armes de l'époque intermédiaire, et il paraît qu'on n'en fit pas graver aux nouvelles armes après 1697, parce qu'alors sans doute à l'usage de la distribution des *méreaux* avait succédé celui de la feuille de pointe.

Avant que j'eusse acquis la possession de ces coins, que le hasard fit découvrir à mes fils chez un serrurier qui les destinait à aciérer quelque outil, je possédais dans mon médaillier des méreaux qu'on avait trouvés à Mende et à Marvejols, en défonçant des terrains.

Mon sujet m'a amené à parler des armes du chapitre de Mende; je crois devoir dire un mot des anciens sceaux des évêques de cette église. J'en possède deux en plomb (1). Le plus ancien, à en juger par l'incorrection du dessin, représente d'un côté un évêque tenant la crosse de la main gauche et donnant la bénédiction de la droite; des perles à la place de la légende, et dans le champ, à droite du buste I/S, et à gauche, I/P, c'est-à-dire, Sancti Privati. -- Revers, le même buste d'évêque avec la légende S:

(1) Je suis redevable de ces deux monumens historiques pour le pays à l'obligeance de M. Bonnel, évêque de Viviers, et à M. A. Sauvage, vérificateur des poids et mesures, à Mende.

MIMATENS : EPI † S : c'est-à-dire, *Sigillum Mimatensis episcopi.*

L'autre est de Durand II, qui a été cité plus haut ; il offre, d'un côté, le buste d'un évêque mitré avec l'auréole, tenant la crosse de la main gauche et donnant la bénédiction de la droite ; dans le champ, à droite du buste, SCS, et à gauche, I P - VAT. (*Sanctus Privatus.*) — Revers : Un évêque mitré, tenant de la main droite un glaive et de la gauche, une crosse. Légende : † S. GVILLI. EPI COMITIS GABALITANI ; c'est-à-dire, † *Sigillum Guillelmi episcopi comitis Gabalitani.*

Cet évêque porte les attributs du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, apparemment en vertu de l'acte de paréage de 1307, déjà cité, distinction qu'on ne trouve pas dans les sceaux plus anciens.

Je terminerai la partie de la numismatique Gévaudanoise, en citant un établissement qui s'y rattache, je veux dire l'hôtel des monnaies érigé à Marvejols.

Charles VI voulant dédommager les pays de Vélai, de Gévaudan, de Vivarais et de Valentinois, et ceux des environs des oppressions qu'ils avaient souffertes par les divisions qui avaient régné dans le royaume, et parce que « ces pays avoient grant quantité de » matière d'or et d'argent pour faire monnoye », institua une monnaie royale à Marvéjouls en Gévaudan. Il y avait aussi des monnaies royales établies à Beaucaire, au Pont-Saint-Esprit et au Puy, comme on voit par les lettres du roi Charles VII, données à Tours en 1423, suivant lesquelles il les abolit avec



celles de Villefranche de Rouergue, Figeac, Loches, etc., en sorte que de tous ces hôtels de monnaies, qui étaient dans la province, il ne resta que ceux de Toulouse et de Montpellier.

Ainsi, l'établissement de l'hôtel des monnaies à Marvejols, qui datait du commencement du règne de Charles VI, n'exista qu'une quarantaine d'années.

Nous avons vu plus haut qu'un des motifs de cet établissement était la grande quantité de matière d'argent qu'on trouvait dans ce pays, pour la fabrication des espèces. On lit dans le compte du domaine de la sénéchaussée de Beaucaire, de l'an 1394, qu'on avait trouvé de nouvelles mines d'argent et de plomb dans le Gévaudan et la juridiction d'Espagnac, dans une montagne située auprès des châteaux de Montmirat et de Vaissière ; et que depuis le 22 septembre de l'an 1390, qu'on avait commencé à y travailler, jusqu'au 15 de juillet de l'an 1394, on en avait tiré cinq à six cents quintaux d'argent non affiné, et neuf marcs une once d'argent pur ou affiné. Il y avait encore des mines d'argent auxquelles on travaillait actuellement en Gévaudan au milieu du quinzième siècle à Saint-Sixte, à Vallong, et à la Combe, entre Saint-Etienne et Espagnac, dans la paroisse de Cocurès, (cette dernière avait été nouvellement découverte) et enfin dans la juridiction de Toyras. Il y avait aussi des mines d'argent et de plomb dans la paroisse de Quintiniac en Gévaudan (1).

Il est a remarquer qu'aucune de ces mines n'est plus en exploitation depuis long-tems. Quoique les métaux soient une partie intégrante de la numismatique,

---

(1) Hist. gén. de Languedoc, tome 4, page 515.

depuis qu'en Europe on n'emploie plus la terre cuite et le cuir (1), comme aux premiers jours de la fondation de Rome, et que les progrès de la civilisation nous dispensent de nous servir de coquillages, comme dans quelques endroits des Indes-Orientales (2), mon intention n'est pas de faire une digression minéralogique à ce sujet, malgré que les mines du Gévaudan aient joui d'une grande célébrité pendant l'occupation Romaine (3), et je me hâte de terminer cette Notice, déjà trop étendue. J'aurais pu la résumer en établissant que les évêques de Mende avaient été en possession, pendant quatre siècles, du droit de faire battre, dans leur ville épiscopale, une monnaie d'argent ou de billon à leur coin, laquelle avait cours en Gévaudan, concurremment avec celle de divers seigneurs du pays et la monnaie royale qui, pendant quarante ans avait été frappée à Marvejols ; mais j'ai voulu, en entrant dans certains détails, donner des explications sur des trouvailles d'anciennes monnaies, assez communes dans ce pays, et y rattacher quelque intérêt historique de localité.

---

(1) Suivant Pline, c'est sous le règne de Servius Tullius qu'on commença à battre de la monnaie de bronze à Rome, en remplacement de celles qui n'étaient composées que de terre cuite ou de cuir, et qu'on nommait *Asses Scortei*.

(2) On appelle *Cauris* ou *Kauris* une coquille univalve. du genre des porcelaines, qui tient lieu de monnaie (Valmont de Bomare, tome 2, page 249).

(3) En l'an 19 de l'ère chrétienne, les mines d'argent qu'on voyait, suivant Strabon (liv. 4), dans le Gévaudan et le Rouergue, pays de l'Aquitaine, voisins de la Narbonnaise, contribuaient à enrichir ces deux provinces; mais ces richesses ne servaient qu'à fomenter la cupidité et l'avarice des gouverneurs. La rigueur avec laquelle ils exigèrent la levée des impôts, sous le règne de Tibère, excita dans les Gaules une révolte si générale, que soixante-quatre peuples prirent les armes;



PENSÉES (1).

PAR M. BOUYON, MEMBRE RÉSIDANT.

La modestie et l'orgueil se mêlent ensemble si souvent et si bien, qu'il est toujours prudent de douter nous-mêmes que nous soyons modestes.

Pensez-vous qu'il y ait un homme assez prévoyant pour calculer juste tout ce que pourra sur lui la circonstance ?

Bien parler de l'un sans mal parler de l'autre, ce n'est pas chose aisée.

Je crois que l'esprit s'use en critiquant les autres; voyez comme notre habile devient ennuyeux.

Il nous déplaît l'homme qui est tranchant, même lorsqu'il sait.

En luttant contre un obstacle évidemment trop fort, il est rare qu'on n'ajoute pas la sottise à la témérité.

(1) Troisième suite.

Qui n'aimerait le caractère de Damis : il oublie d'abord l'offense, et il se souvient toujours du bienfait.

Si nous ne sommes pas nous-mêmes religieux, du moins ne blâmons pas celui qui a le bonheur de l'être.

Que l'homme s'arrange comme il voudra, il aura ses ennuis et ses peines, on le sait : alors pourquoi ne pas nous contenter d'être ce que nous sommes ?

Je suis mort...... je me retourne, et je vois mon pauvre André que Jérôme le parleur avait saisi dans l'embrasure d'une fenêtre.

Mon ami joue beaucoup mieux du violon que moi, mais je ne suis point jaloux de son talent ; seulement je rougis un peu lorsqu'on en fait l'éloge.

Quelle singulière comédie ! J'arrive dans le salon, tout le monde se frottait les yeux ; par je ne sais quel coup du Ciel, chacun se montrant tel qu'il était, malgré toute la force du visage, personne n'était sûr de reconnaître son voisin.

Je me trouve singulièrement disposé en faveur de Damis : aurait-il fait mon éloge ?

Le coupable rougit, voilà bien la honte; mais où est-il le signe du regret ? à la découverte, Messieurs; elle serait importante.

On aime à entendre les femmes apprécier nos auteurs; ce sont de charmans échos.

Qu'il est humiliant de prendre si souvent en vain la belle résolution d'un plus sage avenir! la lueur d'un éclair, et déjà nous ne sommes plus ce que nous voulions être. Philosophes, n'allez pas vous glorifier; vous n'êtes guère plus avancés que nous. Mais la religion ? ah ! j'oubliais ce secours admirable et unique.

Si ce qui est élégant plaît, si le beau transporte d'admiration, c'est au naturel seul qu'il appartient de faire couler la douce larme du plaisir.

On pourrait dire à celui qui toujours va et vient : vous marchez certainement beaucoup; mais avez-vous fait un pas ?

On n'aime guère à être avec des personnes qui ont tout vu, tout prévu; on a l'air de sots.

Quel que soit notre goût pour le travail, quelque



activité que nous ayons, la paresse saura bien trouver un petit jour pour pénétrer.

Promettre sans tenir est une chose si commode, que quand une fois on a goûté du moyen, on ne voudrait plus s'en défaire.

Je connais quelqu'un qui n'est ni pour le passé ni pour le présent, car il dit toujours : Je ferai..... je dirai..... j'arrangerai.....

Il faut que nous ayons tous notre mot d'habitude; si nous chassons l'ancien, nous aurons le nouveau.

Chez Pierre, je dis du mal de Paul; chez Paul, je dis du mal de Pierre; c'est là toute ma science, et personne ne l'ignore. Cependant nul ne se refuse à prêter l'oreille, même avec certain plaisir. Pauvre amour du prochain que deviens-tu!

Rougissez, puisque vous le voulez, d'être dans le malheur; mais ne vous appelez plus un homme.

Je lis volontiers cet auteur : il a le ton et le style de la chose; il ne s'écarte pas de son sujet, ou s'il a l'air de s'en écarter un peu c'est pour y mieux venir; il sait être simple, sans trivialité; il est correct, jamais puriste; non-seulement chez lui rien ne choque l'oreille, mais il a de l'harmonie;

il se sert de l'expression propre ; il s'énonce avec clarté ; point d'affectation ; nulle recherche, on ne voit pas d'où lui vient l'esprit ; il donne à toute sa diction ce précieux mouvement qui ranime l'attention et soutient l'intérêt ; enfin, s'il raisonne c'est conséquemment.

Il est un âge où nos yeux ne savent plus rien dire : et gardons-nous de vouloir les faire parler ; ils s'exprimeraient mal, ou ridiculement.

Quoi de plus fatiguant que l'ennui ? cependant bien des gens préfèrent ce pénible travail à tout autre : disputez donc des goûts.

Et moi aussi j'aime le petit compliment ; mais s'il n'y a pas la proportion, si vous le faites à la mesure de tout le monde ; fussiez-vous une belle dame, je suffoque.

Considérant le fardeau dont se chargent les hommes dans la société, je vois qu'il écrase l'un, que l'autre le porte avec beaucoup de peine ; que chez celui-ci il est proportionné à sa force, qu'il se trouve léger pour celui-là. Alors je me permets ce souhait : puissent-ils les hommes, dans l'intérêt commun et souvent dans leur propre intérêt, ne demander, ne consentir même à se charger du fardeau qu'après avoir bien apprécié leurs forces !



Je crains bien que nous n'ayons pas sû encore mettre assez à profit une sorte de maxime de Jean-Jacques :

« Les femmes, disait-il, sont faites pour cailleter » et les hommes pour en rire. »

Heureux l'homme qui peut obtenir l'estime et l'affection publique, sans étude ni calcul.

Parlez moins bas, car il faut qu'on entende :

Ne criez donc pas si fort, on en est assourdi :

Ne pourriez-vous point, en lisant, ne pas manger les mots ?

Le dire ainsi aux gens ce serait peu honnête : d'ailleurs qui l'oserait ?

Que j'étais fort hier ! que je suis faible aujourd'hui !.... elle est terrible l'épreuve de l'adversité.

Si Damon se rend malheureux, il ne fait pas le bonheur des autres. Comme il est impossible, de quelque manière qu'on s'y prenne, de ne pas lui faire une blessure, toujours on entend son cri.

Je veux..... je prétends..... exprimés, ou sous-entendus, c'étaient habituellement les mots d'une dame espagnole. Un jour, il m'en souvient, j'eus le malheur

de laisser échapper une ombre de volonté ; aussitôt guerre à mort, et les amis d'applaudir au grand caractère.

Lorsqu'il y a trop à penser, je prends tout bonnement le parti de ne penser à rien, au risque de ne point être un homme d'esprit.

Chaque état veut une sorte de courage, qu'il est indispensable que l'on ait, pour en bien remplir tous les devoirs.

Que l'homme du haut rang dise à un sot, qui n'est rien : J'ai telle bonne qualité, le sot ne manquera pas de l'informer bien vîte qu'il la possède aussi.

Vous qui paraissez ignorer si bien les choses, ne devriez-vous pas tâcher d'apprendre au moins que vous ne savez rien ?

Quelqu'un lisait, je ne sais dans quel livre :

Elle est capricieuse, d'une humeur inquiète ; elle est fière, exigeante, hargneuse ; tout excite sa jalousie ; elle fait, comme avec délice, le tourment des autres.....

Quel vilain portrait, s'écria Ismène ! c'était pourtant le sien.

Comme on répétait ce vieux mot : *Chacun à sa*

manière de voir; un plaisant dit : même les aveugles aujourd'hui.

Un peu de réserve va bien à tout, pourrait-on dire, en style de cuisine, si on le permettait,

---

O vous que le sort a unis, et que la plus tendre amitié lie, craignez d'être accablés, si à l'aspect du malheur, chacun de vous est obligé d'ajouter à sa propre faiblesse la faiblesse de l'autre; mais si un même courage vous anime, quelle force!.....

Tais-toi donc, vil apôtre de la matière; tu ne m'ôteras pas le doux espoir de revoir ce que j'ai tant aimé : oui, nous nous reverrons, ma chère Victorine!.... Bon Dieu quel moment!.......

Il me semble qu'on ne serait pas fâché de voir un homme qui bien que sensible au reproche qu'il recevrait, aimerait encore moins à le faire lui-même.

Comment ne pas rire, dans notre triste moment, de ces voix tremblantes qui nous crient si haut : n'ayez donc pas peur. On ne donne que ce qu'on a; hommes de courage parlez, c'est vous qui avez la puissance.

Quand on veut enchérir sur les autres, il faut savoir mieux dire ou mieux faire que les autres.

Vous connaissez Vermon, qu'on lui donne les raisons, les preuves les plus fortes, tout de suite il répond : ce n'est pas cela encore. On l'écoute avec une avide attention. Il n'ajoute essentiellement à rien ; il dit bien moins et plus mal ; mais il parle d'un air satisfait et avec grande importance.

Je vous laisse volontiers le plaisir d'être avec un homme qui pointille sur tout, qui trouve à redire en tout.

J'attends ce qui ne vient pas. Que voulez-vous donc dire, Monsieur ? Ah ! des explications, jamais je n'ai pris la peine d'en donner. Ils ne sont pas charmans ces esprits qui s'enveloppent, et puis rien n'est détestable comme l'énigme qui a plus d'un mot.

Il est des circonstances où l'homme doit savoir n'associer personne à son œuvre, et ne s'associer à l'œuvre de personne : et qu'on ne pense pas que je veuille de l'égoïsme.

Sans renoncer à l'appui des autres, et surtout sans le dédaigner, habituons-nous à compter sur nous-mêmes.

Il faut bien du talent dans le monde, et un ton tout particulier, pour dire heureusement le mot qui doit servir et de compliment et de leçon.

Je crois que le vrai moyen de mécontenter les gens c'est de les vouloir contenter tous.

Le trait de l'ingratitude me blesse d'abord profondément ; mais bientôt la satisfaction de n'être pas ingrat moi-même arrive comme un baume.

Otez à votre charmant homme d'esprit la permission de tout dire, qu'il n'a pas craint de se donner, et vous verrez comme il vous amusera.

En rien que ce puisse être, ne rassasions jamais les gens ; c'est nuire au plaisir que d'aller, même peu, au-delà du plaisir.



OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

ADRESSÉES

A M. le Préfet et au Conseil général du département de la Lozère, sur un projet d'établissement D'ÉCOLE AGRICOLE, *ou* FERME MODÈLE, *à Fabrèges, communiquées à la Société*; (1)

PAR M. LE COMTE DE MORANGIÈS, MEMBRE CORRESPONDANT.

Il est sans doute des espérances à concevoir sur l'introduction dans la Lozère des améliorations rurales et manufacturières qui font la fortune d'autres provinces; mais le tems brise si lentement pour nous les obstacles qui gênent les plus utiles réformes, qu'il semblerait nécessaire d'en hâter les progrès. Pour préparer et poser la prospérité de ces montagnes sur des

(1) *Séance du* 10 *septembre* 1829. M. le Président dépose une lettre de M. le Préfet, du 25 août dernier, en vertu de laquelle MM. les Membres résidans avaient été convoqués chez ce magistrat en conseil agricole départemental et s'étaient réunis le 26 dudit, pour examiner un projet de M. le comte de Morangiés, pour un établissement, à Fabrèges, à l'instar de celui de M. de Fellenberg, à Offwil, sur lequel projet M. le Préfet désirait avoir l'avis de la Société avant de le soumettre au Conseil général.

M. le Président a annoncé que s'étant rendu à cette convocation avec MM. Ignon, Secrétaire perpétuel, Guyot, Bonnel et Boissonade, ce projet leur avait paru d'une grande utilité pour le département, et qu'il devait être recommandé au Conseil général, afin d'encourager son auteur à en faire jouir ce pays. M. Florens en a développé ensuite les avantages.

Postérieurement, M. le comte de Morangiés a fait hommage à la Société d'une copie de ce mémoire.

bases larges ; impérissables, qui se prêtent sans choc ni secousses aux variations industrielles et aux exigeances de toutes les époques, un des meilleurs moyens, on ne saurait trop le répéter, est de continuer à propager l'éducation primaire encore à son berceau (1), et sans le développement de laquelle nous ne pouvons attendre que peu de bonheur moral, ni beaucoup d'aisance générale et stable. La religion, source inépuisable de consolation et de vertu, est mal sentie et moins bien comprise lorsqu'elle est en contact avec une civilisation arriérée, mais privée de la candeur des âges primitifs. En mettant l'enseignement populaire sous l'œil protecteur et vivifiant de l'évangile on en suit les principes divins; et si l'on avait à répondre à des clameurs opposées, ce ne pourrait être que par cette observation sublime : « Faites donc » aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous » fassent ; car c'est là la loi et les prophètes. » D'ailleurs, le christianisme est tellement motivé sur ce degré d'accroissement de l'intelligence humaine, qu'il avait encouru les reproches des payens, pour l'instruction qu'il répandait chez le peuple, les femmes et les enfans. C'est en détruisant les écoles qu'un célèbre empereur romain croyait plus sûrement anéantir le culte qu'il venait d'abandonner et de proscrire ; enfin, les deux mondes fournissent d'irrécusables démonstrations en faveur de l'éducation primaire, puisque sous le catholicisme et ses dissidences, et sous toutes les constitutions d'états, la piété, l'amour des devoirs, le respect pour les institutions et pour le

(1) L'éducation primaire est dans le royaume comme un est à dix-sept. Dans le département, malgré la sollicitude des administrateurs, elle est comme un est à quatre-vingt-douze, ce qui nous range sous la même ligne que la Corse...!! (*Statistique comparée.*)



prince croissent et s'enracinent par la diminution de l'abrutissement des masses.

Ce n'est pas ceux auxquels je m'adresse qui désavoueront que rendre le sentiment religieux plus intime, la lecture, l'écriture et le calcul accessibles au grand nombre, ce ne soit, pour une administration habile et prévoyante, payer une dette et raffermir sa prépondérance, parce que les formes représentatives dont nous jouissons, veulent, sous peine de faire fausse route, que le Gouvernement puise sa force dans les influences dérivant de l'éducation qui place les individus dans leur véritable sphère, les y fixe et les attache invariablement à la sécurité commune. Je ne confonds point ici les hautes études avec l'enseignement primaire. Il y a si peu d'à-propos d'initier une population agricole à une instruction scientifique, que les armes dont on pourrait combattre une pareille prétention, ne frappent de près ni de loin, la simple éducation élémentaire des laboureurs, des ouvriers ou des indigens; aussi, les sacrifices pour cette œuvre charitable et politique, dénoteront-ils toujours de louables intentions, religieuses et patriotiques.

Si l'ignorance absolue est le tombeau des vérités, contre-poids de nos erreurs et de nos faiblesses, elle doit également se proscrire à cause de la léthargie qu'elle imprime sur la vie positive; car en agriculture et dans les travaux susceptibles de raisonnement, quand on sait se demander où tendent ses efforts et si de nouveaux modes de direction ne conduiraient point à une supériorité proportionnelle dans l'ensemble et les détails de son entreprise, si les améliorations sont possibles, elles sont infaillibles, et la chaîne des con-



naissances ne tardent pas à s'étendre. Cependant, pour prendre cette marche rationnelle et ascendante, il faut posséder les notions fondamentales qui mettent l'esprit à portée d'approfondir et d'abstraire, de saisir et comparer les expériences et les théories étrangères. Il est donc évident qu'en élevant mieux les cultivateurs, on fortifiera leur entendement, et que leurs facultés deviendront exactes, claires, réfléchies et plus profitables à leur profession. Une bonne instruction primaire suffirait à ce perfectionnement, qui serait rendu prompt et sensible par les dispositions naturelles, mais trop négligées, des Lozériens.

En examinant la question de l'éducation gratuite des pauvres, on voit qu'elle exigerait une organisation spéciale. Ce n'est qu'en instruisant les indigens *pour le travail et par le travail*, qu'on les habitue à supporter leur sort avec courage, à aimer l'ordre qui soulage leur misère et à bénir la providence qui leur accorde ce bienfait. C'est plutôt au milieu des champs, sous une inspection animée de la vigilance opiniâtre que la charité inspire, que durant une courte apparition dans l'enceinte d'une école, que cette éducation, bien autre chose que l'instruction, peut s'accomplir. L'établissement de Fellenberg à Offwil, près Berne, le démontre d'une manière frappante. Les enfans y sont admis à cinq ans, ils n'en sortent qu'à leur vingt-unième année. Leur cours de classe est très-simplifié; mais ils sont sans cesse occupés à des ouvrages manuels; ils apprennent l'agriculture dans toutes ses branches, parce qu'ils suivent une des exploitations florissantes de l'Europe, où ils sont exercés à des métiers mécaniques, selon leur aptitude respective. N'étant jamais perdus de vue, on



empêche plus aisément qu'ils se corrompent. On ne laisse échapper aucune occasion d'épurer leur cœur, et depuis leur réunion, déjà ancienne, infiniment peu ont abandonné cet asile; un seul a été exclu; il n'en est point qui ne ressortent par les qualités et le savoir.

On conçoit que des pauvres voués à la mendicité, qui, avec les règles solides de morale, trouvent en eux-mêmes à se soustraire aux conséquences de l'oisiveté et de l'abandon, parviennent à être des citoyens aussi précieux pour la société, que sans cela ils lui auraient été nuisibles. Les secours prodigués dans cette pensée, font assez apprécier le créateur d'Offwil; mais dans un pays où l'agriculture est retardée, où elle manque de guide et de point d'imitation, le foyer actif d'une ferme expérimentale aiderait, par une action complexe, à une restauration calculée sur l'agrandissement des ressources intellectuelles, seule réforme qui offre des germes puissans d'universalité et de durée. Une école de pauvres, liée à une exploitation champêtre raisonnée, répandrait parmi nous toutes les circonstances sans l'entremise desquelles nous pouvons rester stationnaires, si ce n'est même en décroissance relative; il y aurait par conséquent une opportunité réelle à copier les idées agricoles et philantropiques de M. de Fellenberg, concurremment aux instituts généraux d'instruction primaire.

Mes espérances sur les avantages que le département retirerait d'une semblable mesure, me rendraient envieux de participer à son exécution, et je propose de consacrer le domaine où je réside à une école rurale de vingt-cinq indigens. La superficie de cette propriété est d'environ six cents arpens, le sol gra-

nitique, analogue à celui de la plus grande et de la plus malheureuse subdivision du pays, est coupé à différens aspects, ce qui procure des nuances d'exposition qui permettent plus de variétés dans les cultures. On y pratiquerait en grand la formation des prairies; les bons systèmes d'irrigation et d'entretien, les labours, l'alternat des récoltes, le choix des céréales, les plantes à faucher en vert, fourniraient des objets d'essais comparatifs, d'où doit découler une augmentation essentielle de fertilité que la contrée soupçonne à peine. Il en est de même des substances textiles, dont quelques-unes délaissées, voilà près d'un siècle, mériteraient de rentrer dans les assolemens, pour raviver le travail intérieur, qui ne doit guère se soutenir désormais par la préparation des laines. Les plantes oléagineuses, entre autres le colzat, qui vient de réussir dans la ferme dont il s'agit, s'y naturaliseraient. Le boisement avancé de plusieurs pentes amènerait à connaître les phases et l'issue de cette opération si capitale pour la destinée future du pays. La tenue des futaies et des taillis; la manutention d'une pépinière de 50,000 pieds de toute essence, les tentatives d'acclimatement d'arbres fruitiers, les plantations d'arbres et d'arbustes de lisière, en plein rapport, faciliteraient les observations. La confection des boissons indigènes, vinaires et alcoholiques; les variétés des racines à multiplier; les moutons et les races de bétail à régénérer; les engrais à soigner et à diversifier; les machines aratoires à rectifier et à introduire; le jardinage à enseigner, les métiers sédentaires à monter; en un mot, toutes les parties industrielles de l'agriculture indiquant des bonifications seraient ajoutées au texte de l'instruction agronomique de la ferme.

Un directeur entendu donnerait des leçons et des exemples journaliers ; il méditerait sans relâche sur ce que la localité autoriserait à entreprendre et à transporter des traditions, des usages éprouvés autre part et des inventions, des découvertes récentes. Un instituteur *ad hoc* se dévouerait à l'éducation des enfans. Sans nul doute, ce choix serait grave et difficile ; mais je me plairais à compter sur l'obligeante coopération de M. de Fellenberg, et c'est peut-être un de ses élèves qui remplirait cette charge.

Il faudrait plus d'explications que cette note n'en comporte, pour embrasser toutes les sections de ce projet ; néanmoins, j'en ai dit assez pour y rattacher la volonté de quelques âmes généreuses. S'il n'est pas réservé à une personne isolée d'en doter sa patrie, l'administration emploierait utilement et par priorité ses finances à fonder un de ces établissemens qui, de l'Allemagne protestante, ont pénétré dans tout le Nord et jusques sur des terres monastiques.

Si Monsieur le Préfet de la Lozère et le Conseil général approuvaient ce plan, qu'ils prissent confiance à mon désintéressement et à mon zèle, leur sanction aurait à se manifester par une avance de dix-huit mille francs, qui s'absorberaient les premières années pour le mobilier, l'entretien des enfans, des maîtres et les frais nécessaires de l'école, indépendamment du revenu du domaine que j'y affecterais. L'exploitation de celui-ci consommerait, à son tour, un capital considérable que je mettrais en circulation, ce qui s'opposerait à ce que je puisse faire l'entière mise de fonds. Il est probable qu'un institut de pauvres, où l'économie atteint son dernier terme et la production son *maximum*, finit par récupérer ses

déboursés primordiaux, parce que le travail des jeunes gens de quinze à vingt ans surpasse la valeur de ce qu'ils coûtent; mais sans une comptabilité d'une longue période, ces indications sont sans certitudes, d'autant qu'il n'y a point d'assurance à l'égard de la désertion des élèves, avant qu'ils aient remboursé leur éducation.

Quoi qu'il en advienne, je subirai tous ces hasards et je répondrai personnellement du capital qui me serait avancé. Je ne vise point à une spéculation lucrative, cependant je dois me prémunir contre des chances trop prononcées de *déficit*, par l'appui du département, encore en ce que la somme prêtée ne rendrait aucun intérêt et que les stipulations suivantes seraient consenties.

1.º Le versement des 18,000 francs aurait lieu en deux termes, l'un au 31 mars prochain, jour de l'ouverture de l'école, et l'autre un an après.

2.º Le remboursement s'effectuerait au bout de treize années, sans intérêts.

3.º Je contracterais l'obligation d'avoir dans l'école rurale vingt-cinq pauvres de sept à vingt ans, de les nourrir, vêtir, enseigner, de leur apprendre la culture ou des métiers, avec la faculté d'utiliser leur travail à mon profit.

4.º Pour éviter les inconvéniens de la disparité des âges, après la septième année de l'organisation de l'école, les vides resteraient à remplir; mais il serait bien entendu que tous les enfans appartenant à cette série finiraient successivement leur éducation, de manière que, fondée en réalité pour treize années, cette entreprise pourrait se perpétuer par fractions, sept années au-delà sans surélévation de dépense pour

le département, s'il ne voulait plus maintenir l'institut, après cette période.

5.o Cinq de ces pauvres seront pris, par privilège, dans la commune d'Auroux, les vingt autres seront désignés par M. le Préfet, qui prendrait les précautions indispensables pour s'assurer des droits de tous à leur entrée dans l'école.

6.o Lors des décès et dans le cas d'expulsion d'enfans indisciplinables, ou pour quelle cause que ce soit, l'administration serait informée sur-le-champ des vacances, afin qu'elle pourvût à de nouvelles nominations.

7.o Les professeurs et employés seraient choisis et payés par moi. Les changemens qui arriveraient dans leur personnel, ne pourraient donner matière à des recours à l'administration.

8.o La rédaction des règlemens, la distribution des études et du travail, enfin, le gouvernement de l'école ne dépendront que du directeur.

9.o Je ne pourrais être assujetti à aucune inspection ni reddition de compte; mais des tableaux analytiques seraient présentés, chaque année, au Conseil général, pour qu'il jugeât de la situation des établissemens, et la visite des premiers administrateurs du pays deviendrait un encouragement que l'on s'empresserait de provoquer.

10.o Il ne serait pas raisonnable de s'engager sur des éventualités plus ou moins précaires et dont la fixation ne pourrait étre convenue avec rigueur. Cependant je voudrais que l'administration trouvât dans ma promesse assez de sécurité pour croire que je n'attendrais pas le délai arrêté pour lui remettre ses fonds, si je pouvais le faire plutôt, ou



qu'à l'échéance de son paiement, inventaire fait, si les recettes effectives ou les créations réalisées surpassaient les dépenses, je regarderais comme un devoir d'*honneur* d'employer cet excédant au service des intérêts, de telle sorte que le département pût être payé aussi intégralement que possible.

A partir du   et pendant cinq ans, il serait placé par le département, à la caisse d'épargnes la plus voisine, cent cinquante francs par année. Cette somme et ses intérêts composés formeraient un capital à distribuer, par égale portion, à tous les sujets qui atteindraient leur vingtième année dans l'école. Cette gratification exciterait les jeunes gens au bien, au travail, et complèterait l'œuvre de leur éducation.

Je n'ai pas entendu rédiger d'une manière explicite les articles d'une convention à intervenir. Je suis disposé à corriger, modifier ou étendre cette esquisse autant qu'elle peut l'être. Je m'en rapporterai aux lumières de Monsieur le Préfet, parce que nous ne pourrions vouloir l'un et l'autre que la réussite de cette institution. Dans toutes les hypothèses, on observera que cet essai ne mettrait le département à découvert que pour le produit cumulé de ses avances c'est-à-dire, 11,800 francs, dépense bien minime par ses résultats sur les intérêts moraux et matériels du pays.



EPITRE

Adressée à M. Bouyon, pour être communiquée à la Société,

Par M. MARMILOR, Membre correspondant.

Bagnères, le 29 mai 1832.

Mon cher et très-aimable Compatriote, vous me demandez des vers......

Des vers !.... y songez-vous ? dans le siècle où nous sommes !
Un pareil passe-tems ne convient plus aux hommes.
Il faut nous préparer à de nobles combats.
Loin d'aligner des mots, alignons des soldats.
Les vers ont trop souvent lassé la renommée,
Que le bruit du canon.....; mais je hais une armée
Qui tue à coups pressés des héros à cinq sous;
Et faisant triompher un despote en courroux,
Sème partout la mort, renverse des murailles,
Pour quelque *Te Deum*, seul plaisir des batailles.
Je dis, quand d'un succès l'on se montre enchanté,
« O que de *Te Deum* les vaincus ont chanté! »
C'est ainsi que deux camps s'arrachent un cantique
Et qu'on s'est massacré par goût pour la musique.
Pour moi, combattre et vaincre ont toujours peu d'appas.
Composons une épître et ne nous battons pas.
Débutons.....; mais hélas! tandis que je travaille
Le sommeil vaporeux vient me saisir, je bâille.
Les muses m'ont blâsé, je rime avec dégoût.
On a tout ressassé, tout vu, tout redit..... tout!
Aujourd'hui l'on s'endort sur les récits d'Homère....
Au diable soit des vers.... que dis-je? ma colère
N'a pu durer long-tems,... un sujet bien nouveau

Pourrait .... cherchons .... j'hésite ; ah ! j'y suis : le Bourreau !
Saisissons pour fixer l'attention lassée,
De l'homme aux mains de sang la sanglante pensée....
Non ; ces hideux tableaux ne vont pas à nos mœurs.
Pour changer nos plaisirs il faut changer nos cœurs.
Fuyons ce rève affreux ; typhus qui s'évapore,
Et tâchons quelque tems d'être Français encore.
Est-ce donc un bonheur de craindre et de gémir ?
Ah ! laissons aux anglais leur ciel et leur Chespir.
Le brouillard les créa pour la mélancolie,
Nous, qu'on dit inconstans, conservons la folie.
Non celle de Bicètre, au regard furieux,
Mais celle qui sait plaire et charmer en tous lieux.
Que Bérenger par fois dans ses chants nous rappelle,
Qui n'est point romantique et qui toujours nouvelle,
Jeune fille aux faux pas, aux piquantes faveurs,
Rit en nous consolant, pleure en semant des fleurs.
D'un malheur imprévu s'amuse et nous console,
Fantôme caressant apparaît et s'envole.
Se joue avec la vie et ne désirant rien,
Aime, jouit, oublie et nous dit : tout est bien;
Mais Dieu, quel mal subit, tout-à-coup me contriste !
Non, non, tout n'est pas bien, qu'Esculape m'assiste,
Ma migraine, mes nerfs : je suis au désespoir.
Le monde était riant, il est sombre, il est noir.
Si dans un tel moment je reprenais la lyre,
A coup sûr mes accens seraient ceux du délire.
Ainsi, tous ces écrits, ces chefs-d'œuvre de l'art
Sont nés de la folie ou nés du cauchemar.
Ce dernier aujourd'hui fait pencher la balance.
Un choléra moral s'empare de la France,
Le monde fait pitié.... Je vais dans ma fureur
Vous peindre des forfaits, l'envahissante horreur.
Le bourreau n'est plus rien, l'enfer ouvre ses portes,
Quel torrent ! c'est Satan qui guide ses cohortes.
Ils jaillissent, poussés par un foyer brûlant.
Que d'anté-christ ! jamais on ne vit tel volcan !
Voilà Plick (1), voilà Plock ! démons chantés par Sue;
Mais la crise a cessé.... que mon âme est émue....
Le printems reparaît, je revois ses couleurs.

(1) Plick et Plock, c'est le nom d'un roman nouveau.

Que la nature est belle, et que j'aime les fleurs
Cher Bouyon, j'ai pour toi rimé cette tirade :
C'est le fruit d'un cerveau décousu.... Vers la rade,
Après m'être embarqué, j'arrive avec effort ;
Clore une épître, c'est comme toucher au port.
J'aurais peut être dû, par l'éclat d'un naufrage,
Couronner noblement mes vers et mon voyage ;
Mais j'ai plié ma voile et je veux sans retard
Vers un pays que j'aime aborder au hasard.
Je reconnais ces lieux ! Voici la *Rouvérole* :
Puis le *Lot* ! de l'Adour (1) son aspect me console.
Je revois *Mende* enfin ! il doit m'être permis
De chérir le séjour où j'avais tant d'amis !
C'est là que j'ai vécu dans une paix profonde,
Obscur, mais loin du siècle et du fracas du monde.
Là, que vous détestans, cosmopolites jours,
J'aurais voulu fixer mes lares pour toujours.
Je vous ai redoutés long-tems sans vous connaître
Longs hivers Lozériens, depuis je vous vis naître
Avec calme, avec joie au sein de l'amitié.
Le tems rapide fuit plus léger de moitié,
Lorsqu'auprès du foyer les frimats disparaissent,
Les plaisirs, les bons mots, les chants, la danse naissent.
On se quitte avec peine, on cherche à se revoir,
Et peut-être un beau jour ne vaut pas un tel soir.
Au tranquille écarté succède la charade ;
Le forté fait surgir la folle galopade,
Que ce nom seul décrit.., O quel doux passe-tems :
Je l'aimais autrefois, lorsque j'avais vingt ans.
Il apprend qu'à jouir le jeune âge s'empresse,
Comme s'il soupçonnait l'éclair dans la jeunesse.
Tandis qu'en un recoin, mû par tout autre objet,
L'homme public perore et suppute un budget.
Ces tableaux différens plaisent à leur manière.
Un salon est ainsi, comme une vie entière.
Là bas, je vois l'enfant sourire à des joujoux.
Plus loin, l'adolescent a des rêves plus doux.
Ici, l'âge viril pèse nos destinées.
Et comptant à regret ses trop courtes journées,

---

(1) L'Adour, rivière qui baigne les environs de Bagnères et arrose toutes ses rues.

Le vieillard qui surtout redoute de finir,
Se replie en lui-même et vit de souvenir.
Mais c'est trop divaguer, ma muse vagabonde
Se dirige au hasard, comme le flot sur l'onde.
Bouyon voulait des vers, et je jette, imprudent,
Des mots sur le papier qui courent en rimant.
C'est sa faute : pourquoi reveiller ma manie ?
Bouyon veut-il guérir d'un accès d'insomnie ?
Le trait serait piquant.... J'enfilerai des mots
Dans un but somnifère, et rival des pavots
Vers la célébrité, trouvant la porte ouverte,
J'obtiendrai le brevet de cette découverte....
Que dis-je ? que d'auteurs, s'ils voulaient concourir
Pourraient me disputer le talent d'endormir.
Hélas ! rien n'est nouveau sous la cape du monde.
L'homme n'est qu'un écho, malgré qu'il se morfonde
A chercher quelque part un sentier inconnu.
Pour être original il devient saugrenu.
Pour moi je ne suis rien, l'oiseau verd qui caquette
Est comme moi bavard et presque autant poëte.
Tel qui croit inventer nous redit mot pour mot ;
« N'as-tu pas déjeûné ? déjeûnes-tu Jacot ? ».
Je prends un alphabet, je décore d'un titre
Mon fatras.... Le tout part et voilà mon épître.

SÉRIE DE QUESTIONS

Sur la Production et la Vente des Céréales.

Séance du 12 aout 1831.

La Société ayant reçu de M. le Préfet une série de questions sur la production et la vente des céréales, à la solution desquelles le Gouvernement attache un grand intérêt, jugea à propos, à raison de leur importance, et pour y répondre avec la plus grande exactitude, de recourir aux lumières de ses membres correspondans et à celles des hommes expérimentés sur la matière.

Les avis divergens, suivant les localités, dans les renseignemens qu'elle a recueillis ayant été comparés et discutés, la Société a arrêté, d'après l'opinion généralement accréditée et la plus véridique, les réponses suivantes :

1.° FROMENT.

QUESTIONS.	RÉPONSES.
1.° Quel est le taux au-dessus duquel on ne désire point, dans le département, que le prix de l'hectolitre de blé froment s'élève, parce qu'on juge qu'au-delà la cherté procurerait au pays plus de malaise que le profit extraordinaire des propriétaires de la denrée n'y serait avantageux ?	Terme moyen des trois arrondissemens du département : Vingt-cinq francs.

QUESTIONS.	REPONSES.
2.o Quel est le prix moyen estimé nécessaire pour que le cultivateur soit remboursé de toutes ses avances, avec un bénéfice raisonnable?	Vingt-un francs cinquante centimes.
3.o A combien estime-t-on que le prix de l'hectolitre de blé froment revient au cultivateur, année moyenne commune:	
1.o Sur les terres de première qualité,	Seize francs.
2.o Sur celles de qualité moyenne,	Dix-huit francs cinquant centimes.
3.o Sur celles de qualité inférieure,	Vingt-un francs.
4.o Enfin sur les terres de toute qualité, prises en masse dans le pays?	Dix-huit francs.
4.o Dans cette estimation, pour combien compte-t-on:	
1.o Le fermage de la terre,	Pour deux sixièmes.
2.o Les frais de *culture*, *semences*, *récoltes*, *transport au marché*, et autres dépenses *ordinaires* ou *imprévues*, ensemble et séparément;	Pour trois sixièmes.
3.o L'intérêt des avances de l'exploitation (en indiquant la somme du capital avancé), 4.o La dépense en destruction ou renouvellement du capital mobilier?	Pour un sixième.

QUESTIONS.	REPONSES.
5.o Au prix évalué du fermage, combien estime-t-on que le propriétaire de la terre retire pour cent d'intérêt, impôt déduit, sur la valeur de son immeuble :	
En terres supérieures,	Quatre.
Idem. . . . moyennes,	Trois.
Idem. . . . inférieures?	Deux.
6.o Combien, année commune, l'hectare de terre rend-il d'hectolitres de blé froment :	
Sur les fonds de première qualité,	Quatorze.
Sur ceux de qualité moyenne,	Dix.
Sur ceux de qualité inférieure,	Six.
Enfin, sur les terres de toute qualité, prises en masse et proportionnément au rapport de chaque qualité dans la masse?	Huit. -- (Les qualités inférieures formant un peu plus des 3/5es des terres labourables).
7.o Depuis 1819, combien de fois et en quelles années, le prix moyen réel du froment a-t-il été au-dessus ou au-dessous :	
1.o Du prix désirable (question 1.re),	Toujours au-dessous.



QUESTIONS.	REPONSES.
2.o Du prix nécessaire (question 2.e),	Au-dessus en 1820, 1828 et 1830. Au-dessous en 1822, 1823, 1824, 1825, 1826 et 1827.
3.o Du prix moyen de revient (question 3.e) ?	Au-dessus en 1819, 1820, 1821, 1828, 1829 et 1830. Au-dessous en 1822, 1823, 1824, 1825, 1826 et 1827.

2.o SEIGLE.

1.o Quel est le taux au-dessus duquel on ne désire point, dans le département, que le prix de l'hectolitre de seigle s'élève, parce qu'on juge qu'au-delà la cherté procurerait au pays plus de malaise que le profit extraordinaire des propriétaires de la denrée n'y serait avantageux ?	Dix-huit francs.
2.o Quel est le prix moyen estimé nécessaire pour que le cultivateur soit remboursé de toutes ses avances, avec un bénéfice raisonnable ?	Quinze francs.
3.o A combien estime-t-on que le prix de l'hectolitre de seigle revient au cultivateur, année moyenne commune :	
1.o Sur les terres de première qualité,	Onze francs.

QUESTIONS.	REPONSES.
2.o Sur celles de qualité moyenne,	Douze francs cinquante centimes.
3.o Sur celles de qualité inférieure,	Treize francs cinquante centimes.
4.o Enfin sur les terres de toute qualité, prises en en masse dans le pays ?	Treize francs.
4.o Dans cette estimation, pour combien compte-t-on :	
1.o Le fermage de la terre,	Deux sixièmes.
2.o Les frais de *culture*, *semences*, *récoltes*, *transport au marché*, et autres dépenses *ordinaires* ou *imprévues*, ensemble et séparément,	Trois sixièmes.
3.o L'intérêt des avances de l'exploitation (en indiquant la somme du capital avancé), 4.o La dépense en destruction ou renouvellement du capital mobilier?	Un sixième.
5.o Au prix évalué du fermage, combien estime-t-on que le propriétaire de la terre retire pour cent d'intérêt, impôt déduit, sur la valeur de son immeuble :	
En terres supérieures,	Quatre.
Idem. . . . . moyennes,	Trois.
Idem. . . . . inférieures ?	Deux.
6.o Combien, année com-	

QUESTIONS.	REPONSES.
mune, l'hectare de terre rend-il d'hectolitres de seigle :	
Sur les fonds de première qualité,	Quatorze.
Sur ceux de qualité moyenne,	Dix.
Sur ceux de qualité inférieure,	Six.
Enfin, sur les terres de toute qualité, prises en masse et proportionnément au rapport de chaque qualité dans la masse?	Huit.
7.o Depuis 1819, combien de fois et en quelles années, le prix moyen réel du seigle a-t-il été au-dessus ou au-dessous :	
1.o Du prix désirable (question 1.re),	Au-dessus une seule année 1830 et au-dessous toutes les autres années, à l'exception de 1828.
2.o Du prix nécessaire (question 2.e),	Au-dessus en 1820, 1821, 1828, 1829 et 1830. Au-dessous, toutes les autres années.
3.o Du prix moyen de revient (question 3.e)?	Au-dessus en 1819, 1820, 1821, 1828, 1829 et 1830. Au-dessous toutes les autres années à l'exception de 1822.

QUESTIONS.	REPONSES.

3.o ORGE.

1.o Quel est le taux au-dessus duquel on ne désire point dans le département, que le prix de l'hectolitre d'orge s'élève, parce qu'on juge qu'au-delà la cherté procurerait au pays plus de malaise que le profit extraordinaire des propriétaires de la denrée n'y serait avantageux ?	Seize francs.
2.o Quel est le prix moyen estimé nécessaire pour que le cultivateur soit remboursé de toutes ses avances, avec un bénéfice raisonnable ?	Treize francs.
3.o A combien estime-t-on que le prix de l'hectolitre d'orge revient au cultivateur, année moyenne commune :	
1.o Sur les terres de première qualité,	Dix francs.
2.o Sur celles de qualité moyenne,	Douze francs.
3.o Sur celles de qualité inférieure,	Treize francs.
4.o Enfin sur les terres de toute qualité, prises en masse dans le pays ?	Douze francs.
4.o Dans cette estimation, pour combien compte-t-on :	

QUESTIONS.	REPONSES.
1.o Le fermage de la terre.	Deux sixièmes.
2.o Les frais de *culture*, *semences*, *récoltes*, *transport au marché*, et autres dépenses *ordinaires* ou *imprévues*, ensemble et séparément,	Trois sixièmes.
3.o L'intérêt des avances de l'exploitation (en indiquant la somme du capital avancé), 4.o La dépense en destruction ou renouvellement du capital mobilier?	Un sixième.
5.o Au prix évalué du fermage, combien estime-t-on que le propriétaire de la terre retire pour cent d'intérêt, impôt déduit, sur la valeur de son immeuble :	
En terres supérieures,	Quatre.
Idem..... moyennes,	Trois.
Idem.... inférieures?	Deux.
6.o Combien, année commune, l'hectare de terre rend-il d'hectolitres d'orge :	
Sur les fonds de première qualité,	Vingt.
Sur ceux de qualité moyenne,	Quatorze.
Sur ceux de qualité inférieure,	Huit.

QUESTIONS.	REPONSES.
Enfin, sur les terres de toute qualité, prises en masse et proportionnément au rapport de chaque qualité dans la masse ?	Onze.
7.° Depuis 1819, combien de fois et en quelles années, le prix moyen réel de l'orge a-t-il été au-dessus ou au-dessous :	
1.o Du prix désirable (question 1.re),	Toujours au-dessous.
2.o Du prix nécessaire (question 2.e),	Au-dessus en 1828, 1829 et 1830. Au-dessous toutes les années précédentes.
3.o Du prix moyen de revient (question 3.e) ?	Au dessus en 1820, 1821, 1828, 1829 et 1830. Au-dessous toutes les autres années.

4.o AVOINE.

1.o Quel est le taux au-dessus duquel on ne désire point, dans le département, que le prix de l'hectolitre de l'avoine s'élève, parce qu'on juge qu'au-delà la cherté procurerait au pays plus de malaise que le profit extraordinaire des propriétaires de la denrée n'y serait avantageux ?	Dix francs.

QUESTIONS.	REPONSES.
2.o Quel est le prix moyen estimé nécessaire pour que le cultivateur soit remboursé de toutes ses avances, avec un bénéfice raisonnable?	Neuf francs.
3.o A combien estime-t-on que le prix de l'hectolitre de l'avoine revient au cultivateur, année moyenne commune:	
1.o Sur les terres de première qualité,	Six francs.
2.o Sur celles de qualité moyenne,	Huit francs.
3.o Sur celles de qualité inférieure,	Dix francs.
4.o Enfin sur les terres de toute qualité, prises en en masse dans le pays?	Huit fr. cinquante centimes
4.o Dans cette estimation, pour combien compte-t-on:	
1.o Le fermage de la terre,	Deux sixièmes.
2.o Les frais de *culture*, *semences*, *récoltes*, *transport au marché*, et autres dépenses *ordinaires* ou *imprévues*, ensemble et séparément,	Trois sixièmes.
3.o L'intérêt des avances de l'exploitation (en indiquant la somme du capital avancé), 4.o La dépense en destruction ou renouvellement du capital mobilier?	Un sixième.

QUESTIONS.	REPONSES.
5.o Au prix évalué du fermage, combien estime-t-on que le propriétaire de la terre retire pour cent d'intérêt, impôt déduit, sur la valeur de son immeuble :	
En terres supérieures,	Quatre.
Idem..... moyennes,	Trois.
Idem..... inférieures ?	Deux.
6.o Combien, année commune, l'hectare de terre rend-il d'hectolitres d'avoine :	
Sur les fonds de première qualité,	Vingt.
Sur ceux de qualité moyenne,	Quatorze.
Sur ceux de qualité inférieure,	Huit.
Enfin, sur les terres de toute qualité, prises en masse et proportionnément au rapport de chaque qualité dans la masse?	Douze.
7.o Depuis 1819, combien de fois et en quelles années, le prix moyen réel de l'avoine a-t-il été au-dessus ou au-dessous :	
1.o Du prix désirable (question 1.re),	Toujours au-dessous.
2.o Du prix nécessaire (question 2.e),	Au-dessus en 1828. Au-dessous toutes les autres années.

QUESTIONS.	REPONSES.
3.o Du prix moyen de revient (question 3.e) ?	Au-dessus en 1819, 1820, 1828 et 1830. Au-dessous toutes les autres années.

Nota. A la suite des sept premières questions relatives au blé froment, le modèle ministériel indique sous le n.o 8 les mêmes questions à résoudre pour les seigles, les orges, le maïs, le blé sarrazin et l'avoine; la culture du maïs et du sarrazin n'ayant lieu qu'en petit, et dans quelques cantons de l'arrondissement de Florac, la Société s'est bornée à ne traiter que ce qui concernait le blé froment, le seigle, l'orge et l'avoine. Les questions de n.o 9 à 14 inclus s'appliquant à toutes les céréales ont été résolues ainsi qu'il suit :

9.o Quand le département produit au-delà de ses besoins, où s'écoule le surplus ?	Dans les départemens du Gard et de l'Ardêche.
Quand il a besoin d'un supplément de denrées, d'où le reçoit-il ordinairement ?	Du Puy-de-Dôme.
Quel est en terme moyen, l'excédant ou le déficit, en chaque espèce de grains, que le département peut exporter ou recevoir ?	Dans les années abondantes on évalue à près de 200,000 hectolitres l'excédant de toutes les céréales dont une partie s'écoule en exportation et l'autre est réservée dans le pays. Dans les années ordinaires il y a suffisance, et l'exportation est presque nulle. Dans les années mauvaises les grains de réserve et ceux d'importation pourvoient au déficit.

QUESTIONS.	REPONSES.
10.° Quel est, en terme moyen, le taux des frais de transport par terre ou par eau, entre le département et ceux qui y correspondent, pour y prendre ou pour y porter des grains ?	Quatre francs les 50 kilogrammes à dos de mulet ou par le roulage, ce département n'ayant ni rivières, ni canaux navigables.
11.° Les qualités, et par conséquent les prix des grains apportés de hors du département, s'accordent-ils habituellement avec les qualités et les prix de ceux du pays ? ou les grains se vendent-ils plus cher que ceux récoltés dons les autres départemens ?	Quoique les grains du département de la Lozère, et surtout le blé froment soient d'une qualité supérieure à ceux qu'on y importe, le prix en est cependant à peu-près le même.
12.° Quels sont les marchés *importans* du département ? si les marchés ont lieu plusieurs fois par semaine, quels sont les jours où ils sont le mieux approvisionnés ? Combien, en ces jours, s'y vend-il communément d'hectolitres de froment et de chaque espèce de grains dénommée dans la question 8 ?	Il y a 10 villes ou bourgs du département où l'on tient des marchés pour la vente des grains : les plus importans sont ceux de Mende, Marvejols, Florac, Langogne, St-Chély et la Canourgue. Chacun a ses jours de tenue particuliers, celui du samedi à Mende est le mieux approvisionné, on y porte peu de froment, parce qu'on va l'acheter dans les greniers des propriétaires, mais le seigle y est assez abondant ; il y a peu d'orge, parce que les cultivateurs le réservent pour leur nourriture, l'avoine y compte pour peu ; elle est aussi achetée, pour la majeure partie, chez les propriétaires. Le maïs et le

QUESTIONS.	REPONSES.
	sarrazin ne sont cultivés que dans les Cévennes, arrondissement de Florac et en si petite quantité qu'il n'en paraît presque point aux marchés de cet arrondissement.
13.° Quels sont ceux de ces marchés sur lesquels se vendent les blés venus du dehors ?	Mende, Marvejols, Florac, St-Chély et Langogne.
14.° Dans les usages du pays, la totalité ou la plus grande partie des grains se vendent-ils sur le marché même, soit en quantités effectives, soit par échantillon, ou par quelles autres voies s'opèrent le commerce et les approvisionnemens ?	Toutes les ventes des marchés sont en quantités effectives. A Mende, le froment et l'avoine sont achetés sur échantillons présentés par les propriétaires aux boulangers et aux aubergistes, principaux acheteurs de ces grains.

Nota. Le tableau suivant contient le relevé du prix porté dans les mercuriales des marchés de Mende, Langogne, Villefort, Marvejols, St-Chély, La Canourgue, Serverette, Florac, Meyrueis et Pont-de-Montvert, adressées par MM. les Maires de ces villes à M. le Préfet, les première et deuxième quinzaine de chaque mois, et calculé terme moyen pour chaque année. Ce travail a servi de base aux réponses à la 7.e question relative au prix moyen du froment, du seigle de l'orge et de l'avoine.

PRIX MOYEN DES GRAINS,

PAR HECTOLITRE,

D'APRÈS LES MERCURIALES DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

ANNÉES.	FROMENT.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr c.
1819	21 20	14 61	11 99	8 50
1820	23 28	15 56	12 79	8 76
1821	20 58	15 44	12 23	7 96
1822	17 53	13 02	10 55	7 63
1823	17 64	12 29	10 84	8 12
1824	17 74	12 44	10 29	8 12
1825	17 01	12 60	10 65	8 22
1826	16 53	12 20	9 76	7 29
1827	17 83	12 93	10 51	7 55
1828	24 71	18 03	15 21	9 03
1829	21 88	16 08	13 54	8 02
1830	24 22	19 62	14 81	8 77
TOTAUX.	240 15	174 82	143 17	97 97
TERME MOYEN.	20 01	14 57	11 93	8 16

QUESTIONS GRAMMATICALES,

COMMUNIQUÉES A LA SOCIÉTÉ ;

PAR M. BOUYON, MEMBRE RÉSIDANT.

COMPLÉMENT. -- RÉGIME.

MESSIEURS,

A la suite d'une petite discussion, mon neveu, professeur au collége de Castelnaudary, me demanda mon avis sur l'emploi de ces deux mots : *Complément* et *Régime*. Voici ma réponse ; j'en gardai la copie dans l'intention de vous la communiquer, sans y mettre toutefois de l'importance.

Vous vous amusez donc aux querelles de mots? prenez garde, il ne faut pas trop s'y appesantir. Bien saisir une règle, la bien retenir, en faire une juste application, voilà l'essentiel : le reste n'importe guère. « Il est assez indifférent, dit Laveaux, de quels » termes on se serve pourvu que l'on comprenne » bien ceux que l'on emploie. » Je vais néanmoins vous parler un instant de nos deux mots *Complément* et *Régime*. Je dirai d'abord qu'après avoir lu presque tout ce qui a été écrit sur ce point, j'ai conservé avec plaisir la dénomination de régime direct et indirect, par rapport au verbe ; hors de là je me sers de celle de complément. Je te conseille de le faire ainsi ; moins sujet à une confusion d'idées, car la

multiplicité de complémens t'embrouillerait quelquefois, tu l'entendras mieux et tu te feras entendre plus facilement. Si je destinais mon article au Journal grammatical, par exemple, je ferais un petit plan et je mettrais de l'ordre ; mais il me faudrait un tems que je n'ai pas. Au reste comme c'est à mon neveu que je m'adresse aujourd'hui, je me bornerai à citer et à donner quelques raisons à mesure que l'idée m'en viendra ; tout sera détaché.

« Les mots complément et régime paraissent se » confondre, cependant il y a une différence entre » l'un et l'autre ; tout régime est complément ; mais » tout complément n'est pas régime. Régime se dit » proprement dans la grammaire française des com- » plémens nécessaires des verbes et des complémens » des prépositions qui sont aussi nécessaires.

(Lavéaux. -- Dict. des difficultés. -- 1822.)

Dans un autre article, et en dernier résultat, il affecte la dénomination de régime au seul complément du verbe. Laveaux adopte ce mot comme expliquant clairement les rapports du verbe avec ses complémens.

Le mot régime (direct et indirect), est consacré dans le langage grammatical, et il est approuvé par la grande majorité des grammairiens et des lexicographes. Ici l'on peut dire que la langue est faite ; une preuve c'est que le novateur, en introduisant une dénomination quelconque, a toujours le soin de mettre entre deux parenthèses (Régime direct ou indirect).

Beauzée appelle complément objectif le régime direct et complément relatif le régime indirect. Il veut que l'on n'emploie le mot régime que dans les langues transpositives; mais lorsqu'en français la diffé-

rence ne se trouve pas dans la terminaison, n'avons-nous pas des signes qui l'établissent?

Urbain Domergue a substitué, selon lui avec avantage, le mot complément prochain, éloigné, etc. au mot régime, etc. On ne s'est pas empressé de l'imiter : il a même été critiqué à cet égard, je ne sais plus par qui.

Il nous est venu ensuite Boinvilliers qui, en adoptant le complément prochain direct et indirect, le complément éloigné direct et indirect, n'a pas craint de dire, sans doute, d'après l'opinion de Beauzée, que le mot régime ne signifie rien dans la langue française. Je ne sache pas que son succès ait été bien marquant, je dis sur ce point-là.

Collin d'Ambly, dans sa grammaire, se sert du complément direct et indirect, sans parler de régime. Il met de côté le prochain et l'éloigné, parce qu'il a craint de se fourvoyer dans tous ces complémens; mais il crée les *expressions ajoutées*. Entre nous, le moyen n'est pas admirable.

Le même grammairien donne à entendre, dans so ouvrage sur les prépositions, que le mot régime e un contre sens : les mots sont ou régissans ou régis or, dit-il, un mot régi n'est pas régime. Permette oserai-je lui répondre, lorsque je dis qu'un mot « régime d'un autre, il y a ellipse, je veux dire régime, dans le gouvernement, sous la dépendar d'un autre. Mais je suppose qu'il y eût une cont diction, l'usage la ferait s'évanouir, cela est h de doute.

Quelques grammairiens, apparemment pour êtr paix avec tout le monde, s'expriment ainsi : rég ou complément direct; régime ou complément indi

Il en est qui disent simplement l'objet et le terme.

N'en avons-nous pas d'autres qui veulent des modificatifs, etc. ?

Puisque je suis rabâcheur, j'ajouterai cette vérité, qui certainement est applicable aux langues :

Dans presque tout au monde, il y a des choses qu'il convient de maintenir malgré les défauts.

Usage général de la Langue Française. -- Dictionnaire de l'Académie

(*Lettre à M. le Secrétaire-perpétuel de l'Académie Française*).

Mende, *le* 31 *octobre* 1830.

Monsieur le Secrétaire-perpetuel,

Si l'homme ne devient ce qu'il doit être que par l'instruction, il importe essentiellement que les lumières se répandent : or, un des moyens les plus efficaces pour arriver à ce point où l'on vise, c'est la propagation de la Langue Française, surtout dans les départemens méridionaux, et quelle satisfaction ne serait-ce pas pour les Membres de la grande famille, de ne parler tous qu'une même langue, ou au moins de se comprendre toujours ! pénétré de cette idée, dans les différentes séances publiques de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, j'ai dit ce qu'il me paraissait convenable de faire pour recueillir

les locutions vicieuses du département ; j'ai tâché d'indiquer les moyens d'y propager la Langue Française ; je me suis permis de donner un essai sur la manière de l'étudier ; enfin, j'ai voulu en inspirer le goût ; mais que peut la voix d'un homme tel que moi, lorsqu'il n'est pas secondé, lorsque des personnes instruites, chose inconcevable ! ne cessent de faire l'éloge de leur patois, au préjudice du français.

Ah ! si l'Académie daignait venir au secours de notre Langue dans les départemens ! je crois qu'on ne pourrait plus douter alors du succès. Messieurs les Ministres intervenant, d'après sa recommandation particulière, on disposerait favorablement les jeunes élèves ; toutes les instructions se feraient en français, ainsi que les publications ; Messieurs les ecclésiastiques contracteraient l'habitude de ne parler que cette langue ; dans les tribunaux, chez tous les hommes publics, on ne se servirait du patois que lorsque la nécessité le voudrait ; et par l'effet d'une mesure générale, accompagnée de quelques instructions, chaque département pourrait avoir le précieux avantage de posséder un bon recueil de locutions vicieuses. Que de moyens l'Académie ne saurait-elle pas trouver ! il n'y a, ce me semble, que cette illustre Société qui puisse opérer le changement, et je n'hésite point à dire qu'il mérite son attention.

Un de mes souhaits encore, c'est de voir arriver bientôt la nouvelle édition de son Dictionnaire. Assurément nous avons aujourd'hui d'excellens ouvrages en ce genre, mais outre qu'il nous faut la grande autorité, le Dictionnaire de l'Académie, quoiqu'on veuille en dire, n'est pas remplacé, ne saurait même l'être, sous bien des rapports. Puissions-

nous trouver dans la préface de sa nouvelle édition de quoi confondre quelques écrivains du jour, qui, en blessant la raison, le goût, et souvent les convenances, ruinent comme à plaisir la belle langue de Racine et de Voltaire. Si la Langue Française doit subir le sort de toutes les langues lorsqu'elles sont parvenues à un certain degré de perfection, que ce soit du moins le plus tard possible.

Je n'ose espérer, Monsieur le Secrétaire-perpétuel, que vous jugiez digne de la communication, une lettre dont tout le mérite consiste à être écrite par un homme qui aime beaucoup son pays et sa langue, et qui désire de tout son cœur pouvoir être un peu utile.

J'ai l'honneur, etc.

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉCEPTION DE LA SOCIÉTÉ, PAR S. A. R. M.GR LE DUC D'ORLÉANS.

DU 21 JUIN 1832.

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la ville de Mende, ayant été convoquée à l'effet d'être présentée à S. A R. le DUC D'ORLÉANS, et s'étant réunie dans l'un des appartemens de l'Hôtel-Chabert, où était logé le Prince, a été, d'après son autorisation, introduite dans la salle de réception.

M. le baron Florens, président, ainsi que sa compagnie, ayant salué le Prince, a adressé à S. A. R. le discours suivant :

« PRINCE,

» La Société littéraire de la ville de Mende, en venant offrir à l'héritier du trône ses hommages respectueux, se félicite avec le pays de voir au milieu de ses populations simples un Prince, dont l'exemple est le plus puissant encouragement à l'acquisition des lumières, des connaissances.

» Les Princes, en visitant les peuples, sont heureux de répandre sur eux l'abondance des bienfaits qui satisfont leurs besoins, et de recueillir en retour l'abondance de la gratitude et de l'affection : mais ces sentimens sont bien plus forts si ces bienfaits satisfont le plus grand des besoins du peuple, l'instruction.

» Vous dissiperez donc, Prince, ce nuage d'obscurité dont on a voulu couvrir ce pays, en faisant luire sur lui les lumières abondantes de l'instruction.

» Ce bienfait nous l'attendons du trône de juillet; de ce trône qui distribue sa bienveillance sur toutes les fractions du peuple, selon la différence des besoins, pour établir partout l'égalité de civilisation et de prospérité : nous l'attendons avec cette confiance qu'inspire notre amour pour le Roi, amour si prononcé jadis; mais bien plus aujourd'hui, parce qu'il est plus légitime sous une royauté plus légitime ; car nous pensons, Prince, que si le vrai fondement du trône est dans le peuple, son vrai soutien est dans l'affection du peuple ; que, si là est sa vraie légitimité, là aussi est la vraie force qui le protège victorieusement contre tout esprit, tout effort factieux ou rebelle. Aussi nous voyons un trône inébranlable dans le trône de juillet, et une dynastie aussi durable que le Peuple Français dans la dynastie du Roi des Français. »

Le Duc d'Orléans a répondu :

« Je vous remercie des sentimens que vous exprimez. Le Roi met toute sa confiance dans la Nation qui l'a appelé au trône. Je sais combien vos travaux peuvent être utiles au pays, et je prends trop d'intérêt aux progrès des lumières et particulièrement de l'agriculture, pour négliger d'appeler la sollicitude de mon père sur un objet aussi important. Mon père aime beaucoup l'agriculture ; il s'en est occupé, et avec plaisir : certainement il n'oubliera rien de tout ce qui peut faire fleurir cette grande branche de la prospérité publique. »

CULTURE DU PIN LARICIO.

La Société, persuadée des avantages de l'introduction de la culture du *Pin laricio* dans le département, a eu occasion de la recommander plusieurs fois, et notamment à l'époque de l'envoi des graines qu'elle avait reçues du Gouvernement en 1821 (1). Au moment où un nouvel envoi, fait par M. le Ministre du commerce et des travaux publics, vient d'être distribué à plusieurs propriétaires par M. le Préfet, elle a pensé qu'une Notice sur cette espèce de pin, par M. A. Carrier, publiée dans le *Propagateur Aveyronnais*, encouragerait nos agriculteurs à se livrer à cette culture, et elle a été d'avis de la faire connaître par la voie de son Recueil.

» Le pin laricio est de tous les arbres verts celui qui s'élève le plus haut et croît le plus rapidement, par conséquent celui qu'on doit cultiver de préférence. On assure qu'il y en a en Corse qui ont plus de 140 pieds d'élévation : on en voit aux environs de Paris de l'âge de 30 ans qui ont déjà atteint la moitié de cette hauteur.

« Son bois est excellent pour la charpente et serait aussi très-propre à la menuiserie, s'il ne conservait fort long-tems l'odeur résineuse qui lui est propre.

(1) Mémoires de la Société : Rapport de M. Prost, tome Ler, pages 27, 38.

M. Bosc et plusieurs autres écrivains célèbres assurent qu'une forêt de pins de cette espèce donne au moins dix fois plus de matière combustible que celles de chênes, de hêtres, etc., de même étendue, et que ce pin ne craint point les gelées ordinaires de nos contrées. On peut donc le regarder comme un des arbres les plus précieux sous les rapports de son utilité. Il réussit mieux à l'exposition du nord qu'à toute autre : il vient très-bien sur les hautes montagnes arides et rocailleuses, pourvu qu'on trouve entre les rochers assez de terre pour le semer ou le planter.

» Le pin laricio se cultive et croît comme le pin d'Ecosse, qui couvre aujourd'hui plusieurs centaines d'arpens des mauvais terrains de la Champagne. On cite dans ce pays plusieurs propriétés qui ne valaient, antérieurement à la plantation, que 4 à 5 francs de revenu l'arpent, et qui produisent dans ce moment plus de cent francs par an et par arpent, pour avoir été semées en pins il y a 30 à 40 années.

» Les semis doivent être faits dans des pépinières en terre légère, bien ameublie et à l'exposition du nord ou à l'abri d'une palissade artificielle qui garantisse le jeune plant des atteintes d'un soleil brûlant. On arrose, au besoin, et on couvre la planche de mousse ou de feuilles mortes pour conserver l'humidité jusqu'au moment de la naissance des graines. C'est en général pour n'avoir pas suivi ces indications que beaucoup d'essais ont été infructueux.

» On aura la précaution de semer fort épais, parce que pendant l'hiver, dans les alternatives de gel et de dégel, la terre légère à laquelle on a confié les graines se soulève quelquefois à une assez grande

hauteur pour déraciner une partie des jeunes plants. J'éprouve cet accident presque toutes les années sur les semis des arbres verts, et ce n'est que sur le grand nombre des sujets que j'en conserve assez pour mes besoins.

» Au printems de l'année suivante on relève le plant pour le changer, et en le repiquant on le place à la même exposition à la distance de 6 à 8 pouces. On le laisse ainsi pendant deux ans, en ayant soin de biner plusieurs fois pour empêcher les mauvaises herbes de croître. Après cet espace de tems, on l'arrache de nouveau pour le replanter en pleine terre à toute exposition et à la distance de 18 à 20 pouces en tout sens. C'est après deux ou trois années de séjour dans ce nouveau local qu'on doit le mettre définitivement en place. Ainsi, après cinq ou six ans depuis le semis, le pin laricio est un arbre de 4 à 5 pieds de haut et très-propre à être replanté à demeure.

» Le motif principal qui détermine à changer aussi souvent de place les pins pendant leur jeune âge et en général tous les arbres verts, c'est qu'ils ont besoin, pour reprendre facilement, d'une quantité de petites et nombreuses racines d'autant plus considérable, qu'ils sont plus âgés, et qu'on ne peut obtenir ce résultat que par le moyen que je viens d'indiquer.

» On a observé que de 100 arbres verts âgés de 3 à 6 ans, arrachés même avec toutes les précautions, mais qui n'avaient pas été replantés, il en périt au moins les neuf dixièmes, tandis qu'il en manque au-

plus le dixième de ceux qui ont été changés plusieurs fois de place depuis leur naissance jusqu'à 5 ou 6 ans.

» L'époque la plus favorable pour la plantation des arbres verts est au printems, lorsqu'ils entrent en végétation et au moment où leurs jeunes bourgeons commencent à poindre. Les racines de cet arbre sont très-sensibles à l'air, et une heure seulement d'exposition au soleil ou à un vent fort et sec suffit pour les frapper de mort. C'est donc lorsqu'on ne prendra pas toutes les précautions nécessaires qu'on s'exposera à voir manquer les arbres verts, même ceux qui, par leur vigueur et leur bonne apparence, donnent le plus d'espoir de réussite ; tandis qu'on est assuré de la reprise de presque tous les sujets en ne négligeant aucun des soins que l'expérience a fait connaître.

En suivant moi-même avec la plus grande exactitude les règles que je viens de donner, je suis parvenu à replanter plusieurs fois dans mon jardin, même dans la saison de la plus forte végétation, des sapinettes, des épicéas, des tuyas, des pins de diverses espèces et de tous les âges, sans perdre un seul de mes arbres. A. C....R.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE M. *BONNEL*, MEMBRE RÉSIDANT ;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1832. (1)

MESSIEURS,

Si j'avais à vous entretenir d'une vie consacrée à la pratique de toutes les vertus chrétiennes, incessamment occupée de bonnes actions et de bonnes-œuvres, j'en trouverais le modèle dans celle qui vient de s'éteindre dans le Seigneur ; mais que pourraient mes faibles accens pour peindre une si belle âme ! et quel éloge plus éloquent que cette réunion de personnes de tout âge et de tout sexe qui ont accompagné le cercueil de l'homme juste, de l'homme de bien, dont la perte est généralement sentie.

Vous la partagez plus particulièrement cette perte, Messieurs, parce qu'elle enlève à notre Compagnie un Membre estimable, qu'elle s'était empressée, dès sa formation, d'associer à ses utiles travaux, à cause de son goût particulier pour les améliorations agricoles.

(1) La Société a adopté l'usage de se réunir extraordinairement pour assister aux obsèques de ses Membres. Lorsque le convoi est arrivé au cimetière et que les cérémonies religieuses sont terminées, l'éloge du défunt est prononcé sur sa tombe.

C'est sous ce point de vue que je vais vous en entretenir.

M. Auguste-François-Xavier Bonnel, né à Mende, le 25 février 1766, d'un père justement célèbre dans l'art de guérir, embrassa l'état ecclésiastique et fut successivement bénéficier et chanoine à l'église cathédrale de cette ville. Tout le tems que n'exigeait pas l'accomplissement de ses devoirs, il l'employait à l'étude et à la pratique de l'agriculture. Le Cours de l'abbé Rozier lui avait inspiré ce goût, qu'il entretenait par la lecture de diverses publications périodiques sur l'économie rurale, afin de suivre le progrès de la science.

Mais la théorie ne lui suffisait point, il se livrait aussi à la pratique. Ses propriétés de Chalde-Coste, de Rioumenou, de Rieucros font foi de ses essais; c'était là qu'il allait habituellement utiliser ses délassemens.

Ses semis, ses plantations, ses expériences étaient dirigés vers un but d'utilité publique; il satisfaisait en cela un goût dominant chez lui; mais il y trouvait encore une plus grande satisfaction, celle d'occuper des malheureux, seul fruit qu'il retirait de ses propriétés. L'homme religieux se plait à exercer sa charité.

Vous avez été témoins de son assiduité à assister à nos réunions, autant que ses occupations et sa santé le lui permettaient. Nous lui sommes redevables d'une Notice sur l'essai de quelques plantes à fourrages, utiles à l'amélioration de nos prairies, et vous avez voulu que les résultats qu'il avait obtenus fussent consignés dans vos Mémoires.

Une maladie grave avait interrompu depuis quelques tems des communications auxquelles vous ajoutiez beaucoup de prix. Pourquoi faut-il qu'elles le soient à toujours !

Simple, modeste, attaché au pays qui l'avait vu naître, M. Auguste Bonnel n'a jamais voulu le quitter, quoique l'amitié et l'élévation de son frère (1) à l'épiscopat lui offrissent une existence plus avantageuse. Notre digne Collègue n'avait d'autre ambition que de suivre ses habitudes locales de bienfaisance et ses délassemens de prédilection.

Une vie si bien remplie en a appelé une plus heureuse.

Avant de saluer pour toujours sa dépouille mortelle, joignons ici aux larmes du pauvre, à la douleur de ses parens et de ses nombreux amis, l'expression de notre estime et de nos regrets.

---

(1) M. Abbon-Pierre-François Bonnel, Evêque de Viviers.

OUVRAGES

ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ.

Allocution adressée à la Société de la paix, par M. J. J. de Sellon, membre du conseil souverain de Genève.

Annales administratives et scientifiques de l'Agriculture Française.

Annales de l'Agriculture Française.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy (1830 -- 1831).

Annales de la Société d'Horticulture de Paris.

Annales de la Société académique de Nantes.

Annuaire du Département de la Lozère, par M. Ignon, années 1831 et 1832.

Aperçu sur l'état de l'Astronomie en 1832, suivi d'une Notice sur les Comètes, etc., par M. Isidore Hedde. -- In-8.o

Assemblée générale des Actionnaires de la compagnie générale de desséchement, du 28 mai 1832. -- In-8.o

Bulletin de la Société d'Agriculture du département de l'Hérault.

Bulletin de la Société d'Amélioration des laines. -- In-8.o

Bulletin de la Société de Géographie. -- In-8.o

Commerce extérieur et de la Question d'un Entrepôt à Paris, par M. D. L. Rodet, in-8.o (1825).

Compte Sommaire des résultats du concours de charrues, ouvert le 28 mai 1832, par la Société d'Agriculture de l'Indre.

Essai sur l'Agriculture de quelques cantons du département de la Lozère, par le comte de Morangiés, Membre correspondant de la Société, 1 vol. in-8.o

Extrait d'Avis divers, N.o IX, publiées par le Ministère du Commerce et des Travaux publics. -- Mars 1832. -- In-4.o

Indicateur du Commerce, des Arts et des Manufactures de Saint-Etienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier, précédé d'un aperçu sur l'Industrie de Saint-Etienne, par M. Ph. Hedde, Membre correspondant de la Société.

Journal des Connaissances utiles.

Journal des Travaux de l'Académie de l'Industrie agricole, manufacturière et commerciale.

Mémoire sur le déboisement des montagnes et sur les moyens d'en arrêter les progrès, etc., par M. Baudrillart.

Mémoire sur l'emploi du sang séché, comme engrais, par M. Ch. Derosne, in-4.o (1831).

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube.

Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture, année 1829. -- 1 vol. in-8.o

Mémoires historiques sur le pays de Gévaudan et sur la ville de Mende, par le R. Père L'Ouvreleul, nouvelle édition, 1 vol. in-8.o

Mémorial Encyclopédique et progressif des connaissances humaines, sous la direction de M. Bailly de Merlieux.

Modèle de la Machine à bras pour battre les grains, par M. Quentin-Durand, directeur du Conservatoire de l'Industrie, à Paris.

Notes sur les Bières économiques, par M. Bosc.

Notice sur les moyens d'utiliser toutes les parties des animaux morts dans les campagnes, par M. Payen.



Notice sur les Procédés du Parlement d'Angleterre, de 1814 à 1828, relativement à l'état de l'Agriculture et à la législation du commerce des grains. -- In-8.o

Notice sur les instrumens d'Agriculture perfectionnés, de M. P. Lacaze, à Nismes.

Observations sur le Calorique et sur la Lumière, par S. Pugh, de Rouen, in-8.o --.1826.

Le *Producteur.* -- Journal de l'Industrie, des Sciences et des Beaux-Arts. -- In-8.o

Programme des Concours ouverts pour les années 1832 à 1834, par la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, séant à Douai.

Programme des prix proposés par la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale.

Programme des prix proposés par la Société académique de Saint-Quentin.

Programme des prix proposés par la Société Industrielle de Mulhausen, pour être décernés en 1833 et 1840. -- In-8.o.

Programme des prix proposés par la Société royale et centrale d'Agriculture pour le desséchement des terres argileuses et humides, au moyen de puisards artificiels, de sondages et de coulisses ou rigoles souterraines.

Programme de la même Société pour la découverte des meilleurs moyens de prévenir et d'arrêter les ravages de l'alucite, nommée aussi teigne, papillon, pou-volant des grains.

Projet de loi sur la Police du Roulage.

Propagateur Aveyronnais.

Rapport annuel fait à l'Assemblée générale de la Société Industrielle de Mulhausen, du 28 décembre 1831. -- In-8.o

Rapport fait à l'Académie royale des Sciences, par

MM. Chaussier et Percy, sur le nouveau moyen du docteur Civiale, pour détruire la pierre dans la vessie sans l'opération de la Taille.

Rapport et Instruction pratique sur le Choléra-Morbus, rédigés et publiés par ordre du Gouvernement, par l'Académie royale de Médecine. -- Paris, in-8.o -- 1832.

Rapport sur le concours ouvert par la Société royale et centrale d'Agriculture pour le percement des puits forés, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes, applicables aux besoins de l'Agriculture, par M. Héricart de Thury.

Recueil Agronomique, publié par la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne.

Relation du Voyage de S. A. R. le duc d'Orléans dans le département de la Lozère (juin 1832).

Réglement constitutif et administratif de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure. -- In-8.o -- 1832.

Résultat du Concours de 1831 et Programme du Concours de 1832, proposé par l'Académie royale du Gard.

Semoir Barrau. Notice sur les améliorations apportées à cette machine et les succès de son emploi en 1831.

Statuts de la Société des Progrès Agricoles.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. GABRIEL, Préfet du département de la Lozère.

BUREAU.

Président . . . . . . M. le Baron FLORENS.
Vice-Président . . . M. GUYOT.
Secrétaire perpétuel. M. IGNON (J. J. M.)
Vice-Secrétaire . . . M. PROST.
Trésorier. . . . . . . M. BOUYON.

MEMBRES HONORAIRES.

M. MOREAU (Joseph), ancien Préfet du département.
M. BLUGET DE VALDENUIT, *idem.*
M. le Comte de LESTRADE, *idem.*

MEMBRES TITULAIRES ET ASSOCIÉS RÉSIDANS.

MM.

1819 Baron FLORENS, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Préfet, Membre du Conseil général et correspondant du Conseil supérieur d'agriculture.

De LESCURE (Célestin), Propriétaire, Chevalier de Saint-Louis.

IGNON (J. J. M.), Imprimeur, Correspondant du Ministère de l'Intérieur pour la Conservation des Monumens historiques, membre de la Chambre consultative des arts et manufactures de la ville de Mende.

Monteil-Charpal, Juge de paix du canton de Mende.

Bouyon, Payeur du département.

Bourrillon, Négociant.

Blanquet, Juge au Tribunal civil de Mende.

Guyot, Notaire, Chevalier de la Légion d'honneur.

1820 Pascal, ancien Directeur des contributions indirect.

Prost, Directeur de la poste aux lettres, membre correspondant des Sociétés Linnéennes de Paris et de Bordeaux, de la Société des Sciences physiques, chimiques et Arts industriels de Paris (Section des Sciences naturelles) et de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

Boissier, Négociant.

Chevalier, Propriétaire.

1827 Marcé, Pharmacien.

Ignon, fils (Auguste), Membre de la Société géologique de France, Correspondant de la Société d'Histoire naturelle de Montpellier.

Jaffard, Négociant, adjoint à la mairie, membre de la Chambre consultative des arts et manufactures.

Rous, Propriétaire.

1829 Boivin, Architecte du département.

Blanquet, Docteur en médecine, Inspecteur des eaux thermales de Bagnols, près Mende.

De Ligonnés (Edouard), Chevalier de la Légion d'Honneur.

Ignon, Procureur du Roi près le Tribunal à Mende.

Renouard, Conseiller de préfecture, Secrétaire-général.

L'Abbé FAYET, Officier de la Légion d'Honneur.

1832 RIGONDET, Géomètre en chef du cadastre.

MEMBRES CORRESPONDANS.

1819 LAPORTE-BELVIALA, Maire de Grandrieu, conseiller honoraire à la Cour royale de Nismes, membre du Conseil général du département.

MATHIEU, ancien Juge de paix à Langogne.

COSTIER, Notaire à Saint-André-Capcèze.

1820 MAISONNEUVE, ancien Directeur des mines à Vialas.

BROS, Maire à Lanuéjols.

GRANIER, Propriétaire, à Rieutort.

MORÉ DE CHARAIX, Propriétaire, Chevalier de Saint-Louis, à Cheminades.

CHIRAC, père, Propriétaire au Chambon.

De SOULAGES, Maire à Auroux.

BENOIT, Notaire, maire à Villefort.

FERRAND, Juge de paix au Bleymard.

ROCHE, Notaire, maire à Châteauneuf.

CHEVALIER, fils, Maire à Bagnols-les-Bains, près Mende.

1827 Des HERMAUX, avocat à Saint-Laurent-de-Rive-d'Olt (Aveyron).

BOISSONADE, Docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie royale de médecine, Sous-préfet à St-Yrieix (Haute-Vienne).

BOURDON, Architecte à Nismes (Gard).

CROUZON (Louis), Artiste vétérinaire, à Rodez (Aveyron).

HEDDE (Philippe), Membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de Saint-Etienne (Loire) et de celle du Puy.

DUPARC, Maire à Barjac.

1828 PROVENÇAL, Docteur en médecine, professeur à la Faculté de Sciences à Montpellier, membre correspondant de l'Institut, etc., etc.

Comte de MORANGIÉS, Propriétaire à Fabréges.

BONBERNAT DU CHAMBON, Propriétaire à St-Juéry.

DELPECH, Docteur en médecine, professeur de la Falculté de Montpellier, membre correspondant de l'Institut, Chevalier de la Légion d'Honneur, etc., etc.

1829 RENOUARD, Sous-Préfet à Florac.

BOISSIER, Juge de paix au Pont-de-Montvert, membre du Conseil général.

DU CAYLA, Maire à Aumont, membre de la Chambre des Députés et du Conseil général.

Baron BRUN DE VILLERET, Lieutenant-général, commandant la 19.e division militaire, à Clermont.

CHAZOT, Docteur en médecine, chevalier de la Légion d'Honneur, à Saint-Chély.

Marquis De BRION, Propriétaire à Fournels.

MARMILOR, Directeur des contributions indirectes, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

1830 AUDIBERT, aîné, Pépiniériste à Tonelle, près Tarascon (Bouches-du-Rhône).

Baron PELET DE LA LOZÈRE, Membre de la Chambre des Députés.

1832 RUELLE, Payeur du trésor à Mâcon (Saône-et-Loire), membre de la Société académique du Puy (Haute-Loire).

TEISSIER, Sous-Préfet à Saint-Etienne (Loire), chevalier de la Légion d'Honneur, membre de plusieurs Sociétés savantes.

TABLE DES MATIERES. (*)

(*) On a indiqué en petites capitales les Mémoires, Notices, etc. qui ont été insérés en entier ou par extrait dans ce volume, et en caractères italiques ceux qui n'ont été que mentionnés dans le Compte-rendu.

MÉMOIRES

ET

ANALYSE DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA VILLE

DE MENDE,

CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

~~1832.~~ — 1833.



MENDE,

IMPRIMERIE DE J. J. M. IGNON.

PROCÈS - VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE

TENUE LE 27 JANVIER 1833.

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la ville de Mende, s'est réunie à l'hôtel de la Préfecture, dans la salle de la Cour d'assises. Le local avait été disposé d'une manière convenable à cette solennité. Le portrait du Roi des Français, protecteur de toutes les institutions utiles, occupait le fond de la salle, au-dessus du bureau du Président. Des fauteuils avaient été placés des deux côtés de ce bureau, pour MM. les membres du Conseil général, invités à cette séance, et pour MM. les membres de la Société. On remarquait un concours nombreux d'auditeurs dans les autres parties de la salle.

A deux heures, une députation ayant été prévenir M. le Préfet et MM les membres du Conseil général, ces MM. se sont rendus à la séance. M. le Préfet qui occupait le fauteuil, avait à sa droite M. lieutenant-général baron Brun de Villeret, Président du Conseil général et MM. les membres de ce Conseil ; à sa gauche, M. Bouyon, Président de la Société, en l'absence de M. le baron Florens, et MM. les membres de cette compagnie.

La séance a été ouverte par un discours prononcé par M. le baron de Jessaint, Maître des requêtes, Officier de la Légion-d'Honneur, Préfet du département,



Président honoraire. Ce magistrat s'est exprimé en ces termes :

« MESSIEURS ;

» Tout ce qui peut contribuer à la prospérité publique, est du domaine de l'homme de bien.

C'est vers ce but qu'il porte toutes ses pensées, qu'il dirige toutes ses actions. Son seul désir, est d'être utile ; son ambition, de faire jouir ses concitoyens du fruit de ses longues méditations, de ses laborieuses recherches et de ses précieuses découvertes.

» Ni l'étendue de cette tâche toute philantropique, ni les obstacles dont elle est semée et que multiplient trop souvent d'anciens préjugés ou cette ignorance qui ne croit pas aux succès, rien ne saurait arrêter le noble élan donné par le cœur. Il suit, au milieu des écueils, la route qu'il s'est tracée, et les faits viennent alors justifier sa persévérance. C'est ainsi que germent, croissent et se développent les améliorations, et que les travaux de la science vivifient toutes les parties du corps social.

» On ne voit plus maintenant de ces brillantes théories si séduisantes au premier coup-d'œil, mais dont la plus simple pratique détruisait bientôt le prestige. C'est à l'application qu'on juge aujourd'hui le mérite des choses. On veut que tout soit positif comme les besoins ; mais il ne suffit pas d'innover, il faut encore que les avantages de l'innovation soient démontrés par l'expérience. Les raisonnemens les plus logiques dissipent rarement tous les doutes, les exemples appellent l'entière conviction et cette conviction devient le gage d'un succès plus ou moins prompt, mais toujours certain.

» Vos annales, Messieurs, attestent que cette règle a constamment guidé vos efforts. J'ai lu avec le plus grand plaisir cet énoncé de vos travaux. En le méditant, je me suis identifié à toutes vos pensées, à tous vos actes.

» Mais c'est en le comparant avec les résultats obtenus, que j'ai particulièrement été frappé du bien que vous avez opéré, et de l'influence si utile que vos lumières ont exercée sur les esprits et sur les choses.

» Sans doute, l'infertilité naturelle et la configuration du sol mettront un obstacle invincible à ce que le département de la Lozère compte au rang des riches contrées agricoles; mais du moins vous avez indiqué les moyens de rendre les terres productives, et déjà le cultivateur commence à abandonner les routines traditionnelles pour adopter une méthode qui, en augmentant le bien-être de sa famille, devra créer de nouvelles ressources au pays. Vous avez flétri d'une juste réprobation le fatal système de jachères, en apprenant à l'homme industrieux les avantages incalculables que présente l'établissement de prairies artificielles.

» L'introduction de la culture du maïs a fixé votre attention.

» Nos vergers vous devront l'importation d'une nombreuse variété d'arbres fruitiers encore inconnus dans ce climat.

» Vos judicieuses observations sur le nouveau procédé de la greffe du châtaignier contribueront à perfectionner la culture de cet arb re si précieux pou les besoins du pauvre.

» Enfin, les renseignemens que vous avez donnés à l'administration sur l'amélioration de la race bovine, ainsi que sur la reproduction et l'éducation de celle des chevaux, témoignent de toute votre sollicitude pour tout ce qui se rattache aux progrès de l'agriculture et à l'économie domestique.

» Dans une topographie médicale du département, vous avez porté votre zèle philantropique jusqu'à rechercher et indiquer la cause de ces maladies endémiques qui, à des époques plus ou moins éloignées, affligent certaines localités du département. Avec les remarques dont ce rapport est accompagné sur la nature du sol, ses productions, le climat, les mœurs, les usages et la manière de vivre des habitans, on conçoit la possibilité de faire disparaître ou d'atténuer considérablement les influences pernicieuses qui pèsent sur cette partie de la population. C'est un nouveau service que vous avez rendu à l'humanité.

» Le commerce et l'industrie ne vous doivent pas moins de reconnaissance.

» Si des circonstances malheureuses qui, je l'espère, céderont à la confiance qui naîtra de la stabilité et des bienfaits du Gouvernement que la France s'est donné, sont venues paralyser ces deux branches de prospérité intérieure, toujours est-il vrai que vous n'avez jamais perdu de vue ce qui pouvait diminuer le mal, et que l'administration a toujours trouvé dans vos Mémoires des documens précieux sur les causes secondaires des besoins, et des propositions extrêmement utiles sur les moyens de les alléger, quand cela sera en son pouvoir.

» D'autres occupations non moins importantes pour les sciences et pour les arts, ont été et sont encore l'objet de vos soins.

« A la lecture de ces productions littéraires, où le bon goût surgit à chaque mot, où chaque phrase est une pensée noble et généreuse, on partage les sentimens dont l'expression est si animée et si vraie, et l'on conçoit facilement combien elles doivent exercer d'influence sur les mœurs et sur le langage.

» Les nombreux et riches produits de vos explorations géologiques présentent de quoi satisfaire les désirs et les besoins du savant et du naturaliste.

» Le philosophe et l'historien peuvent, vos Mémoires à la main, méditer, au milieu des fouilles de Javols, sur les révolutions du globe et la ruine des empires.

» Messieurs,

» Vivement pénétré des grands services que vous n'avez cessé de rendre à vos concitoyens et à la civilisation, je n'ai accepté l'honneur que vous m'avez fait, en m'appelant à présider cette assemblée que pour être mieux à portée de vous exprimer la gratitude du département. Je serai entendu de toute sa population; elle s'associera aux remercîmens que je vous adresse en son nom, et que confirme, dès cet instant, la présence du Conseil général à une réunion aussi solennelle.

» Dans sa constante sollicitude pour le bien public, ce corps respectable n'a jamais rien négligé de ce qui pouvait contribuer à faire fructifier votre généreuse mission. Vous pouvez toujours compter sur

son appui comme sur le mien. Heureux en cela de répondre nous-mêmes aux désirs d'un Roi citoyen, non moins ami des sciences et des arts que de cette liberté qui les féconde, et dont notre belle France lui devra la conservation. »

Ce discours a été couvert des applaudissemens unanimes de l'assemblée.

M. Ignon, père, Secrétaire perpétuel, a fait ensuite un rapport sur les travaux de la Société depuis sa dernière séance publique.

Plusieurs discours et mémoires ont été lus dans l'ordre suivant :

M. le docteur Blanquet a lu une notice sur *Gabalum*.

M. Bouyon a donné une quatrième série de pensées.

M. Borrelli a lu une pièce de vers sur le massacre des chiens dans la rue Guénégaud, en 1826.

M. le docteur Barbot a communiqué quelques observations sur le somnambulisme magnétique.

M. le docteur Chevalier a fait part de quelques réflexions sur des abus et des préjugés populaires.

Et M. Rous a lu une pièce de vers de M. Marmilor, intitulée le *désagrément de vieillir*. Ode anacréontique.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ;

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1833;

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Je viens remplir la tâche que m'impose le règlement de la Société, en rendant compte de ses travaux depuis sa dernière séance publique.

Celle-ci s'ouvre encore sous les plus heureux auspices ; rien ne manque à l'éclat dé cette solennité. Elle est présidée par le premier magistrat du département, qui, à peine arrivé dans la Lozère, a déjà donné des preuves de cette sagesse administrative, héréditaire dans sa famille, et justifie à tant de titres, la haute confiance du Roi des Français.

Elle est honorée de la présence de MM. du Conseil général, qui ont suspendu momentanément les travaux qu'ils consacrent au bien du pays, pour venir encourager vos efforts patriotiques.

Enfin, le concours de l'élite de vos concitoyens et des braves de la garnison est un hommage flatteur de la sympathie pour tout ce qui a un but utile.

Pour justifier des suffrages si honorables, je vais

traiter succintement les diverses matières dont vous vous êtes occupés, en suivant les divisions accoutumées de vos travaux.

AGRICULTURE.

S'il est généralement reconnu que cet art, le premier et le plus important de tous, n'est pas encore aussi perfectionné en France que dans beaucoup d'autres parties de l'Europe ; il faut bien l'avouer, notre département est un de ceux les plus arriérés dans le système des améliorations.

Cette vérité était trop patente pour qu'elle n 'eût pas excité votre sollicitude depuis votre établissement. Aussi, vous avez cherché à combattre les causes qui s'opposaient au progrès, dans plusieurs mémoires qui se trouvent insérés dans vos annales.

Essai sur l'agriculture.

C'est dans ces mêmes vues, qu'un de vos collègues, M. le comte de Morangiés, a publié un ouvrage ayant pour titre : *Essai sur l'agriculture de quelques cantons du département de la Lozère.*

L'auteur, dans ses observations préliminaires, annonce qu'il se bornera à tracer de simples aperçus relatifs aux cantons granitiques, situés dans la partie élevée (*ancien Haut-Gévaudan*), qu'on désigne par le nom de *Montagne.* Il en donne une description topographique, indique les productions et les divers genres d'industrie rurale auxquels se livrent ses habitans et il signale les améliorations à introduire. C'est dans ce but que sont rédigés les sept chapitres qui composent ce volume.

Dans le premier, il traite de l'utilité des bois,

des causes de leur destruction, et des moyens de les conserver et de les repeupler.

Le second chapitre a pour objet les plantations isolées en arbres forestiers, la manière de les conduire, leurs principaux produits, les arbres fruitiers et les pépinières.

Dans le troisième, il considère les plantations en arbres et arbustes forestiers et fruitiers, sous le rapport des boissons vinaires et alcoholiques, et il indique la manipulation de la bierre russe et de la piquette de marc de raisin.

Dans le quatrième, il s'élève contre l'extension des défrichemens et signale quelques réformes sur cette coutume et sur des pratiques de labourage et de culture.

Dans le cinquième, il traite des jachères, des successions des récoltes, de la culture et des bénéfices de quelques productions intercalaires.

Le sixième chapitre concerne les prairies artificielles, leur culture et les pâturages temporaires.

Enfin, le chapitre sept est consacré aux prairies naturelles, à leur entretien et à leur augmentation.

Cet essai est une véritable œuvre de patriotisme. Toutes les observations qui font la matière de chaque chapitre, dont je n'ai pu, à regret, qu'indiquer le sommaire, sont d'un intérêt de localité remarquable.

M. de Morangiés annonce qu'il se propose de publier un second volume qui contiendra des notions sur les engrais, le bétail, le système des fermages, l'état des communications et la fabrication des étoffes. Son but est de contribuer à la restau-

ration de l'agriculture de nos montagnes et d'exciter à des améliorations pour accroître le bien-être de ses habitans, si attachés au sol qui les a vus naître; attachement qu'il peint si bien dans le passage suivant : (*)

» A toutes les époques, et dans tout l'univers, » les montagnes ont été préférées à des plaines riantes. » Indépendamment de ce qu'elles donnent lieu aux » phénomènes les plus curieux de la végétation, » elles sont immortalisées par l'histoire de la religion » et de la liberté, et c'est encore aujourd'hui aux » monts solitaires que le poète et le peintre, le phi- » losophe et le naturaliste vont puiser des inspira- » tions, faire des études, observer des mœurs sans » modèle, et chercher des vestiges des crises physi- » ques du monde. En résumé, l'amour du pays rend » tout pittoresque et ravissant. Le Sibérien, en par- » tant de ses sables glacés, dont le nom seul cause » l'épouvante, emporte un peu de la terre natale; » s'il tombe malade, ou s'il éprouve cette impatience » dévorante de revoir sa patrie, qui conduit au tombeau » en lui résistant, il avale cette insignifiante pous- » sière et lui prête la merveilleuse vertu d'adoucir » ses maux et ses chagrins. Ces sensations touchantes » n'appartiennent qu'à des êtres dont les affections se » rapprochent de la nature. Le pauvre Lozérien » émigre, mais il aime aussi à revenir où fut son » berceau, parce que l'imagination se ressent per- » pétuellement de l'aspect des contrées où elle a » été vivement et long-tems frappée. Pour nour- » rir cette teinte de mélancolie dont nous sommes » empreints, il faut pouvoir parcourir ces montagnes » agrestes et nébuleuses, couvertes de rochers, om-

(*) Pages 14 et 15 de l'ouvrage cité.

» bragées de pins funèbres, symbole de l'immorta-
» lité. Cette indéfinissable sympathie tempère les pas-
» sions et les douleurs amères de l'âme ; mais fût-
» on insensible à ces impressions, on tient à son
» pays par les liaisons de l'enfance, par sa famille,
» la vénération des ancêtres ; et lorsque ces sentimens
» se confondent, on comprend ce qu'il doit en coû-
» ter de vieillir loin du toît paternel. »

Récoltes.

Messieurs, l'administration vous a consultés sur des questions de physiologie végétale ; ce sont des faits nouveaux à constater chaque année, lesquels sont dominés par les influences atmosphériques, et servent à établir le compte moral, c'est-à-dire, les résultats présumés des récoltes. Il serait fastidieux de les reproduire ici. Réunis pour une période de plusieurs années, en un tableau qui sera consigné dans le recueil de vos Mémoires, ils pourront présenter un enseignement de quelque intérêt.

Cependant ce ne sont pas toujours des indices certains ; il ne faut qu'une gelée tardive, une grêle, une sécheresse extraordinaire au moment de la fructification, pour les mettre en défaut. Nous l'avons éprouvé pour la récolte de 1832, qui de long-tems ne s'était pas présentée sous de plus belles apparences ; les blés d'hiver, plus avancés, résistèrent à une sécheresse extraordinaire, qui dessécha les blés de mars, à l'époque de leur maturité, aussi les produits de ces derniers et de quelques légumineux furent presque nuls, ainsi que vous l'avez constaté dans l'état numérique des récoltes en grains et autres farineux, que vous avez dressé d'après la demande de M. le Préfet. Nous le répéterons, ces renseignemens, de

la part de l'autorité, ont un but de prévision pour assurer les subsistances ; et malgré cette contrariété, nos ressources, d'accord avec le prix des grains, ont paru suffire à nos besoins.

Production et vente des céréales.

Toute ce qui concerne la nourriture de la population doit jouer un grand rôle dans la sollicitude administrative. C'est dans ce but que M. le Préfet vous a adressé une série de questions sur la production et la vente des céréales, à la solution desquelles le Gouvernement attachait un grand intérêt.

Vos réponses, établies d'après l'opinion généralement accréditée et la plus véridique, ont été consignées dans le cinquième volume de vos Mémoires, et je craindrais d'abuser de vos momens, si je les rappelais ici.

Impôt sur le sel.

L'autorité a voulu encore vous faire participer, Messieurs, à une espèce d'enquête qui intéresse au plus haut point l'agriculture. Vous avez reçu de M. le Préfet quelques questions sur l'impôt du sel, qui ont pour objet de faire connaître au Gouvernement 1.o si la classe pauvre trouverait un soulagement réel et efficace dans la suppression ou la diminution de la taxe ; 2.o quels sont les besoins de l'agriculture relativement à l'emploi du sel, notamment en ce qui concerne le bétail.

Pour remplir cette tâche avec toute l'exactitude possible, vous avez fait un appel à l'obligeance de vos correspondans et des personnes les plus à même, par

leurs connaissances pratiques, de vous fournir des renseignemens sur cette matière.

MM. Belviala, Benoit, Du Cayla, Chazot et Ferrand, vos collègues, et MM. Broussous, Crueize, Campredon, Dejean, Larguier, De Roquedols et Palhon, que vous avez admis au même titre, se sont empressés de répondre à votre invitation et vous ont transmis des informations sur lesquelles vous avez chargé votre secrétaire perpétuel de vous faire un rapport.

Comme vous n'aviez pas à vous livrer à des considérations théoriques, mais seulement à constater des faits exacts dans vos réponses, votre rapporteur a dû ramener les évaluations divergentes, suivant les localités, à une moyenne proportionnelle pour tout le département.

Ce travail occuperait trop de place ici; vous avez décidé qu'il serait consigné dans vos Mémoires, et je ne me permettrai pas même d'en faire l'analyse.

Pin-Laricio.

Vous avez souvent manifesté le désir qu'on s'occupât de semis et de plantations, afin de réparer les dévastations, effrayantes pour l'avenir, des bois du département. Dans cette vue, vous avez saisi avec empressement l'occasion d'un envoi de graines de *pin laricio*, adressées par M. le Ministre du commerce et des travaux publics à M. le Préfet, et distribuées par ce magistrat à plusieurs propriétaires; vous avez saisi, dis-je, cette occasion pour faire connaître, par la voie de vos annales, une notice de M. A. Carrier, agronome distingué de l'Aveyron, afin

d'encourager nos agriculteurs à se livrer à la culture de cette espèce de pin, qui est de tous les arbres verts celui qui s'élève le plus haut et croît le plus rapidement, et par conséquent celui qu'on doit cultiver de préférence.

Maïs.

La notice de M. Prost, concernant le maïs, a donné lieu à M. Octave De Chapelain de fournir des renseignemens sur la manière de le cultiver dans les environs d'Alais; vous avez considéré le travail de M. De Chapelain comme un supplément utile à celui de votre collègue, et vous avez voulu qu'il fût mentionné dans vos Mémoires.

Pommes de terre.

La culture de la pomme de terre s'améliore de plus en plus. Outre les bonnes variétés que vous avez cherché à propager, et dont il a été rendu compte dans vos précédentes séances, quelques amateurs s'en sont procurées de nouvelles.

Nous citerons les tubercules qui vous ont été présentés par M. Pecoul, archiviste de la préfecture. Ceux de la variété rouge, dite la *Divergente*, sont d'un très-gros volume; la jaune, appelée la *Limal*, a produit des tubercules un peu moins gros, mais elle a été plus hâtive. L'une et l'autre ont rendu 50 kilogrammes pour deux kilogrammes de semence. Les résultats de ce petit essai vont servir à propager ces deux variétés dans le pays, M. Pecoul s'étant fait un plaisir d'en donner à plusieurs personnes (*).

(*) Les tubercules dont M. Pecoul avait fait hommage à la Société étaient exposés aux regards de l'assemblée, dans une corbeille placée aux pieds du bureau de M. le Président.

Horticulture.

En horticulture, on a l'avantage de passer de l'utile à l'agréable ; c'est ce que je vais faire, en rappelant à votre souvenir le dialogue sur la culture des œillets que M. Bouyon vous a communiqué, lors de votre dernière séance publique. C'est un traité spécial, je pourrais dire *ex-professo*, car l'auteur cultive cette fleur avec prédilection et offre chaque année, à l'époque de la fleuraison, une des plus belles corbeilles qui existent en France, tant sous le rapport du nombre, que de la variété des espèces. Ainsi, cet ouvrage, qui a été inséré dans le recueil de vos Mémoires, peut servir de guide aux amateurs d'œillets.

M. Bouyon a bien voulu encore se charger de l'analyse des annales de la Société d'horticulture de Paris ; les extraits qu'il vous a communiqués dans différentes séances, portent principalement sur des objets applicables à nos localités ; c'est ainsi que nous pouvons nous enrichir des essais de nos collègues des Sociétés académiques avec lesquelles nous corsespondons, et atteindre au but d'amélioration vers lequel nos efforts et nos vœux sont dirigés.

J'ai à parler maintenant de la seconde partie de vos travaux :

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Fabrique de la Lozère.

M. Jaffard, fils, dans une notice sur la fabrique des tissus de laine de la Lozère, après avoir exposé l'état florissant dont elle jouissait, lorsque les étoffes de coton étaient à un prix plus élevé et qu'il y avait.

moins de luxe, attribue la diminution de la consommation de nos articles aux procédés mécaniques qui ont permis de livrer à un prix plus bas les tissus de coton, plus fins, et plus agréables à l'œil. De là, la nécessité de perfectionner nos tissus de laine pour en faciliter la vente et amener un accroissement de consommation.

Parmi les améliorations introduites, votre collègue cite celle qui est due en partie au perfectionnement des fils obtenus par la filature mécanique de MM. Chapel D'Espinassoux, frères, de Marvejols; il considère ensuite, comme une innovation bien entendue, la préparation de nos étoffes qu'on expédiait autrefois en blanc et qui, aujourd'hui, pour la plus grande partie, reçoivent la dernière main, en ce qui concerne la teinture et les apprêts; ce qui a fait cesser, au profit de nos négocians, le commerce intermédiaire entre eux et le détaillant.

Si cette innovation, dit votre collègue, n'augmente pas sensiblement la vente de nos articles, il en résulte au moins une augmentation d'environ 20 à 25 pour cent sur leur prix; ce qui présente quelque avantage au pays.

Ici, Messieurs, j'éprouve le besoin d'ajouter que c'est principalement à notre collègue M. Hercule Levrault, que l'on est redevable de l'impulsion plus en grand et mieux entendue qui a été donnée à l'apprêt de nos étoffes de laine.

M. Jaffard émet ensuite un vœu que nous partageons tous, que nous avons souvent manifesté et que

MM. du Conseil général ont plusieurs fois consigné dans leurs procès-verbaux : celui d'obtenir du Gouvernement d'encourager les efforts de nos négocians, en favorisant la fabrique de la Lozère de quelques fournitures pour l'habillement des troupes, telles que pantalons garance, etc. La durée et le bas prix de nos étoffes sont les avantages que le pays offre en échange d'un bienfait qui assurerait l'existence d'une partie de ses habitans.

Papeterie.

Un établissement qui a introduit dans le département un nouveau genre d'industrie, et qui mérite d'être secondé, la papeterie de MM. Jaffard, père et fils, de Mende, est venu donner du travail à plusieurs bras inoccupés par suite de la diminution de la fabrication des étoffes de laine.

Dans une note qui vous a été communiquée, Messieurs, vous avez pu apprécier les efforts et les sacrifices par lesquels ses fondateurs ont amélioré successivement leurs produits. Pour obtenir un plus grand perfectionnement, ils ont l'intention de se servir de la chaudière à vapeur et d'économiser ainsi, par l'emploi du charbon fossile, le bois dont la rareté se fait de plus en plus sentir dans le département. Leur exemple pouvant être suivi pour d'autres établissemens, il en résulterait une diminution de consommation de combustible végétal avantageuse au pays.

Je passe à la troisième et dernière partie de vos travaux, celle des

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET BEAUX-ARTS.

Astronomie.

L'une des sciences qui nous intéressent le plus et

nous procure la connaissance des astres visibles pour nous, et celle de leurs mouvemens, a servi de thème au tribut académique qui vous a été offert par un de vos nouveaux correspondans.

M. Isidore Hedde vous a successivement fait hommage de trois opuscules ayant pour titre :

1.o Aperçu sur l'état de l'astronomie en 1832, suivi d'une notice sur les comètes et principalement sur celle qui doit paraître au mois d'octobre de la même année ;

2.o Exposé du système planétaire ;

3.o Description de la voûte céleste.

Dans ces deux derniers écrits, votre collègue a employé le langage de la poésie auquel leurs sujets se prêtaient naturellement.

Dans le premier, attendu que l'astronomie aide la navigation et la géographie ; qu'elle facilite l'agriculture, le commerce, la politique et la religion, *il* la considère comme la science la plus sublime et la plus utile que l'homme puisse cultiver, parce qu'elle élève l'âme au-dessus des préjugés vulgaires, favorise les développemens de l'intelligence et empreint fortement dans nos cœurs cette croyance d'un être suprême, d'un créateur universel, croyance qui est à la fois la base de toute religion et le soutien de l'ordre social.

Prix de vertu.

Après avoir contemplé les merveilles célestes, qui ne peuvent être que l'œuvre d'un architecte divin, si nous descendons dans une sphère moins élevée,

nous portons nos regards avec admiration sur les actes de vertu qui honorent notre faible humanité.

Un homme de bien, dont le nom sera immortel, M. de Montyon a fait le plus noble emploi de sa fortune en consacrant plusieurs millions à fonder des prix pour récompenser les découvertes utiles, les actions sublimes.

Toutes les années, une des sections du premier corps savant du monde, vient révéler des noms qui font la gloire de notre belle patrie et excitent l'émulation pour les imiter dans leur héroïque conduite.

Parmi les personnes auxquelles l'académie française a décerné des prix de vertu et des médailles dans la séance publique du 9 août 1832, vous avez remarqué avec satisfaction, Mademoiselle Marie Marcillac, demeurant à Meyrueis, qui a obtenu une des douze médailles de 600 francs, et vous avez voulu que le récit des actions qui lui avaient mérité les suffrages de l'académie, fût consigné dans mon rapport;

« Cette demoiselle, pauvre, s'est toujours occupée » de faire le bien. Etant encore jeune, elle avait » ouvert chez elle une petite école gratuite; elle mon- » trait à lire et à écrire aux enfans indigens, et » leur donnait souvent des alimens qu'elle prenait » sur son propre nécessaire.

» Des religieuses étant venues s'établir à Meyrueis, » on fit fermer l'école charitable de la demoiselle » Marcillac; comme s'il pouvait y avoir trop de moyens » d'instruction offerts à toutes les classes de la société, » et surtout aux pauvres! Mais cette vertueuse per- » sonne a pu du moins continuer à exercer la pra-

» tique de la bienfaisance la plus active envers les
» malheureux, les indigens et surtout les malades;
» sa vie entière est consacrée à les servir; elle ne les
» abandonne pas même après leur mort, et s'occupe de
» les ensevelir elle-même, et de les faire enterrer.

» On cite d'elle des traits d'une bonté vraiment
» angélique : entre autres ce qu'elle fit pour une
» pauvre veuve, dont elle s'était constitituée la garde-
» malade. Ce fut une opération d'une nature si fé-
» tide et si dégoûtante, qu'il est impossible de la
» décrire. Il n'y a que l'héroïsme de la charité qui
» puisse faire surmonter les répugnances naturelles
» en de semblables circonstances. »

Parler de bienfaisance, de cette providence de l'infortune, de cette vertu d'une belle âme qui accueille avec le plus grand plaisir tout ce qui peut tourner au profit des malheureux; n'est-ce pas annoncer d'avance le programme d'un divertissement, que dis-je, d'une bonne œuvre inspirée à une dame, que sa modestie et les convenances ne me permettent pas de nommer, et à laquelle se sont associées un grand nombre de personnes charitables (*).

Topographie médicale.

L'un de vos collègues, dont le talent est consacré à soulager l'humanité souffrante, vous a communiqué, en séance publique, la suite de son intéressant travail sur la topographie médicale de la Lozère,

---

(*) Madame la baronne de Jessaint était présente à la séance; elle devait présider, le soir, dans les sallons de la préfecture, au tirage d'une loterie en faveur des pauvres.

en ce qui a rapport à la partie du département dont le sol est de nature calcaire.

Comme dans sa notice précédente, M. le docteur Blanquet parle successivement de la situation topographique, de la nature du sol, du climat, du physique et du tempérament, des mœurs, de la manière de vivre, de l'industrie des habitans, et enfin des maladies. C'est ainsi que votre collègue a fourni un contingent précieux, dans la partie dont il s'occupe spécialement, pour le grand travail de la statistique départementale, qui nous manque et que nous pourrons obtenir de vos efforts communs. En attendant, vous avez arrêté que ce nouveau travail serait inséré dans vos annales.

Maladie du charbon.

Après ces indications générales, vous devez encore à M. le docteur Blanquet la communication d'un fait récent, à l'occasion de l'imprudence qu'ont eue plusieurs personnes du village de Longue-Sagne, commune de Javols, de manger de la chair d'un bœuf mort subitement, non d'un excès de fatigue, comme on le croyait d'abord, mais bien de la maladie du charbon. Deux femmes qui, en lavant les boyaux de cet animal, avaient eu le malheur de se couper ou de s'égratigner avec le couteau dont elles se servaient pour cette opération, furent atteintes d'engourdissement au bras gauche, de frissons, d'assoupissement et de tumeurs charbonneuses, et ne durent leur guérison qu'aux secours que leur prodigua M. Vidal, médecin à Serverette. Moins heureuse, une autre femme succomba vingt-quatre heures après avoir mangé de la chair de cet animal. De pareils accidens ne sont que

trop fréquens dans les campagnes. Votre collègue vous a cité plusieurs faits d'une date plus reculée, qu'il a observés dans sa pratique; ils prouvent tous le danger que l'on court en mangeant de la chair d'un animal que le charbon a fait périr. Vous avez pensé que la publication de son mémoire pourrait être utile et vous avez arrêté qu'il serait inséré en entier dans vos annales, et qu'extrait de ce qui concerne le fait récent de Longue-Sagne serait adressé à M. le Préfet.

Ce magistrat s'est empressé de vous annoncer que ces détails intéressaient trop essentiellement la santé publique pour ne pas appeler toute l'attention de l'autorité; qu'il en ferait bien certainement usage dans l'intérêt général et qu'il allait en outre les mettre sous les yeux de M. le Ministre du commerce et des travaux publics.

Eaux thermales de la Chaldette.

J'aurais désiré vous entretenir de la notice sur les eaux thermales de la Chaldette, que M. le docteur Boissonade lut dans votre dernière séance publique; mais votre collègue, appelé à remplir des fonctions administratives dans le département de la Haute-Vienne, est parti oubliant de faire le dépôt de son manuscrit. Plus tard nous aurons sans doute ce document, fruit de ses observations comme intendant, alors, de cet établissement dont l'amélioration est due à la sollicitude de l'administration et du conseil général.

Anciens volcans du département.

Profitant de la nature de ses fonctions, qui le mettent à même de recueillir des renseignemens sur les différentes espèces de terrains du département, M.

Rigondet vous a fait hommage d'une notice sur l'emplacement des anciens volcans du département de la Lozère. Votre collègue ne vous a présenté son travail que comme un essai qu'il se propose de compléter plus tard.

De la Langue.

Dans la section des Belles-Lettres, permettez-moi de rappeler le discours que M. le baron Florens prononça, en séance publique, sur la langue, qu'il considère comme l'instrument de l'homme pour manifester sa pensée, pour transmettre et accroître la science, pour communiquer ses sentimens, pour remplir les vides et charmer les loisirs de la vie sociale.

Votre président signale d'abord la langue comme moyen de manifestation de la pensée par l'enfance, par l'homme fait et par les femmes, et trouve ainsi les trois langues humaines; l'une, la langue des sens, est simple comme l'enfance qui la bégaie; l'autre, la langue de la raison, est nerveuse comme l'homme qui s'en sert; la troisième, la langue de l'imagination, qui est vive, douce, comme le sexe qui la parle.

En second lieu, comme instrument de la science, pour la communiquer par l'homme de-lettres, par l'érudit, par le mathématicien, par le philosophe, par le musicien, et comme moyen d'accroître la science elle-même.

Traitant de la langue comme instrument des passions nobles, l'amour de la vérité, de la justice, de la liberté, de la patrie, il décrit successivement

les caractères de la langue du barreau, de la tribu
et de la chaire.

Ses dernières considérations ont pour objet la lang
comme instrument de la conversation, qui pern
aux divers esprits d'exprimer leurs pensées par
langages divers : de là le bavardage, l'afféterie,
voix de la sagesse et la médisance.

Votre collègue conclut qu'il faut « que celui
» se sert de la langue, n'oublie jamais que dans
» variété de ses formes, il doit toujours parler se
» sément, correctement, utilement ou agréablemen
» toujours fidèlement aux lois de la raison, du go
» des convenances, sous peine d'être réputé sans in
» truction ou sans goût, sans éducation, jugem
» que personne, à ce qu'il pense, n'est jaloux
» mériter. »

Comment pouvoir terminer cette analyse sans m
nifester le regret que nous éprouvons tous de l'a
sence de M. Florens, qui, dans de pareilles sole
nités, en rehaussait toujours le mérite par ses discou
Une indisposition, que nous déplorons bien sinc
rement, nous prive, ainsi que le Conseil généra
de la présence d'un collègue du premier mérite. Pui
sa santé s'améliorer et lui permettre de partager bie
tôt nos travaux qu'il dirige avec autant de zèle que
patriotisme.

Dès qu'il s'agit de la langue, et surtout de la lang
française, vous pensez bien que j'ai à vous entr
tenir de quelques articles de l'un de vos collègue
qui fait une étude toute particulière de sa propagation

c'est dans cette vue, que, dans une lettre à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Bouyon appelle à son secours l'autorité de cette illustre société et forme des vœux pour voir arriver bientôt la nouvelle édition de son dictionnaire. Il désire trouver, dans la préface, de quoi confondre « quelques » écrivains du jour, qui en blessant la raison, le » goût et souvent les convenances, ruinent, comme » à plaisir, la belle langue de Racine et de Voltaire. »

Une question grammaticale sur les mots complément et régime, et une troisième suite de pensées, sont une nouvelle preuve du goût classique et de la facilité avec laquelle votre collègue sait exprimer ses idées et peindre les originaux qu'on rencontre par fois dans le monde.

Poésie.

Un hymne à l'harmonie et une épître en vers, sont les deux pièces de poésie que vous avez fait insérer dans vos Mémoires.

Dans la première, M. Bonnefous souhaite que cet accord divin règne dans les cœurs comme dans les concerts.

Dans la seconde, M. Marmilor, passe en revue quelques productions romantiques, aborde, après cette excursion qui lui donne le cauchemar, aux rives du lot, revoit Mende, la Lozère, où il aurait voulu fixer ses lares pour toujours.

Histoire.

Sous le rapport historique, votre secrétaire perpétuel vous a communiqué une notice sur les monnaies



des évêques de Mende et sur celles qui ont eu cours en Gévaudan, antérieurement au 15.e siècle.

Cet écrit contient, en outre, divers documens sur les méreaux ou jetons de présence du chapitre cathédral, les sceaux épiscopaux et la monnaie royale établie à Marvejols. Comme vous avez bien voulu en ordonner l'insertion dans le recueil de vos Mémoires, je me borne à la simple indication de ce travail, entrepris par le désir de jeter quelque jour sur l'histoire de ce pays.

Un fait mémorable dont vos annales conserveront le souvenir, est celui de la réception de la Société par S. A. R. M.gr le Duc d'Orléans, lors de son passage à Mende, le 21 juin 1832.

Vous avez présent à la mémoire l'accueil bienveillant avec lequel ce jeune prince, doué des qualités les plus aimables, reçut votre Compagnie, et la réponse pleine d'à propos qu'il fit au discours de votre président.

Ce qui vous concerne n'est qu'un épisode dans cette belle journée où toutes les autorités civiles et militaires, les gardes nationales, les populations environnantes rivalisaient d'empressement et d'enthousiasme pour se presser autour de l'héritier présomptif du trône de juillet, qui vient d'acquérir de nouveaux droits à l'affection de la France, en partageant récemment les périls et la gloire de l'armée.

Nécrologie.

Si l'âme s'élève, s'agrandit devant de pareils exemples, elle a aussi des vicissitudes dont il ne lui est

pas donné de s'affranchir. Vos regrets doivent être d'autant plus vifs que les pertes de la Société, en 1832, sont grandes et nombreuses.

L'un de ses membres honoraires, M. Jean-Antoine-Claude CHAPTAL, né en 1756, à Nojaret, commune de Badaroux, canton de Mende, a terminé, le 29 juillet 1832, une vie consacrée tout entière à la patrie et à la science.

Vous dirai-je qu'il fut successivement Conseiller d'état, Ministre de l'intérieur, Sénateur, Comte de l'empire, Pair de France, Grand-Officier de la Légion d'Honneur? Mais il était bien plus célèbre par son savoir, que par ces hautes fonctions et ces dignités périssables.

Ce qui transmettra son nom à la postérité la plus reculée, ce sont les industries nouvelles dont il a doté la France; les ouvrages qu'il a publiés et qu'on a traduits dans presque toutes les langues.

Il n'entre pas dans le cadre resserré de mon rapport, disons-le, il y aurait quelque témérité de ma part, de vous donner ici une notice biographique de cet homme de génie, que l'Institut et un très-grand nombre de Sociétés savantes s'étaient empressés et honorés d'admettre dans leur sein.

Ainsi, Messieurs, la réputation de M. CHAPTAL était européenne; c'est une des plus belles illustrations du département de la Lozère.

S'il se trouvait dans cette enceinte quelques élèves du collége de Mende, où il fit ses premières études, je leur dirais : vous qui fréquentez les mêmes classes,

qui siégez sur les mêmes bancs, prenez-le pour modèle; comme à lui, l'amour de l'étude peut vous ouvrir la carrière des honneurs et de la célébrité.

Un autre membre honoraire, M. le baron de JERPHANION (Gabriel-Joseph), premier préfet nommé dans le département de la Lozère, a été enlevé à notre affection, le 15 avril dernier. Administrateur sage et éclairé, on lui doit une petite statistique du département et l'organisation de la première Société d'agriculture à Mende. Son discours d'installation est remarquable par les vues d'utilité publique sur les améliorations à introduire dans le pays.

Dans sa retraite, comme délassement à ses longs et pénibles travaux administratifs, il cultivait la science numismatique, et avait formé une riche collection de médailles et de monnaies.

Ses sentimens affectueux pour le département; les souvenirs honorables qu'il y a laissés; l'intérêt particulier qu'il vous portait, doivent ajouter aux regrets de sa perte.

Parmi les membres résidans, nous n'avons plus la satisfaction de compter M. Auguste BONNEL. Interprète de vos regrets, votre secrétaire perpétuel les a exprimés sur la tombe de cet estimable collègue.

Vous avez également perdu deux de vos membres correspondans. M. Auguste de BARDEL, directeur des contributions indirectes à Espalion (Aveyron), qui avait enrichi vos Mémoires de quelques pièces de vers.

L'autre, Messieurs, moins heureux que les quatre qui précèdent, qu'une mort naturelle nous a ravis;

M. le docteur Delpech est tombé, par suite d'un assassinat, sous le plomb homicide d'un frénétique.

C'est encore une de ces illustrations du savoir dont s'honorait la France, l'un des professeurs de la faculté de Montpellier, l'un des médecins opérans les plus célèbres. Appelé ou consulté de plusieurs points de l'Europe, sa réputation, comme les services qu'il avait rendus à l'humanité, étaient immenses. Le don qu'il vous avait fait de l'un de ses ouvrages les plus importans et ses relations amicales doivent nous rendre cette perte plus particulièrement sensible.

J'ai terminé enfin cette partie pénible de mon rapport. Le dernier hommage que, dans cette solennité, votre réglement m'impose le devoir de rendre à la mémoire de vos collègues, et surtout de pareils hommes, méritait sans doute une autre plume; mais non pas, j'ose le dire, un meilleur cœur, un ami plus sincère de la gloire de son pays.

Correspondance.

J'arrive, Messieurs, à votre correspondance. Vos relations avec les autres Sociétés académiques de France s'accroissent tous les ans. Vous avez voulu qu'une note des ouvrages qu'elles vous adressent en échange de vos Mémoires, fût consignée dans le recueil que vous publiez, comme une marque de votre reconnaissance.

Musée.

Tandis que vos archives s'enrichissent de publications du plus grand intérêt, votre musée reçoit aussi des accroissemens notables. M. Ignon, fils (Auguste) vous a fait hommage d'échantillons de minerai de

plomb sulfuré qu'il a récemment découvert dans le granit. Il a cela de particulier, qu'au lieu d'être en filon, on le trouve en rognons formant un chapelet.

J'eusse laissé passer inaperçu un pareil don, si votre réglement ne portait que tous les ouvrages, tableaux, gravures, dessins, sculptures, antiquités, médailles, objets d'histoire naturelle, etc., offerts à la Société, seraient mentionnés dans vos procès-verbaux avec les noms des donateurs et publiés annuellement en rendant compte de vos travaux.

Fouilles de Javols.

C'est ainsi que nous ajouterons, comme un don du Gouvernement et du Conseil général du département, les nouveaux objets provenant des fouilles de Javols, dirigées par une commission dont faisaient partie vos collègues MM. Boivin et Ignon, fils (Auguste), et plus particulièrement par ce dernier qui s'était rendu sur les lieux.

C'est dans les décombres qui couvraient les vestiges d'un édifice considérable, qui n'est pas encore entièrement déblayé, qu'on a trouvé

Des statuettes de dieux lares ou pénates; le fragment d'un Hercule; une tête de Jupiter et quelques autres petites figures ou petits masques;

Trois orteils en marbre de statue colossale;

Trois doigts et un orteil en bronze d'une statue de grandeur naturelle;

Deux clefs, deux gonds, une clochette, de petits outils, un fléau de petites balances, des épingles de toilette et une agrafe de manteau ou de chlamyde, le tout en bronze.

Des stilles en ivoire et en os;

Des vases et des fragmens de poterie de diverses couleurs, parmi lesquels une lampe, terre fine rouge;

Des fragmens de briques en quantité ;

Des anneaux, des pentures, des clous en fer, de toutes dimensions;

Des fragmens de mosaïque;

Des morceaux de vert antique, de porphire et de serpentine;

Des fragmens de corniches en calcaire saccharoïde provenant des carrières du pays,

Et enfin, des médailles romaines au nombre de 73, dont deux en argent, de Septime-Sévère et de Gallien, et les autres en grand, moyen et petit bronze, de la colonie de Nismes ou à l'effigie d'empereurs et d'impératrices, depuis César jusqu'à Claude le Gothique; je veux dire de plusieurs empereurs et non une suite complète.

Ces débris du passage sur notre territoire du peuple-roi, qui, après tant de siècles, n'a eu d'égal que le peuple Français; ces restes de la grandeur romaine, ont formé la base du musée de la Société.

Cet établissement, avec la protection du Gouvernement, l'appui de M. le Préfet, les encouragemens de MM. les membres du Conseil général et les dons des amis des lettres, des sciences et des beaux-arts, acquerra quelque importance: il offrira un enseignement utile pour hâter le progrès de l'instruction départementale, si nécessaire au bien-être de nos compatriotes, bien-être vers lequel tendent nos efforts communs; vous,

Messieurs les administrateurs ; en usant de cette influence légale que vous exercez avec un zèle au-dessus de tout éloge ; et nous, en remplissant une tâche toute morale qui ne sera jamais en défaut, quand il s'agira de l'intérêt du pays.

RAPPORT

SUR L'IMPÔT DU SEL,

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1832.

MESSIEURS,

Vous avez reçu de M. le Préfet quelques questions sur l'impôt du sel, qui ont pour objet de faire connaître au Gouvernement, 1.o si la classe pauvre trouverait un soulagement réel et efficace dans la suppression ou la diminution de la taxe; 2.o quels sont les besoins de l'agriculture, relativement à l'emploi du sel, notamment en ce qui concerne le bétail.

Pour remplir votre tâche avec toute l'exactitude possible, vous avez fait un appel à l'obligeance de vos correspondans et des personnes les plus à même, par leurs connaissances pratiques, de vous fournir des renseignemens sur cette matière.

MM. Belviala, Benoit, Du Cayla, Chazot et Ferrand, vos collègues, et MM. Broussous, Crueize, Campredon, Dejean, Larguier, De Roquedols et Palhon, que vous avez admis au même titre, se sont empressés de répondre à votre invitation et vous ont transmis

des informations sur lesquelles vous m'avez chargé de vous faire un rapport, en combinant leur résultat avec les documens que j'avais recueillis moi-même, pour vous proposer la solution des diverses questions qui vous étaient soumises.

Comme vous n'avez pas à vous livrer à des considérations théoriques, mais seulement à constater des faits exacts dans vos réponses, j'ai dû ramener les évaluations divergentes, suivant les localités, à une moyenne pour tout le département.

Je vais successivement aborder chaque question en vous indiquant de quelle manière j'ai opéré.

PREMIÈRE QUESTION.

Dans quelle proportion les habitans pauvres de la campagne et des villes consomment-ils du sel dans le département?

Cette question se trouve bien controversée dans les différentes réponses qui vous sont parvenues; il paraît même, d'après certaines, qu'on a cru qu'il fallait établir la différence de la consommation du pauvre et du riche, tandis qu'il ne s'agit que de celle des habitans pauvres de la campagne et des villes.

Partout, la classe pauvre ne se nourrit que d'alimens grossiers que le sel seul assaisonne. Il y a si peu de villes dans le département et si peu de différence de nourriture entre les pauvres qu'elles renferment et ceux des campagnes, qu'on peut, sans

crainte de trahir la vérité, répondre que la proportion dans leur consommation du sel est la même.

DEUXIEME QUESTION.

Quelle est l'importance de cette consommation par tête? Quelle est-elle pour l'ensemble du département? Si elle excède la proportion moyenne déduite de la consommation totale de la France, quels sont les motifs de cette différence?

Même divergence dans les renseignemens qui vous ont été adressés sur la première partie de cette question, qui doit servir de base à la solution de la seconde partie.

Quatre évaluations nous ont paru erronées; l'une qui porte à 24 kilogrammes, une autre à 13 et deux à 12 kilogrammes la consommation annuelle par tête.

En distrayant ces quatre évaluations, les autres nous donnent la moyenne de 7 kilogrammes.

Ce résultat vous paraîtra d'autant plus vrai, que, suivant le rapport de M. Necker, dans les pays de petites gabelles, dont le Gévaudan faisait partie, la consommation moyenne, d'après les ventes des greniers royaux, était portée à onze livres trois quarts par tête d'habitant de tout sexe et de tout âge (1).

A quoi il faut ajouter le sel qui était introduit en

---

(1) De l'administration des finances de la France, par M. Necker. Tom. 2, page 13.

contrebande ; à raison de la cherté de celui des gabelles qui était de 33 livr. 10 sous par quintal ; le double de ce qu'on le vend aujourd'hui.

Dans un ouvrage, dont vous a fait hommage l'auteur, M. Milleret établit, par chaque individu, une quantité moyenne de 6 kilogrammes 73, pour toute la France (1).

Si l'on considère que les familles pauvres sont fort nombreuses dans notre département, et qu'à défaut d'épices, elles sont obligées de saler davantage leurs alimens, nous verrons que notre moyenne de 7 kilogrammes est exacte et pleinement justifiée.

Maintenant, cette base admise, pour connaître l'importance de cette consommation pour l'ensemble du département, nous n'avons qu'à multiplier le chiffre de la population par celui de la consommation individuelle, c'est-à-dire, 140,347 par 7, ce qui nous donnera une consommation totale de 982,429 kilogrammes.

Enfin, pour répondre à la dernière partie de cette question, prenant pour base la proportion des 6 kilogrammes 73, établie par M. Milleret, qui se trouve déduite de la consommation totale de la France, en 1827 ; si nous excédons cette proportion de 27 décagrammes, nous justifions cette différence par la nécessité où se trouvent les familles pauvres d'employer beaucoup de sel dans leurs alimens, dans l'intérêt de leur santé.

---

(1) De la réduction du droit sur le sel et des moyens de le remplacer, etc., par M. J. Milleret, membre du Conseil général des manufactures, p. 7.

TROISIÈME QUESTION.

L'industrie agricole emploie-t-elle, dans le département, du sel pour l'amendement des terres; dans le cas de l'affirmative, quelle quantité est ainsi consommée par année?

Tous vos correspondans ont été unanimes sur le non-emploi du sel pour l'amendement des terres. Je dis unanimes, quoique un seul, celui de Saint-Germain-de-Calberte, ait répondu à cette question par *très-peu;* il est à présumer qu'il a entendu parler de quelque petit essai, du genre de celui que M. Chazot, maire de Saint-Chély, a fait sans aucun résultat. Ainsi, j'ai l'honneur de vous proposer de répondre négativement à cette question.

QUATRIÈME QUESTION.

Les terres y sont-elles susceptibles d'être améliorées par cette sorte d'engrais?

Les avantages de l'engrais salin pour l'amélioration des terres légères, maigres et arides, constatés ailleurs par des essais dont les divers ouvrages agronomiques ont rendu compte, ont paru à la plûpart de vos correspondans devoir produire les mêmes résultats dans les cantons du département où il existe des terres de cette nature.

Votre réponse serait affirmative pour cette partie du département, si les motifs que nous allons donner en répondant à la question suivante n'y mettaient obstacle.

CINQUIÈME QUESTION.

L'impôt étant supprimé ou réduit, pensez-vous qu'on pourrait employer le sel à cet usage, ou l'employer en plus grande quantité et qu'il ne serait pas encore trop cher, grévé qu'il serait du prix d'achat et des frais de transport?

Quand même l'impôt, qui est de 30 francs par quintal métrique et qui entre pour les deux tiers du prix de vente du sel dans le département, serait entièrement supprimé, le tiers restant, auquel on évalue le prix d'achat et les frais de transport, serait encore trop cher pour qu'on pût l'employer comme engrais.

Le département, à raison de son éloignement des marais salans, ne paraît pas pouvoir jouir des avantages de l'engrais salin.

Ainsi, votre réponse doit encore être négative, et c'est l'opinion de la majorité de vos correspondans.

SIXIÈME QUESTION.

Les propriétaires ou nourrisseurs de bestiaux du département mettent-ils du sel dans le fourrage qu'ils leur donnent?

Tous vos correspondans se réunissent à dire que les propriétaires ou nourrisseurs ne mettent pas du sel dans le fourrage destiné aux bestiaux, qu'ils leur en donnent séparément en petite quantité à cause de sa cherté; mais que si le prix était plus bas,

ils adopteraient cet usage, pour les engraisser, et surtout quand le foin est détérioré.

Dans le canton de Nasbinals, on le mélange quelquefois avec des baies de genièvre pour en donner aux bestiaux ; et, dans d'autres cantons, avec de la suie ou de fleur de soufre, pour qu'ils ne le mangent pas avidement.

En résumé, c'est encore négativement que vous devez répondre à cette question, sous le rapport du mélange du sel avec le fourrage.

SEPTIÈME QUESTION.

S'ils en mettent, quelle quantité est employée annuellement par tête de bœuf, vache, veau, génisse, chèvre, mouton, brebis, etc.?

Nous venons d'observer que les bestiaux mangent le sel seul ou avec des mélanges autres que le fourrage. Pour établir maintenant la quantité qui est employée par tête, il nous a fallu concilier la différence des évaluations de vos correspondans et nous avons obtenu la moyenne suivante, par tête et par an :

Bœuf, vache.	7 kil.
Veau, génisse.	3 kil.
Chèvre, mouton, brebis.	1 kil.

HUITIÈME QUESTION.

Quelle quantité totale se consomme de cette manière dans le département?

Pour résoudre cette question, il nous faudrait un recensement exact et récent des races bovine et ovine;

Trois de vos correspondans seulement vous l'ont établi pour leurs cantons (Grandrieu, Serverette et Villefort) ; trois autres ont répondu n'avoir aucune donnée, et enfin, les autres se sont contentés d'évaluer la quantité totale de la consommation de leurs localités. Ces documens étant incomplets, nous avons eu recours au *Tableau des renseignemens statistiques* sur la production, etc. des bestiaux de toute espèce dans le département de la Lozère, au premier janvier 1830, dressé par l'administration pour être transmis au Gouvernement. Nous avons consulté les évaluations que renferme l'ouvrage de notre illustre compatriote, M. le comte Chaptal, *sur l'industrie française.* Enfin, nous avons dû ajouter, pour la race ovine, le nombre des bêtes à laine transhumantes du Languedoc, qui viennent estiver sur nos montagnes, qu'on porte à environ 80 mille.

En nous résumant, nous établissons la consommation ainsi qu'il suit :

Taureaux, bœufs et vaches.	29,148,	
à 7 kil.		204,036 kil.
Veaux et génisses.	7,268,	
à 3 kil.		21,804 kil.
Chèvres, moutons et brebis.	399,275,	
à 1 kil.		399,275 kil.
		625,115

Mais comme dans quelques cantons on est dans l'usage de donner quelque peu de sel aux chevaux et aux mulets, je pense qu'on peut répondre à cette question par le nombre rond de 630,000 kilogrammes.

NEUVIÈME QUESTION.

En cas de suppression ou de réduction de l'impôt, ces quantités seraient-elles susceptibles d'être augmentées pour les bestiaux?

Le sel étant reconnu comme un agent indispensable, dans ce pays, pour maintenir les bestiaux en santé, stimuler leur appétit, procurer plus de lait aux vaches, aux chèvres et aux brebis, corriger la mauvaise nourriture, préserver les bêtes à laine des maladies occasionnées par l'humidité du climat, et notamment la *pourriture*, pour donner plus de souplesse à leur laine et améliorer leur fumier, tous vos correspondans sont d'avis de porter, en cas de suppression ou de réduction de l'impôt, l'augmentation de ces quantités au-delà du double de la consommation actuelle.

Et certes nous dirons comme M. Milleret, dans son ouvrage déjà cité, note 1, p. 16, « qu'on trouvera » cette évaluation bien faible, si on la compare avec » celle établie par M. le marquis de Pange, dans » un discours prononcé à la Chambre des Pairs, le » 29 juin 1825. Le noble Pair estime qu'il faut » donner, par an, au mouton 6 kilogrammes, et » au bœuf, 40 kilogrammes. »

DIXIÈME QUESTION.

L'impôt étant maintenu, quels moyens y aurait-il d'empêcher que le sel qui serait délivré en franchise pour la nourriture des

bestiaux ne fût frauduleusement détourné de cette destination?

Les opinions de vos correspondans ont été divisées sur cette question.

Quelques-uns ont pensé qu'au moyen de certificats délivrés par les maires, on pourrait distribuer aux propriétaires de bestiaux les quantités nécessaires en franchise; mais ils n'ont pas abordé la chance de la fraude en l'employant à autre usage.

Un seul a proposé de convertir en une taxe personnelle, dont le 15.e de la population la plus pauvre serait excepté, le montant du produit de l'impôt du sel et d'en délivrer la quantité nécessaire *gratis*; mais ce moyen convertit un impôt indirect en impôt direct forcé, et il s'agit moins ici de la consommation alimentaire de l'homme, que de celle des bestiaux.

Enfin, un autre correspondant, traitant la question sous un point de vue différent, est d'avis que si le sel était délivré en franchise pour la nourriture des bestiaux, le meilleur moyen pour empêcher qu'il ne fût frauduleusement détourné de cette destination, serait d'y mêler une matière dont le goût pût rebuter l'homme, sans être nuisible à l'animal, par exemple, dit-il, on pourrait le noircir avec de la suie, matière dont se servent ordinairement plusieurs propriétaires ou fermiers pour mêler avec le sel qu'ils donnent à leurs troupeaux, afin que les bêtes n'en prennent pas tant à la fois, et qu'il ne leur fasse pas de mal.

Mais ce mélange ne serait-il pas susceptible d'être

ramené, à peu de frais, à l'état de sel mangeable. Il est sans doute beaucoup d'autres matières à employer à cet objet. Le Gouvernement a tous les moyens en son pouvoir, pour faire tenter des essais sur celles qui peuvent être adoptées sans inconvénient pour les bestiaux.

Je terminerai mon travail par une considération qui semble dominer toutes celles qu'il renferme. Vous jugerez, Messieurs, qu'il serait peut-être plus convenable de réduire l'impôt en général, et cette réduction, nous n'en doutons pas, accroîtrait en proportion de sa diminution la consommation du sel pour les bestiaux, qui sont bien loin de recevoir, dans ce moment, la ration qui leur convient.

Attendons tout des intentions bienveillantes du Gouvernement pour une amélioration que réclame depuis long-tems l'agriculture.

La Société approuve le rapport ci-dessus, pour être transmis à M. le Préfet du département de la Lozère.

PENSÉES (1)

PAR M. BOUYON, MEMBRE RÉSIDANT.

Avec de l'esprit, Léon était un excellent homme; mais il ne pouvait consentir à faire le sacrifice du bon mot, dût-il, comme on dit, écorcher jusqu'au vif. N'envions point un esprit qui coûte si cher aux autres.

Bien souvent on ne s'accommode guère mieux de celui qui fait tout que de celui qui ne fait rien.

Il est par fois amusant de parler science avec l'ignorant à doctes prétentions.

Un peu d'aisance, pas beaucoup de soucis, point surtout de ces chagrins qui rongent, pas trop de travail obligé, une santé bonne ou du moins pas mauvaise : en cet état, l'homme ayant véritablement le goût de l'étude, peut s'y livrer avec quelque succès.

Comme moi embrasser trop, c'est un mal; mais comme vous n'embrasser rien, qu'est-ce donc?

Quel est l'homme vivement pressé dans la discussion, qui renonce au faux-fuyant, s'il se présente?

(1) Quatrième suite.

Pour celui qui instruit les autres, il en est des règles comme des comparaisons : s'il sait les faire arriver à leur moment dans l'esprit de la personne qui reçoit la leçon, elles produisent de l'effet, quoique n'étant pas tout-à-fait justes; sauf rectification ultérieure lorsqu'il y aura lieu.

Cet exercice, à la vérité un peu fatigant, devient toujours utile : je m'adresse à vous qui vous évertuez à n'avoir au besoin ni volonté ni amour-propre.

Dans le monde, chacun ayant une position qui lui est plus ou moins particulière, il en résulte de nécessité que les manières de l'un ne doivent point être les manières de l'autre, je dis rigoureusement.

Ce serait un triste souhait de nouvel an qu'un mauvais conteur ayant la fureur de conter.

Que je vous fasse donc rire, et de partir d'un grand éclat. Tous se mettent en disposition, on écoute; personne ne rit. Je n'aime pas à être ainsi désappointé.

Je doute qu'il y ait un homme qui fasse le pas rétrograde sans quelque peine.

Je l'ai entendu : il est inutile de lire, par exemple, les lettres de Sévigné ou de Voltaire; le style

ne s'acquiert pas, c'est la nature qui le donne : ici, je fais volontiers, moi, une distinction. Tout en reconnaissant que nous avons tous un style qui nous est propre, que nous conservons comme en dépit de nous, je soutiens que ce style est d'autant plus agréable et d'autant plus près de la perfection, que nous nous sommes mieux nourris de nos premiers écrivains; incontestablement leur goût épure le nôtre. Ces rares esprits originaux qui furent créés pour servir de modèle, ne se ressentent-ils pas eux-mêmes de l'heureuse influence ? Mais admettons pour un instant que quelques êtres privilégiés n'aient nûl besoin de secours; à qui conviendra-t-il, je vous prie, de se mettre à leur mesure ?

A beau mentir qui vient de loin : si vous m'eussiez vu lorsque j'étais jeune.....

Le monde!..... Ah! le monde.... ne m'en parlez donc plus, vous qui voulez le monde.

Il y a des gens qui établissent leurs règles assez lestement.

Alphonse nous disait : le noir parlant du blanc, le blanc parlant du noir, divague, non pas toujours mais souvent; l'exception ne s'étendrait guère.

Il ajouta : une opinion doit-elle jamais nous rendre injuste ?

Toujours se lever, se coucher, manger et boire, toujours recommencer ce qu'on a fait la veille....! Parlez de la sorte, vous êtes jugé.



Il a tant de plaisir à déchirer tout ce qu'il rencontre, qu'on serait tenté, s'il n'y avait conscience, de lui souhaiter une mort d'enragé.

Un fruit a son point de maturité qu'il faut ne pas laisser passer, mais néanmoins attendre pour que le goût soit parfait : ainsi tout dans le monde.

Avis à la personne qui voudra le trouver bon : Il n'y a rien de si ennuyeux et de si pénible pour celui qui lit, que d'avoir sans cesse à déchiffrer.

J'en conviens, il est dur le sacrifice de l'amour-propre ; mais une fois bien fait, comme on est toujours à l'aise !

Comment! Cléonin n'a pas d'esprit! Vous ne l'avez donc jamais entendu parlant de ce qu'on appelle intérêt ?

Il est bien ce jeune homme, il est charmant, fort aimable, ainsi parlait Elvire. Julie entre, le Monsieur s'empresse...... Adieu les qualités : Elvire trouve qu'il n'est qu'un petit fat et qu'un sot.

On ne peut pas tout avoir, mon cher ami, vous vous donnez l'importance ; les autres vous la refusent.

S'il nous importe de dire quelque chose à la personne qui entre chez nous ou que nous venons voir, après le petit compliment, allons d'abord à notre mot, comme si l'importun devait nous saisir.

Il parle, il parle, il parle..... C'est par fois un triste métier d'écouter.

Nous flattons..... — Nous usons de ménagemens beaucoup trop..... — Nous ne disons ni bien ni mal..... — A peine signalons-nous le mot piquant..... — Nous nous retranchons sur un air de satisfaction générale..... — Comme l'aveu de non-savoir nous coûte cher, nous aimons mieux bien souvent décider à l'aveugle.... — Notre critique n'est pas juste ; mais pour le coup c'est à dessein, car, sans qu'il y ait jalousie, nous nous plaisons par fois à nous jouer un peu des autres.... — Quelle qu'elle soit, nous ne démordons jamais de l'idée qui vient de nous..... — Ce que nous blâmons est en effet blâmable ; mais nous prenons un ton qui blesse..... — Encore, je le dis doucement, ne laisserions-nous point passer les fautes pour que notre œuvre, à nous, en parût plus parfaite ?.... Et, si le plaisir vient se peindre sur notre figure, nous critiquerons souvent ; vous pouvez croire au signe. Quels aristarques sommes-nous donc ? cependant tout faiseur a besoin du conseil de l'ami ; car la fable dit vrai : on se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain.

Sans doute, la comédie que nous donne la société n'est pas généralement la plus agréable du monde ; mais de tems en tems elle est fort plaisante.

Sauter au cou des gens, ne serait-ce pas une sorte d'habitude ? J'ai connu quelqu'un, j'étais bien jeune,

qui ne pouvait pas rencontrer homme qu'il eut vu; c'est presque à la lettre, sans lui donner l'accolade. — Monsieur, cela part d'un bon naturel. — Mon voisin sembla répondre de l'œil et du geste : pas toujours........

On dirait que c'est le talent du jour de troubler l'eau la plus claire. A force de revenir et de disputer sur tout, on jette sur tout une incertitude désolante Toucherions-nous au triste moment où l'on se dirait : Que je suis fâché d'avoir pris la peine d'étudier un peu (1).

Voulez-vous être bien plus utile à votre ami? Conseillez-lui moins la distraction, et tâchez davantage de le distraire vous-même.

Je ne pense pas qu'il y ait rien de plus comique qu'une jeune déclaration du vieillard à la toute jolie ayant dix-huit ans.

Vous connaissez mal la complaisance, si vous croyez pouvoir me forcer à être complaisant.

On demandait pourquoi, dans le monde, le rien cherche tant à se rapprocher du tout; c'est sans doute, répondit-on, pour paraître quelque chose.

Je ne vous dirai point d'être réellement indifférent, ce serait un défaut. Mais vous aurez une sorte de

(1) On conçoit que je ne parle pas de quelques sciences que le tems fait marcher.

qualité sociale, si vous savez montrer à propos un peu d'indifférence.

Comment ne pas rire de ce beau cavalier galopant dans l'espace! Il ne connaît ni gens, ni lieux, ni lui, ni son cheval.

Si dans l'observation c'est à la femme qu'est due bien souvent en société une première lueur, n'est-ce pas à l'homme qu'appartiennent l'étendue, la justesse et la clarté du développement.

Qui est-ce qui n'écrit pas aujourd'hui? Tant mieux, nous aurons beaucoup à lire, et probablement sans trop nous fatiguer, lorsqu'il y a peu à retenir, par exemple........

Il est des choses qu'on ne saurait trop répéter; et sur cela, le bon Cléante, que vous connaissiez, me redonna sa vieille leçon.

Tout en resserrant, dit-il, le cercle de vos amis, soyez bien avec tout le monde; redoutez d'avoir un ennemi.

Le bien, faites-le autant que possible; mais autant que possible aussi, avec discernement.

Ayez des égards et de la déférence pour vos supérieurs; ayez des bontés pour vos inférieurs, et prenez surtout ce ton d'aménité qui console si bien de ce qu'on n'a pas; avec vos égaux, ne vous élevez point, ne vous rabaissez point; que vos manières

soient aisées, mais sans vous éloigner de certaines convenances.

Dans toute affaire, donnez-vous, s'il se peut, le tems de réfléchir.

Que le passé vous serve de leçon; usez du présent, de manière à le quitter sans trop de regret; dans votre prévoyance, n'allez jamais au-delà du terme qu'aura posé la saine raison; quant à cet avenir qui doit nous prendre au sortir de la vie, songez-y sérieusement; mais que l'utile crainte ne vous enlève point la douce espérance.

Que ce que l'on nomme deux sots se trouvent en présence, chacun d'eux ne verra jamais que la sottise de l'autre; et sur les deux figures, vous remarquerez un air d'esprit plaisant qui vous divertira.

Porter loin le secret est difficile....... Je ne me souviens plus à qui, mais il n'importe. Je veux en venir seulement à l'expression, qui est, du reste, une manière de parler reçue; elle implique, je crois. La Fontaine ne nous a-t-il pas montré, et joliment bien, qu'une fois ainsi confié, le secret ne s'arrête plus?

Mon ami, il me semble encore entendre, à Paris, M. Damis, avec son humeur âcre : mon ami, vous auriez esprit, savoir, équité, toutes les qualités qui honorent l'homme, ou qui peuvent contribuer au bonheur de vos semblables, que vous ne seriez pas à l'abri des coups de dents de certains démons; ils mordraient l'ange.

Mauvais esprit que les calembourgs ! Si j'allais dire qu'il est encore plus facile aujourd'hui de brouiller les gens que de brouiller les cartes ; bien qu'il y ait ombre de vérité, on en rirait de pitié sans doute.

L'un vient de l'autre monde, il ne sait rien, il ne comprend rien;

L'autre veut toujours paraître en venir : Comment !.... Dites-moi donc bien vîte..... Cela m'étonne.... Quoique incessamment entouré de gens qui lui soufflent à l'oreille, il n'a jamais rien entendu, rien senti.

S'il faut voyager avec ces Messieurs, que ce soit le moins long-tems possible.

Qu'ai-je fait, que vais-je faire aujourd'hui ? L'habitude serait bonne d'employer un instant le soir et le matin dans notre lit, à nous adresser la question et à y répondre. Il est inconcevable combien cela facilite les travaux que le devoir nous commande, et les petites études où nous porte le goût. Nous complèterions l'œuvre, si nous donnions en même-tems quelques minutes au but moral.

Vous qui n'avez connu que ce paisible sommeil, où l'esprit même s'endort, voudriez-vous savoir ce que fait l'homme qui rêve, en dormant ? Entendez Philémon, lorsqu'il veille.

LE DÉSAGRÉMENT DE VIEILLIR.

ODE ANACRÉONTIQUE;

PAR M. MARMILOR, MEMBRE CORRESPONDANT.

La fleur qu'on ne doit point cueillir
Devrait nous paraître inodore.
Vainement je me sens vieillir,
O femmes ! je vous aime encore.

A mes yeux voilez vos appas,
Et sachez, vous qu'on idolâtre,
Qu'en arme on ne se montre pas
A celui qui ne peut combattre.

Déjà le tems ride mes traits;
Mais je méconnais son empire.
C'est vainement que je déplais;
On aime encor, lorsqu'on désire;

Ayez pitié de mes tourmens;
Maltraitez-moi, soyez cruelles;
Entourez-vous de vos amans;
Mais à leurs yeux seuls soyez belles.

Un sourire peut caresser,
Un regard rendre téméraire.
Ah! que dis-je? comment oser,
Quand, pour être heureux, il faut plaire.

Souvent admirant en secret
J'entrevois... Telle est mon étoile,
Que, s'il survient un indiscret,
Ce n'est que pour lui qu'on se voile.

Et si je prends part à vos jeux,
Un beau bras m'attire et m'enlace.
Les jeunes gens sont plus heureux;
On les dédaigne, et l'on m'embrasse.

On m'admet toujours et sans bruit
Au bal, au champ, à la toilette;
On ne me veut, ni ne me fuit,
Ne me hait, ni ne me souhaite.

Parlez pour moi, dira Cliton;
Parler pour autrui..... quelle injure!
Le beau rôle pour un Caton;
M'encaducer comme un Mercure!

« D'Aglaé soyez le Mentor, »
S'écrie une mère imprudente.
C'est me confier un trésor.
Moi, qui suis pauvre l'on me tente,

Lorsqu'on devrait me délaisser,
Par des faveurs on me ravale;
Et j'éprouve dans un baiser
Tous les supplices de Tantale.

Expirez désirs superflus;
Mais que ma blessure est profonde!
Depuis que l'on ne m'aime plus,
Je suis l'ami de tout le monde.

Et que m'importe Anacréon,
Son Bathile fut un scandale.
Et que me fait le vieux Titon;
L'aurore en fit une cigale!

O décevante intimité!
Inconcevable confiance,
Combien je suis désenchanté;
On me traite sans conséquence,

Entasser des ans', ce n'est rien;
On arrive alors qu'on voyage;
Mais ce qu'on ne fait jamais bien,
C'est de vieillir et d'être sage.

OBSERVATIONS

SUR LE SOMNAMBULISME MAGNÉTIQUE;

PAR M. BARBOT (D. M.) MEMBRE ASSOCIÉ.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1833.

MESSIEURS,

Le peu de tems depuis lequel j'ai l'honneur d'être membre de cette Société, ne m'ayant pas permis de m'occuper d'un objet plus sérieux et plus en harmonie avec le but de vos travaux, j'ai cru devoir vous communiquer une observation sur le somnambulisme magnétique.

Le sujet, tout bizarre qu'il est, a déjà fixé l'attention des auteurs du plus grand mérite. Il s'agit, il est vrai, de faits inexplicables; mais qui peut nous assurer que la physiologie ne les expliquera pas un jour et n'en fera pas une application utile.

Vous savez, Messieurs, qu'on entend par magnétisme animal un état particulier du système nerveux, présentant une série de phénomènes insolites, jusqu'ici mal appréciés, et qui semblent être une exception aux lois ordinaires de la nature.

Vous savez aussi qu'on le distingue en artificiel ou communiqué et en naturel ou somnambulisme magnétique.

Le premier est produit, dit-on, à volonté, par certains gestes, consistant à promener les mains de haut en bas sur le trajet des nerfs des membres, et à exercer certaines pressions sur diverses parties du corps; mais, ajoute-t-on, il faut, de la part de la personne qui doit être magnétisée, un vif désir de l'être et une grande confiance en son magnétiseur, qui, de son côté, doit en imposer par ses talens ou sa position sociale.

Le second, sujet de cette observation, est toujours spontané et se rencontre de tems en tems sur des personnes très-nerveuses, hystériques ou hypocondriaques. C'est dans cette espèce qu'on range les somnambules, les sibylles, les extatiques, les convulsionnaires, etc., etc.

Mon intention n'étant point de discourir sur l'existence ou la non existence du magnétisme animal, et encore moins de chercher à expliquer une chose aussi singulière, je vais raconter avec franchise ce que plusieurs personnes de cette ville ont vu et entendu avec moi. Trop heureux, si, comme tous ceux qui ont abordé une pareille matière, je ne suis pas accusé d'enthousiasme ou d'erreur!

Madame Thévenet, âgée d'environ 36 ans, d'un tempérament très-nerveux, était sujette, depuis plusieurs années, à des accès hystériques, qui survenaient par la moindre contrariété.

En février 1828, vers les deux heures après midi, m'ayant fait appeler pour lui donner des soins, elle me raconta qu'au moment où elle allaitait son en-
elle avait été prise de tiraillemens dans les

membres, de pandiculations, de baillemens irrésistibles, et que depuis lors elle éprouvait une violente céphalalgie. Les facultés intellectuelles étaient saines, le pouls fort et fréquent, la face vultueuse, les yeux hagards, les paupières appesanties par un sommeil insurmontable; la malade fut saignée.

Le soir, vers les six heures, on vint me prier de me rendre tout de suite auprès d'elle. Je la trouvai dans le coma le plus complet, avec des contorsions affreuses, pendant lesquelles elle s'arrachait les cheveux et se déchirait la figure. Un peu inquiet sur son état, je fus bientôt rassuré par le mari, qui, rentrant un instant après moi, me dit que cet accident lui arrivait de tems en tems, qu'alors elle faisait les choses les plus extraordinaires et *qu'elle devinait.* Curieux, mais un peu incrédule, je n'eus garde de m'en aller.

Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, et déjà son sommeil paraissait calme et tranquille; ce fut en vain que je cherchai à l'éveiller; elle n'entendait plus. Elle marmottait de tems en tems des propos incohérens et sans suite, comme une personne qui rêve. Le mari m'ayant assuré qu'elle me répondrait, si, la prenant par la main, je lui parlais au creux de l'estomac, je tentai l'expérience, et lui demandai quel était son mal; à l'instant même elle s'agita, et, quoique endormie, me dit avec l'accent de la douleur : guérissez-moi, tous mes nerfs se déchirent. Quel remède désirez-vous? Aucun, me dit-elle, cela passera. J'aurais bien voulu continuer mon expérience; mais M. Thévenet s'y opposa, en me disant que ces sortes d'épreuves fatiguaient extrê-

mement sa femme et prolongeaient ses attaques. Je dus donc ne plus l'inquiéter; je m'assis et attendis. Bientôt elle appela son mari et lui dit à voix basse : « Va vîte à la cuisine, la domestique prend ton » potage. » Je suis sûr que c'est vrai, dit M. Thévenet en sortant, venez avec moi; j'y fus, la chose fut réelle.

Vous venez donc, Madame D...., nous dit-elle ensuite, il en était bien tems; si j'avais su que vous fussiez malade, je n'aurais pas tant tardé à venir vous voir. Tiens, une chandelle !.... Est-ce que vous croyez que nous n'en avons pas? -- Pour le coup, dis-je au mari, si elle devine, je croirai au magnétisme. -- Soyez sûr me répondit-il, que cette dame n'est pas loin, et en effet, au bout de deux ou trois minutes, Madame D.... entra, une chandelle à la main, et nous jeta tous dans l'étonnement. Elle eut beau parler à son amie, elle ne put obtenir aucune réponse.

Toujours assoupie, elle se mit à crier plus tard : Madame B.... On vous demande; tiens, à l'heure qu'il est. On descendit et à une distance trop grande pour que nous pussions rien entendre, on rencontra une chalande de la maison, demandant Madame B.... qui se trouvait avec nous.

A l'instant même où M. B.... allait prendre du tabac, elle lui dit : Allons, M. B...., une prise; et vous aussi, Madame C....! Il ne montera pas. Elle parlait vrai; M. B.... en avait offert à cette dame, qui atteinte de coryza, ne put jamais le prendre et encore moins le savourer. Je dois vous dire, Messieurs,

que nous gardions un profond silence et que la malade nous tournait le dos.

Comment voulez-vous qu'il s'endorme, s'écria-t-elle ensuite, il n'a rien mangé. Ces mots furent d'abord une énigme pour nous; mais après quelques recherches dans la maison, nous reconnûmes qu'il s'agissait d'un enfant inquiet que la domestique grondait dans une chambre éloignée, parce qu'il ne voulait pas rester au lit.

Logée au troisième étage, elle annonça ce qui se passait réellement au rez-de-chaussée, en disant que Mademoiselle C..... chargée d'apprêter de la morue, lui laissait prendre trop de feu et que sa mère la gourmanderait beaucoup.

Elle nous avertit, au moment même où la chose se réalisait dans un autre appartement, que M. Thévenet offrait du vin blanc à Mademoiselle H....., qu'il voulait choquer avec elle, et que Mademoiselle refusait obstinément.

Enfin, Messieurs, elle nous apprit que son nourrisson, que l'on avait porté et confié pour le moment à une nourrice du voisinage, ne voulait pas téter. -- Non, vous dis-je, il ne tétera pas; le pauvre enfant, comme il pleure!... Il sait bien que ce n'est pas sa mère. Au bout de demi-heure, elle nous fit savoir au contraire, qu'il avait tété et qu'on le rapportait. La rentrée de cet enfant, quelques minutes après, et les renseignemens que nous prîmes, nous confirmèrent qu'elle avait encore dit vrai.

Je m'abstiens de vous citer d'autres faits plus ou moins surprenans, qui, par leur trivialité; seraient déplacés ici.

N'allez pas croire que tout ceci fût l'effet du hasard ou d'une coïncidence fortuite. Il serait permis de le penser, si parmi grand nombre de propos, quelques-uns seulement eussent eu leur application; mais, Messieurs, tout ce qu'elle disait était fondé et de la plus grande exactitude.

Le lendemain, la scène eût changé : notre malade, quoique souffrante et abattue, avait repris son sens et ses esprits, et cependant ne faisait plus de merveilles. Elle ne se souvenait de rien et n'avait pas la moindre idée de ce qui s'était passé. Ce fut alors que M. Thévenet nous assura que pendant ces sortes d'attaques, sa femme racontait quelquefois aux assistans ce qu'il faisait lui-même à des distances plus ou moins considérables et qu'après l'accès elle n'était pas peu étonnée que ses amies lui apprissent ce qu'elle leur avait appris elle-même. Ici, je ne puis pas vous dire : *j'ai vu*; mais quel intérêt pouvait avoir M. Thévenet à me parler de la sorte ?

Du reste, Messieurs, tous ces faits sont bien moins extraordinaires que tant d'autres connus depuis longtems; que l'histoire, par exemple, rapportée dans l'encyclopédie, de ce jeune abbé, qui se levait la nuit et qui, sans lumière, les yeux fermés, écrivait de la musique, la corrigeait, la relisait exactement, lors même qu'on interposait une feuille de carton entre l'ouvrage et ses yeux. La malade citée par le docteur Pététin nommait sans jamais se tromper toutes les cartes qu'on lui appliquait successivement à l'épigastre. Trois médecins distingués de Paris, MM. Rostan, Ferrus et Georget, dont la pyrrhonisme est bien reconnu, assurent avoir vu des personnes magnétisées qui an-

nonçaient, avec la plus grande précision, l'heure des diverses montres qu'on leur apposait derrière la tête.

Un médecin respectable de cette ville, ami des sciences et de la vérité, a donné ses soins à une dame qui, dans un accès d'hystérie, écrivit une lettre confidentielle, traça tous les caractères selon sa coutume et conserva la distance régulière des lignes, sans se douter, sans s'apercevoir qu'on avait placé un corps opaque entre ses yeux et le papier.

Comment expliquer tous ces faits? Il faut ici s'incliner devant la nature dont nous sommes loin de connaître la toute-puissance. Mais gardons-nous de les nier, parce que notre raison ne les conçoit pas. Le sage ne doit ni mépriser ni s'étonner, il doit examiner; car, si la crédulité sans bornes arrête les progrès des sciences, en faisant adopter sans examen les erreurs les plus absurdes, l'incrédulité qui naît de l'entêtement et de l'ignorance présomptueuse ne leur est pas moins funeste.

L'IMMORTALITÉ,

ODE;

PAR M. MARMILOR, MEMBRE CORRESPONDANT.

Lorsque descend des monts le torrent redoutable,
Roulant vers l'Océan rocs, débris, arbres, sable;
Il ravage, triomphe et n'est jamais lassé.
Ainsi fait de nos jours le fleuve de la vie;
Et bornant nos regrets, nos plaisirs, notre envie,
Il coule..... et nous avons passé.

C'est là notre destin, en d'éternels naufrages,
De l'aïeul aux enfans roule le cours des âges.
Nous mêlons un vain rêve à d'inutiles ans.
On dirait que, jouets d'une étrange ironie,
Tout végète sans but....; mais parfois le génie
Impose un souvenir au tems.

Et comme un feu secret que rien n'annonce encore,
Fermente pour lancer cet ardent météore
Promis à l'œil savant de nos Herschel nouveaux,
Ainsi, de nos débris, de ce conflit d'atomes,
Le long travail des tems fait surgir les grands hommes,
Comme un phare sur des tombeaux!

Consolons-nous dès-lors, la course semblait vaine;
Mais, à l'œuvre inconnue, l'ouvrier nous enchaîne;
L'espoir doit adoucir même un dernier adieu.
Ame, esprit, sentiment! Cette essence surnage,
Pour que le fleuve enfante et confie au rivage,
Par intervalle un demi-dieu.

Et qui voudrait jamais, pour être et ne pas être
Poussière du néant, paraître et disparaître,
Sans qu'on daigne dire: « Elle fut. »
La vie est comme un son qui retentit encore
Lorsque l'airain se tait sous le marteau sonore;
Vibrer toujours, voilà son but.

Ou si l'on cesse, hélas! à jamais dans la tombe
De l'arbre du destin pâle débris qui tombe ;
Heureux ceux qui de nous échappant au Léthé,
Sybille, auront dicté l'oracle qu'on recueille,
Accomplissant comme elle en une frêle feuille
Leur rêve d'immortalité.

Ah! vivons comme vit, par un pouvoir magique,
Au sein des élémens l'étincelle électrique;
Comme vivra la fleur en se nouant au fruit;
Comme le grain semé sur la terre mobile
Dans les germes futurs qui la rendront fertile,
Comme le flot que le flot suit.

Si d'un monde inconnu soupçonnant l'existence,
J'ose par la pensée effacer la distance,
Mon audace inspirée enfanta l'avenir.
Ils vivent, nos neveux, tout un peuple se lève!
Ils m'ont appartenu par le pouvoir d'un rêve,
Eux, ils m'ont par le souvenir.

Le souvenir sait vaincre et le tems et l'espace;
Au mortel qui sera, joignant celui qui passe,
Il embrasse en un jour toute l'éternité.
Comme on voit le vieillard qui, d'une main tremblante,
Étayant d'un cerceau l'arbuste qu'il transplante,
Ombrage sa postérité.

O vous que j'ai perdus, ma sœur, mon fils, ma mère,
Mes amis!.... que sur vous la terre soit légère.
Vous vivrez dans mon cœur jusqu'à mes derniers jours.
J'aurai dit vos vertus.... j'ai peint mes espérances,
Et je le sens au prix de mes longues souffrances;
Quelque chose dure toujours.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR DES ABUS ET DES PRÉJUGÉS POPULAIRES,

PAR M. CHEVALIER (D. M.), MEMBRE ASSOCIÉ.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1833.

MESSIEURS,

On est généralement d'accord sur la qualité décidément nuisible de la chair des animaux morts de maladies contagieuses et même inconnues; cependant il n'est pas rare de voir, dans les campagnes, entre autres les bergers du Languedoc, n'éprouver aucune répugnance pour ces sortes de viande. Il y en a qui, pour élaborer et neutraliser tout venin septique, les font bouillir dans une première eau qu'ils ont soin de jeter; après, on leur voit manger ces matières animales, souvent sans qu'il survienne le moindre accident. En effet, la chair des animaux morts de maladies contagieuses semble perdre, en passant par une ébullition dans l'eau, la propriété funeste de transmettre la contagion, lorsqu'on l'introduit dans l'estomac. Il est probable que cette transmission ne peut provenir que d'un état quelconque du sang ou des autres produits, ou de corpuscules légers, qui portent le germe de la fermentation sur divers points du corps, ou de la surface des membranes muqueuses, avec lesquelles ils se trouvent en contact, et qui les

absorbent. Ces germes n'existant plus, par leur dissolution dans l'eau avec le sang et les mucosités auxquels ils sont plus particulièrement attachés, il semble qu'il ne peut plus y avoir du trouble commis par eux. Quoiqu'il paraisse démontré qu'en quelques circonstances, la chair des animaux morts de maladies contagieuses, n'a point porté de désordre dans la santé de ceux qui en ont fait usage; et quand il paraîtrait avéré que la cuisson s'oppose aux mauvais effets qu'une pareille substance alimentaire pourrait produire, il est toujours dangereux de porter dans l'estomac de la viande provenant des bêtes mortes presque subitement, et même de quelque maladie que ce soit. Le nommé Hébrard, de la commune d'Allenc, dans la force de l'âge, très-robuste, mangea, dans une auberge d'un village voisin, de la viande d'un mouton soupçonné mort de maladie. La journée du repas se passa sans accident; mais dans la nuit, des vomissemens se déclarent avec des coliques violentes. La chair qui avait été injérée dans l'estomac fut d'abord rejetée, et bientôt après, il survint des évacuations énormes, de nature blanchâtre, qui se continuèrent pendant quatre jours. Tous les secours de l'art furent inutiles; l'individu succomba. Il est à regretter que l'autopsie n'ait pu être faite.

Les chairs des animaux malades, même celles qu'on se croirait sûr de pouvoir considérer comme n'étant pas nuisibles, sont toujours plus ou moins altérées, et ne jouissent plus des mêmes propriétés. Elles n'ont plus la même couleur, la même odeur, la même saveur, et le bouillon fait avec ces viandes n'est ni aussi agréable, ni aussi nourrissant. La substance musculaire a une odeur nauseuse, et est remplie

d'un rouge violet ou noir; elle est molle et recouverte d'un mucilage gluant; le tissu cellulaire est rempli d'une mucosité rougeâtre; la graisse est loin d'avoir une couleur bien blanche. En général, ces sortes de viande ne se conservent pas long-tems. Au surplus, ces substances alimentaires altérées, quand même elles ne pourraient, pour le moment, donner lieu à aucune altération notable dans la santé, ne fourniraient jamais les élémens d'un bon chyle; elles sont pesantes, indigestes, impropres à une bonne nutrition, et qui sait si, à une époque plus ou moins éloignée, les personnes qui font un usage continué de viandes infectées ne sont pas atteintes de quelques maladies produites par cette cause, sans qu'on ait l'idée de le soupçonner.

Quatre personnes se trouvaient réunies pour manger un levraut, qui avait été acheté au marché. De l'avis de tous, il ne fut pas de bon goût. Le même jour, la plûpart d'entre eux éprouvèrent des coliques et de la diarrhée. Plus tard, le hasard fit découvrir que ce levraut, après avoir été tenu privé pendant quelque tems, avait été trouvé mort; mais c'en est assez pour établir les avantages et la nécessité de proscrire l'usage de la viande des animaux morts de maladies, ou égorgés à raison des maladies.

Morsure de la vipère.

La morsure de la vipère, abandonnée à elle-même, est promptement suivie d'accidens graves, elle peut occasionner la mort, surtout chez les personnes faibles et nerveuses. Les moyens les plus efficaces consistent à prévenir le développement des accidens, au moment ou peu de tems après la blessure, en cau-

térisant la plaie avec des caustiques, ou en y appliquant un fer rouge, ce qui est encore plus sûr. Ces moyens sont généralement connus et mis en usage avec le plus grand succès ; cependant je dévoilerai une erreur qui doit avoir les conséquences les plus nuisibles. Depuis très-long-tems, on conserve au village de Serviés, canton du Bleymard, une pierre de la forme et de la grosseur d'une noisette, qui est en très-grande vénération, pour neutraliser le venin de la vipère. Ceux qui en ont été mordus l'appliquent sur la plaie. Il y en a qui se contentent de la porter pendant plusieurs jours sur une partie quelconque du corps, loin de la plaie, sans y avoir touché. Cette pierre à laquelle est attachée la plus grande confiance, puisque si, par hasard elle était égarée, la personne à qui elle aurait été confiée, serait tenue de payer une somme de 50 francs, à titre de dommages, cette pierre, dis-je, est absolument nulle contre la morsure de la vipère ; elle jouit seulement du triste privilège d'empêcher qu'on emploie des moyens efficaces. Le jeune Basset, du Villaret, commune d'Allenc, fut mordu à la jambe par une vipère ; la pierre en question fut presque immédiatement appliquée sur la plaie et maintenue en contact pendant plusieurs jours. Néanmoins le membre se gonfla, devint rouge ; livide ; il y eut de la fièvre et un tremblement général. Après mille dangers de perdre la vie, et un long laps de tems, ce jeune homme parvint à se rétablir. Il est resté une grande faiblesse au membre, et pour cela, il a été regardé impropre au service militaire.

Si l'on cherche à comprendre les vertus chimériques de cette pierre, on doit se rappeler que la morsure de la vipère est réputée généralement mortelle, à

moins que des remèdes n'y soient promptement appliqués. Comme l'observation prouve que l'homme ne meurt pas ordinairement d'une seule morsure de ce reptile, il a pu arriver que quelque personne en ayant été mordue, et la mort n'étant pas survenue, malgré de graves accidens, on aura cru naturellement le devoir à la puissance du corps que le hasard aura fait approcher de la plaie, ou qu'on y aura appliqué dans l'intention d'y trouver des propriétés curatives.

Quoi qu'il en soit, faisons des vœux pour que les personnes qui ont quelque influence dans ce pays, cherchent à faire sentir le ridicule de cette pierre, à laquelle on ne peut accorder d'autres facultés que d'agir favorablement sur l'imagination de ceux qui croient y rencontrer un remède spécifique.

Avives des chevaux.

On donne le nom d'avives à un gonflement des glandes situées entre les oreilles et le gosier, qui empêche, dit-on, le cheval de respirer, et le fait mourir lorsqu'on diffère d'y remédier. Ces organes salivaires peuvent bien, dans certains cas, prendre un tel développement, qu'il est possible de voir occasionner la suffocation; mais souvent ce qu'on prend pour des avives, n'est autre chose que des tranchées qu'éprouve le cheval, puisqu'on le voit se tourmenter excessivement, se coucher, se rouler par terre, se relever et se débattre fortement. La pratique absurde de certains maréchaux, qu'ils nomment battre les avives, et qui consiste à pincer avec force, avec des tenailles, la peau qui recouvre les glandes, à frapper rude-

ment, dans le tems qu'on croit ces organes assez douloureux pour tourmenter un cheval, doit y produire de l'inflammation, si elle n'existe pas, ou bien l'augmenter considérablement, si déjà il s'y en est déclaré. Cette absurdité est en vogue dans plusieurs cantons, et ce ne serait rien que cette opération, si elle n'était que ridicule; mais elle est dangereuse, et l'on a vu en résulter des fistules salivaires, une perte de peau dans une large surface, des plaies graves. D'ailleurs, n'a-t-elle pas l'inconvénient d'exposer à des erreurs de diagnostic, de faire méconnaître d'autres maladies, qu'on pourrait traiter avec succès. Dans tous les cas, ce n'est jamais par une violence exercée sur les glandes, qu'on peut combattre les avives, mais bien plutôt à l'aide de la chaleur, des boissons chaudes, des saignées, des révulsifs, et un régime convenable.

SUR L'EMPLOI DU SON

OU

L'ECORCE DU FROMENT ET DES AUTRES GRAINES CEREALES.

Dans sa séance du 21 mars 1833, la Société a reçu de M. Herpin, docteur en médecine, membre du Conseil d'administration de la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, etc., etc., une brochure ayant pour titre : *Recherches économiques sur le son ou l'écorce du froment et des autres graines céréales*

Il résulte de ces recherches :

1.o Que l'enveloppe ou la partie corticale du blé forme à peine 5 °/o ou 1/20 du poids du grain ;

2.o Que néanmoins, par les bons procédés ordinaires de mouture, le blé produit le quart de son poids en sons ou issues ;

3.o Qu'on laisse aujourd'hui dans le son plus de 75 °/o, en poids, de substances nutritives ;

4.o Qu'au moyen d'un simple lavage, on peut retirer, des sons, la moitié de leurs poids de farine de première qualité, de gruau et d'autres substances nutritives ;

5.o Que l'on peut ainsi retirer du blé, au moins 15 °/o de pain en plus de ce qu'on en obtient aujourd'hui ; c'est-à-dire qu'avec la même quantité de grains que l'on consomme en France, on peut obtenir, en plus, trois millions de kilogrammes de bon pain par jour.

L'auteur a pris un brevet d'invention pour l'objet dont il est question dans cette brochure; néanmoins, comme il autorise tous les établissemens de bienfaisance et de charité à faire usage, s'ils le jugent convenable, des procédés qu'il indique, pourvu que ce soit sous la surveillance et la garantie des chefs de ces établissemens, et seulement pour le service des indigens, la Société a arrêté que, pour répondre aux vues bienfaisantes de M. Herpin, l'exemplaire qu'il lui a adressé sera communiqué, par M. Ignon, son secrétaire perpétuel, aux chefs des établissemens charitables qui désireront en prendre connaissance.

APERÇU

DE L'ETAT ACTUEL

DE LA FABRICATION DES TISSUS DE LAINE

DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE;

PAR M. JAFFARD, FILS, MEMBRE RÉSIDANT.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1833.

MESSIEURS,

La fabrique de la Lozère, pour les tissus de laine, est, comme vous le savez, répandue dans les campagnes, hameaux, villes et villages du département. Chaque ouvrier, ne consultant que son intérêt ou sa convenance, confectionne sa pièce dans la qualité qui lui convient, à des largeurs à peu-près exactes, quant à la *lèze*, et d'une longueur déterminée assez rigoureusement; les pièces étant mesurées à fur et à mesure de l'achat, et rejetées, comme hors du commerce, lors qu'elles manquent au-delà de deux mètres sur la longueur.

Cette fabrique, on peut le dire, seule source de prospérité pour le département de la Lozère, a été importante et florissante dans un tems où la cherté des tissus de coton ne permettait pas, vu ses prix élevés, une rivalité entre ces deux articles, et que le Gouvernement avait adopté nos tissus pour les doublures de l'habillement des troupes; mais le bas prix actuel des cotons, l'établissement des mécaniques pour

leur filature ayant permis de les livrer à la consommation à des prix à bien meilleur compte que nos tissus de laine, ces derniers ont été abandonnés, et la préférence exclusive a été accordée aux tissus de coton pour tout ce qui est doublure. Les qualités supérieures de nos articles de laine étaient employées pour vêtement d'hiver dans certaines contrées, ainsi que pour les ecclésiastiques et maisons religieuses; mais le luxe s'étant répandu dans toutes les classes de la société, joint à la grande facilité de se procurer des étoffes en coton, plus agréables à l'œil et moins coûteuses, il en est résulté une consommation beaucoup moindre de nos articles, qui fait craindre que des capitaux suffisans ne soient pas rappelés dans le département pour entretenir l'équilibre entre les capitaux qui en sortent pour nos besoins en objets de première nécessité : tels que les vins, sel, huiles, etc., et ceux qui peuvent y être appelés par nos industries, encore naissantes et peu nombreuses.

L'on peut évaluer à peu-près du quart au tiers la quantité d'affaires qui se font sur les divers points de notre département en tissus de laine, comparativement à celles qui s'y traitaient, il y a 15 à 20 ans, et qui ont diminué progressivement; c'est incontestablement pour l'ouvrier et fabricant une diminution désespérante dans la consommation de ces articles. Le département n'a pas cependant à souffrir de l'entière différence de la valeur du montant de ses marchandises, parce que tout n'était pas bénéfice ou façon dans ses étoffes, et que, pour fournir aux matières premières, on était obligé d'acheter des laines étrangères : les nôtres ne pouvant point suffire, ce qu'elles font aujourd'hui.

De cet état de choses et par le manque d'affaires, il s'est établi une concurrence, telle qu'elle a dû pousser le fabricant à améliorer ses produits pour obtenir la préférence et un prix plus avantageux à la vente ; et il est certain qu'aujourd'hui nos articles ont gagné vers un perfectionnement qui peut nous faire espérer un accroissement de consommation. Cette amélioration est en partie due au perfectionnement des fils obtenu par la filature de Messieurs Chapel-d'Espinassoux, frères.

Le négociant privé de la quantité d'affaires a dû regarder autour de lui ce qui pourrait lui offrir quelques chances de succès, et il a cherché à son tour à confectionner la préparation de nos étoffes, qui s'expédiaient autrefois en blanc sans préparation et qui, aujourd'hui en grande partie, reçoivent la dernière main pour la teinture et les apprêts. Il s'est établi une lutte entre les maisons de commerce de draperie de ce pays et celles du dehors, qui, donnant une simple préparation à nos articles, s'étaient emparées d'un commerce intermédiaire entre nous et les détaillans de ces mêmes articles, concurrence qu'ils se voient obligés d'abandonner et de nous laisser exploiter. Si cette innovation sur notre place n'augmente pas sensiblement la vente de nos articles, il en résulte positivement une augmentation de valeur d'environ 20 à 25 p. °/o sur les prix de nos tissus, ce qui ne laisse pas d'offrir un certain avantage au pays. Il est à désirer que de nouvelles améliorations se continuent dans la préparation de ces articles.

Espérons que le Gouvernement viendra encourager les efforts de nos négocians, favoriser le département

de la Lozère de quelques fournitures pour habillement des troupes, telles que celle de pantalons garances et autres. La durée de nos étoffes, leur bas prix peut offrir un avantage réel au Gouvernement et procurer au département une certaine consommation de ses tissus de laine, devenue indispensable à son existence.

Le prix de nos étoffes, teintes et préparées, peut être évalué :

Pour l'officier, à 2 fr. 50 c. le mètre.
Pour le soldat, à 2 fr. 00 c. *id.*

On peut estimer la quantité de pièces de nos étoffes et leur prix moyen, l'une dans l'autre, d'après leur vente actuelle, par semaine, dans chaque lieu de marché, ainsi qu'il suit :

Mende.	150 Escots à	75 francs.
	100 serges à	40 fr.
Serverette. . .	150 Escots à.	55 fr.
	200 Serges à	35 fr.
Saint-Chély. .	100 Escots à	50 fr.
	150 Serges à	28 fr.
La Canourgue.,	300 Pièces petite draperie ou refoulés à	29 fr.
Total. . . .	1150 Pièces par semaine.	

Ce qui fait une somme totale, par semaine, de 48,400 francs d'achat, chaque quantité calculée séparément sur son prix relatif, et donne celle de 2,323,200 fr. d'achat par an.

EXTRAIT

DE DIVERS RAPPORTS

FAITS DANS LES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

1.° **Rapports** sur les Annales de la Société d'Horticulture de Paris (cahiers de juillet, août et septembre 1832) par M. Bouyon.

Semis des bonnes espèces de fruits. -- Voici, dit le rapporteur, un fait nouveau que M. Jaume-Saint-Hilaire a eu l'occasion d'observer, et qu'il cite comme contraire à toutes les opinions reçues depuis deux mille ans sur les semis des bonnes espèces de fruits.

M. Sageret, dit-il, notre confrère, a semé, il y a environ quinze ans, un très-grand nombre de graines des meilleurs fruits; les jeunes arbres mis d'abord en pépinières ont été transplantés quatre ans après dans un nouveau jardin : quelques uns même l'ont été deux fois.

Depuis deux ou trois ans plusieurs poiriers, pruniers, etc., provenant de ces semis donnent des fruits, et plusieurs d'entr'eux de bons fruits, sans être parfaitement semblables à l'espèce dont ils proviennent; ils ont souvent quelques qualités qui les en rapprochent.

M. Kinght, président de la Société d'Horticulture

à Londres, a annoncé qu'ayant semé des pepins de bonnes poires, il a déjà obtenu douze espèces de poires nouvelles, dont quelques unes sont d'une qualité supérieure à tout ce que la France et la Belgique ont fourni autrefois à l'Angleterre, et qu'il en attend encore un plus grand nombre de plusieurs arbres qui proviennent des mêmes semis.

M. Jaume-St-Hilaire croit que la transplantation est nécessaire pour améliorer les fruits des arbres venus de graine; attendus que tous les végétaux choisissent dans la terre les sucs convenables à leur nature particulière, qu'ils épuisent en peu d'années, d'où est venue la théorie des assolemens.

On avait cependant toujours entendu dire que les meilleurs fruits propagés par leurs graines dégénèrent et qu'on n'obtient presque toujours que des fruits acerbes et plus propres à devenir la pâture des animaux que la nourriture des hommes.

M. Bouyon termine en rappelant que la Société royale et centrale d'agriculture a ouvert un concours pour la propagation des bonnes espèces d'arbres à fruits, par la voie des semis : concours dont le programme a été adressé à la Société, et qui sera communiqué par son Secrétaire perpétuel à toutes les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pommes de terre à fleurs avortées. — Excellente espèce qui est une variété de la Patraque ou soit Patate jaune. On conseille de la propager.

On dirait d'abord qu'elle ne fleurit pas ; mais en y regardant de plus près, on aperçoit des rudimens

de fleurs qui tombent au moindre toucher. Dans cet article on confirme l'opinion, qu'il est avantageux de couper les fleurs des pommes de terre, à mesure de leur apparition ; les plantes donnent des tubercules d'un plus gros volume et en plus grande quantité.

Engrais. -- Note sur la propriété fertilisante des eaux de savon.

M. Payen, chimiste-manufacturier, a publié plusieurs Mémoires sur les moyens d'utiliser, comme engrais, diverses substances qui, abandonnées à elles-mêmes, produisent des exhalaisons nuisibles à la santé des habitans ; les eaux de lessive et de savonnage sont dans ce cas, soit en croupissant dans des ruisseaux mal soignés, soit en allant se déposer dans une mare non loin des maisons. M. Payen rapporte dans l'un de ces Mémoires que la commune d'Issi était depuis long-tems incommodée d'une telle mare, quand le propriétaire d'un pré, près duquel les eaux passaient pour se rendre à la mare, a eu l'heureuse idée de les détourner pour les faire entrer dans son pré par irrigation.. Depuis ce tems le pré est devenu extrêmement fertile, et la commune n'est plus incommodée des exhalaisons pestilentielles qui s'élevaient de la mare.

Les jardiniers ne doivent donc pas craindre de jeter sur la terre de leur jardin les eaux de lessive et de savon provenant de leur ménage ou de toute autre source.

2.° Rapport sur le Propagateur Aveyronnais, par M. Blanquet (D. M.)

Moyens employés pour garantir les parcs de bêtes à laine des attaques du loup. -- Parmi le nombre assez considérable de Mémoires, insérés dans le Propagateur Aveyronnais, pour les mois de juillet, août et septembre de l'année 1832, il en est plusieurs qui intéressent particulièrement les cultivateurs de la Lozère. Je vous parlerai d'abord de celui qui est relatif aux moyens employés pour garantir les parcs de bêtes à laine des attaques du loup. En Angleterre et en Allemagne on a recours aux traques ou battues générales et au poison. Ces moyens, qui sont sans doute les meilleurs, ne sont pas toutefois sans inconvénient, et d'ailleurs ne peuvent être mis en usage qu'avec le concours des autorités et sous la direction de gens préposés à cet effet. Les pièges, tels que les traquenards, les fosses et les lacs coulans à bascule ou autres sont d'une utilité évidente ; mais ils ont l'inconvénient d'être dangereux pour les hommes et les animaux domestiques et on ne peut compter sur eux pour l'entière destruction des loups ; toutefois il en existe un qui n'offre aucun danger et qu'on emploie avec succès dans plusieurs contrées et notamment dans la Franche-Comté : il consiste dans une double enceinte de pieux de sept pieds de hauteur et assez rapprochés pour que le loup ne puisse sortir une fois qu'il est engagé. Dans l'enceinte intérieure, on place une brebis ou une oie. Dans l'enceinte extérieure, assez rapprochée de la première pour que le loup ne puisse se retourner, se trouve une ouverture qui

lui permet d'entrer ; mais à peine il a touché une porte qui lui barre le passage que celle-ci retombe sur lui et l'empêche de sortir du cercle dans lequel il se trouve pris.

C'est pendant la nuit que les loups font les plus grands ravages ; ils franchissent le parc des bêtes à laine , les effraient tellement qu'elles le renversent et se dispersent dans la campagne , où elles deviennent les victimes de la fureur de ces animaux carnassiers. Le meilleur moyen de parer à cet accident est le parc à la Daubanton, qui se compose de claies de cinq pieds de hauteur , posées debout , fichées en terre par l'extrêmité des montans latéraux et bien assujetties par des crosses, dont l'extrêmité supérieure est arrêtée dans les traverses des claies au moyen de deux chevilles, et l'extrêmité inférieure, fixée par une espèce de coin de bois large de trois ou quatre pouces qu'il nomme la clef et qu'on enfonce dans la terre à l'aide d'un maillet. Ce parc est très-solide ; mais il est lourd et exige trop de soins ou de tems pour le dresser ; je lui préférerais celui dont on se sert dans quelques cantons de l'arrondissement de Marvejols. On place aux quatre angles du parc une espèce de courbe en bois, percée de deux trous dont un à chaque extrêmité et destinés à recevoir deux chevilles qui assujétissent les deux montans. Au point de réunion de chaque claie, la partie supérieure des montans est fixée par une rondelle faite avec le bouleau ou le pin , et la partie moyenne avec deux crosses , dont une en dedans et l'autre en dehors. La traverse inférieure n'est séparée du sol que de trois pouces, et les deux qui sont au-dessus sont aussi très-rapprochées l'une de l'autre afin que le loup ne puisse

pas enlever une bête à laine en la faisant passer dans l'espace compris entre deux claies, ou la terre et la dernière claie.

L'auteur du Mémoire, dont je fais l'analyse, propose l'usage d'une lanterne à quatre faces et garnie en verres diversement colorés. Ce moyen est infaillible s'il s'agit d'éloigner le loup du parc; mais il ne peut, ainsi qu'il le prétend, dispenser les propriétaires de nourrir des chiens, au moins dans ce département, et surtout dans les communes qui sont boisées; nul doute qu'un troupeau, lorsqu'il entre dans une forêt, ne soit exposé à de graves accidens s'il n'est protégé par la force et la vigilance des chiens, ce qui nous conduit à examiner si l'espèce que nous avons dans la Lozère réunit les qualités nécessaires. (1)

Amélioration de la race des chiens de parc. Il est évident que l'usage des divers moyens propres à détruire les loups, quelques avantageux qu'ils soient, seront insuffisans pour délivrer le pays de leurs ravages; il faudrait un concours de volontés et une unité d'action qu'on ne peut se flatter d'obtenir. Les chiens seront donc toujours nécessaires; mais pour qu'ils résistent aux attaques du loup ils doivent être courageux et vigoureux. Les combats auxquels ils doivent se livrer ne ressemblent pas à ceux des hommes: l'adresse, les armes artificielles, si on excepte le collier garni de pointes de fer, n'offrent que peu de chances de succès, tandis que le courage et les forces physiques

---

(1) On pourrait à la rigueur, soit dans les vallons, soit sur les causses se dispenser d'avoir des chiens, parce qu'ils sont à-peu-près inutiles pendant le jour, et se borner à placer pendant la nuit la lanterne près du parc.

sont ici le gage de la victoire. Il existe dans plusieurs villages des chiens d'une belle taille et d'une intrépidité à toute épreuve ; mais dans un grand nombre d'autres ils sont rabougris , petits, faibles , lâches et , lorsque l'ennemi paraît, incapables de lui résister. Plusieurs causes contribuent à les rendre tels. La première, est le défaut de nourriture ; la seconde , de confier la garde d'un troupeau à un seul chien ; la troisième, est la négligence des propriétaires dans le choix et la conservation des races.

Dans les villages considérables les chiens sont ordinairement biens nourris parce qu'il n'y a qu'un seul troupeau et que le berger sait la quantité de pain qu'il doit recevoir de chaque propriétaire , et qu'il ne manque pas à l'exiger. D'autre part, le grand nombre de ceux qui doivent contribuer à la dépense allège tellement la quotité de chacun qu'il trouve le fardeau léger et le supporte sans peine ; il n'en est pas de même dans les hameaux ou les petites fractions de commune habitées par des colons , souvent peu fortunés , et fréquemment peu disposés à s'entendre sur des objets d'utilité commune. Il serait à désirer que les personnes qui, par leur position sociale, sont dans le cas d'influer sur leurs déterminations leur persuadassent qu'il est de leur intérêt de s'associer pour n'avoir qu'un seul troupeau , gardé par deux chiens bien nourris et susceptibles de résister aux attaques de plusieurs loups, lorsque l'occasion s'en présentera. L'administration ne peut intervenir , quant à ce qui concerne les deux premières causes et les accidens graves qui en résultent ; mais il n'en est pas de même pour la troisième. Il n'est que trop vrai que les plus belles races de chiens s'abâtardissent

par l'incurie des cultivateurs, lors de l'époque des amours de ces animaux. Lorsqu'une chienne est en chaleur les mâles des villages voisins accourent en foule et il n'est pas rare qu'ils se trouvent près d'elle au nombre de six, huit et douze ; pendant dix ou douze jours ils se livrent des combats terribles, dit l'auteur du Mémoire, et le plus fort n'est pas toujours celui qui remporte le prix de la victoire ; harcelé par ses rivaux, qui se réunissent contre lui ; le plus lâche profite d'un moment favorable ; les produits de la conception sont nécessairement viciés ; il arrive aussi qu'épuisé par la fatigue et les nombreuses blessures auxquelles il n'a pu se soustraire il est forcé à abandonner le champ de bataille, ensorte qu'on ne peut compter sur la bonté, le courage et la vigueur des individus qui proviennent d'une copulation si troublée et si incertaine. Si on joint à cela les inconvéniens qui résultent du ravage que la réunion des chiens occasionne dans les moissons, des dangers auxquels sont exposés les troupeaux privés de leurs gardiens, de ceux que courent les hommes lorsqu'ils rencontrent ces animaux furieux au milieu des champs et de la perte qu'éprouvent les propriétaires lorsqu'ils reviennent au logis épuisés ou estropiés, on comprendra facilement qu'il serait à désirer que dans le code rural, que nous attendons avec tant d'impatience, il y eût un article d'après lequel toute chienne, à l'époque de ses amours, devrait être enfermée jusqu'à leur cessation ; il serait alors facile de la livrer à un mâle de belle race et on serait assuré de la vigueur des chiens qui en proviendraient. Au reste l'incurie des paysans de la Lozère est trop connue pour qu'on puisse compter sur leur zèle à remplir les conditions



exigées pour obtenir une belle reproduction, et je pense qu'il serait convenable que l'administration centrale votat pour chaque canton une somme de 300 francs, qui serait distribuée à un propriétaire qui se chargerait de fournir des chiens de belle race à ceux qui en demanderaient, et à un prix modéré, à raison de l'indemnité qu'il recevrait.

Chaulage de l'avoine. — Plusieurs propriétaires de l'Aveyron sont dans l'usage de chauler l'avoine, et j'avoue que je ne comprends pas pourquoi cette opération n'est pas pratiquée dans la Lozère. Ce n'est pas exagérer que de dire qu'il arrive fréquemment qu'un cinquième, un quart et même la moitié d'une récolte en avoine est emportée par la carie ou le charbon. Nul doute donc que le chaulage ne soit éminemment utile dans la partie du département susceptible de cette espèce de culture, et c'est ce qui m'engage à relater le procédé suivi par M. Blanc, propriétaire au Vernet, département de la Haute-Garonne.

Faites dissoudre dans un chaudron, rempli d'eau tiède, le vitriol bleu à raison d'un kilogramme pour huit hectolitres de grain; procurez-vous seize comportes, dans chacune desquelles vous placerez un demi hectolitre de grain; distribuez, par égales portions, la dissolution ci-dessus et ajoutez assez d'eau pure pour que le grain que contient chaque tinette soit submergé de trois pouces; remuez dans tous les sens avec une pèle de bois et enlevez avec une écumoire tout ce qui monte à la surface, comme graines, folle-avoine et blé léger; jetez le tout dans un coin; après dix minutes l'opération est terminée. Placez

ensuite une corbeille sur une tinette vide, jetez-y une des comportes ou tinettes remplies, le blé reste dans la corbeille et le liquide, devenu inutile, coule dans la comporte ; celle qu'on vient de délivrer sert à son tour pour en délivrer une autre, et successivement jusqu'à la dernière. Le blé ainsi mouillé est entassé jusqu'au lendemain, on l'ensache à demi sec et très-enfle pour le semer de suite, et on renouvelle cette opération tous les soirs pendant la durée des semailles.

Le résidu est donné sans inconvénient aux cochons et aux volailles, ce qui prouve que le sulfate de cuivre n'est pas un poison aussi dangereux qu'on veut le faire accroire. L'orge est moins sujet à se charbonner que l'avoine, si toutefois il arrivait qu'il le fut on pourrait suivre le même procédé.

3.o Rapport sur le Journal des connaissances usuelles (premier trimestre 1833), par M. Roos.

Nouvelle ruche en paille à petites hausses. -- M. de Fontenay, dans un nouveau Manuel des propriétaires d'abeilles, fait part de son expérience de quarante ans sur ces précieux animaux. Il a remarqué qu'il était préférable d'employer des ruches en paille à toute autre matière ; elles ont, dit-il, l'avantage de concentrer mieux la chaleur au printems et pendant l'hiver, et sont plus fraîches en été. Elles offrent plus de solidité et peuvent s'agrandir et se diminuer selon la quantité des abeilles.

Il a observé qu'il fallait s'abstenir de tirer le miel au printems, sous peine de perdre successivement et

les essaims et toutes les ruches ; ce n'est qu'après la saison des essaims et vers la fin de juillet et le commencement d'août qu'on peut se permettre d'en récolter sur les plus fortes : encore doivent-elles peser au moins trente livres. Il faut qu'elles aient ce poids pour qu'elles puissent également passer l'hiver. A défaut de ce poids, M. de Fontenay indique un moyen extraordinaire, qui consiste à réunir deux ou trois ruches faibles en les superposant les unes aux autres, qui en donneront une passable. Il convient de consulter ce Manuel, qui contient des renseignemens du plus grand intérêt.

De la conservation des plants d'artichauts pendant l'hiver. -- Rien n'est plus ordinaire que de perdre en hiver des plants entiers d'artichauts, et nous devons attribuer ces accidens au dégel et à l'humidité, qui ne sont que la conséquence des grands froids. Pour y remédier, voici le moyen que l'on emploie avec succès dans quelques villes du nord : on laboure la terre au pied de la plante, on l'y pyramide très-légèrement pour faciliter l'écoulement des eaux, on fiche en terre trois bâtons qui se terminent en angle ; on recouvre ce pavois de litière longue, puis de feuilles sèches et d'une dernière couche de litière. Cet abri se trouve nécessairement incliné dans le sens des pavois, ce qui favorise l'écoulement de l'eau dans l'intervalle qui règne entre les artichauts ; par ce moyen, la plante respire et est défendue tout à la fois de l'atteinte des gelées et de l'humidité des dégels. Je ne saurais trop engager à user de ce moyen dans ce pays, si tributaire de nos voisins par le peu de soins que nous employons pour corriger l'appreté de notre



climat. Nous y trouverions un double avantage : économie et supériorité dans nos produits.

De la Choucroute -- Permettez-moi de vous témoigner les regrets que j'éprouve de ne pas voir utiliser un autre produit qui fait la richesse de plusieurs villes de l'Allemagne : je veux parler du chou qui, dans ce pays, est d'une qualité si supérieure et avec lequel nous pourrions obtenir la choucroute, provision ménagère des plus économiques et des plus salubres ; elle est d'une ressource dans l'hiver et soutient, par son acide, la santé dans la saison des chaleurs. Il ne faudrait cependant pour obtenir de pareils résultats que consulter le Mémoire sur la choucroute, par Noël Thiaville, dont je recommande la lecture à celui qui voudra se livrer à cette industrie.

Moyen pour éteindre les incendies sans le secours des pompes ni de l'eau. -- M. de Fontenay emploie la terre. L'expérience lui a prouvé qu'une quantité de terre jetée sur un incendie l'éteignait sans courir le risque de le voir s'allumer dans un autre endroit : inconvénient qui résulte souvent de l'emploi de l'eau. Quoiqu'en dise M. de Fontenay je crois que si le moyen qu'il indique est efficace, il doit offrir l'inconvénient de la lenteur et que les pompes peuvent plus facilement agir que des hottes de terre, dont le transport au sommet des bâtimens incendiés est difficile et hérissé de dangers. Au surplus ne nous privons pas d'employer ce moyen dans les foyers d'incendie bas et à portée, et surtout dans les localités éloignées de l'eau et qui manquent de pompes.

4.° **Rapport sur un Recueil de pièces concernant un nouveau mécanisme de charrue, publiées par la Société centrale d'agriculture de Nancy, par M. J. J. M. Ignon.**

Charrue-Grangé. La Société centrale d'agriculture de Nancy vous a adressé le Recueil qu'elle a publié sur un nouveau mécanisme adapté à la charrue, dont la découverte est due au génie d'un simple garçon de ferme, Jean-Joseph Grangé, de Harol, département des Vosges.

Ce Recueil se compose de rapports, mémoires, notes et procès-verbaux des expériences faites par cette Société, les 23, 26 et 28 février dernier, pour constater plus spécialement tous les avantages que l'agriculture doit retirer de cette importante invention qui dispense des forces de l'homme dans l'usage de la charrue, opère un travail très-régulier et offre encore diminution de tirage. Je vais, Messieurs, extraire quelques passages de ces diverses pièces.

La Charrue-Grangé offre l'aspect d'une charrue ordinaire à avant-train; elle n'en diffère, au premier coup-d'œil, que par le levier qui la surmonte pour faire sortir le soc de la terre. Elle n'est pourvue que d'un seul mancheron. Sa haye est maintenue au-dessus de l'avant-train, dans un double montant en bois, traversé d'une broche de fer, destinée à la soutenir et à l'élever ou à l'abaisser à volonté, suivant le degré de profondeur qu'on veut donner au labour. La haye, ainsi maintenue dans ce double montant, ne peut tourner sur elle-même, ni s'in-

cliner à droite ou à gauche. Elle est aussi retenue à l'essieu par deux chaînes latérales qui s'allongent ou se raccourcissent à volonté, suivant la largeur du sillon qu'on veut tracer, et qui l'empêchent de s'écarter de la ligne directe qu'elle doit suivre. Un levier de pression, dont l'extrémité est invariablement liée aux armonts de l'avant-train, passe sous l'essieu, qui lui sert de point d'appui, et vient ensuite s'accrocher au mancheron; il fixe le soc en terre et remplace l'action des bras de l'homme sur notre charrue ordinaire. Voilà le moyen simple et en même-tems si puissant, qui fait la base de ce précieux instrument. (*Rapport de M. Genin, membre de la Société de Nancy*).

Toutes les charrues connues jusqu'à ce jour, exigent un homme fort et expérimenté, et qui ne peut travailler qu'un certain tems, suivant sa force physique et les difficultés résultant de la nature plus ou moins compacte, plus ou moins friable du sol qu'il laboure. S'il n'a pas d'expérience, ou s'il abandonne un instant sa charrue, elle dévie ou se renverse; s'il est fatigué, elle s'arrête. (*Rapport de M. le sous-préfet de Lunéville*).

Le système Grangé, obvie à tous ces inconvéniens. Elle fonctionne sans que personne tienne les mancherons, un jeune homme, un enfant suffit pour conduire son attelage. Une simple pièce de bois placée dans la machine elle-même, effectue et règle son action; c'est un levier qui peut s'adapter à toutes les charrues à avant-train, au moyen d'une dépense très-modique. Si elle rencontre une pierre, on la voit franchir l'obstacle, glisser et repiquer aussitôt,

sans dévier de la ligne qu'elle suit; et cela, sur les pentes, comme sur les surfaces planes. Ses mouvemens sont tellement faciles à modérer, qu'elle s'arrête au point précis où finit le champ qu'elle parcourt, puis elle retourne pour tracer un nouveau sillon, sans se renverser jamais. (*Journal de la Meuse*).

Le résultat des expériences tentées par la commission de la Société de Nancy sur la Charrue-Grangé, est 1.o qu'elle paraît propre à opérer dans toute espèce de sols. On observe seulement, avec l'inventeur lui-même, que dans les terrains d'un revers trop rapide, elle ne pourrait conserver son équilibre sans une seconde personne pour la soutenir; mais qu'elle a marché seule dans un terrain où l'inclinaison était cependant d'un mètre sur cinq et quelquefois sur quatre; 2.o qu'elle fait un travail en général plus régulier que toutes les charrues conduites par la main des hommes, parce qu'une machine opère toujours d'une manière plus uniforme, ce qui est plus favorable à la végétation; 3.o qu'elle offre moins de tirage que la charrue du pays; ce qui est dû d'abord à sa construction, qui permet de donner moins de longueur à l'age ou la haye, de sorte que la pointe du soc arrive presque à la perpendiculaire de l'essieu de l'avant-train; ensuite, le lévier solide, qui joint l'age à l'avant-train, détruit les inconvéniens de ce dernier et fait de la Charrue-Grangé un véritable araire : effectivement, on a remarqué que souvent les roues ne portent pas à terre; 4.o qu'à la fin de la raie, elle sort de terre d'une manière nette et précise, sans occasionner aucune de ces bavures qui offensent si souvent et si désagréablement les prés et les champs des voisins;

5.o qu'elle n'exige pour sa conduite qu'un jeune homme assez intelligent pour guider l'attelage.

En résumé, cette charrue semble susceptible de devenir l'instrument de ce genre le plus perfectionné, en même tems qu'elle présente un système nouveau destiné à amener une révolution complète dans la principale opération de l'agriculture. (*Rapport de M. Soyer-Willemet, secrétaire-archiviste-trésorier de la Société de Nancy*).

La réputation de l'invention-Grangé s'est répandue avec la rapidité de l'éclair. Des essais ont eu lieu sur plusieurs points de la France; tous les journaux en ont parlé avantageusement; plusieurs prix lui ont été déjà décernés. Jeune, simple et désintéressé, l'inventeur a renoncé à solliciter un brevet d'invention, qui aurait pu être lucratif pour lui; il a abandonné les bienfaits de sa découverte à l'avantage de l'agriculture. Des souscriptions ont été ouvertes sur plusieurs points pour le récompenser. Le comité formé dans le sein de la Société de Nancy, a eu l'extrême obligeance de vous annoncer qu'il s'empressera de répondre aux demandes que notre Société voudrait lui faire, dans le but de propager ce nouveau système, et d'appeler l'intérêt de nos agriculteurs sur l'auteur de cette précieuse découverte, qui a su joindre au mérite de son invention, l'exemple du plus rare désintéressement.

5.o RAPPORT sur les différentes pièces que la Société a reçues concernant le Semoir et le Sarcloir-Hugues, par M. J. J. M. IGNON.

Semoir et Sarcloir-Hugues. M. Hugues, avocat à

la cour royale de Bordeaux, et propriétaire-cultivateur à Pessac, a inventé un semoir dont l'usage paraît offrir d'immenses avantages. Sur sa demande, M. le Préfet de la Gironde a appelé une commission à suivre les essais de cet instrument et d'un sarcloir qui en forme le complément. Cette commission a rendu le compte le plus favorable sur l'emploi de ces deux instrumens. Le procès-verbal et le rapport qu'elle a publiés à ce sujet vous ont été adressés par M. le Préfet de la Lozère, avec invitation de les faire connaître aux principaux agronomes du département.

Plus tard, vous avez reçu un exemplaire du *Cultivateur*, journal des progrès agricoles; supplément au cahier de mars 1833, entièrement consacré aux expériences agricoles du Semoir-Hugues, faites sur différens points de la France, en septembre, octobre et novembre 1832.

Je vais citer quelques passages de ces différentes pièces.

« Le Semoir-Hugues, dans son extérieur, est simple et très-solide.

» Il est assez léger pour que, dans une terre friable, deux hommes puissent le faire fonctionner; néanmoins, la commission pense qu'il sera plus avantageux d'employer une bête de trait dont la force sera proportionnée à la nature de la terre des champs qu'on voudra ensemencer.

» L'instrument sème dans le même tems et d'un seul trait cinq rangs tracés et recouverts à la fois.

» L'un des principaux avantages du semoir de M. Hugues, est de pouvoir semer, avec une régularité

remarquable, toute espèce de grains ou de semences, sans rien changer, ajouter ni supprimer à l'instrument; en sorte qu'il sème successivement et à volonté le froment et le seigle, la fève et la carotte, le haricot et le millet, le maïs, la luzerne, dans les proportions convenables, sans subir, on le répète, le moindre changement, quel qu'il soit dans son mécanisme.

» L'instrument sème ou ne sème pas, à volonté; ainsi, quoiqu'en action et les trémies étant pleines de grains, le conducteur n'a qu'à presser un bouton pour le faire semer ou pour arrêter la semence; d'où il résulte un grand avantage pour l'économie de cette semence et la célérité du travail.

» Les coutres qui tracent les rayons sont creux pour recevoir le grain au sortir du tuyau. Ces coutres sont disposés de manière à conduire la semence jusqu'au fond de la raie, sans qu'aucun grain puisse tomber ailleurs que dans le rayon.

» Les cinq tuyaux qui reçoivent les grains pour les transmettre aux coutres dont on vient de parler, s'ouvrent et se ferment à volonté; ce qui donne au semeur, sans qu'il soit besoin de suspendre la marche de l'instrument, la facilité de s'assurer s'il n'y a pas d'interruption dans la circulation de la semence, ou de pouvoir dégorger les tuyaux de suite dans le cas où quelque corps étranger y aurait été introduit.

» L'instrument sème à l'alignement, avec une parfaite régularité.

» Dans l'espace de dix minutes, l'instrument a semé, avec un centième d'hectolitre de semence, une

étendue de terre équivalant à un dixième de journal ou un trentième d'hectare environ.

» La commission s'est ensuite rendue sur les deux pièces de terre ensemencées en seigle, avec le semoir, dans le courant de l'automne précédente, pièces qu'elle avait déjà visitées lors de son second transport. Ces récoltes étaient dans un bel état de végétation, et ne laissaient rien à désirer.

» Elle s'est ensuite occupée de l'examen d'un nouvel instrument inventé par M. Hugues, pour exécuter le sarclage des champs semés avec son semoir.

» Cet instrument, d'une construction simple, légère et solide, a fonctionné, à l'aide d'un seul homme, devant la commission. Néanmoins, elle est d'avis que deux hommes seront nécessaires pour le faire manœuvrer toute une journée avec avantage, afin d'obtenir pour résultat le sarclage d'un journal.

» La commission a remarqué un espace d'environ trente ares sarclé la veille avec ce même instrument. Le travail était bien exécuté. La différence qui existe entre ce sarclage et celui opéré à la main, est que ce dernier ameublit la terre tout autour des tiges des plantes, en détruisant toute l'herbe, tandis que le nouveau sarcloir n'ameublit que l'entre-deux des rayons, détruit l'herbe et chausse les tiges en même-tems. Son usage sera très-avantageux, en observant toutefois que l'application en soit faite en tems opportun, c'est-à-dire, en prévenant toujours la croissance des herbes parasites, et en répétant l'opération jusqu'au moment où les céréales s'empareront du terrain. L'usage de cet instrument doit du reste comporter une grande économie de tems, et il doit être

considéré comme un puissant auxiliaire du semoir et comme devant en former le complément. »

Dans ses conclusions, la commission recommande l'emploi de ces deux instrumens comme constituant à eux seuls un système de culture qui doit produire des économies et des améliorations en agriculture.

A la suite de ce rapport, se trouve une lettre de M. Hugues à M. le Préfet de la Gironde pour lui annoncer qu'il a l'intention de visiter, dans le courant de l'automne, à ses frais, avec son semoir, le plus grand nombre possible d'agronomes des diverses parties de la France, chez qui il semera des céréales sur une certaine étendue, en présence de tous les agriculteurs qui voudront bien se rendre sur les lieux, et de visiter de nouveau, en février et en mars, ces mêmes agronomes, avec son second instrument, pour sarcler tout ce que le semoir aura précédemment semé.

Cette promesse, M. Hugues l'a exécutée, et le Recueil des expériences rapportées dans le supplément du *Cultivateur*, atteste les succès qu'il a obtenus dans les départemens de la Charente, de la Vienne, d'Indre-et-Loire, d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de l'Oise, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de l'Aisne, de la Marne, de la Meuse, de la Meurthe, des Voges, du Doubs et du Rhône. Partout les Sociétés d'agriculture ont présidé aux essais de ces deux instrumens et en ont constaté les résultats, qu'on peut résumer ainsi : économie de la semence et de tems ; et comme les plantes sont peu enfoncées en terre, elles propèrent et tallent

avec plus de force, et attendu l'isolement des rayons, la circulation de l'air autour de la plante est plus libre et contribue plus à sa belle végétation.

6.o Rapport sur les éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre, par M. Chevalier, (D. M.)

Engrais. La Société d'agriculture du département de l'Indre a décerné un prix à M. Auguste Certain, fils, conducteur des ponts-et-chaussées, pour un mémoire qu'il a fait sur le mode suivi jusqu'à ce jour, dans les principales villes du département, pour l'enlèvement des boues et la vidange des fosses d'aisance, et le moyen à y substituer pour rendre l'extraction de ces matières utile à chacune de ces villes, sous le rapport de l'augmentation des ressources de son budget, et utile à l'agriculture, sous le rapport de la création de nouveaux engrais.

Comme terre très-divisée, dit M. Certain, d'après le nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique, la boue est toujours un bon amendement. Un cultivateur attentif à ses intérêts, fera ramasser la boue de la grand'route, qui est toujours mêlée des débris de matières animales, il dirigera les eaux pluviales qui lavent les rues, vers une vaste fosse, qu'il établira sur sa propriété, et tous les ans il la videra des boues qui s'y seront accumulées. Ces boues seront un excellent engrais, lorsque surtout elles auront passé un an exposées à l'air, et qu'elles auront été remuées une ou deux fois dans l'intervalle, pour faciliter l'absorpsion des gaz atmosphériques, et par

suite la mise en état dissoluble de l'humus qu'elles contiennent.

La chaux, dit l'auteur, jetée en quantité suffisante dans les fosses d'aisance, en fait disparaître l'odeur presque aussitôt. L'engrais qui en résulte acquiert un degré de sécheresse qui permet de le répandre en poudre sur les terres, et il a cela de remarquable que, sur une terre de médiocre valeur, mise en culture, les produits sont doublés et peuvent être aussi abondans tous les ans, en continuant une dose très-modique de cet engrais.

Le séjour des eaux ménagères, des eaux insalubres provenant des ateliers industriels qui vicient l'air atmosphérique, peut se détruire par des coups de sonde donnés de distance en distance.

Comme matière d'engrais, le sang, les os, les parties molles des bestiaux de boucherie, sont des matières fort précieuses. 120 boisseaux d'os broyés, d'après M. Girardin, équivalent à 40 ou 50 voitures de fumier, à 3 chevaux. On les broie en morceaux pour les terres arables, et on les pulvérise totalement pour les prairies.

1 kilogramme de sang concret équivaut à 3 kilogrammes d'os, et à 72 kilogrammes de bon fumier de cheval; il doit être bien divisé, et mêlé avec 50 parties de terre humide; on le jette dans le sillon avant l'ensemencement.

1 kilogramme de sang desséché représente 4 kilogrammes de sang liquide.

Culture du trèfle. M. Delouche-Boisremond fait un rapport sur la culture du trèfle semé dans du froment d'hiver.



Au commencement du printems, il s'occupa de faire biner son froment; le soir de chaque jour, il faisait répandre de la graine de trèfle sur le binage, et ne le faisait couvrir d'aucune manière. Il obtint le plus beau trèfle du pays, qui avait deux pieds de haut; il était fort épais, sans mélange d'aucune mauvaise herbe.

Culture et emploi de l'ajonc marin. M. Delage-Bonnut a présenté une notice sur la culture et l'emploi de l'ajonc marin ou genêt épineux.

Il le sème sur les terres les plus pauvres, comme sur les terrains les plus humides. Il le coupe tous les ans, le laissant sur pied pendant deux ans sur les plus arides. Etant coupé, il le laisse fermenter pendant 5 à 6 mois, c'est-à-dire, pendant le tems nécessaire pour la destruction de ses piquans; alors il en fait usage pour la litière des bestiaux; il en fait répandre dans les basse-cours et sur les chemins, et en forme un précieux terreau.

L'ajonc, d'après l'auteur, possède d'ailleurs l'avantage d'offrir une excellente nourriture à toutes espèces de bestiaux, et dans toutes les saisons de l'année. Au printems, les bestiaux en dévorent les jeunes tiges, et en hiver, on le leur donne dans les étables, lorsqu'il a été préparé.

à Londres, a annoncé qu'ayant semé des pepins de bonnes poires, il a déjà obtenu douze espèces de poires nouvelles, dont quelques unes sont d'une qualité supérieure à tout ce que la France et la Belgique ont fourni autrefois à l'Angleterre, et qu'il en attend encore un plus grand nombre de plusieurs arbres qui proviennent des mêmes semis.

M. Jaume-St-Hilaire croit que la transplantation est nécessaire pour améliorer les fruits des arbres venus de graine; attendus que tous les végétaux choisissent dans la terre les sucs convenables à leur nature particulière, qu'ils épuisent en peu d'années, d'où est venue la théorie des assolemens.

On avait cependant toujours entendu dire que les meilleurs fruits propagés par leurs graines dégénèrent et qu'on n'obtient presque toujours que des fruits acerbes et plus propres à devenir la pâture des animaux que la nourriture des hommes.

M. Bouyon termine en rappelant que la Société royale et centrale d'agriculture a ouvert un concours pour la propagation des bonnes espèces d'arbres à fruits, par la voie des semis : concours dont le programme a été adressé à la Société, et qui sera communiqué par son Secrétaire perpétuel à toutes les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pommes de terre à fleurs avortées. — Excellente espèce qui est une variété de la Patraque ou soit Patate jaune. On conseille de la propager.

On dirait d'abord qu'elle ne fleurit pas ; mais en y regardant de plus près, on aperçoit des rudimens

nument à la mémoire de Du Guesclin, aux environs de la ville de Châteauneuf, et au lieu même où le connétable mourut pour la défense de son roi et de sa patrie, et ayant chargé M. Gauthier, architecte attaché à son ministère, de la rédaction du projet et de s'entendre avec vous à ce sujet; vous voulûtes bien m'engager, par votre lettre du 21 février dernier, à me transporter le plutôt possible sur les lieux, pour consulter les traditions anciennes; faire les recherches des antiquités et toutes autres diligences convenables, afin de pouvoir vous indiquer le lieu le plus voisin de celui où mourut le connétable, et en même-tems le plus propre à l'érection de ce monument; de vous en donner une description topographique, et de vous faire connaître s'il existe aux environs des carrières où l'on puisse prendre la pierre.

Le mauvais tems m'ayant forcé de différer l'exécution de cette commission, ce n'est que le 20 de ce mois qu'elle a pu avoir lieu. Vous désirâtes voir par vous-même les localités, et vous me permîtes d'avoir l'honneur de vous y accompagner. Cette circonstance rendrait peut-être mon rapport inutile, et je ne prends la liberté de vous l'adresser que comme un *Memento* de ce que vous avez observé et arrêté vous-même.

Le bourg de Châteauneuf-Randon est situé sur le sommet d'une petite montagne entourée de vallons. Celui du côté du nord est baigné par la rivière de Chap-Auroux, sur laquelle se trouve le pont du Rodier, qui fait partie de la route de Saugues; à l'ouest, passe la rivière de Boutarès; au midi, est placée la route royale de 3.e classe n.o 106, de Lyon à Toulouse, par le Puy et Mende; et à l'est, une partie de vallon.

Le château, dont il n'existe que quelques vestiges (3), dominait sur l'ancien bourg, qui était adossé contre cette montagne, du côté du nord et de l'est, comme son emplacement est aujourd'hui au-dessus du bourg actuel, bâti du côté du midi. La description de ses ruines fera partie des recherches sur les antiquités du pays ; il suffira maintenant de dire que cette place, très-forte par sa position, était occupée par les Anglais, lorsque le connétable Du Guesclin, après avoir soumis le château de Challiers, en Auvergne, passa par le Velay, entra dans le Gévaudan et mit le siége devant Châteauneuf-Randon. On sait que ce fut le 13 juillet 1380, le jour même où les assiégés devaient lui remettre les clefs de la place, que ce grand capitaine, atteint d'une maladie mortelle, termina une carrière qu'il avait illustrée par tant de victoires et de services rendus à son souverain et à sa patrie (4); mais les documens histori-

(3) Une perspective de ce château a été dessinée, en 1813, par M Bance, de Paris, envoyé dans l'intérieur de la France, par une société qui compte au nombre de ses membres M le comte de la Borde, pour y dessiner les monumens remarquables.

(4) Suivant la tradition, ce fut après avoir bu à la fontaine de *la Gloze*, au-dessous du village d'Albuges, à l'ouest du vieux château, que le connétable tomba malade et mourut huit jours après. On sait que son corps fut d'abord porté au Puy, où on l'embauma. Ses entrailles furent enterrées dans l'eglise des Jacobins de cette ville, dans un tombeau qu'on y voit encore, et où le connétable est représenté en bosse, armé et cuirassé, avec cette épitaphe : *Cy gist honnorable homme et vaillant Messire Bertrand Claikin, comte de Longueville, jadis connétable de France, qui trépassá l'an MCCCLXXX, le XIII jour de juillet.*

Après l'embaumement, le corps du connétable fut transporté à Saint-Denis et enterré à côté de la sépulture de nos Rois, dans

ques nous manquent pour connaître la position qu'il occupait à l'époque de sa mort. Quoique les traditions varient à ce sujet, puisque, selon les unes, ce serait le village de la Fage, et selon les autres, celui de l'Habitarelle, qui se trouvent à peu de distance l'un de l'autre et à peu près dans la même direction, le premier à droite et le second à gauche de la route royale n.o 106, en allant de Mende au Puy, il paraît néanmoins certain qu'il avait son quartier au midi de Châteauneuf, et l'opinion la plus générale le place à l'Habitarelle, village qui n'est composé aujourd'hui que d'un bâtiment d'exploitation et de deux auberges, qui sont la dînée ou la couchée forcées des voyageurs qui fréquentent cette route. Ces deux auberges, situées au bas de la petite montagne de Châteauneuf, sont séparées par le chemin qui y conduit : elles bordent la grande route, en

---

la chapelle de Charles V. Il existait dans cette église un cénotaphe de marbre noir, sur lequel on voyait la statue en marbre couchée de Bertrand Du Guesclin, et celle de Louis de Sancerre, compagnon de valeur de Du Guesclin, son ami, qui se trouvait avec lui au siége de Châteauneuf et fut l'un de ses successeurs dans la dignité de connétable. Ce cénotaphe avait été placé au musée des monumens français.

On lisait au bout de ce tombeau cette épitaphe : *Icy gist messire Bertrand du-Guesclin, comte de Longueville, connestable de France, qui trépassa au Chastelneuf de Rendan en Givodan, en la séneschaussée de Beaucaire, le treizième de juillet* 1380.

Dom Morice a fait imprimer dans son histoire de Bretagne, publiée en 1742, le testament de Du Guesclin. Ce testament est du 9 juillet 1380; il fut requis à Jacques Chezal, clerc, notaire et tabellion apostolique, en présence de plusieurs témoins à ce appelés. *Ce fut fait*, dit le testateur, *en la maison de nostre habitation, au siége devant Chasteauneuf de Rendan, en la seneschaussée de Beaucaire, l'an et le jour dessus dits.*

face d'une petite plaine formant un bassin entouré de montagnes peu élevées; à droite, coule la rivière de Boutarès; et à gauche, se trouve l'embranchement de la route de Bagnols-les-Bains à la route royale n.o 106; le terrain de cette plaine couverte de pelouse, appartient à la commune, et sa position vous a paru la plus convenable pour y ériger le monument dont il s'agit. Quoique dans un enfoncement, à la vérité bien ouvert, on l'apercevra encore d'assez loin; il sera surtout à la portée des voyageurs, il piquera leur curiosité et les distraira de l'ennui inséparable des auberges isolées.

L'habile architecte qui est chargé de rédiger le projet du monument peut tailler en plein drap : le local est susceptible de recevoir tous les embellissemens qu'on voudra y faire, et autant que les fonds qu'on y a affectés peuvent le permettre.

La nature de la pierre qui est sur les lieux est un granit à gros grains, d'un fond blanc et quartzeux, mêlé de gris foncé. Il peut difficilement être taillé d'une manière unie; mais il existe à Veyrines, commune d'Allenc, et à Laubert, à peu de distance de l'Habitarelle, des carrières d'une espèce de granit plus fin et de calcaire, et c'est de ces carrières que l'on devra tirer les pierres pour les parties du monument qui exigeront d'être mieux polies, telles que celle destinée à recevoir l'inscription.

Vous avez jugé que cette inscription devait être simple et courte. Le nom seul du bon connétable suffirait pour en faire l'éloge; mais il convient de rappeler sous quel règne le monument a été consa-

cré à sa mémoire, comme à peu près de la manière suivante :

A Bertrand Du Guesclin,

né à Broons, en Bretagne, le 1311,

mort ici,

pour la défense de son Roi et de sa Patrie,

le 13 *juillet* 1380.

Ce monument a été érigé

sous le règne de Louis XVIII;

M. Siméon *étant ministre de l'intérieur,*

et M. Moreau, *Préfet du département de la Lozère,*

le 13 *juillet* 1820.

En lisant cette inscription, on ne manquera pas de faire ce rapprochement : que le monument érigé au héros breton l'a été à la sollicitation de l'un de ses compatriotes.

Il serait à désirer que la cérémonie de la pose de la première pierre pût avoir lieu le 13 juillet prochain, jour anniversaire de la mort du connétable : ce sera un véritable jour de fête pour le département, et surtout pour les habitans de la contrée : vous en avez pour garant la satisfaction que M. le Maire de de Châteauneuf vous a témoignée sur l'exécution prochaine d'un projet qui acquittera enfin la dette de la reconnaissance envers le libérateur de leurs ancêtres.

Suivant le vœu exprimé dans le rapport, la cérémonie de la pose de la première pierre de ce

monument eut lieu le 13 juillet 1820, 440.e jour anniversaire de la mort du bon connétable. M. Moreau, préfet du département, et M. De Mons, évêque de Mende, accompagnés du Conseil de préfecture, de plusieurs fonctionnaires et personnes notables de la ville de Mende et d'un détachement de la gendarmerie à cheval se rendirent à Châteauneuf où ils furent reçus par M. le Maire, son Adjoint, le corps municipal, la Garde nationale et la brigade de gendarmerie de la résidence. MM. les Maires et un grand nombre d'habitans des communes environnantes étaient venus prendre part à cette fête, qui fut aussi solennelle que les localités pouvaient le permettre. (5)

M. De Valdenuit, qui succéda à M. Moreau dans l'administration du département de la Lozère fit continuer la construction du monument, suspendue à ses fondations. Quelques considérations l'engagèrent à ne pas employer la pierre calcaire de Veyrines indiquée dans le rapport, quoique non gélisse, d'un grain très-fin et prenant le poli; il lui préféra la pierre bleue, espèce de marbre, dont on s'était servi pour le chœur de la cathédrale à Mende et il fit extraire d'une carrière à la Vernède, près de cette ville, des morceaux de la plus grande dimension, qu'on refendit à la scie et qu'on transporta à l'Habitarelle, avec des chars construits exprès. (6). Il est à craindre que ces matériaux très-bons pour des constructions

(5) Le programme et le procès-verbal de cette cérémonie ont été insérés dans le recueil des actes administratifs de l'année 1820, Tom. V, page 172 et suivantes.

(6) Annuaire du département de la Lozère pour 1828, page 111.

intérieures n'aient pas la même durée placés extérieurement et à une température extrêmement froide.

L'architecte a suivi dans la rédaction du plan du monument les indications du rapport : il l'a placé dans la plaine en face des auberges de l'Habitarelle et près de l'embranchement de la route de Bagnols-les-Bains à la route royale. Sa forme rappelle celle des autels tumulaires antiques ; il est elevé sur trois gradins qui règnent tout au pourtour et posent sur une éminence formant talus des quatre côtés afin d'éloigner l'humidité du pied du monument.

On terminera cet article par l'extrait d'une chronique qui finit en l'an 1383, et qui est par conséquent d'un auteur contemporain qui décide la question controversée par plusieurs historiens sur l'époque de la reddition de la place. Quelques-uns prétendent que ce fut après la mort du connétable, que le gouverneur anglais voulant tenir la parole qu'il lui avait donnée, sortit à la tête des principaux officiers de sa sa garnison, et vint mettre les clefs de la place sur le cercueil de Du Guesclin (7) ; d'autres rapportent qu'elles lui furent remises avant qu'il expira. Les auteurs de l'histoire générale de Languedoc partagent cette dernière opinion. Ils trouvent les circonstances qui l'établissent dans la chronique citée, où elles sont rapportées de la manière suivante : (8)

---

(7) *Quelle oraison funèbre !* dit le cardinal Maury, en rapportant ce fait dans son essai sur l'éloquence de la chaire. — Eloge de Charles V. Tom. III, note, page 297 ; mais il y a erreur en fixant le jour au 12 et non au 13 juillet.

(8) Hist. général e de Languedoc ; Tom IV, page 372.

» Après che, le duc s'en ala à Ango, et Berteran
» (de Claquin) et les seigneurs, sen vindrent à Paris.
» Après che tamps, ne demoura gaires que Berteran
» sen ala en Guiengne, que oncques puis vif n'en
» revint. Tant ala Berteran, que il mist siege devant
» ung moult fort chastel, que on nommoit Chastiau-
» Neuf de Randon, et là avoient moult d'Englés.
» Berteran parla au capitaine, et lui requist qu'il ren-
» desit le chastel au roi : il respondi que non, et que
» Berteran estoit moult creinns et doubtés en tous
» lieux, là où il venoit, mais s'il est ossi fors que fu le
» roi Artus et le roi Charlemaine, s'il navoit il mie
» leur chastel. A Dieu le veu et à Sainte Yve, dist
» Berteran, gars vous mentirés : lors fu crié à l'as-
» sault, et fut moult fort assailli, et tous sans riens
» faire. Quant gens-d'armes furent rentrés de l'assault,
» Berteran fut moult malades, et se fist couchier
» et aquemunier, et gens-d'armes moult courchiés
» pour le doulx regrés qu'il faisait en son lit, et
» ni avoit si grant qui ne fesit plourer, et là appella
» le marissal de Sansoire, et li pria qu'il alist parler
» au capitaine, affin qu'il vaulsist rendre le chastel,
» et li desist moult bien que messire Berteran avoit
» juré le siége, et qu'il ne parlast en rien qu'il
» fust malade. Le marissal ala parler à eulx, et tant
» fist le marissal, que Englés dirent, que Berteran
» veist parler à eulx et qui se renderoient. Non fera,
» dist le marissal : mais apportés les clés en son tref,
» et il les rechevra. Il furent d'acord, et aporterent
» les clés à Berteran, et se rendirent. Après che,
» Berteran bailla à Olivier de Clichon l'espée à garder,
» et les gens-d'armes que le roi lui avoit baillié, et
» les commanda à Dieu, et trespassa. Hellas que grant

» domaige, et que la couronne de Franche y perdi.
» Après che, les gens-d'armes sen revindrent, et
» aportan Berteran o dehors de Paris, et le portan
» enterer en l'abeie de Saint Denis, et le fist le roi
» enterer au pié de la tombe, où il devoit estre en-
» teré. Hellas que tant il en fut courchiés. »

RAPPORT

Sur la question de savoir s'il est avantageux que les étalons restent dans le departement de la Lozère, jusqu'au 1.er septembre de chaque année, le tems de la monte étant plus retardé, dans nos montagnes, qu'ailleurs;

PAR M. BLANQUET (D. M.), MEMBRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

Le séjour des étalons dans le département de la Lozère jusques au premier septembre est non-seulement inutile, mais encore préjudiciable aux propriétaires. Il est inutile, parce que le nombre des jumens susceptibles de recevoir l'étalon est, à l'époque dont il s'agit, si peu considérable, qu'il n'y a pas un inconvénient notable à ce qu'elles ne lui soient pas livrées. D'ailleurs, ces jumens, ou sont naturellement stériles, ou ne conçoivent que très-difficilement, ou n'ont pas été conduites au haras en tems opportun, par la négligence des propriétaires.

Il est préjudiciable aux propriétaires. Cette opinion, pour être justifiée, exige qu'on entre dans quelques détails qu'il est essentiel de connaître.

On ne peut nourrir et élever des chevaux que dans la partie la plus froide du département, c'est-à-dire, dans les pays de montagne, à sol granitique, dans lesquels on trouve des prairies abondantes et des dépaissances suffisantes. Dans les Cévennes et sur les causses, on n'en élève pas du tout. Il n'en est pas

de même dans les vallons du Lot et de ses affluens; mais leur nombre, il faut en convenir, est peu considérable; et, si on le compare avec celui des élèves de la montagne, la proportion sera tout au plus d'un vingtième. Voyons maintenant ce qui se passe dans cette dernière contrée. Les jeunes poulains, après avoir resté dans l'écurie, près de leur mère, pendant 10, 12, 15 ou 20 jours, la suivent au pacage et sont exposés à toutes les intempéries de l'air. S'ils sont nés dans les mois d'avril, de mai ou de juin, ils n'ont pas trop à souffrir de l'inclémence des saisons, trouvent une nourriture abondante, et sont assez forts pour résister aux chaleurs de juillet et d'août, ainsi qu'aux pluies froides et aux frimats de l'automne; dans le cas contraire, s'ils naissent à l'époque des grandes chaleurs, ils en sont incommodés, les mouches les tourmentent cruellement, le lait des jumens est moins abondant, parce qu'elles ne peuvent profiter de la première végétation qui est plus succulente, et les pluies froides de l'automne rabougrissent les élèves, au point d'ôter au propriétaire toute espérance de les voir prospérer. On pourrait croire à la possibilité de les voir plus vigoureux à la fin de l'hiver, s'ils étaient bien nourris pendant cette saison; mais malheureusement il n'en est pas ainsi. Les chevaux sont fort mal soignés dans ces contrées; ils mangent le foin que les bêtes à laine laissent autour du râtelier, de la paille de seigle mêlée avec la plus mauvaise qualité de foin, et jamais de l'avoine. Si on ajoute à cela l'insalubrité d'un grand nombre d'écuries, l'incurie des propriétaires, qui négligent d'enlever les fumiers pendant plusieurs jours, et n'ont pas soin de frotter ces animaux avec

des bouchons de paille ou de les étriller, on concevra facilement que si le poulain est déjà faible au commencement de l'hiver, il le sera bien davantage à la fin, et le cultivateur, au lieu de bénéfices, n'aura que des pertes inévitables. Quant aux jeunes poulains des vallons, dont la température est plus chaude, on ne peut disconvenir que les inconvéniens d'une monté retardée jusques au premier septembre ne soient moins graves; mais ils sont réels, puisque les poulains qui naissent dans les mois de juin et de juillet, supportent plus difficilement les chaleurs et la piqûre des insectes, par la raison que ces deux causes d'altération des produits y sont plus actives, et que d'ailleurs on ne peut douter que des poulains, nés dans le mois de mars ou d'avril, ne supportent mieux les rigueurs de l'hiver, que ceux qui naissent plus tard.

On ne pourrait alléguer, en faveur d'une monte retardée jusqu'au premier septembre, qu'une jument peut être disposée à recevoir l'étalon dans le mois de juillet ou d'août, quoiqu'elle n'ait pas voulu le recevoir en avril et mai. Car on pourrait répondre à cette objection que l'expérience prouve tous les jours que les jumens qu'on conduit au haras, peu de jours après le part, sont en général disposées à la copulation; que le printems est la saison de leurs amours, et enfin, qu'il est plus avantageux d'attendre la monte de l'année suivante, que de s'exposer à n'avoir que des individus faibles ou viciés, desquels on ne pourra tirer un parti avantageux.

D'après les considérations qui viennent d'être exposées, la Société jugera sans doute que le séjour des étalons jusques au premier septembre, dans le département de la Lozère, est non-seulement inutile, mais

encore préjudiciable aux intérêts bien entendus des cultivateurs ou propriétaires, et qu'elle doit répondre en ce sens à la question qui lui a été soumise et qu'elle avait renvoyée à mon examen.

La Société approuve le rapport et les conclusions ci-dessus, pour être transmis à M. le Préfet du département de la Lozère.

PROPOSITION

AU SUJET

D'UN MONUMENT A ÉRIGER A LA MÉMOIRE DE M. LE COMTE CHAPTAL

SÉANCE DU 21 MARS 1833.

M. IGNON, père, secrétaire perpétuel s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

Dans votre dernière séance publique, conformément à votre règlement, j'ai rappelé à votre souvenir les pertes douloureuses que la Société avait éprouvées en 1832.

Au premier rang se trouvait celle de notre illustre compatriote, M. le comte Chaptal. Organe de vos sentimens et de vos regrets, je n'ai pu les exprimer que bien faiblement dans cette circonstance, et je sens combien mes paroles ont été au-dessous de l'homme extraordinaire qui a rendu de si grands services à l'industrie française. Un tribut plus digne de lui est encore à réaliser, je veux parler d'un monument, quelque simple qu'il soit, à élever à sa mémoire, dans le lieu même où il a pris naissance.

Issu d'une famille honorable de propriétaires-cultivateurs du village de Nojaret, commune de Badaroux, canton de Mende, M. Jean-Antoine-Claude Chaptal,

doué des plus heureuses qualités de l'esprit, a prouvé qu'avec l'amour de l'étude on pouvait s'élever, des rangs les plus modestes aux sommités les plus remarquables.

Son goût pour les sciences, son dévoûment à la patrie, l'ont mis à même de doter la France d'établissemens utiles et de publier des ouvrages qui rendent désormais son nom impérissable. Ce n'est pas à vous, Messieurs, que je dirai que les rayons de cette gloire réfléchissent plus particulièrement sur notre pays, dans lequel il est né. Tant d'autres nous envieraient cet honneur; il en est même auxquels on l'attribue parce qu'il les a habités; mais n'abandonnons pas nos droits ; l'héritage est trop beau !

Notre compatriote, après avoir fait ses premières études au collége de Mende, fut attiré par un oncle paternel à Montpellier, où il exerçait avec distinction la médecine. C'est là qu'il se lança dans la carrière des sciences. Bientôt il alla se perfectionner à Paris. Son savoir comme sa fortune s'accrurent avec rapidité ; il acquit la terre de Chanteloup, près d'Amboise, et ces différentes villes s'honorent aujourd'hui de son illustration. Mais la Lozère doit revendiquer, comme nous l'avons déjà fait plusieurs fois, l'honneur d'avoir été son berceau ; elle doit le constater par un monument à ériger à Nojaret. La situation de ce village baigné par le Lot, sur lequel on doit jeter un pont faisant partie de la route royale n.o 101, peut offrir un emplacement convenable aux abords de ce pont, pour rappeler aux voyageurs qui fréquenteront cette route, surtout pendant la saison des bains de Bagnols, le lieu qui vit naître notre illustre compatriote.

Je n'ai pas à m'occuper en ce moment de la nature de ce monument; une colonne, une pyramide avec une inscription qui porterait seulement le nom de CHAPTAL, remplirait mon objet; mais laissons à l'autorité supérieure du département, qui sympatise si bien avec tout ce qui peut lui être utile et l'illustrer, l'appréciation de notre vœu et le soin de régler les mesures qu'elle jugera convenables pour le réaliser

En me résumant, j'ai l'honneur de proposer que la Société vote à la mémoire de notre illustre compatriote M. le comte Chaptal, un monument à ériger au village de Nojaret, où il est né.

Qu'à cet effet, il soit ouvert une souscription à laquelle seront invités à concourir, non-seulement tous ses compatriotes du département de la Lozère, mais encore toutes les personnes qui apprécient les services importans qu'il a rendus à l'industrie française. Que ce vœu soit transmis à M. le Préfet, avec prière de l'approuver et de le communiquer au Gouvernement, en sollicitant de sa munificence de participer à l'acquit d'une dette nationale.

La Société approuve la proposition et les conclusions de son secrétaire perpétuel, et arrête qu'il en sera adressé une copie à M. le Préfet.

Note. Le Conseil municipal de la commune de Badaroux, par délibératien du 22 du même mois, a manifesté le même vœu, et M. le Préfet du département de la Lozère, applaudissant aux sentimens généreux et essentiellement patriotiques qui ont dicté les deux délibérations, a, par arrêté du 3 avril 1833, nommé une commission spéciale chargée de présenter les mesures convenables pour la réalisation du projet de ce monument.



L'ADDITION.

CET ARTICLE A ÉTÉ LU DANS UNE DES SÉANCES ORDINAIRES;

PAR M. BOUYON, MEMBRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

J'ai beau me répéter qu'ayant si peu de chose à dire, je devrais me taire, toujours il faut que je parle; et c'est aujourd'hui pour vous donner les propres paroles d'un ami, je les tiens de lui-même.

Selon mon habitude, louable ou non, en hiver je me couche de bonne heure et je me lève tard. La paresse n'y est pour rien, bien souvent j'enrage dans mon lit; mais je suis presque obligé de ne travailler qu'à la clarté du jour; la lampe me fatigue, et puis cela fait une sorte d'embarras de se lever la nuit. Il faut de la lumière, du feu; et je n'aime guère à déranger les autres, peut-être moins encore à me charger moi-même de ces petits soins-là. Second inconvénient. Ai-je besoin d'en venir à quelques recherches dans ce que j'appelle en riant ma bibliothèque? J'y vois mal; je suis tout empêché: au lieu du troisième volume, je prends le second, le quatrième; l'ouvrage voisin se dérange, un livre tombe, d'autres se renversent; qui n'aurait pas d'humeur? Je trépigne, je me mets en colère, je suis malade. Mais pourquoi donc, Monsieur, vous exposer aussi gratuitement à



ces mésaventures? Docteur, ne vous fâchez pas, je resterai couché.

N'étant pas de mon naturel grand dormeur, j'ai tout le tems de promener mes idées. Une nuit je me mis à songer à l'addition, ce qui n'étonne pas d'un feseur de chiffres. Dans les bureaux de la finance, me disais-je, il est plus essentiel qu'on ne croit, d'additionner bien et vite; cela facilite et abrège singulièrement le travail. Mais ne pourrait-on pas, sans écrire des chiffres, apprendre à faire ainsi l'addition? Et de chercher aussitôt......., et d'imaginer.......; on conçoit ce que peut mon ardent génie. Je me tourne, je me retourne, j'en suais. La découverte arrive.

3 et 1 font 4 et 3 font 7, etc. 4 et 1 font 5 et 4 font 9, etc. Il n'y a qu'à monter de la sorte, de chiffre en chiffre, jusqu'au nombre 9; et si l'on ne répugne au double emploi, comme disent les financiers, on peut descendre par les mêmes marches. Je me mets à l'œuvre; mais l'opération à peine commencée, je m'endors. Le lendemain, nouvelle tentative; je n'allai pas loin, le sommeil me saisit de plus belle. C'est toujours un soporifique trouvé, chose que je ne dédaigne point. Bref, je persistai si bien, que dans quelques jours, ou quelques nuits, si l'on veut, j'arrivai à la combinaison du 9.

3 et un font 4! Ce verbe sent l'écolier; je dis donc: 3 et 1, 4; et par cette tendance à tout perfectionner, si naturelle à l'homme, bientôt je ne nommai plus le chiffre; je chargeai mon esprit de l'opération. Il en résulta du bénéfice; vous savez

qu'une des qualités de celui qui joint des sommes, c'est l'attention. Or, en ne pas articulant, on s'habitue mieux à la soutenir. Dans mes petits exercices, je vis d'abord que quelques combinaisons du même chiffre donnaient un résultat semblable; mais ne voulant pas nuire à la simplicité de la marche, je préférai me répéter, comme aussi j'additionnai de tems en tems chaque nombre avec lui-même : 3, 6, 9. — 4, 8, 12. Pour rompre un peu l'uniformité; nous aimons la variété, même dans les sujets riants, le mien, par exemple.

Une douzaine d'instans m'avaient déjà donné, dans l'addition, une facilité sensible. Je n'étais pas homme à m'arrêter en si beau chemin. Je ruminai dans ma tête les moyens d'achever le grand œuvre; et je trouvai qu'aux quinze demi-heures de la nuit qu'il me fallait encore, je devais joindre quinze demi-heures d'exercice pendant le jour, je m'explique, je devais passer un quart-d'heure le matin et le soir à faire l'addition de quelques longues colonnes de chiffres présentant des combinaisons pénibles : tout le monde en sait bâtir de telles. Je décidai en même-tems qu'à chaque second ou troisième jour une nouvelle colonne serait ajoutée aux anciennes. Il est bon le procédé : car, moi qui pouvais me vanter d'une inaptitude rare pour l'addition, sans compter le dégoût le mieux prononcé, aujourd'hui, jamais je ne suis arrêté, rien ne me fatigue; et ce qui ne laisse pas d'avoir son agrément, plus il y a de ces gros chiffres qui offusquent les faibles, plus je me sens à mon aise; à la vérité, j'ai eu soin de m'y exercer davantage. Vous que la nature a favorisé, vous additionneriez, j'en suis sûr, comme vole un oiseau.



Attendu que sur quelque terrain qu'on se place, il faut savoir marcher avant de courir; avec la plume ou sans la plume, j'ai commencé par opérer lentement

Je n'imite pas ces sauteurs de chiffres, qui en laissent un pour en prendre un autre, en embrassant tantôt deux, tantôt quatre; j'additionne dans l'ordre immédiat chiffre par chiffre; alors peut me suivre qui veut. Sans faire mes chiffres à l'égal de Rolland, toujours mon trois est bien trois et mon cinq bien cinq : cela dépite d'avoir à deviner.

Une grande occasion d'erreur, et quelle peine! C'est le mauvais arrangement, les unités sous les dizaines, les dizaines sous les centaines. Dans un calcul essentiel, plus d'une fois le besoin de terminer, la prudence même exige qu'on transcrive les sommes. Voici un moyen simple de prévenir le désordre : en faisant un chiffre, je porte ma vue sur celui qui le précède, comme pour les additionner; souvent je suis agréablement surpris de voir que tout a été aussi bien placé que sur une ligne au crayon. Mais je puis encore m'exercer avec quelque succès sur des sommes mal posées. Je n'ai qu'à me dire le long du rang : c'est à l'unité, c'est à la dizaine que j'en suis; que le chiffre soit mis plus à droite ou plus à gauche, avec un peu d'habitude de le chercher ainsi, je le découvre vîte.

Ne rirait-on pas de mon coup-d'œil, si dans la colonne large tous mes chiffres se touchaient, tandis qu'ils seraient éloignés l'un de l'autre dans la colonne étroite, d'où peut-être le dernier sortirait en partie?

Quelqu'un entre qui m'interrompt; ou bien, en faisant ma preuve, j'obtiens un résultat différent; à reprendre donc la ligne. Mais retiens-je 4, 5 ou 6?

Je ne me soucie guère de retourner à mon point de départ ; aussi, lorsque l'addition est un peu longue, je note le nombre à retenir. Cette précaution n'amène pas de lenteur, et sans porter atteinte au mérite de celui qui calcule, elle le dispense d'une application plus ou moins gênante. Je ne parle pas pour l'homme qui n'a jamais de distraction, à qui rien n'échappe. Pourquoi se prémunirait-il, lui ? D'ailleurs, il n'aurait plus si bien l'air précieux d'un habile.

Enfin, mon ami me disait : je suis parvenu à m'amuser en faisant l'addition ; et c'est un grand pas vers le plaisir universel, qui, humainement parlant, serait chez nous le comble de la félicité.

S'il s'agissait d'une fable, d'un conte, etc., il faudrait que la leçon parût en découler ; mais ce que je viens de lire n'ayant pas même de nom, vous me permettrez, Messieurs, de faire partir un petit trait d'où bon me semble.

O vous donc qui avez reçu ou acquis l'avantage d'additionner rapidement et juste, soyez-en bien aise, félicitez-vous, et nous vous félicitons ; mais gardez-vous toujours bien de la ridicule gloriole ; car, que savez-vous ? Rien.

APERÇU
SUR LA FABRICATION DES ARMES A FEU A SAINT-ETIENNE,

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ, DANS LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1830,

PAR M. PHILIPPE HEDDE, MEMBRE CORRESPONDANT.

On prétend que ce fut vers l'an 1535, que Georges Virgile, ingénieur français, établit une manufacture d'armes de guerre à Saint-Etienne. Il y fut déterminé par le génie qu'il reconnut aux ouvriers, l'abondance du combustible houiller propre à la forge; par la facilité de se procurer des meules à aiguiser, et d'établir des usines sur la rivière de *Furens*, dont il jugea les eaux excellentes pour la trempe du fer (1). Depuis lors, jusqu'au commencement du 18.e siècle, le Gouvernement commandait les armes dont il avait besoin, à tous les armuriers. A cette époque, Pierre Girard obtint le droit de fabriquer les armes de guerre. En 1717, des officiers d'artillerie, chargés de l'inspection des armes, furent envoyés à Saint-Etienne, où auparavant les détails de la fabrication étaient peu surveillés. En 1769, la manufacture qui avait été dirigée jusqu'alors par plusieurs entrepreneurs, prit, par

(1) Cette branche d'industrie ne fut pas d'abord très-active; elle se borna à la fabrication des arquebuses à fourchettes, des mousquets et des armes à croc. Ce ne fut qu'à la longue et par des perfectionnemens successifs, que la fabrique des armes à feu parvint au point où elle se trouve aujourd'hui.

ordonnance du Roi, le titre de *Manufacture royale d'armes à feu*; elle ne fut accordée qu'à un seul entrepreneur. En 1795, les bayonnettes qui s'étaient fabriquées jusqu'alors à Klingenthal, le furent à Saint-Etienne (1). Ce genre de fabrication fut suspendu en 1797 et repris plus tard. Depuis cette époque jusqu'à ce jour, le détail de la fabrication des armes de guerre a reçu de grands perfectionnemens. Plusieurs pièces, notamment les platines, se font sur des modèles ou calibres uniformes. Tous les canons qui se tournent et se forent dans des usines, subissent des épreuves rigoureuses, qui sont celles de la poudre par la détonation, et de l'humidité par l'exposition des canons dans un lieu humide.

La fabrication des armes à feu de commerce, qui est restée long-tems dans l'enfance, n'a fait des progrès rapides que depuis quelques années, et surtout depuis l'introduction des platines à percussion. Autrefois, un même ouvrier confectionnait successivement plusieurs pièces du fusil. Son attention partagée ne lui permettait pas de perfectionner chaque partie de l'arme. Ce ne fut qu'à l'époque où l'on s'avisa d'opérer la division du travail, que l'on fit des progrès remarquables.

L'ouvrier, borné à la confection d'une seule pièce, acquit bientôt de l'habileté et de la perfection dans l'exécution.

La fabrication du canon exige seule toute l'application de l'ouvrier. Ce tube, qui est la pièce importante du fusil, doit, pour présenter de la solidité, être fait avec le meilleur fer et travaillé avec le plus

(1) [illegible] arme, dont l'auteur reste inconnu, fut inventée à Bayonne, [illegible] son nom.

grand soin. On distingue plusieurs sortes de canons, savoir : le *canon lisse* non tordu, formé d'une lame de fer repliée sur elle-même et soudée ; le canon *demi-tordu*, formé avec un canon lisse que l'on a fait chauffer à deux reprises et par moitié, à partir du haut, et que l'on a tordu au moyen d'un tour à gauche. On obtient le *canon tordu*, en répétant cette opération sur toute la longueur. Un ruban préparé avec le fer ordinaire et de l'acier, soudé en spirale, sur une chemise de tole très-mince, compose le *canon* dit *à rubans*, qui se fabrique au moyen de deux rubans. L'un se compose de vieux fers de cheval, de vieilles lames de faulx et autres débris de fer. Cette étoffe, bien corroyée et étirée en lame de deux lignes d'épaisseur, forme l'un des rubans du canon; l'autre est formé d'acier pur, bien corroyé et étiré aussi de la même manière et de la même dimension. On découvre la spirale de ces canons, au moyen de l'eau forte. Le canon dont les rubans sont composés de fer et d'acier par lamelles multipliées, soudées ensemble, puis tordues, puis de nouveau étirées et soudées dans le sens opposé, produisant un léger dessin imitant la frisure, est appelé *canon à ruban damassé* ou *frisé*. Plus les bandes sont petites et le dessin menu et correct, plus le prix du canon est élevé.

Après le canon, la platine est la partie du fusil dont la confection exige le plus de soin. Les platines se font, en grande partie, dans les villages de Saint-Priest, de la Tour et de Saint-Héand, aux environs de Saint-Etienne. Une visite rigoureuse que subit chaque pièce, avant l'assemblage, a beaucoup contribué au perfectionnement des fusils de guerre. Chacune des pièces est soumise à une épreuve qui en détermine



la solidité. Cette épreuve des armes à feu consiste à essayer chaque canon de fusil en particulier, à *double charge* et à *balle*. Cette opération faite avec soin par un contrôleur délégué de la manufacture des armes de guerre et par un directeur de celle du commerce, sert à constater la bonne qualité, la force et le degré de résistance des canons de fusil. Au sortir de l'épreuve, les canons des armes de guerre sont exposés dans un lieu humide appelé *Salle d'humidité*, où les plus petites ouvertures sont reconnues au moyen de l'infiltration qui a pu s'opérer sur le canon.

Les canons qui ont subi l'épreuve, reconnus bons, sont poinçoinnés et mis dans le commerce, avec le numéro du calibre auquel ils appartiennent. Ceux, au contraire, qui souffrent ou qui éclatent durant l'épreuve, sont détruits et la matière en est remise à l'ouvrier qui en a fait le dépôt.

La baguette est essayée à son tour. On la force à plier dans tous les sens, ce qui en fait découvrir les défauts. La platine confectionnée subit aussi son épreuve par la vérification et le jeu des pièces qui la composent. Les matières employées par la manufacture des armes de guerre sont également soumises, avant d'être livrées à l'ouvrier, à une vérification scrupuleuse.

Des améliorations importantes ont été introduites depuis quelques années dans la fabrication du fusil de chasse. L'on se plaignait avec raison de l'inconvénient de l'ancienne manière d'amorcer. Le coup partait lentement, ou ne partait pas du tout. La poudre de l'amorce n'était pas à l'abri de l'humidité; les pierres se brisaient, etc. Pour remédier à ces

inconvéniens, on a cherché à faire usage de la poudre fulminante, qui détonne par la percussion entre deux corps durs, et l'on a complètement réussi. Ces fusils sont connus sous le nom de *Fusils à piston*. On a imaginé des platines à percussion extérieure et d'autres à percussion intérieure. Dans les unes et les autres, le chien ne porte pas de pierre; il est remplacé par un marteau qui fait détonner la poudre fulminante par la percussion. Les platines à percussion intérieure, qui avaient l'avantage de mettre les amorces à l'abri de l'humidité, n'ayant pas eu le succès qu'on en attendait, ont été abandonnées et remplacées par celles à percussion extérieure. On a reconnu que lorsque le piston était placé presque au centre de chaque canon, le coup était moins sujet à ne pas partir.

Les grains de poudre fulminante et les boulettes de cire que l'on employait dans le principe pour amorces de fusils à piston, ont été remplacées par les capsules de cuivre, qui ont l'avantage de préserver la lumière du canon de l'humidité. Il serait à désirer que les platines des fusils de guerre fussent à piston: le soldat pourrait manier son arme avec plus de facilité, et ne serait pas exposé à recevoir l'explosion de la poudre à la figure.

Les fusils de chasse et de luxe que fabrique Saint-Etienne se répandent dans toute la France. On les exporte dans le levant, dans les colonies françaises et dans tous les pays. Les armes pour le levant sont garnies de divers ornemens en or ou en argent, et quelquefois de pierres précieuses, toujours conformes aux goûts des peuples auxquels elles sont destinées. On employait autrefois avec succès la gravure et la



ciselure pour la décoration des armes de luxe. M. Galle, dont le nom a acquis une juste célébrité dans l'art de la gravure, est originaire de Saint-Étienne, et c'est dans les ateliers de cette ville que s'est développé le premier germe de son talent.

La fabrication des fusils embrasse tous les genres d'armes à feu, fusils à canne, à poignée, à canon brisé, fusils à vent, de sûreté, à piston, carabines à l'allemande, tromblons, canardières, pistolets de combat, etc.

La manufacture des armes de guerre fabrique, pour le compte du Gouvernement, environ 22 mille fusils par an, du prix de 36 francs, et pour l'exportation, environ 5 mille, du prix de vingt-trois francs. Cette manufacture pourrait décupler les produits, dans le cas de guerre. En 1795 et 1796, elle fournit à l'état cent mille fusils par an, et en 1811, elle porta sa fabrication à 150 mille.

La manufacture des armes de guerre et la fabrication des fusils de chasse ou de luxe s'élève annuellement à 25 mille fusils et à 2 mille paires de pistolets. Le prix moyen des fusils, dont les trois quarts sont doubles et à percussion, est d'environ 50 francs.

Cette fabrication occupe environ 3 mille ouvriers, et celle des armes de guerre, 4 mille, dans les momens ordinaires; en tems de guerre, le nombre des ouvriers était augmenté, suivant l'importance des commandes faites par le Gouvernement.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR QUELQUES ÉCRIVAINS ET PERSONNAGES REMARQUABLES NÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE, ANCIEN GÉVAUDAN.

PAR M. J. J. M. IGNON, SECRETAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

L'accueil que vous avez bien voulu faire à l'essai de biographie que je publiai dans l'annuaire du département pour 1829, joint aux suffrages honorables de M. le Préfet et du Gouvernement m'ont encouragé à reviser ce travail et à y faire quelques additions. (*)

Chaque département a ses hommes remarquables par leurs écrits, leurs actions et les emplois éminens qu'ils ont occupé. Le Gévaudan, malgré les défaveurs attachées aux pays pauvres, montueux, long-tems privés de communications et d'établissemens d'instruction d'un ordre supérieur, principaux véhicules de civilisation, a cependant fourni un assez grand nombre de personnages notables qui, pour la plupart,

(*) Dans une lettre du 10 avril 1829, à M. le Préfet de la Lozère, M. le Ministre de l'intérieur, en le remerciant de l'envoi de l'Annuaire de la Lozère pour 1829, ajoute : » J'ai vu que M. » Ignon avait fait insérer dans cet ouvrage des notes sur des hom- » mes intéressans que les biographes avaient oubliés jusqu'ici. Ce » travail est utile et mérite d'être continué. C'est en recherchant » les faits curieux sur les esprits qui se distinguent et en les pu- » bliant que l'on excite une émulation salutaire. »

ayant été oubliés dans les biographies universelles, nous ont paru devoir trouver place dans les Recueils spécialement consacrés au pays qui les a vus naître.

Vos Mémoires, Messieurs, tiennent le premier rang dans ce genre. Vous vous plaisez à y enregistrer particulièrement les productions littéraires et scientifiques de vos collègues, et surtout celles qui présentent quelque intérêt de localité.

Vous avez constaté plusieurs fois qu'on avait peu écrit sur notre pays. De là l'espèce d'oubli dans lequel il se trouve dans les ouvrages qui embrassent toute la France, ou s'il y est mentionné, ce n'est presque jamais que d'une manière incomplète, peu exacte ou erronée.

Chargé de la recherche des monumens antiques et du moyen âge du département, cette commission, d'accord avec mes goûts, m'a mis à même d'étendre mes investigations sur tout ce qui pouvait jeter quelque jour sur son histoire et offrir des faits dignes d'être cités.

Il y avait quelque difficulté à recueillir ces faits épars çà et là; aussi, je suis loin de vous présenter un travail complet; mais ces sortes d'ouvrages, qui se composent de petits articles détachés, sont susceptibles de recevoir plus d'étendue; les personnages omis et ceux que la faux du tems moissonne chaque jour, peuvent être ajoutés dans un supplément.

C'est ainsi que depuis quatre ans mon premier travail s'est accru presque du double d'articles, et malgré cela, je ne vous le présente encore que comme un essai.

ADÉMARS ou plutôt ADZEMAR (Guillielm); troubadour du 12.e siècle, né à Marvejols, et d'après les auteurs de l'Histoire générale de Languedoc, à Meyrueis, gentilhomme pauvre qui, ne pouvant soutenir la dépense qu'entraînait son rang, prit la résolution de parcourir les châteaux, à l'imitation des poètes de son tems. Il fit, suivant l'abbé Millot, beaucoup de *chansons*, et partout où il alla, il fut considéré des dames et des seigneurs.

Le manuscrit de Sainte-Palaye, qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, renferme dix-huit pièces de Guillielm, qui ne sont remplies que des lieux communs de la galanterie.

AGANULFE, évêque de Gévaudan, souscrivit, en 875, au concile de Châlons-sur-Saône, et, en 876, à celui de Pont-Yon, où il se trouva avec plusieurs prélats et seigneurs de France, qui confirmèrent l'élévation de Charles-le-Chauve à l'empire. Le pape Jean VIII lui écrivit en 879. Cette lettre est rapportée dans la collection des conciles du père Labbe, tom. 9. Dans le premier acte, il signe *Aganulfus, episcopus Gabalensis;* dans le second, *Agenulfus Gabalitanensis*, et le pape lui donne le nom d'*Aginulfus episcopus Gabaldanensis*. On trouve aussi dans quelques anciens auteurs le nom français de Gévaudan écrit de différentes manières, telles que *Gabaldan*, *Gavauldan*, *Giuaudan*, *Givodan*, *etc.*

AGRICOLA, de Javols, souscrivit au concile qui se tint à Reims vers l'an 625, en employant le titre usité par ses prédécesseurs, d'évêque de Gévaudan, *Gabalensis episcopus*.

ALLEMAND (Bernard), évêque de Condom, était né à Mende, suivant L'Ouvreleul, qui dit dans ses mémoires que : « ce prélat fonda la chapelle de » Condom et fit présent à l'église de Mende, dont » il était chanoine, d'une figure d'argent de la tête » de Saint-Jean-Chrysostôme, d'une très-riche croix » et d'un pluvial magnifique.

APCHIER (Guarin d') « gentil châtelain de Gé» vaudan, vaillant et bon guerrier, libéral et bon » *trouveur*, beau chevalier et savant en galanterie, » fut le premier qui composa une espèce de poésie » appelée *Descort*. » Un manuscrit de la bibliothèque du Roi rapporte deux des poèmes ou *syrventés* de ce troubadour, qui florissait dans le 12.e siècle, et dont Nostradamus et Crescembeni ont fait mention.

ASTREBALD, gentilhomme gévaudanois. La simonie avait fait des progrès si étonnans dans l'église de Saint-Martin de la Canourgue, que les seigneurs séculiers du voisinage s'étaient emparés des dignités et des canonicats, et les avaient unis à leur domaine. Le prévôt et le doyen entre autres étaient des gentilshommes mariés, qui trafiquaient publiquement les droits de cette église. Aldebert, premier de nom, évêque de Mende, vivement touché de ces désordres, tâcha d'y remédier, et secondé par Béranger-Richard, vicomte de Gévaudan, ils firent consentir Deusdet, doyen de Saint-Martin, Astrebald, qui en était prévôt, *ses fils*, et les autres chanoines, au nombre de huit, d'unir cette église à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, que sa régularité rendait alors célèbre, qui y envoya de ses religieux pour la desservir. L'acte d'union est daté du 4 juillet 1060. (*Histoire générale de Languedoc*, tom 2, page 201.)

BALDIT (Michel), né à Mende en 1610, docteur en médecine. Il fut l'un des premiers à faire connaître les vertus et les cures merveilleuses des eaux thermales de Bagnols, dans un écrit imprimé à Lyon en 1651, sous le titre singulier de *L'Hydrothermopotie des Nymphes de Bagnols en Gévaudan*, ou *les merveilles des eaux et des bains de Bagnols*. On trouve dans le chapitre X, page 49, une petite notice historique sur la ville de Mende et son église. Il a publié encore un autre ouvrage intitulé: *Speculum sacro-medicum octogonum, etc.* Un vol. in-12. Lyon, 1666.

L'auteur, pour relever l'importance de l'art de la médecine, cite les passages de l'Ecriture, des Pères et des Docteurs de l'Eglise, qui en ont parlé, et donne, dans la dernière partie de cet ouvrage, l'histoire de tous les saints qui l'ont pratiqué.

BANCILHON (Louis), né à Saint-Laurent-de-Trèves, arrondissement de Florac, ancien notaire, a publié, en 1819, un mémoire sur le village de sa naissance, pour établir son antiquité et pour prouver que l'ancienne maison de campagne de *Tonance Ferréol*, préfet des Gaules, connu sous le nom de *Trévidon*, était placée sur le territoire de ce village. M. Bancilhon est cité, à raison de ce mémoire, dans un rapport fait le 10 juillet 1821, à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres.

BARBUT (Jacques-Philippe), né au Born, canton de Mende, en 1770, docteur en médecine, professeur de physique et de chimie expérimentale de l'école centrale de la Lozère, inspecteur des eaux thermales de

Bagnols, chevalier de la légion d'honneur, membre correspondant de la Société de médecine de Paris, a publié quelques articles dans les Mémoires de la Société académique de Mende, dont il était membre, et a laissé un Mémoire manuscrit sur l'état de l'agriculture dans le département de la Lozère et sur les moyens de l'améliorer, qu'il n'a pu communiquer à sa compagnie, ayant succombé à une maladie de courte durée, le 4 mars 1827. Son éloge funèbre se trouve inséré dans le premier volume des Mémoires de cette Société.

BENOIT (Pierre), né en Gévaudan, suivant les mémoires de L'Ouvreleul, « profond mathématicien » et grand ingénieur, qui a fabriqué des sphères, » des astrolabes et des globes célestes, et qui a dessiné » les pavillons et les appartemens des Tuileries. »

BICHON (Jean), né à Termes, canton de Fournels, le 9 octobre 1764, embrassa l'état ecclésiastique et se voua à l'enseignement. Après avoir été successivement professeur au collége du Puy et directeur de celui de Chirac, dans la Lozère, M. l'évêque de Mende l'appela aux fonctions de supérieur du grand séminaire diocésain, lui conféra un canonicat et le nomma vicaire-général honoraire. Théologien profond, M. Bichon avait composé quelques traités qu'on enseignait dans les cours du séminaire; mais qu'il ne voulut pas livrer à l'impression. Bon littérateur, versé dans les sciences exactes, il réunissait un grand fonds de savoir à beaucoup de modestie. Ce digne ecclésiastique a terminé une vie pleine de bien et de vertus, le 15 août 1833.

BLAIN (Pierre), né au château de la Garde-Guérin, proche parent du pape Urbain V, savant dans la jurisprudence civile et canonique, s'étant rendu à Avignon peu avant la mort de Clément VII, s'attacha à Pierre de Lune, antipape sous le nom de Benoît XIII, qui lui donna un office de référendaire et le créa cardinal le 24 décembre 1396; mais Blain reconnaissant peu de bonne foi et de sincérité dans l'antipape, le quitta en 1408 et se rendit au concile de Pise, où il fut mis au nombre des cardinaux légitimes. Peu de tems après, étant revenu à Avignon, il y mourut le 12 décembre 1409, et fut enterré dans l'église de Saint-André. L'épitaphe, en trente vers latins, placée sur son tombeau, le désigne sous le nom de *Blavi.*

BLANQUET (Samuël), né à Mende, docteur en médecine, montra tant de zèle et de courage dans l'exercice de son art, pendant la peste de 1721 et 1722, qui exerçait ses ravages en Gévaudan, qu'il mérita des récompenses du Gouvernement. Il est auteur de plusieurs opuscules imprimés séparément : 1.o *Examen de la nature et des vertus des eaux minérales qui se trouvent dans le Gévaudan*, Mende, 1718; 2.o *Discours pour servir de plan à l'histoire naturelle du Gévaudan*, lu à l'assemblée des états du diocèse de Mende, le 13 février 1730; 3.o *Epistola ad Biterrensis academiæ socios, de aquâ quæ in saxa obrigescit. Mimati*, 1731. C'est une description bien écrite et très-détaillée des grottes de Meyrueis, citée par le P. le Long.

BLANQUET (Antoine-Amable), fils du précédent, né à Mende le 13 septembre 1734, avocat, subdé-

légué de l'intendant du Languedoc jusqu'à l'époque de la révolution, se fit remarquer, non-seulement par ses connaisssances administratives, mais aussi par son goût pour les lettres et les sciences. Il a laissé en manuscrit quelques poèmes latins sur les arbres fruitiers et les jardins, et est mort à Mende le 11 décembre 1803.

BLANQUET-DU-CHAYLA Armand-Simon-Marie, né à Marvejols, entra, à l'âge de 16 ans, dans le corps de la marine royale, s'y distingua constamment par sa bravoure, assista à treize combats sur mer dans lesquels il reçut d'honorables blessures. Après avoir contribué à la prise d'Oneille et de Malte, il prit part, en août 1798, à la bataille navale d'Aboukir, en qualité de contre-amiral, fut blessé à la tête par un coup de mitraille qui lui emporta le nez, et fut fait prisonnier à la suite de ce combat, *où*, suivant M. Ch. Lacretelle, *la plus terrible fatalité se déclara contre la flotte française commandée par l'amiral Bruéys*. Rentré en France, le Roi Louis XVIII l'éleva au grade de vice-amiral honoraire, et il se retira à Versailles, où il a terminé sa carrière en mai 1826, à l'âge de 67 ans.

BOIS-VERDUN (Louis de), seigneur de Chazeaux en Gévaudan et bailli de la ville de Mende en 1579, voulant, par de justes et fermes remontrances, faire cesser les violences et les vexations des soldats réligionnaires de Merle, étant cerné par eux, mit l'épée à la main pour se défendre, et allait tuer Merle, qui était à leur tête, lorsqu'il s'engagea le talon dans la grille d'une cave le long du pavé de la rue d'Aigues-Passes, tomba à terre et fut aussitôt percé de divers coups portés par ses adversaires, qui lui donnèrent la mort.

Ce gentilhomme, qui avait été dans sa jeunesse page du duc de Montmorency et capitaine d'infanterie, avait reçu le surnom d'*Intrépide*.

BONNEL - LA - BRAGERESSE (Privat), docteur en médecine, intendant des eaux minérales de Bagnols, mort à Mende, sa patrie, en 1804, à l'âge de 80 ans, était connu dans le monde savant par une dissertation sur la rage, qui fut insérée avec une mention très-honorable dans les mémoires de la Société royale de médecine. Un autre ouvrage qu'il composa sur la pulsatille contribua beaucoup à étendre au loin sa réputation.

BONNEL - LA - BRAGERESSE (Jean - François-Xavier), fils du précédent, né à Mende, docteur en médecine, montra de bonne heure des connaissances supérieures dans son art, qu'il exerçait avec distinction, lorsqu'une mort prématurée, et par suite de son zèle à l'occasion d'une maladie contagieuse, vint l'enlever à l'estime publique, le 5 juillet 1794, à l'âge de 40 ans. On a de lui une dissertation sur les eaux thermales de Bagnols, imprimée en 1774, qui contient les réflexions les plus judicieuses sur leur usage.

M. Bonnel avait été président de l'assemblée administrative du département de la Lozère, en 1792 et 1793.

BRAGOSE (Guillaume), natif du diocèse de Mende, docteur et professeur en droit canonique dans l'université de Toulouse, qui passait pour un des plus grands canonistes de son siècle, fut élevé au cardinalat par le pape Innocent VI, le 17 septembre 1361; peu de tems avant cette promotion, il avait été nommé



évêque de Vabres, et mourut à Rome le 11 septembre 1368. Il a laissé des commentaires sur les décrétales.

BRAGOUSE DE SAINT-SAUVEUR (Louis), né à Meyrueis, le 28 février 1760, ayant embrassé la carrière ecclésiastique, fut successivement vicaire-général de Narbonne, avant la révolution; et, sous le régime impérial, curé et grand-vicaire de Mende. Nommé à l'évêché de Poitiers par décret du 31 mars 1809, les différends entre le pape et l'empereur s'opposèrent à la publication de ses bulles, à cause de la clause *proprio motu*. M. de Saint-Sauveur administra néanmoins le diocèse de Poitiers jusqu'à la restauration, époque à laquelle il donna sa démission et se retira à Paris, où il mourut quelque tems après.

BRUN (Guillaume) né au Malzieu, se voua à l'état ecclésiastique et était curé de Saint-Chély, lorsque le clergé du diocèse, réuni à Mende, le choisit, préférablement à son évêque, pour le représenter à l'assemblée constituante. Il ne remplit que peu de tems cette mission, et rentra dans sa cure où il croyait être plus utile à la religion. Peu de tems après la réorganisation du grand séminaire diocésain, il en fut nommé le supérieur, et pourvu ensuite d'un canonicat. Plein de zèle pour ses nouvelles fonctions, il s'y livra tout entier et se fit remarquer par la sagesse de son administration, des talens distingués et une piété solide. Il mourut à Mende, le 27 septembre 1816, dans la 72.e année de son âge.

CAILAR (Nicolas Du), né à Mende le 12 mai 1726, entra dès sa jeunesse dans la carrière militaire, qu'il parcourut avec la plus grande distinction.

Il fut successivement lieutenant-colonel dans le régiment de Bassigny, lieutenant de Roi, commandant la place et citadelle de Nismes, et maréchal de camp. Il s'était toujours fait distinguer par une éducation soignée et une morale sévère. Ami des lettres, elles firent ses délices, lorsque les infirmités le retinrent chez lui, et sa maison devint le rendez-vous de tous ceux qui les cultivaient, jusqu'à sa mort, arrivée le 22 août 1804.

CAILAR (Jean-Antoine-Hercule), frère du précédent, né à Mende, prêtre de la doctrine chrétienne, ancien provincial de sa congrégation à Avignon. Littérateur et poète, il a laissé, en manuscrits, quelques pièces de vers qui décèlent du goût et de la facilité. Il est mort, dans sa ville natale, le 19 octobre 1821, âgé de 83 ans.

CANILLAC (Raymond De), né à la Roche de Canilhac, dans le Gévaudan, d'une ancienne famille, chanoine régulier et archevêque de Toulouse, fut promu, le 17 décembre 1350, au cardinalat, par le pape Clément VI, sous le titre de *Sainte-Croix en Jérusalem*. Le cardinal de Canillac, après avoir été, en 1360, le principal receveur du double décime auquel le clergé de la province de Languedoc, ainsi que celui du reste du royaume, s'obligea pour la rançon du roi Jean, passa en 1361 à l'évêché de Palestrine; il se joignit en 1369 aux commissaires que le duc d'Anjou avait nommés pour tâcher de ravoir le château de Tarascon, que les Provençaux avaient repris durant la trève, et mourut à Avignon le 20 juin 1373. Son corps fut porté et inhumé dans l'église de Maguelonne.

CANILLAC (Pierre), frère du précédent, abbé de

Montmajour ; d'abord évêque de St-Pons, fut transféré en 1361 au siége épiscopal de Maguelonne.

CASTON (Nicolas), originaire de Mende et évêque de Rodez, suivant L'Ouvreleul. Si l'on consulte le catalogue des évêques de Rodez, on trouve un Gaston de Corn ou de Cornu, noble gascon, qui fut élu par le Chapitre, le 13 avril 1300 et mourut au Puy, le 2 mars de l'année suivante. L'obituaire du clergé de Mende cite au 3 et au 4 décembre un service pour Castor de Corno, évêque de Rodez, et c'est aparemment d'après cette autorité ou sur d'autres documens que nous n'avons pas, que L'Ouvreleul l'a enregistré dans ses mémoires historiques de cette ville.

CHALBOS (François), né à Cubières, arrondissement de Mende, fut mis, en 1793, à la tête d'une division dans la Vendée. Brave, mais n'ayant pas l'expérience nécessaire pour diriger avec succès une guerre aussi difficile, il se montra néanmoins exempt de reproches, et ses actes publics sont loin de témoigner qu'il participât aux massacres et aux brigandages qui désolèrent les contrées de l'Ouest. Nommé commandant d'armes à Mayence, il remplissait dans ses fonctions la confiance du Gouvernement, lorsque la mort vint le frapper dans le mois de ventôse an 11 (1803), à l'âge de 64 ans.

CHANAC (Guillaume De), né à Mende, neveu de Foulques de Chanac, évêque de Paris. Guillaume, attiré par son oncle, professa pendant quelque tems le droit canonique à Paris. Nommé abbé de St-Florent de Saumur et évêque de Chartres, il fut transféré de ce siége à celui de Mende en 1371. Après la mort

d'Urbain V, Grégoire XI, son successeur, le promut, la même année, au cardinalat. Louis, duc d'Anjou, lieutenant en Languedoc, l'avait choisi pour son chancelier, et le traitait, dans ses actes publics, de *très-cher et spécial ami le cardinal de Mende*. Le roi Jean II lui avait confié diverses missions importantes. Ce prélat, qui avait hérité des biens de son frère, seigneur de Chanac, évalués 25,000 florins d'or, les laissa à l'église de Mende et mourut à Avignon le 30 décembre 1383.

CHAPTAL (*N.*) né à Nojaret, près Mende, d'une famille honorable de propriétaires-cultivateurs; docteur en médecine, se fixa à Montpellier, où ses succès dans l'art de guérir, lui acquirent une grande célébrité. N'ayant pas d'enfans, il attira auprès de lui celui de ses neveux qui lui parut le plus intelligent pour lui succéder, dirigea ses débuts dans la carrière des sciences et lui légua une fortune considérable,

CHAPTAL (Jean-Antoine-Claude), né le 5 juin 1756, à Nojaret, commune de Badaroux, canton de Mende, neveu du précédent, fit ses premières études au collége de Mende, alors dirigé par des doctrinaires, et se rendit à Rodez pour suivre le cours de rhétorique, professé par M. Dumouchel. Appelé à Montpellier par un oncle paternel, médecin distingué, qui désirait lui faire embrasser la même carrière, son goût pour les sciences naturelles le porta à se livrer particulièrement à l'étude de la chimie. Après avoir été reçu docteur en 1777, il fut se perfectionner à Paris, suivit les cours de Sage, et se mit en communication avec ce que la Capitale offrait de savans et d'écrivains les plus distingués,

Les Etats de Languedoc ayant institué à Montpellier une chaire de chimie, Chaptal en fut pourvu et fit preuve de talens supérieurs, soit dans la théorie, soit dans la pratique de cette science neuve. Héritier de la fortune de son oncle, il l'employa à fonder une fabrication de produits chimiques, en dota la la France, qui, jusqu'alors, les faisait venir du dehors. Cette spécialité ne l'empêcha pas d'étudier les rapports qui existent entre les intérêts de l'industrie et de l'agriculture, des manufactures et du commerce; et c'est ainsi qu'il préludait aux services qu'il devait rendre un jour à ces différentes branches de la prospérité publique, dans les hautes fonctions qui lui furent confiées plus tard.

Ayant adopté les principes de la révolution de 1789, il fut appelé à Paris et chargé, par le comité de salut public, de diriger la fabrication du salpêtre et de la poudre dans les ateliers de Grenelle, qui, par les procédés qu'il indiqua, parvinrent à livrer jusqu'à 35 milliers de salpêtre par jour. Il fut un des savans qui, dès l'origine, créèrent l'enseignement supérieur de l'école polytechnique, et fut chargé de la chimie appliquée aux arts utiles.

On lui confia la réorganisation de l'école de médecine de Montpellier; il y occupa la chaire de chimie et fut en même-tems membre de l'administration du département de l'Hérault.

Le 5 prairial an VI, il fut nommé membre ordinaire de l'Institut, qui le comptait parmi ses associés depuis sa formation. Il prit une part active à ses travaux, et y lut des mémoires sur un grand nombre de sujets.

Dès son consulat, Bonaparte, qui aimait à s'entourer d'hommes de génie, l'appela à faire partie du conseil d'état, et lui confia, le premier pluviôse an IX, le porte-feuille du ministère de l'intérieur, qu'il quitta vers la fin de l'an XII. Les actes auxquels il attacha son nom, pour raviver la prospérité publique, sont nombreux. Membre et trésorier du sénat pendant 10 ans, il fut nommé, en 1814, commissaire extraordinaire dans la septième division militaire; en 1815, ministre d'état, directeur du commerce et des manufactures, pendant les cent jours; en 1817, membre du conseil général des hospices, et en 1819, pair de France. Dans toutes ces fonctions, Chaptal apporta le tribut de connaissances supérieures qui lui en rendaient l'exercice familier et le mettaient à même de les remplir à l'avantage de la chose publique. Sous l'empire, l'homme extraordinaire qui présidait aux destinées de la France avait comblé de distinctions honorifiques le savant qui, entièrement dévoué à sa patrie, avait refusé les propositions les plus brillantes de la part de l'Espagne, de Naples et des Etats-Unis, qui désiraient s'enrichir des trésors de son savoir. L'un des fondateurs de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, il la présida constamment pendant trente ans.

Parmi les nombreux ouvrages que Chaptal a légués à la France, nous citerons les suivans :

1.° Sa Thèse pour être reçu docteur, ayant pour titre : *Conspectus physiologicus de fontibus differentiarum relativè ad scientias*, en 1777, qui a obtenu l'honneur très-rare, pour ces sortes d'ouvrages, d'avoir trois éditions.

2.° *Mémoires de chimie*, dédiés aux Etats de Lan-

guedoc, dont le premier volume parut en 1781. On y trouve, page 123, la description d'un volcan éteint, découvert à Sauveterre, en Gévaudan.

3.° Le *Tableau analytique* de son cours à Montpellier, 1 vol. in-8.°, 1783.

4.° *Elémens de chimie*, dont la quatrième édition parut en 1790, ouvrage remarquable par la clarté et la simplicité d'une méthode d'enseignement établie sur des expériences, qui a été imprimé à plus de seize mille exemplaires, et traduit dans toutes les langues.

5.° *Observations générales sur l'agriculture*, considérée dans ses rapports avec la prospérité de la France, suivies de quelques réflexions sur les ouvrages d'Olivier de Serres, in-8.°, Montpellier, 1790.

6.° *Traité des salpêtres et goudrons*, in-8.° 1796.

7.° *Tableau des principaux sels terreux et substances terreuses*, in-8.°, 1798.

8.° *Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France*, an VIII.

9.° *Essai sur le blanchiment*, an IX. Il décrit dans cet ouvrage les procédés du blanchiment à la vapeur.

10.° *Art de faire, de gouverner et de perfectionner les vins*, 1 vol. in-8.°, dont la première édition parut en l'an IX, et la seconde, en 1819.

11.° *Traité théorique et pratique de la culture de la vigne, avec l'art de faire le vin, les eaux-de-vie, esprits de vin et vinaigres*, 2 vol. in-8.°, aussi deux éditions : an IX et 1811.

12.° La *Chimie appliquée aux arts* parut en 1807. Cet ouvrage, le plus étendu de Chaptal, réalise sa

définition : « Cette science qui, de l'analyse comparée » des opérations de tous les arts, fera découler quelques lois générales où viendront se rapporter les » effets sans nombre que présentent les ateliers. »

13.° L'*Art de la teinture du coton en rouge*, 1807.

14.° L'*Art du teinturier et du dégraisseur*, 1808.

15.° L'*Industrie française*, 2 vol. in-8.°, 1819. L'auteur embrasse dans cet ouvrage toutes les industries, donne le tableau de leur situation en 1789, l'état de leurs progrès pendant 30 ans, et celui dans lequel elles sont actuellement.

16.° La *Chimie appliquée à l'agriculture*, dernier ouvrage de Chaptal, qui décèle des talens éminens en agronomie comme en chimie.

Enfin, on a publié un grand nombre d'articles de ce savant dans les Mémoires de l'Institut, les Annales de chimie, le nouveau Dictionnaire d'agriculture, etc., etc.

Parmi les objets dont la France doit à Chaptal la création ou le perfectionnement, nous citerons la fabrication des aluns artificiels, de la soude factice, celle du salpêtre, la substitution des terres ocreuses calcinées aux pouzzolanes, la naturalisation du rouge d'Andrinople, la fabrication du sucre de betterave, etc., etc.

Plusieurs notices ont été consacrées à la mémoire de cet homme de génie; nous mentionnerons particulièrement celle de M. De Gérando, dans laquelle nous avons puisé quelques faits (*); celle de M. Charles Dupin et de M. Blanqui, aîné, qui se termine par

(*) Il est à regretter que dans cette notice, insérée dans le Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (septembre 1832), on indique par erreur à *Nozaret, dans la Corrèze*, le lieu de naissance de notre illustre compatriote.

le passage suivant : « Chaptal a légué à son pays » vingt industries nouvelles, cent perfectionnemens » ingénieux, au moyen desquels le peuple est mieux » vêtu, mieux nourri que dans l'ancien régime. Voilà » ses vrais titres de gloire, auxquels il faut ajouter » une bienveillance réelle, une sérénité de caractère » véritablement admirable, un empressement infa- » tigable à protéger tous les essais utiles. C'était un » homme de génie et un homme de bien : respect » à sa mémoire! gloire à son nom! »

CHARDON DE LA ROCHETTE (S.), né à St-Sauveur-de-Ginestoux, arrondissement de Mende, savant helléniste et l'un de nos meilleurs connaisseurs en fait de livres, manuscrits, etc., fut chargé, en l'an 8 et années suivantes, d'une mission honorable et analogue à ses connaissances bibliographiques. Il a publié dans les journaux littéraires, et surtout dans le *Magasin encyclopédique*, dont il était l'un des coopérateurs, plusieurs articles qu'il a réunis plus tard sous le titre de *Mélanges de critique et de philologie*, 3 vol. in-8.o, Paris, 1812, et dans lesquels il fait preuve d'une vaste érudition. Il annonçait dans sa préface, de nouveaux volumes, lorsque la mort l'enleva subitement à ses utiles travaux, le 18 septembre 1814, à l'âge de 62 ans, avec la réputation d'un homme estimable et d'un savant du premier ordre.

CHARRIER (Marc-Antoine), né à Nasbinals, arrondissement de Marvejols, avocat, fut nommé député du tiers-état de la sénéchaussée de Mende aux états-généraux de 1789; il s'y montra un ardent ami de la monarchie et signa les protestations des 12 et

25 septembre 1791 contre les opérations de cette assemblée. Rentré dans le département de la Lozère, il devint le chef des royalistes qui se soulevèrent contre la Convention, marcha sur Mende, dont il s'empara momentanément, eut quelques succès sur les troupes de la république; mais ayant été pris par elles, il fut conduit à Rodez, devant le tribunal de l'Aveyron, qui le condamna à mort le 16 juillet 1794.

CHASTAIGNIER-PUYGRENIER (Antoine-Charles-Félix), d'une famille originaire de Marvejols, domiciliée à Mende, doué de beaucoup de goût pour la littérature et la poésie, avait fait une traduction de la *Jérusalem délivrée*, en vers alexandrins, qu'il se proposait de publier, lorsque celle de Baour Lormian parut, ce qui l'engagea à renoncer à son projet, malgré les instances de plusieurs personnes à même de juger du mérite de son travail. M. Puygrenier est mort à Mende, le 16 novembre 1829, à l'âge de 77 ans.

CHASTAING (Jean), vicaire-général de Mende, présida successivement les états-généraux de la province de Languedoc, réunis extraordinairement à Montpellier en mars 1522; à Beaucaire, en janvier 1523, et à Montpellier, en décembre de la même année. Ces assemblées avaient pour objet de voter des subsides afin de mettre François I.er en état de résister à l'empereur Charles-Quint et aux alliés qui attaquèrent le royaume de toutes parts.

CHASTEL, né dans la terre de Peyre, en Gévaudan. C'est à lui que ce pays fut redevable d'être délivré, au commencement de 1767, du *loup lévrier*, auquel on avait donné improprement le nom d'*Hyène*, et qui, pendant près de trois ans, porta dans le

Gévaudan et dans les pays environnans, la terreur et le carnage (*).

(*) Pour juger du mérite du service rendu par CHASTEL, nous donnons ici un extrait de la notice historique sur la bête dite du Gévaudan, que nous avons publiée dans le Journal de la Lozere, en l'an 12, n.o 97.

L'animal qui, depuis les derniers mois de 1764 jusqu'au commencement de 1767, exerça sa férocité sur les habitans du Gévaudan et d'une partie de l'Auvergne, fut appelé très-improprement du nom d'*Hyène*, puisque c'est peut-être le seul des quadrupèdes qui n'ait que quatre doigts, tant aux pieds de derrière qu'à ceux de devant, et que celui dont il s'agit en avait cinq. On attribue cette fausse désignation au défaut des connaissances les plus simples en histoire naturelle, ou à la cupidité de celui qui prétendit en avoir délivré le pays.

Cet animal commença ses ravages dans le Vivarais, d'où il passa dans le Gévaudan en 1764, et porta bientôt l'allarme dans toutes nos montagnes, attaquant principalement les femmes, les filles et les enfans, dont près de soixante furent ses victimes : ce fut surtout en 1765 qu'il fit le plus de mal. On pense que ce n'était autre chose qu'un gros *loup lévrier*; c'est-à-dire des plus dispos à la course, et ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est qu'il parcourait, en très-peu de tems, un espace considérable de terrain; qu'il était vu, le même jour, dans plusieurs communes, et qu'il se soustrayait ainsi aux diverses battues et chasses dirigées contre lui, quelque nombreuses qu'elles fussent, et quelque étendue qu'elles embrassassent. Celle qui eût lieu le 6 mai 1765, à Saint-Alban, Saint-Denis et autres endroits environnans, était composée de plus de six mille personnes, armées de fusils, de lances et de bâtons ferrés, ayant à leur tête le syndic du diocèse, M. *Lafont*.

Les bergers n'allaient plus faire dépaître leurs bestiaux qu'en nombre; les voyageurs ne marchaient plus qu'en caravanne et armés; la consternation était à son comble; on composa, à cette occasion, une complainte et des couplets dans lesquels on faisait un appel à tous les chasseurs de la France; on imprima à la suite le mandement que M. de Choiseul, alors évêque de Mende, fit pour ordonner des prières publiques dans toutes les églises de son diocèse.

CHATEAUNEUF-RANDON, l'une des plus anciennes familles du Gévaudan. (Voir : *Apchier*, *Garin*, *Guérin*, *Randon*, *et Tournel.*)

CHEZAL (Jacques), clerc, notaire et tabellion apostolique à Châteauneuf-Randon, en Gévaudan, fut requis par le connétable Bertrand du Guesclin de recevoir son testament en présence de plusieurs témoins à ce appelés. Ce testament, que dom Morice a fait imprimer dans son histoire de Bretagne, pu-

---

Cette brochure, au frontispice de laquelle on avait gravé l'animal, fut colportée dans tout le royaume.

Le bruit de la terreur et des désordres que ce loup féroce causait dans ce pays, se répandit bientôt dans toute la France; les gazettes en parlaient continuellement; on ne désignait plus, à Paris et dans plusieurs autres villes, le Gévaudan que par le nom de *Pays de la bête*; la mode, avide de toutes les nouveautés, créa la *couleur de la bête*, qui a reparu de nos jours sous le nom de *terre d'Egypte*.... Cependant le gouvernement frappé de cette calamité qui affligeait la majeure partie de cette province, envoya sur les lieux une compagnie de dragons du régiment des volontaires de Clermont, commandée par M. *Duhamel*, les louvetiers MM. *Denneval*, avec des chiens de la meute du roi, et l'un de ses porte-arquebuse, nommé *Antoine*. De nouvelles battues eurent lieu sur le théâtre des horreurs de cet animal. Parmi le grand nombre de loups qui furent tués à différentes reprises, il s'en trouva un d'une grosseur si extraordinaire, que M. *Antoine*, qui l'avait étendu par terre, le prenant pour l'animal tant redouté, se retira aussitôt avec sa suite, fut le présenter à la cour, qui était alors à Fontainebleau, et reçut pour récompense la décoration de la croix de Saint-Louis.

Néanmoins de nouveaux ravages eurent lieu dans la terre de Peyre; plusieurs enfans furent attaqués par le *loup lévrier*, et ce ne fut qu'au commencement de 1767 que le sieur *Chastel*, qui faisait partie d'une chasse à la tête de laquelle était M. d'Apcher, fut assez heureux que de le tuer sur les confins du Gévaudan et de l'Auvergne, et d'en délivrer ce pays. Il fut de suite le montrer à Paris, et reçut, à son retour, une gratification des états de Languedoc.

bliée en 1742, est du 9 juillet 1380. « Ce fut fait » (dit le testateur), en la maison de nostre habitation, » au siége devant Chasteauneuf de Randan, en la sénes- » chaussée de Beaucaire, l'an et le jour dessus dits. »

DAUDÉ (Pierre), né à Marvejols, est auteur de la traduction des réflexions de Thomas Gordon sur Tacite, imprimées à Amsterdam en 1742, 2 vol. in-12, et en 1751 en 3 vol., et de la vie de Michel De Cervantes, 1740, in-12. Pierre Daudé mourut en Angleterre le 11 mai 1754, âgé de 74 ans. Son éloge a été inséré dans le tome 1.er de la Bibliothèque britannique.

DAUDÉ DE LABARTHE, connu plus particulièrement dans le pays sous le nom de *Père-Abbé*, parce qu'étant veuf, il était entré dans l'état ecclésiastique et avait reçu la prêtrise, a laissé en manuscrit un Catalogue critique et raisonné des évêques de Mende, rédigé d'abord en 1772 et augmenté et corrigé par l'auteur en 1800. Cet ouvrage, quoique plus complet que les catalogues précédens, laisse encore beaucoup à désirer, surtout en ce qui concerne les premiers évêques de l'église de Mende et quelques faits historiques trop peu approfondis.

DESTRICTIS (Raymond), né à Mende, de la Compagnie de Jésus, dédia, le 13 novembre 1619, à l'évêque de Gap, qui l'avait appelé pour prêcher l'Avent et le Carême dans son église cathédrale, un petit ouvrage ayant pour titre : *Préservatif contre la peste de l'hérésie*, avec cette épigraphe : *Nunc antechristi multi facti sunt, undè scimus quia növissima hora est.* 1 vol. in-12, imprimé à Lyon 1619. L'un des docteurs désignés pour examiner cet ouvrage déclare y « avoir trouvé toutes choses grandes, belles et très-



» utiles pour maintenir les ames fidèles en l'église » catholique, apostolique et romaine », et ajoute que « la capacité et piété de l'auteur est cogneüe par toute » la France. »

Un notaire du même nom et de la même famille, a été l'un des principaux bienfaiteurs de l'hôpital de Mende, auquel il légua sa maison, qui sert de logement à l'économe, des champs et ses notes.

DEUSDET. (*Voir* ASTREBALD.)

DOMERGUE-BEAUREGARD. (Joseph), né à Mende le 4 février 1733, embrassa la carrière militaire, et était capitaine des grenadiers dans le régiment de Touraine, infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avant la révolution de 1789. Nommé d'abord vice-président du directoire du département de la Lozère, le collége électoral de ce département le députa, en 1791, à l'assemblée législative. Après la session, de retour dans ses foyers, il fut successivement commandant de la garde nationale, président de l'administration centrale du département, maire sous le consulat, et conseiller de préfecture jusqu'à la restauration et pendant les cent jours, Dans ces diverses fonctions, M. de Beauregard se fit remarquer par la franchise de son caractère et par son zèle pour la cause à laquelle il s'était dévoué. Il mourut à Mende, le 2 janvier 1817.

DUMAS (Jean), licencié ez-droits, juge en la cour royale et commune du comté et bailliage du Gévaudan, fut chargé, en septembre 1581, de faire une inquisition, dans laquelle il se qualifie de « commissaire député par le roi, pour informer des

» ruines des églises du diocèse de Mende et pays du
» Gévaudan, spoliations, ravissemens et jouissances
» des fruits et revenus ecclésiastiques, faits par ceux
» de la prétendue religion, depuis le commencement
» des troubles, meurtres, tant durant iceux, qu'en
» pleine paix, et massacres commis à l'endroit des-
» dits ecclésiastiques et autres actes d'hostilité. »

Ce document intitulé : *Intendit*, dont il existe plusieurs copies manuscrites, fournit quelques renseignemens historiques sur les événemens qui se sont passés en Gévaudan, pendant les guerres de la religion et notamment à l'époque de l'occupation de ce pays par le capitaine Merle.

Le 27 septembre 1588, le états particuliers du pays de Gévaudan, assemblés à Mende, d'après la convocation directe du Roi Henri III, pour députer aux états généraux du royaume, qui se tinrent à Blois, le 16 octobre de la même année, nommèrent pour l'un des deux députés du tiers-état, M. Dumas, conseiller du roi et juge au bailliage de Gévaudan.

ESPARBIER (*N.*), archidiacre de l'église de Mende, est cité par Denis de Sainte-Marthe, comme ayant fourni à ses frères bénédictins de Saint-Maur, auteurs de la première édition du *Gallia christiana*, qui parut en 1666, en 4 vol. in-fol., des notes sur la série des évêques de Mende, qu'il avait recueillies dans les archives de l'évêché et du chapitre.

ESTANG (Vital DE L'), évêque *in partibus* d'Ephèse et coadjuteur de son oncle Christophe de l'Estang, qui avait été successivement évêque de Lodève, d'Alet et de Carcassonne, lui succéda dans ce dernier siége en 1621. L'Ouvreleul dit que ce prélat était originaire de Mende.

EVANTHIUS, évêque de Gévaudan, assiste au 4.e concile d'Orléans, tenu en septembre 541, et signe *Evanthius episcopus civitatis Gabalitanæ.*

EVODIUS (*Voir* Hilaire).

FIRMIN (Saint-), évêque de Gévaudan, est placé dans la *Gallia christiana* comme successeur immédiat de Saint-Privat. On célèbre sa fête le 16 janvier de chaque année, jour où l'église de Mende honore sa mémoire.

FONTANEL (*N.*), né à Mende, fut se fixer à Montpellier, où il exerça la profession de libraire et établit, depuis la révolution de 1789, un musée dans lequel il y avait un salon de lecture et un autre plus grand pour les concerts et les bals d'abonnés. Une porte sur laquelle on lisait : *Bonarum artium cultoribus*, donnait entrée dans une salle qui était ornée de tableaux, gravures, plâtres, et terres cuites, et qui contenait, dans des armoires, une bibliothèque d'ouvrages précieux et de livres de luxe. Millin a consacré un article à cet amateur des beaux-arts, dans son voyage dans les départemens du midi de la France, tom. 4, p. 314. Après la mort de Fontanel, ses successeurs ont mis en vente ses collections et en ont publié le catalogue, en 1819.

FRODOALD, évêque de Gévaudan. On prétend, disent les auteurs de l'histoire générale de Languedoc, que ce prélat vivait sous l'empire de Louis-le-Débonnaire ; qu'il retira, par sa prédication, une partie de ses diocésains des superstitions payennes dans lesquelles ils étaient plongés, et qu'ayant été assassiné

et tué le 4 septembre 826, par une troupe de scélérats, dont un de ses neveux était le chef, il fut inhumé dans une église voisine du château de la Canourgue, et transféré, peu de tems après, dans un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut fondé dans le même lieu.

On voit encore, près de la Canourgue, les ruines d'une chapelle qui, d'abord dédiée à St-Martin, le fut ensuite à ce prélat sous le nom de St-Frézal. Le martyre de cet évêque, près de la Canourgue, est cité à l'appui de l'opinion qui place dans cette ville le siége épiscopal, après la destruction de *Gabalum* (Javols), et avant sa translation à Mende; mais cette opinion est victorieusement réfutée par les auteurs de l'histoire générale de Languedoc; d'ailleurs, tous les évêques de ce pays ont pris le titre d'*episcopus gabalitanus* jusqu'à *Ragamundus* (Raimond), qui vivait en 1029 et qui fut le premier qui se qualifia *évêque de Mende*.

GARIN, GUARIN ou GUÉRIN, ET ODILON reçoivent en fief, au mois d'avril 1126, de Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone et de Douce, sa femme, le château de Randon, en Gévaudan. Ces deux Seigneurs, disent les historiens de Languedoc, » qui, à ce qu'il paraît, étaient frères, ont donné » l'origine à la maison de Châteauneuf-de-Randon, » l'une des plus illustres de la province, laquelle se » partagea dans la suite dans les différentes branches » d'Apchier, de Tournel, de Joyeuse, etc., etc. »

GENIALIS, diacre, député de l'église de Gévaudan, assiste au concile d'Arles, un des premiers et

des plus célèbres de l'église, convoqué par l'empereur Constantin, en l'an 314, pour appaiser les troubles occasionnés par les donatistes.

GENTIL (Jean-Baptiste), natif de Flerac, qu'on prétend être issu d'une famille noble de Gênes, capitaine hardi et entreprenant, qui, après avoir soumis aux religionnaires la ville d'Embrun en Dauphiné, surprit St-Julien dans le Haut-Vivarais, et Montfaucon dans le Velay, en 1585.

GIBALIN, Jésuite. L'Ouvreleul le cite comme auteur de divers livres, et né en Gévaudan.

GIRARD (Barthélemi), né à St-Chély, arrondissement de Marvejols, en 1731, docteur en médecine, intendant des eaux minérales de Bagnols, correspondant de la Société royale des sciences de Montpellier, de celle de médecine de Paris et de la Société des arts utiles de Lyon, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de la Lozère, joignait aux connaissances de son art beaucoup de goût pour les sciences naturelles et la littérature. Une mémoire prodigieuse et une grande facilité à discourir rendaient sa société fort agréable. Il a publié plusieurs dissertations sur l'inoculation, le goître, les tumeurs, les loupes; plusieurs articles sur la physique, l'histoire naturelle, l'économie domestique, et quelques pièces de vers. Il aimait à s'appliquer cette devise : *Multa vidi, legi, scripsi; utinam benè!* Il mourut à Mende, le 26 avril 1812.

GRASSETI (Pierre-Bruno), né à Mende le 29 septembre 1661, docteur en médecine, cultiva avec assez de

succès les sciences et les belles-lettres. Devenu infirme, il s'amusa, comme Ménage et Oudin, à recueillir des proverbes français et latins, auxquels il a ajouté l'explication, et qu'il réunit, en 1734, par ordre alphabétique. Son manuscrit, qui a pour titre : *Livre des Proverbes*, contient 5467 proverbes français et 5810 *Parœmies* ou proverbes latins, qui suivent ordinairement les français avec lesquels ils ont le plus d'analogie. M. Grasseti mourut dans sa patrie, le 7 janvier 1743.

GREGOIRE-DE-SAINT-SAUVEUR (Jean-Baptiste-Amédée) né dans le diocèse de Mende, le 24 juin 1709, embrassa l'état ecclésiastique et fut sacré évêque de Bazas, le 16 octobre 1746. Il obtint ensuite l'abbaye de l'isle de Médoc et fut élu, en 1789, député du clergé de la sénéchaussée de Bazas aux états-généraux ; se démit de ses fonctions législatives en juin 1790, et se réfugia, en 1791, en Espagne, où il mourut quelques années après.

GRIMOARD (Guillaume De), né au commencement du 14.e siècle au château de Grisac, en Gévaudan, de Guillaume de Grimoard, seigneur de Grisac, et d'Amphelise de Sabran, dame de Montferrand, prit, dans sa jeunesse, l'habit de religieux au monastère de St-Sauveur de Chirac, de l'ordre de St-Benoît, et fut, en 1353, abbé de St-Germain d'Auxerre, et en 1358, de St-Victor de Marseille. Après la mort d'Innocent VI, les cardinaux, assemblés en conclave à Avignon, étant partagés sur le choix de son successeur, jetèrent les yeux sur Guillaume de Grimoard, quoiqu'il ne fût pas cardinal, en

considération de ses vertus. Il se trouvait alors en Italie pour les affaires de l'église romaine, et il était dans la 53.e année de son âge. Après son élection, il prit le nom d'Urbain V et fut couronné le 6 novembre 1362. Il fit reconstruire l'église de Mende sur un plan plus vaste et plus magnifique; il l'enrichit de beaucoup de dons, et il la fit régir en son nom par des grands-vicaires. Il fonda la collégiale de Bédoués, où reposent les cendres de son père et de sa mère, et celle de Quezac. Parmi plusieurs autres fondations, nous citerons aussi celle d'un collége, à Montpellier, pour douze étudians en médecine natifs du diocèse de Mende. Urbain V gouverna l'église avec beaucoup de sagesse et d'édification, favorisa surtout les gens de lettres, et mourut en odeur de sainteté, le 19 décembre 1370. Son corps fut inhumé, au mois de juin 1372, dans l'abbaye de St-Victor de Marseille. On a de lui quelques lettres peu importantes et quelques consultations, du tems qu'il était docteur en décrets à Montpellier, vers l'an 1346. Le Roi Jean exempta les sujets de la baronie de Grisac et de ses dépendances, en considération de ce pape, de tous subsides, jusqu'au nombre de deux cents feux. Plusieurs auteurs ont écrit la vie de ce souverain pontife : il en existe quatre dans le Recueil de Muratori, et deux dans du Chesne.

GRIMOARD (Anglic De), frère du précédent, avait fait profession dans l'abbaye de St-Ruf, de l'ordre des chanoines réguliers, et était prieur du monastère de St-Pierre de Die, lorsqu'il fut nommé à l'évêché d'Avignon, le 13 décembre 1362. Il se distingua par sa capacité, sa piété et la pureté de ses mœurs. Le

pape, son frère, le nomma cardinal-prêtre, le 18 septembre 1366, évêque d'Albano, en 1367, et légat en Italie, en 1368. Il fonda un collége pour les religieux de St-Ruf, à Montpellier, dans lequel il fut inhumé, au mois d'avril 1388. Il a composé quelques opuscules et dressé des statuts pour l'église et le diocèse d'Avignon.

GUERIN, chevalier du Temple, était de la maison du Tournel, en Gévaudan; il s'était distingué dans les guerres d'Orient, et avait été nommé évêque de Senlis, lorsqu'en 1214, chargé, par Philippe-Auguste, du commandement de l'armée à la bataille de Bovines, il eut l'adresse de disposer les troupes de manière à avoir le dos au soleil, qui, pendant cinq heures, donna dans les yeux de l'ennemi, ce qui contribua beaucoup à la victoire.

Sa longue expérience dans les guerres, la gloire qu'il s'y était acquise, sa probité lui attirèrent les faveurs du roi. Nommé chancelier de France, il rendit cette dignité la première de l'Etat, et s'en démit, ainsi que de son évêché, en 1228. Ayant pris l'habit de Citeaux dans l'abbaye de Châlis, il jeta les fondemens de l'abbaye de la Victoire, près de Senlis, que le Roi avait fait vœu de fonder, s'il était vainqueur à Bovines. C'est d'après son avis que fut établi le trésor des chartres, et il mourut en 1230.

GUI DE CHAULIAC, né à Chauliac, en Gévaudan, au 14.e siècle, fit ses études sous Raimond: il enseigna la chirurgie et la médecine avec beaucoup de réputation, et il exerça cet art avec le plus grand succès à Lyon et à Avignon, où il fut médecin des

papes Clément VI et Urbain V. Il est auteur d'un *Corps de chirurgie* estimé, publié à Lyon en 1669; Fallope en fit le plus grand éloge, et plusieurs autres médecins le commentèrent. Cet ouvrage fut pendant long-tems le seul guide des chirurgiens, et le premier en français sur leur profession, ce qui le fit appeler, par honneur, le *Guidon.* On doit à Gui de Chauliac la description de la peste de 1348, la plus terrible qu'on eût encore éprouvée, qui infecta presque toute la terre et fit périr le quart du genre humain.

GUYOT (Pierre), né à Marvejols, se livra de bonne heure à l'étude des lois, dont il fut l'interprète éclairé, soit comme jurisconsulte, soit comme magistrat. Avant la révolution, il exerçait la profession d'avocat auprès du bailliage de Gévaudan; depuis 1789, il avait été successivement appelé à diverses fonctions publiques, et notamment à celles de président du tribunal criminel, lors de sa première formation, d'administrateur du département, de commissaire du directoire, près le tribunal de police correctionnelle de Mende. Député au Conseil des cinq cents, en l'an VI et en l'an VII, il se trouvait à la fameuse séance du 19 brumaire an VIII, qui se tint à Saint-Cloud. On sait que BONAPARTE, qui visait alors à devenir le chef de l'Etat, ayant été mal accueilli au Conseil des cinq cents, donna ordre au général Serrurier d'entrer avec 300 grenadiers, au pas de charge, dans la salle de leur réunion pour la faire évacuer, et que les spectateurs et les députés également effrayés se sauvèrent les uns par les portes, les autres par les fenêtres. Dans vingt minutes tout avait disparu, à l'exception d'un seul législateur qui,

étant podagre, n'avait pu avoir la même prestesse: c'était M. Guyot. Des journaux de l'époque rapportèrent que quelques grenadiers s'en étant aperçus, et craignant sans doute que ce député ne protestât tout seul contre cette violence, furent le sommer de se retirer, et qu'ayant vu qu'il était infirme, ils le laissèrent sortir à son aise.

De retour dans ses foyers, il fut nommé président du tribunal criminel et spécial du département de la Lozère. Il était membre de la légion d'honneur, et il termina sa carrière à Mende, le 26 mai 1805, à l'âge de 58 ans.

HILAIRE ou HILARE (Saint-), évêque de Javols, assista au concile de Clermont, tenu l'an 535, et souscrivit *Hilarius episcopus ecclesiæ Gabalitanæ*. Le vulgaire lui donne communément le nom de St-Chély (*). « On croit, disent les auteurs de l'histoire générale de Languedoc, « que ce fut après la mort » ce saint évêque de Gévaudan, que se passa ce que » Grégoire de Tours rapporte d'un prêtre nommé » Evodius, lequel étant élu évêque de cette église,

(*) On sait que l'altération des noms propres se fait principalement remarquer dans les nomenclatures hagiologiques, ce qui provient ordinairement de l'idiome du pays: nous en citerons deux exemples. Dans la partie de nos montagnes, on prononce la lettre *l*, comme s'il y avait *gh*; ainsi, pour le nom de St-Hilaire, on a dit d'abord *St-Aghary*, ensuite *St-Aghy*, et enfin, *St-Chaghy*, qu'on a traduit en français par *St-Chély*. nom d'une ville du département, dont le patron de la paroisse est St-Hilaire. Il est à présumer que le nom de St-Chély que porte une petite commune sur les rives du Tarn, limitrophe de la Malène, lui vient de ce saint évêque, qui avait rendu des services importans aux habitans de cette contrée.

Sainte-Eulalie, nom d'une commune du département, est désignée en patois par *Ste-Aughaïo*, *Ste-Aulaïo*, *Ste-Aughajo*.

» et sur le point d'être sacré, se vit obligé de se » retirer et de prendre la fuite, à la vue du peuple qui se souleva contre lui. »

L'église de Mende célèbre la mémoire de St-Hilare, le 25 octobre.

Les actes manuscrits de St-Hilare, parlant du campement des troupes du roi Thiéri, fils aîné de Clovis, dans le Gévaudan, proche un château appelé en latin *Melena*, racontent qu'Hilare voyant les Francs disposés à quitter ce pays, sortit avec confiance du château de la Malène, et alla leur faire des propositions pour le rachat des prisonniers. Lorsqu'il eut obtenu sa demande, à force d'argent, un des capitaines conduisit dans sa tente le St-prélat, et l'invita au dîner qui se préparait. L'historien remarque que la pluspart de ces soldats étaient encore payens. Il y avait, dit-il, un grand vase d'airain rempli d'eau et de viande, que chaque soldat, à son tour, faisait bouillir sur le feu. Pendant qu'Hilare se reposait auprès de la table, le soldat en exercice, qui n'était chrétien que de nom, vint se placer à côté de l'évêque, et lui demanda des eulogies (choses bénites) pour toute la troupe : le prélat refusa de lui en donner, comme ne pouvant ni ne devant, lui répondit-il, s'unir de communion avec des idolâtres. A cette réponse, le soldat chargé de faire cuire le dîner, entra dans une telle colère, que ne se possédant plus, et mettant inconsidérément du bois dans le feu, il renversa sur lui le vaisseau tout bouillant. On voit que le simple bouilli était le seul mets qu'on destinait à cet évêque. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. XVII, pag. 195).

HUGUES figure parmi les seigneurs du Gévaudan, qui, au commencement du onzième siècle, firent

des donations à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, en faveur du monastère de la Canourgue (*). Un acte du 17 juin 1060, qui était déposé dans les archives de ce monastère, porte qu'il donne une partie de *Marojol*, et cet acte est considéré par les historiens de Languedoc comme le document le plus ancien que l'on connaisse de la ville de Marvejols, qui par la suite devint la seconde ville du Gévaudan. Hugues, qui possédait des propriétés dans la viguerie de Banassac, était surnommé *Bonafos* (Bonnefoi). On sait qu'on employa assez souvent les sobriquets dans le dixième siècle, pour distinguer les seigneurs entre eux, parce qu'ils ne portaient alors que le simple nom de baptême; mais ces sobriquets devinrent un peu plus tard l'origine de beaucoup de noms de famille.

ILÈRE ou ISÈRE (Saint-), évêque de Javols, dont l'église de Mende vénère la mémoire le premier décembre, vivait au commencement du règne du roi Dagobert, en 628. On voit par les actes de Ste-Enimie, qui la désignent comme sœur de ce roi et fille de Clotaire II, que cette princesse s'étant retirée vers l'an 631 dans les montagnes du Gévaudan, sur les rives du Tarn, dans le lieu de *Burlatis*, y fit bâtir un monastère double pour des personnes de l'un et de l'autre sexe, et qu'elle gouverna cette maison sous le titre d'abbesse, après avoir été bénite par St-Ilère ou Isère, évêque de Javols. Ce monastère ne fut occupé par la suite que par des religieux avec titre de prieuré et non d'abbaye, et le bourg auquel il donna naissance prit le nom de Sainte-Enimie.

(*) On trouve parmi ces dons celui de deux ânes, extrêmement bons (*valdè optimos*); deux bœufs, également très-bons (*similiter optimi*); un bon mulet (*bonum*), et la redevance annuelle de deux muids de vin sans eau (*duos modios de vino sine aquâ*).

JOURDA, ancienne famille de Gévaudan, de laquelle est sorti le maréchal de Vaux.

JUSTIN et **SACERDOS**, dont nous devons la connaissance à Sidoine Apollinaire, évêque d'Auvergne, qui florissait au 5.e siècle (Voir sa lettre 21.e du liv. 5), étaient deux frères qui faisaient leur demeure dans le Gévaudan, et que l'amour des lettres avait unis autant que le sang. Ils étaient neveux par leur père et héritiers d'un savant et fameux poète appelé Victorin.

LASTIC (Dominique De), né le 16 octobre 1742 au château de Fournels, diocèse de Mende, embrassa très-jeune la carrière ecclésiastique, et fut sacré évêque de Cousérans, le 9 janvier 1780. Elu, en 1789, député du clergé de la sénéchaussée de sa ville épiscopale aux états-généraux, il y vota constamment avec le *côté droit*, fut l'un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les opérations de l'assemblée nationale, et se réfugia, après la session, en Espagne, où il mourut en 1800.

LEONICUS (*Voir* Optimus.)

LORDETY (Albert), et suivant quelques auteurs, Jean de Lordet, né à Chirac en Gévaudan, fut élu évêque de Mende le 23 décembre 1331, et occupa ce siége jusqu'en 1355. Il avait fondé à Mende, en 1334, le collége de St-Lazare.

LOUVENT (*Lupentius*) (saint-), abbé du monastère de Saint-Privat de Javols (*Gabalitanæ urbis*) en 584. Le Gévaudan était exposé, à cette époque, à la violence et à l'ambition d'Innocent, comte ou gouverneur du pays pour le roi Childebert. Ce comte persécuta entre autres St-Louvent, qu'il accusa, pour faire sa cour à la reine Brunehaut, d'avoir mal parlé

de cette princesse, et d'avoir tenu des discours fort libres touchant les désordres qui régnaient à la cour d'Austrasie. Cet abbé ayant été mandé à Metz, où se trouvait Brunehaut, se justifia d'une manière si convaincante, qu'il fut renvoyé absous; mais il ne put échapper à la vengeance d'Innocent, qui fut l'attendre à son retour, se saisit de sa personne et l'emmena à Ponthyon, en Champagne, où, après divers tourmens qu'il lui fit souffrir, il lui donna la liberté de se retirer. Ayant ensuite réfléchi, il le poursuivit, l'attaqua de nouveau au passage de la rivière d'Aisne, l'assassina et lui coupa la tête, qu'il jeta d'abord dans cette rivière, et ensuite le corps; mais ces précautions furent inutiles. Des bergers ayant découvert l'un et l'autre; on leur rendit les honneurs de la sépulture, et on les transporta plus tard dans la cathédrale de Châlons-sur-Marne.

Innocent se présenta, après son crime, à la cour, les mains encore fumantes du sang de cette malheureuse victime de sa fureur, et il obtint en récompense, par l'intrigue de la reine Brunehaut, l'évêché de Rodez.

C'est par erreur que Catel, dans ses Mémoires de l'histoire du Languedoc (in-f.° édit. de 1633, page 1015), place ce monstre au rang des évêques de Gévaudan.

L'église de Mende honore la mémoire de St-Louvent le 22 octobre.

LOUYS (Jean), né à Mende le 17 juin 1696, entra dans l'état ecclésiastique et fut appelé successivement aux fonctions de curé de deux paroisses, de chanoine et de vicaire-général du diocèse de Mende. Il se montra partout un modèle de vertu et de piété; devenu un sujet de vénération pendant sa vie, il ne

le fut pas moins après sa mort. Tout le clergé séculier et régulier de la ville de Mende, qui se composait alors de plus de 150 individus, se réunit pour consigner, dans les registres de l'état civil, l'éloge de ce vénérable ecclésiastique à la suite de son acte de décès. Cette pièce contient six grandes pages et est terminée ainsi : « Il avait recommandé que son » enterrement fut fait le plus simplement qu'il se » pourrait, et on ne le disposa pas autrement ; mais » le chapitre, le clergé et tous les paroissiens, depuis » les premiers jusqu'aux derniers, concoururent, par » leur affluence et leurs acclamations, à le rendre » mémorable. La tradition vraisemblablement dira » beaucoup de bien de lui pendant long-tems : déjà » ceux qui l'ont connu disent, sans crainte de se » tromper, qu'il est mort en odeur de sainteté. »

LOZÉRAN DE FRESSAC (Antoine), né à Vebron en Gévaudan, le 5 août 1753, d'une famille honorable protestante, servit successivement dans les mousquetaires et dans les dragons, et était chevalier de l'ordre royal du mérite militaire, lorsqu'en 1792, il fut député par le département de la Lozère à l'assemblée législative, où il défendit constamment les droits du trône. Après la révolution du 9 thermidor (juillet 1794) il fut appelé à la présidence de l'administration départementale de la Lozère, où il se montra le zélé protecteur des victimes des troubles révolutionnaires, et surtout des prêtres proscrits. Nommé par le roi, en février 1816, préfet de ce département, dont il avait rempli provisoirement les fonctions en juillet 1815, il se fit remarquer par son attachement inviolable à la dynastie des Bourbons, et par la franchise et l'impartialité de son caractère. Admis à

la retraite en août 1817, il se retira dans sa commune natale, où il termina sa longue et honorable carrière au commencement de juillet 1824. M. de Fressac joignait aux qualités les plus aimables les connaissances les plus variées. Il avait rédigé, d'après la demande du Gouvernement, un mémoire sur la culture du châtaignier et sur son emploi dans l'économie alimentaire et dans les arts. Il est à regretter que cet écrit ait été relégué dans les cartons du ministère.

MALBOSC (David), né à Quezac dans le Gévaudan, fut reçu docteur en théologie à l'université de Toulouse. Nommé recteur des hôpitaux de Paris, il mourut dans cette capitale le 23 septembre 1784. On lui doit plusieurs opuscules, en vers et en prose, insérés dans les Mercures et les Journaux, et un livre de piété intitulé : *La vie du Chrétien.*

MALIGE, prêtre-missionnaire du diocèse de Mende. Il est auteur d'un ouvrage ascétique, qui a été réimprimé plusieurs fois, ayant pour titre : *Le Chrétien dirigé dans les voies du salut.* Un vol. in-12.

MARROC (Georges) prêtre, bénéficier à l'église cathédrale de Mende, au commencement du 16.e siècle, était dans l'usage de tenir note des événemens qui arrivaient dans cette ville. On n'a conservé de son journal que ce qui concerne la pose de la première pierre des deux clochers de la cathédrale, qui sont les monumens d'architecture Gothique-Mauresque les plus remarquables du département de la Lozère, dont on est redevable à la munificence du cardinal François de la Rovère, qui occupa le siége épiscopal de Mende, depuis 1504 jusqu'en 1524. Marroc écrivait ses notes

dans l'idiome du pays. La langue française était encore dans la barbarie, et les actes publics n'étaient rédigés qu'en latin corrompu.

Pour avoir un échantillon du patois gévaudanois, nous donnons ici le texte et la traduction de ces deux notes.

1.° Du grand clocher.

Sapion tous presens et advene que lon quon conto 1508 et lou 2 del mes daoust iou Georgi Marroc ay vist coumença lou clouquio de la Gleizo Cathedralo de Mende et ay vist pausa la premiero peiro à Moussu Antony de Roqueto Canonge de Mende et priou d'Almount prévost de Moussu de Mende et mest de costa la peiro un escut al soleil.

Traduction.

Sachent tous présens et à venir que l'année qu'on compte 1508, et le 2 du mois d'août, je Georges Marroc, ai vu commencer le clocher de l'église cathédrale de Mende et ai vu poser la première pierre à Monsieur Antoine de Roquête, chanoine de Mende et prieur d'Aumont, prévôt de Monsieur de Mende, lequel mit à côté de la pierre un écu au soleil.

2.° Du petit clocher.

Sapion tous presens et advene que lon quon conte 1509 et lou 13 del mes de juillet à l'houro de Justio, iou Georgi Marroc capelo ay visto pausa la premiero peiro del clouquio devers la prevostat et la pauset Moussu Peyre capelo official de Moussu de Mende et mest de jost la peiro un escut al soleil.

Traduction.

Sachent tous présens et à venir que l'année qu'on compté 1509 et le 13 du mois de juillet, à l'heure de....... je Georges Marroc, prêtre, ai vu poser la première pierre du clocher, du côté de la prévôté, laquelle fut posée par Monsieur Peyre, prêtre official de Monsieur de Mende, lequel mit dessous la pierre un écu au soleil.

MARTINIÈRE (David DE LA), né en Gévaudan, suivant L'Ouvreleul, qui le désigne dans ses mémoires comme un *poète très-subtil.*

MOLIN (*N.*), appelé communément *Du Moulin*, né en Gévaudan, célèbre médecin, l'un de plus grands praticiens de Paris, mourut dans cette ville en 1755, âgé de 89 ans, sans postérité et riche de seize cent mille livres. On prétend qu'il répondit à quelques jeunes docteurs qui le pressaient d'indiquer, avant de mourir, les membres de la faculté les plus dignes de le remplacer : *Je laisse après moi trois grands médecins : l'Eau, la Diète et l'Exercice.* Une pratique de 60 ans lui avait prouvé que le régime vaut mieux que la médecine ; cependant, dit l'auteur auquel nous empruntons cet article, il en sentait le besoin dans les maladies graves ; et sa grande expérience, jointe à un coup-d'œil excellent, le faisait appeler de préférence à ses autres confrères. On cite plusieurs traits de son avarice, entre autres : qu'il éteignit sa lampe un soir qu'un *Harpagon* avait été lui demander quelques leçons d'économie. On ajoute qu'il lui dit : *Nous n'avons pas besoin d'y voir pour parler, nous en serons moins distraits.* Mais ce qu'on n'aurait pas dû oublier, c'est que cet homme, qui ne craignait point de s'enfumer dans une chambre éclairée d'une petite lampe, fit des actions généreuses. Appelé chez des gens aisés, il n'y revenait point, si on ne le payait à chaque visite ; mais non-seulement il donnait ses soins aux pauvres, il laissait de l'argent pour des bouillons et les autres choses nécessaires. Un jour on le fit demander dans un couvent, pour une jeune demoiselle d'une grande condition, mais d'une plus

grande pauvreté. On craignait que, selon sa méthode, il ne revînt point, parce qu'on n'avait pas d'honoraire à lui offrir ; il revint pourtant, et il laissa chez la malade un rouleau de dix louis, afin qu'on pût le payer d'une partie de cet argent et qu'on ne s'aperçût point de l'indigence de la demoiselle. Ce qui augmente le prix des bienfaits de *Molin*, c'est qu'en donnant il oubliait qu'il eût donné. Son ton était un peu rude ; mais dans le fond, il était bon homme et même compâtissant. (*Dict. de Chaudon et Delandine*, tom. 8, v.° *Molin*).

MONTEIL DU TEIL (Joseph), né à Saint-Chély, prit le parti des armes. Il servit à l'armée du Nord et à celle d'Italie comme capitaine de cuirassiers, et se trouva à toutes les fameuses batailles où la valeur française fixa toujours la victoire. Dangereusement blessé à celle d'Austerlitz, il le fut encore plus grièvement à celle d'Iéna, et laissé pour mort sur le champ de bataille. Sa bravoure fut récompensée, en 1813, par le grade de lieutenant-colonel du 4.e régiment des gardes d'honneur. Le roi, en 1814, le décora de la croix de Saint-Louis, le nomma maréchal-de-camp et ensuite prévôt à Montpellier. Appelé à la retraite, à la suppression des cours prévôtales, il mourut dans sa patrie, le 29 mars 1826, à l'âge de 66 ans.

MORANGIÉS (*N*.... MOLETTE comte DE), né en Gévaudan, avait embrassé la carrière militaire et était maréchal-de-camp, lorsqu'en 1771, voulant faire honneur à des dettes de sa maison, dont il s'était chargé, il se confia à quelques escrocs ou usuriers qui lui suscitèrent un procès qui fit beaucoup

de bruit à la cour, à Paris et dans les provinces. Malgré la rétractation de ses adversaires, l'intrigue parvint à envenimer cette affaire de manière à attaquer son honneur et à le priver momentanément de sa liberté, quoique reconnu innocent par ses premiers juges. Dans ce procès célèbre, Linguet prit la défense du comte de Morangiés, et s'y livra à toute l'ardeur de son zèle, à toute la fougue de son éloquence. La noblesse du Gévaudan prit parti pour son compatriote et écrivit en sa faveur, le père, lieutenant-général, jouissant dans ce pays d'une haute considération ; enfin, Voltaire, pour faire ressortir son innocence, publia divers écrits qui eurent pour résultat de changer l'opinion des personnes qui s'étaient d'abord déchaînées contre lui. On jugera de l'intérêt que portait à cette cause le philosophe de Ferney, par la liste suivante de ces écrits qui se trouvent réunis dans ses œuvres complètes, (édition de Desoër 1817) tom. 6.e, 1.re partie.

1.° *Fragment* sur la justice, à l'occasion du procès de M. le comte de Morangiés, contre les Jonquai. — Page 361.

2.° *Précis* du procès de M. le comte de Morangiés, contre la famille Verron, 1772. — Page 364.

3.° *Déclaration* de M. de Voltaire sur le procès entre M. le comte de Morangiés et les Verron. — Page 369.

4.° *Essai* sur les probabilités en fait de justice, 1772. -- Page 374.

5.° *Nouvelles probabilités* en fait de justice, dans l'affaire d'un maréchal-de-camp et de quelques citoyens de Paris. -- Page 387.

6.° *Réponse* à l'écrit d'un avocat, intitulé : *Preuves démonstratives en fait de justice.* — Page 393.

7.° *Lettre* de M. de Voltaire à MM de la noblesse du Gévaudan, qui ont écrit en faveur de M. le comte de Morangiés. -- Ferney, le 10 Auguste 1773. -- Page 395.

8.° *Seconde lettre* aux mêmes, sur le procès de M. le comte de Morangiés. -- Ferney, le 16 Auguste 1773. -- Page 399.

9.° *Troisième lettre* aux mêmes. -- Ferney, le 26 Auguste 1773. -- Page 403.

10.° *Quatrième lettre* aux mêmes. -- Ferney, le 8 septembre 1773. -- Page 406.

Ce fut le 3 septembre 1773 que le parlement de Paris, chambres assemblées, depuis 5 heures et demie du matin jusqu'à 6 heures et demie du soir, sans prendre ni repos, ni nourriture, termina cette affaire en faveur du comte de Morangiés, et que par cet arrêt, suivant les expressions de M. de Voltaire, ces magistrats « ont été plus occupés de justifier la » vertu opprimée, que de punir le crime. »

M. de Morangiés passait pour un beau diseur, ce qui l'avait fait surnommer la *Langue dorée*. S'étant retiré en Gévaudan, il est mort au château de Saint-Alban, le 19 mars 1801.

MORIÉS (*N*.... JULIEN DE), né à Marvejols d'une famille distinguée dans le militaire, fit ses études à Brienne, où il se trouva le condisciple de Bonaparte. Après avoir servi, en qualité d'officier, dans les premières guerres d'Italie, entraîné par son goût pour les beaux-arts, il fut se fixer à Paris, se livra avec quelques succès à l'art de la peinture, pendant le régime impérial, et termina, à un âge peu avancé, cette carrière de prédilection pour lui, depuis son enfance.

OPTIMUS, diacre de Gévaudan, assista, en 506, au concile d'Agde et souscrivit : *Optimus diaconus missus à Domino meo Leonico, episcopo Gabalum civitatis.* Dans ce concile, réuni avec l'agrément du roi Alaric, on fit 47 canons de discipline. Suivant Berault-Bercastel, on y en ajouta depuis 25 autres tirés des conciles postérieurs, dans lesquels on trouve l'origine des bénéfices ecclésiastiques.

OUVRELEUL (Jean-Baptiste L') né à Mende, vers la fin du 17.e siècle, se voua à l'état ecclésiastique. Etant entré dans la congrégation de la doctrine chrétienne, il fut d'abord curé de Saint-Germain-de-Calberte, dans les Cévennes, et il occupa ensuite divers emplois dans la maison de Mende, chargée du collége de la ville et du séminaire diocésain.

On a de lui 1.° *le Fanatisme renouvelé*, ou l'*Histoire des sacriléges, des incendies, des meurtres et des autres attentats que les Calvinistes révoltés ont commis dans les Cévennes*, 4 v. in-12. Les trois premiers, imprimés à Avignon, parurent en 1704, et le quatrième en 1706.

La même histoire fut traduite en anglais : Londres 1707, in-8.°.

Cet ouvrage, qui comprend ce qui s'est passé depuis 1702 jusqu'en 1706, est plutôt, suivant le Père le Long, qui l'a cité dans sa Bibliothèque historique de France, « un Recueil de mémoires, qu'une » Histoire digérée et faite dans les formes. »

2.° *Lettre de l'auteur du Fanatisme renouvelé, à M. Brueys*, de Montpellier, du 2 mai 1710, in-4.°.

C'est une réponse à la critique de Brueys, autre historien du Fanatisme, contre l'ouvrage de L'Ouvreleul.

3.° *Mémoires historiques sur le pays de Gévaudan et sur la ville de Mende, qui en est la capitale, pour servir au Dictionnaire universel de la France*, 1 vol. petit in-8.°, sans date, imprimé à Mende de 1724 à 1726, et réimprimé dans la même ville en 1825.

De pareils mémoires avaient été demandés par ordre de la cour, pour l'instruction du duc de Bourgogne, à tous les intendans du royaume; le P. L'Ouvreleul en fut chargé pour le Gévaudan. Pressé dans sa rédaction, il dut, sans doute n'avoir pas le tems d'approfondir la plupart des faits qu'il rapporte et de les soumettre à une critique raisonnée; néanmoins, on doit lui savoir quelque gré de son travail, puisqu'il est le seul qui ait écrit spécialement sur l'histoire de ce pays.

PAGES (Louis DE), poète, né à Florac, mort au commencement de la révolution. Il a laissé plusieurs pièces de vers, entr'autres la description de sa ville natale.

PARTHÈNE (*Parthenius*), évêque de Gévaudan, succéda à St-Evanthius. On rapporte à l'un de ces deux prélats l'abolition, au 6.e siècle, d'une ancienne coutume qu'un reste de paganisme avait conservée en Gévaudan, où une foule de peuple se rendait tous les ans auprès d'un étang du mont *Helanus* (le lac St-Andéol), dans lequel chacun, selon ses facultés, jetait, par manière de sacrifice, les uns du linge et des habits, et les autres des toisons entières, du fromage, du pain et de la cire. L'un de ces prélats,

touché de l'aveuglement du peuple rude et grossier qui se livrait à ce culte superstitieux, voulant l'en détourner par quelque chose de sensible, fit construire, à peu de distance de l'étang, sous l'invocation de St-Hilaire, une église où il engagea d'offrir au vrai Dieu, tous les ans, ce que l'on destinait à l'étang.

D'après Grégoire de Tours, Parthenius eut de grands démêlés avec Pallade, seigneur originaire d'Auvergne, qui avait obtenu le comté ou le gouvernement de Gévaudan, de Sigebert, roi d'Austrasie et faisait sa résidence dans la ville de Javols, alors encore la capitale du pays et le siége de l'évêque. Pallade, homme violent et emporté, abusait extrêmement de son autorité et de son pouvoir pour vexer les peuples de son gouvernement et les piller. Cette conduite anima le zèle du prélat qui prit leur défense. Mandés l'un et l'autre à la cour de Sigebert, leur souverain, la présence de ce prince ne put modérer leur ressentiment, ni mettre fin à leur querelle. Cependant ce différend ne tarda pas à être terminé.

Romain, natif d'Auvergne, qui voulait supplanter Pallade dans le gouvernement de Gévaudan, fit malicieusement courir le bruit que le roi Sigebert méditait de le faire mourir. Ce comte, ajoutant trop légèrement foi à ce faux bruit, résolut par désespoir de prévenir les ordres du prince et se donna la mort en se plongeant l'épée dans le sein.

PASCAL (Jacques), né en Gévaudan, suivant L'Ouvreleul, qui dit dans ses Mémoires qu'on l'avait surnommé l'Orateur, à cause de son éloquence, et qu'il était historiographe du roi Henri II.

PEYRE, ancienne famille du Gévaudan, qui a donné plusieurs évêques à l'église de Mende :

1.° GUILLAUME DE PEYRE, I.er du nom, vivait en l'an 958 ; il fut présent à la cérémonie de la pose de la première pierre des fondemens du monastère de Saint-Pierre au Puy.

2.° ALDEBERT DE PEYRE, I.er du nom. Il mit sous la dépendance de l'abbaye de St-Victor l'église de St-Martin de la Canourgue et le monastère de Chirac, qu'il fonda en 1061, conjointement avec son frère Austorge.

3.° ALDEBERT II, fils d'Austorge, succéda à son oncle dans l'évêché de Mende, et assista, en 1095, à la consécration de l'église du monastère de Chirac, que fit faire en sa présence, par les archevêques et évêques de sa suite, le pape Urbain II, qui se rendait au concile de Clermont, où l'on publia la croisade pour la délivrance de la Palestine.

4.° GUILLAUME II lui succéda en 1109 ; il engagea, en 1123, les chanoines de sa cathédrale à embrasser la vie canoniale avec la règle de St-Augustin, et leur fit cession de 17 prieurés.

5.° GUILLAUME III, élu en 1187, eut plusieurs démêlés avec les habitans de la ville de Mende, qui le forcèrent à en sortir, et il n'y rentra qu'après avoir fait, en 1194, un accord avec eux, par lequel il s'obligea à abolir les mauvaises coutumes qu'il avait établies. Le pape Honoré III le chargea de travailler à ramener les habitans du Puy à leur devoir envers leur évêque. Jacques, roi d'Aragon s'en remit à sa sollicitation et à ses lumières pour être réinté-

gré dans la vicomté de Millau et de Gévaudan. Il favorisa, au commencement du 13.e siècle, la fondation de l'abbaye de Mercoire, pour des filles de l'ordre de Cîteaux, sous la dépendance de celle de Mazan, en Vivarais; il fit séculariser son chapitre, le 24 mars 1222, et partit pour la Terre-Sainte en 1223, après s'être démis de son église entre les mains du cardinal Conrad, évêque de Porto, légat du Saint-Siége.

6.° ALDEBERT III, évêque de Mende, de 1357 à 1361. Les routiers et la peste affligèrent son diocèse pendant son épiscopat.

7.° GUILLAUME IV lui succéda en 1361, et fit hommage, l'année suivante, au roi Jean, dans Ville-Neuve-lez-Avignon.

8.° ALDEBERT IV, seigneur de Marchastel, fils d'Aldebert Astorg, baron de Peyre, et d'Isabelle d'Agoult, fut nommé évêque de Mende en 1441, et mourut en 1443.

Enfin, un autre ALDEBERT DE PEYRE, évêque de Viviers, reconnut, ainsi que les délégués de son église, la souveraineté de nos rois par un accord que le roi Philippe-le-Bel confirma à Lyon, le 2 janvier 1306. Ce prélat mourut avant le mois de juillet de la même année.

PEYRE (César de Grolée comte et baron de), surnommé le *Roi des Montagnes*, exerçait un despotisme si tyrannique sur ses vassaux, que leurs plaintes étant parvenues jusqu'au trône et craignant d'être mandé à la cour, la chronique scandaleuse prétend que pour obtenir les bonnes grâces de Louis XIV, il fut lui

présenter Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, connue plus tard sous le nom de duchesse de Fontanges, d'une ancienne famille de Rouergue. *Belle comme un ange*, dit l'abbé de Choisi, *mais sotte comme un panier*, elle n'en subjugua pas moins le cœur du monarque, las de l'humeur impérieuse et bizarre de Madame de Montespan.

Mademoiselle de Scoraille habitait quelquefois le château de l'Isle, près de St-Juéry, et venait en visite à celui de la Baume, appartenant à César de Grolée, et c'est sans doute ce qui a été cause que quelques personnes ont écrit qu'elle était née en Gévaudan.

PERDIGON, fils d'un pêcheur de l'Esperon dans le Gévaudan. Comme il savait très-bien *trouver* et jouer du violon, il se fit jongleur et acquit l'estime du dauphin d'Auvergne, qui le retint pour son chevalier, lui donna un établissement considérable, eut soin de son entretien et l'amena avec lui dans toutes ses expéditions, qui durèrent long-tems. Il reçut de grands honneurs de divers princes et barons, et fut l'un des poètes-troubadours qui eurent le plus de part aux faveurs de Pierre roi d'Aragon ; mais son ingratitude envers ce prince, dont il chanta la défaite lorsqu'il eut été tué devant Muret, le rendit méprisable aux yeux de ceux qui l'avaient protégé jusqu'alors. N'osant plus se montrer, il se retira dans l'abbaye d'Aigue-Belle, de l'ordre de Cîteaux, où il prit l'habit religieux et où il mourut. On trouve cinq poèmes ou chansons de sa façon, dans l'un des manuscrits de la bibliothèque du Roi, qui contiennent les vies et les ouvrages des anciens poètes provençaux,

PINETON, originaire de Marvejols, était ministre de la religion protestante à Orange et avait promis d'abjurer, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes; mais s'étant retiré d'abord en Hollande et ensuite en Angleterre, il publia un ouvrage pour se rétracter de cette promesse et consoler ses coréligionaires de la persécution qu'ils éprouvaient. Cet ouvrage, assez médiocre, a pour titre : les *Larmes de Pineton.*

POLVEREL (Etienne DE), né dans le Gévaudan, suivant L'Ouvreleul, évêque d'Alet, ayant suivi le parti de MONSIEUR (Gaston, duc d'Orléans), le roi Louis XIII lui fit faire son procès comme coupable de crime de lèse-majesté. Le cardinal de Richelieu, voulant punir les prélats et autres ecclésiastiques de ce parti, avait demandé au Pape, au nom du Roi, une commission pour les juger. Les évêques d'Alet et de St-Pons comparurent devant les commissaires apostoliques, au mois de décembre 1633. Il fut ordonné, par une sentence du 24 de ce mois, qu'il serait plus amplement enquis contre eux, et ils furent cependant renvoyés dans leurs diocèses pour y faire leurs fonctions.

PORTEFAIX, du lieu du Villaret, commune de Chanaleilles, près de Saugues, en Gévaudan, doit être cité parmi les personnes qui se dévouèrent à l'époque où le loup lévrier exerçait ses ravages dans ce pays, de 1764 à 1767. Ce jeune homme, à peine âgé de 12 à 13 ans, gardant les vaches avec plusieurs autres enfans, du nombre desquels était la fille Gueifier, âgée de 17 ans, voyant enlever cette dernière par le loup, courut à son secours, en dirigeant toujours l'animal dans les

endroits les plus marécageux pour ralentir sa marche ; et parvint, avec une petite lame de couteau attachée au bout d'un bâton, à lui faire lâcher prise et à sauver la jeune fille. Cet acte d'intrépidité ne resta pas sans récompense. M. l'intendant de la province de Languedoc en ayant été informé, se chargea de faire élever le jeune Portefaix, qui entra de bonne heure dans le génie et fut fait officier. (*Voir* CHASTEL.)

RANDON (Guillaume DE), seigneur en partie de Châteauneuf de Randon et du Randonnat. Lors du différend entre Philippe-le-Bel et le pape Boniface VIII, le roi convoqua les états-généraux du royaume, qui se tinrent au Louvre, le 13 juin 1303, et qui en appelèrent à un concile général. Le 31 juillet suivant, l'assemblée des trois états de Languedoc se réunit à Montpellier et adhéra à cet appel. L'acte de la noblesse de la sénéchaussée de Beaucaire est dressé au nom de Guillaume de Randon, seigneur de ce lieu, tant pour lui que pour Dragonnet, seigneur de Joyeuse; de Marquis, seigneur de Canilhac ; d'Odilon de Guarin, seigneur du Tournel ; Gui de Senaret, fils de Guillabert de Senaret, comtor de Montferrand (*) ; Guillaume de Châteauneuf, seigneur de St-Remi ; Astorg de Peyre ; Guarin d'Apchier ; Roger d'Anduse, seigneur de Floirac, et de plusieurs autres chevaliers et damoiseaux. (*Hist. gén. de Languedoc*, tom. 4, p. 116.)

(*) Le *comtorat* était au rang des fiefs de dignité dans le Rouergue et le Gévaudan ; à partir du onzième siècle les titres de *comtor* et de *comtoresse*, signifiaient un vassal immédiat du comte, inférieur au vicomte ; mais supérieur à tous les autres seigneurs, qui n'avaient pas encore pris le titre de baron, mais qui se contentaient de celui de *Bons-hommes Boni homines* ou de *Seniores*.

RATABON. Cette famille, originaire de Servières, en Gévaudan, a fourni :

1.o Un évêque au diocèse de Viviers ;

2.o Un syndic du Gévaudan, sous l'épiscopat de M. de Marcillac, en 1641 ;

3.o Et, suivant L'Ouvreleul, « Christophe Ratabon, » intendant des bâtimens du roi Louis XIV, qui a » fait le devis de l'édifice de la façade du Louvre. »

RETZ (Pierre-Jean-Baptiste DE), né en Gévaudan, prit le parti des armes et était capitaine au régiment d'Orléans, infanterie, lorsqu'il se retira chez lui, après avoir obtenu la croix de Saint-Louis. Il devint capitaine de la garde nationale de Mende, en février 1792, et fut décrété d'accusation par l'assemblée nationale le 28 mars de la même année, comme l'un des auteurs des troubles qui avaient eu lieu dans la ville de Mende et dans plusieurs cantons du département de la Lozère, le 26 février et jours suivans. Il fut en conséquence conduit dans les prisons d'Orléans pour y être jugé par la haute-cour, et enfin, transféré à Versailles, où il fut massacré, le 9 septembre avec ses autres compagnons d'infortune, parmi lesquels se trouvait M. de Castellane, évêque de Mende, qui avait été compris dans le même décret d'accusation.

RETZ DE SERVIÈRES (Urbain-Claude DE) né à Mende. Il est auteur d'un petit ouvrage sur le masque de fer, et d'un mémoire sur la nécessité d'un artiste vétérinaire en Gévaudan, lu à l'assemblée des états de ce pays, en 1784, et imprimé à la suite du procès-verbal de cette assemblée.

ROC (Michel du) famille originaire du Gévaudan, de laquelle était sorti le grand maréchal du palais de l'empereur Napoléon.

ROCHEFOUCAULT (Dominique de la), né à St-Chély, diocèse de Mende, en 1713, entra dans la carrière ecclésiastique et fit ses premières études au collége de Mende. Il fut d'abord sacré archevêque d'Alby, le 29 juin 1747; il passa, en 1749, à l'archevêché de Rouen, et fut élevé à la dignité de cardinal, par le pape Pie VI, en 1778. Député du clergé du bailliage de Rouen aux états généraux, en 1789, il présida la chambre de cet ordre jusqu'à la réunion de tous les ordres en une seule assemblée. Il fut un des signataires de la protestation du 12 septembre, contre les opérations de l'assemblée nationale en matière de religion, se retira en Allemagne lorsque la session fut finie, et mourut à Munster, le 2 septembre 1799, après 53 ans d'épiscopat.

RODES (Pierre de), poète et historien, né en Gévaudan, suivant les mémoires de L'Ouvreleul.

Un sieur de Rodes était premier consul de Marvejols, lors du siége de cette ville par l'amiral de Joyeuse en 1586. (*Hist. mémorables et remarquables*, tom. 4, édit. du commencement du 17.e siècle).

ROQUOLES (Etienne), notaire à Mende, fut chargé, en 1528, par l'université des prêtres de l'église cathédrale de cette ville, de la rédaction du registre obituaire, ou des obits qui y étaient fondés, in-folio, sur peaux de velin, ayant pour titre : *Distributioēs cothid.ne singulis mēsib' anni juxt̄ festor̄ fundatioēs et noīa et cognoīa defunctor̄ in dieb' obitum eorum.*

Cet obituaire commence par le mois d'août et finit par celui de juillet. Chaque page contient un jour du mois; les noms des décédés sont rangés sur deux colonnes dans l'ordre suivant : les cardinaux, évêques, abbés, dignitaires, chanoines, membres de l'univesité, les prêtres, les clercs, les militaires, les nobles et les laïques.

Cet ouvrage, qui est déposé à la bibliothèque de la ville de Mende, est terminé par l'acrostiche suivant, qui donnera un échantillon du style poétique du tems :

En Mende fust cest present liure escript
Six apres vingt jours doctobre passes
Tenent de grace des ans mil vingt huyt
Ioincts à jceulx cinq cens bien compacez
En cest volume on a de gens assez
Nommeement s'appelle des Obits
Et se y nombrent de plusieurs trepasses
Digne de los leurs bienfaicts preordits
Eterne gloire leur soit en paradis
Rendant graces destre si bienheureux
Oings de cresme et baptesme avoir pris
Quant apres mort ont transpasses les cieulx
Vous plaise donc de cueur jntencieux
O vous Mess.rs de l'vniuersite
Le liure prendre comme sil estoit mieulx
En attendent correction faire aux lieux
Sil est besoing mieulx à la verite.

DIEV AIDANT.

Etienne Roquoles reçut, en janvier 1529, l'acte constatant « le rolle du dénombrement fait les 18, 19, » 20, 21 et 22 du même mois, en la cité de Mende, » par authorité du roi, notre sire, pardevant Messieurs

» les barons d'Apchier et de Séneret, commissaires » à ce, de la valeur par une commune année des » biens nobles du diocèse de Mende, pour la dixième » partie d'iceux cueillir et employer pour subvenir à la » rançon de nos seigneurs les princes, enfans du roi » François, étant pour lors en ostage en Espagne, » lequel dénombrement, après compte fait, établit » ladite décime à la somme universelle de 2452 liv. » 14 s. 3 d. » (environ 13,500 francs, valeur actuelle.)

ROUJON, prêtre du diocèse de Mende, prieur de St-Vénérand. En 1720, la peste se manifesta dans le Gévaudan, par l'introduction de laines de Smyrne apportées des ports de Marseille et autres de la Méditerranée. Cette terrible contagion étendit ses ravages presque sur tout ce pays; et ce ne fut que vers la fin de 1722 qu'elle cessa. Dans ce tems de calamité, cet ecclésiastique rivalisa de zèle avec son évêque, M. Baglion de la Salle, qui, comme M. de Belzunce à Marseille, s'exposa sans crainte pour porter des secours spirituels et temporels à ses diocésains. On a de M. Roujon un écrit qu'il publia sous le titre de : *Réflexions consolations et prières sur les afflictions présentes, avec les états des précautions, préservatifs et parfums dont on peut se servir, dans les villes et lieux attaqués de la contagion.* Un vol. in-12. Mende, 1722.

ROUJON (Pierre), de Chirac, capitaine des voltigeurs de la garde de S. M. catholique, officier intrépide, est nommé chevalier de l'ordre royal des Deux Siciles, le 19 mai 1808, et de celui d'Espagne, le 22 octobre 1810, et meurt sur le champ de bataille, le 15 avril 1813.

ROUX (Florette), du village de Conches, commune de Saint-Frézal-de-Ventalon, doit être citée à cause de sa longévité, dont ce département offre assez d'exemples, surtout dans la partie des Cévennes, à cause de la sobriété et de l'activité de ses habitans. Mariée à Jacques Guin, qui s'était distingné parmi les religionnaires, connus sous le nom de *Camisards*, cette femme mourut le 2 août 1758, âgée de 118 ans et 4 mois, son mari la suivit au tombeau l'année d'après, à l'âge de 114 ans. Ils avaient eu de leur mariage 18 enfans, 12 garçons et 6 filles, dont 14 étaient vivans à cette époque : l'aîné, Jean Guin, avait 78 ans. Il existait encore alors dans la même commune trois centenaires, deux dans le village de Conches, *Jean Faye*, âgé de 107 ans et sa sœur *Marie*, âgée de 105 : et un dans le hameau de Bonnéjols, la femme *Marguerite Tourtoulon*, âgée de 113 ans. (*Journal de la Lozère*, *an XII*, *N.*° 44.)

SACERDOS, homme de lettres du Gévaudan. (*Voyez* Justin.)

SALAVILLE (J. B.) né à Recoules-de-Fumas, commune de Saint-Léger-de-Peyre, fixé à Paris depuis long-tems, était l'un de collaborateurs du journal *Le Constitutionnel* et avait publié divers ouvrages qui le plaçaient au rang des publicistes distingués, lorsque en avril 1832, il succomba des suites du choléra, dans un âge presque octogénaire.

Un de ses premiers écrits a pour titre : *L'homme et la Société* ou *nouvelle théorie de la nature humaine, et de l'état social*. 1 Vol. in-8.° — Paris, an VII.

Dans le numéro du *Mercure*, du 26 avril 1817,

article *Variétés*, Benjamin-Constant, en parlant de Godwin (auteur anglais) et de son ouvrage sur la justice politique, s'exprime de la manière suivante sur l'écrit de Salaville :

» Un écrivain français, qui mériterait une répu-
» tation plus étendue que celle dont il jouit, M.
» Salaville, nous a donné, il y a plusieurs années,
» dans un ouvrage sur *l'Homme et la Société*, une
» analyse des principes de Godwin sur les lois posi-
» tives. Malheureusement cette analyse est precédée
» d'un système métaphysique sur la nature de l'homme,
» système dont l'ensemble est abstrait, dont plusieurs
» parties sont douteuses, et qui nuit aux vérités évi-
» dentes que l'auteur avait puisées dans Godwin, ou
» que la lecture de Godwin lui avait suggérées. Mais,
» dans les trois chapitres de son livre qui contien-
» nent cette analyse, il a fait entrer une foule de
» considérations originales et de développemens qui
» lui appartiennent, et qui font de ces trois chapitres
» une production très-recommandable par la clarté
» du style, la liaison des idées et la nouveauté des
» aperçus. »

Parmi les autres écrits de ce savant, nous citerons encore celui qu'il publia en 1826, intitulé : *De la peine de mort et du système pénal dans ses rapports avec la morale et la politique*. -- Br. in-8.o

SAVY DU ROUVE, né à Mende, membre de plusieurs sociétés savantes, émigra pendant la révolution, et se rendit en Angleterre. Rentré sous le consulat, il se livra à son goût pour la poésie et publia successivement : 1.o ses Œuvres diverses, 1 vol.

in-18, Montpellier, 1808; 2.° le Baron de Douglas, ou les Jeux du destin, drame représenté à Lyon en 1810, 1 vol. in-8.°; 3.° ses Poésies diverses et la Traduction en vers français de 30 odes d'Horace, 2 vol. in-8.°, Paris, 1811 et 1812; 4.° enfin, le Nouvel esprit des esprits, 1 vol. in-18, Paris, 1812, petit recueil de maximes dont la plûpart, suivant l'aveu de l'auteur, sont des réminiscences ou des traductions.

SENARET ou CENARET (Bertrand), d'une ancienne famille du Gévaudan, était prévôt de l'église cathédrale de Mende, lorsqu'en 1524, le siége épiscopal de cette ville, venant à vaquer, le chapitre, suivant un ancien usage, l'élut pour l'occuper. De son côté, le roi François I.er, en vertu de son concordat avec le pape Léon X, y nomma Claude Duprat, frère d'Antoine Duprat, chancelier de France, qui eut pendant quelque tems à plaider contre les prétentions de son compétiteur, et ne devint, qu'en 1529, paisible possesseur de cet évêché qu'il posséda jusqu'en 1532.

L'élu du chapitre, pris *de gremio*, parmi les plus dignes et les plus vénérables, devait succomber devant les intrigues des courtisans.

On remarque qu'immédiatement après ce concordat, et principalement sous le règne de François I.er, l'évêché de Mende, à cause des revenus immenses dont il était doté et des grands priviléges qui y étaient attachés, devint l'apanage des hommes les plus en faveur à la cour. C'est ainsi qu'eut lieu d'abord la nomination du frère du trop célèbre chancelier, le-

quel eut pour successeur, en 1532, Jean de la Rochefoucault, fils de François I.er, comte de la Rochefoucault, prince de Marcillac; et qu'en 1538, la duchesse d'Etampes (Anne de Pisseleu de Helly) parvenue au plus haut point de faveur auprès du roi François I.er, son amant, fit nommer à cet évêché Charles de Pisseleu, son frère, auquel succéda, en 1545, Nicolas d'Angu, chancelier de Navarre, qui, suivant de Thou, était fils naturel du chancelier Duprat.

SIMÉON (*N.*) juge de la ville du Malzieu, fut l'un des deux membres du tiers-état que les états particuliers du pays de Gévaudan, assemblés à Mende, le 27 septembre 1588, députèrent aux états-généraux du royaume, convoqués à Blois, lesquels n'eurent de célèbre que la catastrophe des Guise. On y fit beaucoup de propositions et il n'y eut rien de statué. M. de Thou remarque, dit Anquetil, que toutes ces assemblées se ressemblent pour le fond; qu'avec les intentions les plus opposées, les membres tiennent le même langage, et qu'on prétexte toujours le bien public, quoique chacun n'ait en vue que son intérêt particulier. (*Voir* DUMAS.)

TOURNEL (Aldebert DU), surnommé le vénérable, était prévôt de l'église de Mende, lorsqu'il en fut nommé évêque en 1151. Dans un voyage qu'il fit à la cour, il obtint du roi Louis-le-Jeune un diplôme qu'on appelle *Bulle d'or*, parce qu'il fut scellé en or. Le roi marque dans cette charte « qu'on « n'avait pas vu de mémoire d'homme aucun évêque » de Gévaudan venir à la cour des rois de France,

» ses prédécesseurs, pour leur jurer fidélité, à cause » que ce pays, de difficile accès, avait toujours été » au pouvoir des évêques, et il lui accorde, et à ses » successeurs, tout l'évêché de Gévaudan avec les droits » régaliens. »

Ce prélat trouva de la contradiction dans quelques seigneurs du pays, qui refusèrent de reconnaître sa supériorité. C'est lui qui fit entourer de murailles la ville de Mende, et y reçut, en juillet 1162, le pape Alexandre III, qui y fit quelque séjour avec sept cardinaux.

Il fut nommé arbitre, par le pape et par le roi, pour terminer les différends qui existaient entre l'évêque du Puy et le vicomte de Polignac, au sujet d'un péage établi par ce dernier, pour rançonner les pèlerins qui se rendaient à Notre-Dame du Puy.

Ce prélat fit bâtir le château de Chapieu, près Mende, et mourut en 1187.

TURC (le) de Meyronne; château dans la commune de Ventuéjols, en Gévaudan, avait épousé *Dona Castelloza*, dont le nom paraît d'origine espagnole et qui s'était établie en Auvergne. Cette femme célèbre parmi les troubadours du 13.e siècle, aima Armand de Bréon, qui devint l'objet de ses poésies, et à qui elle adressa les trois chansons qu'elle a laissées.

Elle est citée au nombre des dames qui assistèrent à la cour d'amour tenue à Romanin, en Provence, vers 1230.

VALADY (J.-G.-C.-S.-X.-J.-J.-Izarn DE), né en Gévaudan, issu d'une famille du Rouergue, était of-

ficier aux gardes françaises avant la révolution de 1789, dont il embrassa la cause. Nommé en 1792 député de l'Aveyron à la Convention nationale, il s'attacha au parti de la *Gironde* et combattit les *Jacobins* avec la dernière fermeté. Le jour du jugement de Louis XVI, il essaya de prouver que, d'après la constitution, on ne pouvait condamner ce prince qu'à la déchéance, et finit par demander qu'il fût, ainsi que sa famille, transféré à Saumur, pour y être détenu jusqu'à la reconnaissance de la république. Il fut ensuite mis hors de la loi, le 28 juillet 1792, comme *fédéraliste*, puis arrêté à Périgueux, condamné à mort par le tribunal criminel de la Dordogne, et exécuté le 5 décembre 1793.

VALETTE DES HERMAUX (Louis-Ignace-Augustin), né en Gévaudan, mort en 1818, est auteur d'une pièce de théâtre, qu'il publia d'abord sous le titre de *Tamerlan* et qu'il fit paraître ensuite sous celui de *Clorinde et Altamore*.

VERAN ou VRAIN (Saint-), natif du Gévaudan, embrassa l'état ecclésiastique sous saint Evanthe, évêque de ce pays. Pour éviter l'estime que sa grande vertu lui attirait parmi ses compatriotes, il résolut d'abandonner sa patrie. Le désir de visiter les tombeaux des Apôtres l'attira d'abord à Rome, d'où il revint peu de tems après en France, par la route de Ravène, de Milan et d'Embrun, laissant partout des marques de sa piété et de sa religion. Il fixa alors sa demeure dans le diocèse de Cavaillon, dont il fut ensuite élu évêque. Il remplit ce siége avec honneur, et se distingua en divers conciles où il assista, et en particulier dans plusieurs commissions importantes dont

le roi Gontran le chargea. Il mérita l'honneur d'être parrain de Thierri, second fils du roi Childebert, autant par la réputation de sa sainteté, que par l'éclat des merveilles que Dieu opérait par son ministère, et qui le rendaient également respectable aux princes et aux peuples. On croit que ce saint prélat mourut vers l'an 590. L'église de Mende célèbre sa mémoire le 13 novembre de chaque année.

VICTORIN, poète du Gévaudan. (*Voyez* Justin.)

VILLARET. Suivant L'Ouvreleul, cette famille, qui a fourni successivement deux grands-maîtres à l'ordre de St-Jean de Jérusalem, serait originaire de Mende.

1.° Guillaume de VILLARET, d'abord grand-prieur de St Gilles, fut nommé grand-maître de l'ordre en 1298 et mourut en 1307, lorsqu'il se disposait à aller conquérir Rhodes.

2.° Foulques de VILLARET, son frère, lui succéda dans la grande-maîtrise et fit la conquête de l'île de Rhodes, à l'aide d'une croisade qu'il obtint de Clément V, en 1310; en chassa les Sarrasins et se rendit encore maître de plusieurs îles de l'Archipel. Le couvent de l'ordre y fut transféré, et ses membres prirent le titre de *Chevaliers de Rhodes*. Son despotisme et son luxe lui suscitèrent des ennemis parmi les chevaliers. Il se démit de sa place de grand-maître en 1319, et mourut l'an 1327. L'Ouvreleul dans ses mémoires, dit que Foulques « fonda, dans » la cathédrale de Mende, l'office qu'on y fait au » jour de Sainte-Magdelaine. »

VILLARS (Marie-Marguerite DU), suivant L'Ouvreleul, « vénérable mère, première religieuse et pre» mière supérieure du premier monastère de l'ordre » du Verbe incarné, née en Gévaudan. »

VILLEDIEU (J.-H.), curé de Florac, décédé en janvier 1824, avait publié, en 1816, des *Sermons sur les fins dernières*. Un vol. in-12.

VIRGILE ou VERGILE (BOMPAR DE), né à Mende, était évêque d'Uzès en 1371, lorsqu'il fut transféré à l'évêché de Mende, dont il prit possession le 3 août de la même année. Il fonda dans son église cathédrale deux chapellenies, et laissa, à sa mort, arrivée le 31 juillet 1375, à la communauté des prêtres et des clercs qui y étaient agrégés sous le nom de *Clergé*, 25,000 florins d'or, dont il avait hérité de son père.

SUPPLÉMENT.

FORESTIER (Claude-Vital-Apollinaire) naquit à Langogne, d'un père médecin, qui dirigea ses premiers pas dans la carrière médicale. Après quelques études préliminaires, il fut suivre les cours de la célèbre faculté de Montpellier et y reçut le grade de docteur. Le désir de se perfectionner dans la pratique de son art, le détermina à se rendre à Versailles, où il suivit les leçons de clinique et d'anatomie pathologique du docteur Brunyer, médecin en chef de l'hospice de cette ville. Ce praticien distingué, appréciant le savoir de Forestier, lui fit obtenir la place de médecin en second à l'armée de Rochambeau, que le Gouvernement envoyait au secours des Amé-

ricains, pour contribuer à leur affranchissement. Il eut le bonheur de gagner l'amitié du célèbre docteur Coste, médecin en chef de cette armée, qui fut son mentor jusqu'à son retour en France. Fixé de nouveau à Versailles, il se livra avec tant de succès à la pratique de la médecine, qu'il fut d'abord médecin du petit et du grand commun, des pages, et obtint ensuite la place de médecin ordinaire de M. le comte d'Artois. Dès l'organisation administrative, ses concitoyens de Versailles le nommèrent officier municipal; mais les orages politiques l'obligèrent bientôt à suivre le prince qui lui avait donné sa confiance, tout en regretant sa patrie. Forestier s'empressa d'y rentrer aussitôt que le régime des lois eut mis un terme à l'anarchie. Ses talens l'appelèrent encore aux fonctions de médecin de l'école militaire impériale de St-Cyr, de l'hôpital et du lycée de Versailles, avant la restauration. Depuis lors, il vécut en bon citoyen, chéri de ses collègues, des pauvres auxquels il prodiguait les ressources de son art et de sa charité, et termina son honorable carrière le 28 février 1812, à l'âge de 57 ans.

EXTRAIT

D'une Lettre sur l'utilité d'introduire, dans le département de la Lozère, l'usage de filer le chanvre;

PAR M. DEGAND, MEMBRE ASSOCIÉ.

MESSIEURS,

Homme nouveau dans ce pays, que la lecture des Mémoires de la Société académique de Mende m'a rendu déjà si intéressant, j'ai porté autour de moi le regard scrutateur de l'observation.

J'ai vu, dans le chef-lieu de la Lozère, parmi la classe bourgeoise, cette cordialité, cet abandon, cette politesse du cœur que l'ami des hommes cherche trop souvent en vain dans les grandes cités.

J'ai assisté à une séance publique de cette Société utile, et certes, je me suis trouvé heureux de faire désormais partie d'un peuple éclairé par de si vives lumières. Les discours que j'entendis, dans cette occasion, excitèrent toutes mes sympathies..... ; je dirais presque ma présomption.... J'éprouvai le désir d'être utile aussi aux bons Lozériens, en leur proposant quelque innovation salutaire.

L'accueil que vous ferez à cette lettre me donnera la mesure de ce que je dois attendre de mes efforts pour le bien public.

J'entends souvent bien des gens déplorer, dans ce pays, la chute du commerce des laines.

Je vois bien des jeunes filles inoccupées, mal vêtues,

mal nourries et en danger de sacrifier à des besoins leur honneur.

Des femmes vieilles sont à charge à leurs enfans pauvres.

Des artisans, tisseurs de laine, sont tombés dans une affreuse misère.

Ce peuple d'ouvriers, jadis propre et même élégant dans sa mise, n'achète rien aujourd'hui, et, par contre-coup, divers négocians voient avec peine certaines marchandises comme clouées sur leurs étagères.

En un mot, il y a malaise réel et presque général.

Serait-ce difficile d'y trouver un remède? Puisque nous vivons en société et que le plus grand avantage que présente cet état est de mettre en relation d'industrie les peuples divers, tâchons de faire à nos voisins des anciennes provinces du Languedoc, de l'Auvergne et du Rouergue, un emprunt qui puisse combler, chez nous, le vide que nous y déplorons. On ne file plus la laine? Filons le chanvre. On fabrique moins de serges? Eh bien, l'on y ajoutera la fabrication des toiles. Tant de mains oisives, prêtes à se remplir du bien d'autrui, s'armeront du fuseau, et, durant les longues soirées de l'hiver et à tous les intervalles que les soins domestiques laisseront aux femmes, elles gagneront, en se récréant, le pain qu'elles demandent à la charité.

Ici, la dépense ne peut effrayer la bonne volonté: 25 centimes suffisent à l'achat des outils de la filandière, et la nécessité, même pour les plus pauvres, de se pourvoir de linge, fait qu'on ne peut manquer de débouchés.

Les riches gagneraient à l'établissement de ce genre d'industrie, en ce sens que les toiles qu'ils feraient fabriquer eux-mêmes, seraient de meilleure qualité et coûteraient moins cher.

Les pauvres trouveraient de l'avantage à gagner facilement, sans sortir de chez eux, plus que ne leur produit le travail des champs.

Les marchands auraient, dans le chanvre, une nouvelle branche de commerce utile.

L'agriculture, cet art précieux, qui seul peut suppléer tous les autres, s'enrichirait, dans ce pays, d'une plante qui indemniserait amplement le cultivateur de ses sueurs. Un homme, digne de toute confiance, m'a assuré avoir vu, tous les ans, de fort belles chenevières sur le *Causse-Noir*, canton de Meyrueis. Il en existe également dans quelques autres parties du département. Tous les habitans de Mende ont pu voir celle qui est dans le jardin du couvent de l'Adoration. Il résulterait de ces faits, que le chanvre se plairait autant sur le sol de la Lozère, vallons ou montagnes, que sur les plateaux de l'Aveiron, où il enrichit les cultivateurs. Je ne pénétrerai pas plus avant dans cette question; je l'abandonne à la discussion et à l'expérience de la Société si éminemment compétente sur les matières de ce genre.

Enfin, pour revenir à mon sujet, la morale publique trouverait, dans cette occupation honnête des filles, un sûr garant contre les désordres de l'oisiveté.

Diverses maisons, telles que l'Hospice et la Providence, fourniraient des moyens aisés d'apprendre l'art de filer à quelques jeunes personnes; et cet art se recommandant assez par son utilité même, deviendrait bientôt tout-à-fait populaire.

OUVRAGES

ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ.

Agronome (l'), journal mensuel.

Annales de l'agriculture française.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy (1832 — 1833).

Annales de la Société royale académique du département de la Loire-Inférieure.

Annales de la Société d'Horticulture de Paris.

Annuaire du Département de la Lozère, par M. Ignon, année 1833.

Bulletin de la Société d'Agriculture du département de l'Hérault (1832 -- 1833).

Bulletin de la Société royale d'Agriculture, Sciences, et Arts du Mans, in-8.° Tom. 1.er, N.° 1.er à 6 (1833.)

Catalogue des livres imprimés et manuscrits composant la bibliothèque de feu M. le baron Dacier, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Inscriptions et Belles - Lettres (Institut de France), etc., précédé d'une notice sur ce savant, in-8.o (1833).

Charrue-Grangé. — Recueil de pièces publiées par la Société centrale d'Agriculture de Nancy sur cette charrue, in-8.o (1833).

Cultivateur, (le), Journal des progrès agricoles, supplément du cahier de Mars 1833, qui a trait au semoir et au sarcloir Hugues, in-8.o.

Description de la greffe podocéphale, inventée par M. P. Nerrière, publiée par la Société Nantaise d'Horticulture (1833).

Description de la voûte céleste, par M. Isidore Hedde, membre correspondant, in-8.o.

Dissertation sur la pipe polytube contre les rhumatismes, ou examen raisonné de ce petit appareil par P. Clament-Zuntz, homme de lettres et naturaliste.

Eloge de M. Alexandre Vincens, professeur de Rhétorique au collége royal de Nîmes, par M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie royale du Gard, in-8.°.

Ensemencement (l') et la culture rendus plus simples, plus économiques et plus productifs, au moyen du semoir et du sarcloir Barrau, par P. B. Barrau, de Toulouse, in-8.° (mai 1833).

Ephémérides de la Société d'Agriculture du département de l'Indre, in-12 (1832).

Epître à mon ami; par M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie royale du Gard, in-8.o

Exposé du système planétaire, par M. Isidore Hedde, membre correspondant, in-8.o.

Extrait du réglement de la Société entomologique de France. -- Liste de ses Membres et rapport au sujet d'un monument funèbre à ériger sur la tombe de M. Latreille, son président honoraire.

Fête florale de la Société Nantaise d'Horticulture, du 22 septembre 1833.

Harmonies des intérêts industriels et des intérêts sociaux, par M. le baron Charles Dupin.

Institut (l'), Journal des Académies et des Sociétés scientifiques de la France et de l'étranger (1.ère année).

Institut des sourds et muets de Nancy, prospectus in-12 (1832).

Instruction populaire sur les principaux moyens à employer pour se garantir du *choléra-morbus* et sur la conduite à tenir lorsque cette maladie se déclare, par la commission centrale de salubrité du département de la Seine, in-8.o.

Journal des connaissances utiles.

Journal des connaissances usuelles et pratiques.

Médecine (de la) dans l'ordre sociétaire, par Pellarin.

Mémoire présenté à la Société d'Agriculture de Saône-et-Loire, sur la possibilité d'utiliser les communaux et autres terres vagues, et sur les avantages que présente l'éducation des vers à soie in-8.o (1833).

Mémoires de l'Académie royale de Metz (1830, 1831, 1832 et 1833).

Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture. (Années 1830 et 1831. — 3 vol. in-8.o).

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube.

Note sur les chemins de fer, les canaux et les voies de terre, in-8.o. (Extrait du Moniteur, 1832).

Note sur l'établissement d'horticulture, pépinières, etc. de MM. Audibert, frères, Membres correspondans de la Société, à Tonelle, près Tarascon (*Bouches-du-Rhône*).

Notice biographique sur les médecins de la Haute-Loire, par M. Richond des Brus (D.-M.), Membre correspondant.

Notice sur la création d'une ferme importante dans une lande de la Bretagne, etc., par J. L. Trochu, propriétaire-cultivateur, à Belle-Ile-en-Mer (1833, in-8.o).

Procès-verbal de la séance publique annuelle de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale (1833).

Programme d'un concours ouvert par la Société royale et centrale d'Agriculture, pour la fabrication d'une râpe à pommes de terre pour la petite culture.

Programme d'un concours ouvert par la même So-

ciété, pour la propagation des bonnes espèces d'arbres à fruits, par la voie des semis.

Programme de la séance publique de la Société centrale et royale d'Agriculture (1833).

Programmes des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, pour être décernés en 1833, 1834, 1835 et 1837.

Propagateur aveironnais (1832).

Rapport de la Commission chargée par M. le préfet de la Gironde de constater les avantages du semoir et du sarcloir inventés par M. Hugues, avocat près la cour royale de Bordeaux. (Placard. 1832).

Rapport du Jury départemental de la Seine sur les produits de l'industrie admis au concours de l'exposition publique de 1827. Tom. 2.

Rapport sur le prix pour l'introduction en France et la culture de plantes utiles à l'agriculture, aux arts et aux manufactures, fait à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale; par M Soulange Bodin.

Rapport fait à la Société royale et centrale d'Agriculture, sur la proposition d'ouvrir un concours pour la fabrication des fromages, façon de Hollande, façon de Chester et façon de Parmesan, in-8.o.

Rapports faits au Conseil des manufactures et à la Société d'encouragement, sur l'Ecole centrale des arts et manufactures. (1832 — 1833, in-8.o).

Recherches économiques sur le son ou l'écorce du froment et des autres graines céréales, par J. Ch. Herpin, docteur en médecine, etc. (in-12 — 1833).

Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure. Tom. 3. — 1 vol. in-8.o, 1832, et cahier de janvier 1833, tom. 4.

Résultat du coucours de 1832 et programme des prix à décerner en 1833 et 1834 par l'Académie royale du Gard.

Revue anglo-française, historique et trimestrielle. Introduction à cette publication, sous la direction de M. de la Fontenelle de Vaudoré, conservateur des monumens historiques, à Poitiers, etc., in-8.o.

Revue britannique in-8.o (1833).

Séance générale et publique de la Société industrielle de Mulhausen, du 30 mai 1832. — in-8.o.

Séances publiques de la Société libre des Beaux-Arts; des 21 décembre 1831, et 30 décembre 1832, in-8.o.

Semoir et sarcloir. Notice par M. P. B. Barrau, de Toulouse.

Statuts constitutifs de la Société libre des Beaux-Arts, fondée à Paris, le 18 octobre 1830.

Statuts de la Société française de statistique universelle.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. le baron DE JESSAINT, Maître des requêtes, Préfet du département de la Lozère.

BUREAU.

Président. . . . . M. le Baron FLORENS.
Vice-Président. . . . . M. GUYOT.
Secrétaire perpétuel. . . M. IGNON (J. J. M.)
Vice-Secrétaire. . . . . M. PROST.
Trésorier. . . . . M. BOUYON.

MEMBRES HONORAIRES.

M. MOREAU (Joseph), ancien Préfet du département.
M. BLUGET DE VALDENUIT, *idem.*
M. le Comte DE LESTRADE, *idem.*
M. GABRIEL, *idem*, Préfet du Gers.

MEMBRES TITULAIRES ET ASSOCIÉS RÉSIDANS.

MM.

1819 Baron FLORENS, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Préfet, Membre du Conseil général et correspondant du Conseil supérieur d'agriculture.

De LESCURE (Célestin), propriétaire, chevalier de Saint-Louis.

IGNON (J. J. M.), Imprimeur, correspondant du ministère de l'Intérieur pour la conservation des monumens historiques, président de la

Chambre consultative des arts et manufactures de la ville de Mende, Membre correspondant des Sociétés académiques du Puy et de Mâcon.

MONTEIL-CHARPAL, Juge de paix du canton de Mende.

BOUYON, Payeur du département, Membre correspondant de la Société académique du Puy.

BOURRILLON, négociant.

BLANQUET, Juge au tribunal civil de Mende.

GUYOT, notaire, Ch. de la Légion-d'honneur.

1820 PROST, directeur de la poste aux lettres, membre correspondant des Sociétés Linnéennes de Paris et de Bordeaux, de la Société des Sciences physiques, chimiques et Arts industriels de Paris (Section des Sciences naturelles) et de la Société académique du Puy.

BOISSIER, négociant.

CHEVALIER, propriétaire.

1827 MARCÉ, pharmacien.

IGNON, fils (Auguste), membre de la Société géologique de France, de la Société des Sciences physiques, chimiques et Arts industriels de Paris, correspondant de la Société d'Histoire naturelle de Montpellier.

JAFFARD, négociant, adjoint à la mairie, membre de la Chambre consultative des arts et manufactures.

ROUS, propriétaire.

1829 BOIVIN, architecte.

BLANQUET, docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales de Bagnols, près Mende.

DE LIGONNÉS (Edouard), chevalier de la Légion d'honneur.

IGNON, Procureur du Roi près le tribunal à Mende.

RENOUARD, Conseiller de préfecture, Secrétaire-général.

1832 RIGONDET, géomètre en chef du cadastre.

BORRELLI DE SERRES, maire de Mende.

CHEVALIER, docteur en médecine.

BARBOT, *idem*, sous-inspecteur des eaux thermales de Bagnols et de la Chaldette.

1833 H. LEVRAULT, Conseiller de préfecture, Membre de la Chambre consultative des arts et manufactures.

De JOCAS, Substitut du Procureur du Roi à Mende.

Ch. LEVRAULT, inspecteur de l'enregistrement.

DEGAND, directeur de l'Ecole normale primaire du département, à Mende.

MEMBRES CORRESPONDANS.

1819 LAPORTE-BELVIALA, maire de Grandrieu, conseiller-honoraire à la cour royale de Nismes, membre du Conseil général du département.

MATHIEU, ancien juge de paix à Langogne.

COSTIER, notaire à Saint-André-Capcèze.

1820 MAISONNEUVE, ancien directeur des mines à Vialas.

PASCAL, ancien directeur des contributions indirectes, à la Capelle.

BROS, maire à Lanuéjols.

GRANIER, propriétaire à Rieutort.

MORÉ DE CHARAIX, propriétaire; chevalier de Saint-Louis, à Cheminades.

CHIRAC, père, propriétaire au Chambon.

De SOULAGES, propriétaire à Auroux.

BENOIT, notaire, maire à Villefort.

Ferrand, notaire au Bleymard.

Roche, notaire, maire à Châteauneuf.

Chevalier, fils, maire à Bagnols-les-Bains, près Mende.

1827 Des Hermaux, avocat à Saint-Laurent-de-Rive-d'Olt (Aveiron).

Boissonade, docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie royale de médecine, Sous-préfet à Marvejols.

Bourdon, Architecte à Nismes (Gard).

Crouzon (Louis), Artiste vétérinaire, à Rodez (Aveiron).

Hedde (Philippe), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de St-Etienne (Loire) et de celle du Puy.

Duparc, propriétaire, percepteur au Bleymard.

1828 Provençal, docteur en médecine, professeur à la Faculté des Sciences à Montpellier, membre correpondant de l'Institut, etc., etc.

Comte de Morangiés, propriétaire à Fabréges.

Bonbernat du Chameon, propriétaire à St-Juéry.

1829 Renouard, Sous-préfet à Florac, chevalier de la Légion d'honneur.

Boissier, juge de paix au Pont-de-Montvert, membre du Conseil général.

Du Cayla, maire à Aumont, membre de la Chambre des Députés, et du Conseil général, chevalier de la Légion d'honneur.

Baron Brun-de-Villeret, lieutenant-général, commandant la 19.e division militaire, à Clermont.

Chazot, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, à Saint-Chély.

Marquis De Brion, propriétaire à Fournels.

L'abbé Fayet, chanoine à Rouen, officier de la Légion d'honneur.

Marmilor, directeur des contributions indirectes à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

1830 Audibert, aîné, pépiniériste à Tonelle, près Tarascon (Bouches-du-Rhône).

Baron Pelet de la Lozère, membre de la Chambre des Députés.

1832 Ruelle, payeur du trésor à Mâcon (Saône-et-Loire), membre des Sociétés académiques du Puy et de Mâcon.

Teissier, Préfet de l'Aude, chevalier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Trit, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Domfront (Orne).

Crueize, juge de paix du canton de Serverette.

Campredon, *id.* du canton de Barre.

Broussous, avocat à Florac, chevalier de la Légion d'honneur.

Larguier, maire à St-Germain-de-Calberte.

Hedde (Isidore), à Saint-Etienne (Loire).

Dejean, maire à Nasbinals.

Fontvieille, pasteur protestant, au Pont-de-Montvert.

1833 Chapel-d'Espinassoux, négociant, membre du Conseil général, à Marvejols.

Richond des Brus, docteur en médecine, secrétaire de la Société académique du Puy, chevalier de la Légion-d'honneur.

Mosnier-Chapelle, directeur de la mine de Vialas, membre du Conseil général, chevalier de la Légion-d'honneur.

TABLE DES MATIERES. (*)

(*) On a indiqué en petites capitales les Mémoires, Notices, etc., qui ont été insérés en entier ou par extrait dans ce volume, et en caractères italiques ceux qui n'ont été que mentionnés dans le Compte-rendu, ou dans des extraits de divers rapports.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 9626